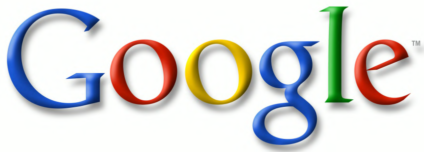




Royon

I

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS PHARAMOND

JUSQU'A LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

DU RÈGNE DE LOUIS XVIII;

PAR J. C. ROYOU.

TOME CINQUIÈME.





PARIS.

LE NORMANT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, N° 8, ET QUAI DE CONTI, N° 5.

MDCCCXIX.

HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÈME RACE.

CHARLES IX.

DANS les derniers jours de François II, 1560.
l'amiral et les autres partisans du connétable accoururent à Orléans. Médicis, craignant qu'ils ne brisassent les portes de la prison de Condé, avoit pris des mesures pour que son frère le transférât dans un de ses châteaux de Picardie, dès que François ne seroit plus. Le lendemain de sa mort, le conseil s'assembla. La reine-mère s'y présenta, tenant par la main Charles-Maximilien, son second fils, âgé d'environ dix ans et demi. Il étoit né le 27 juin 1550. Il remercia les membres du conseil des services qu'ils avoient rendus à son frère, et les pria de lui continuer les mêmes soins auprès de sa mère, qui alloit

1560. porter pour lui, pendant ses jeunes années, le poids de l'administration.

Le connétable, qui, sous prétexte d'une maladie qu'il n'éprouvoit pas, s'étoit arrêté à Etampes, en apprenant la mort de François, monte à cheval, à la tête d'une très-nombreuse escorte, et paroît, sans être attendu, aux portes d'Orléans, qu'il trouve gardées par des fantassins. Il les renvoie, menaçant de faire pendre le premier qui refuseroit de se retirer, se présente ensuite devant le roi, et le conjure de ne prendre aucune alarme de ce qui vient de se passer, ajoutant qu'il lui garantit la soumission parfaite de ses sujets. En sortant de l'appartement du jeune monarque, il va se ranger auprès d'Antoine, et lui forme un brillant cortége de la foule de gentilshommes qui l'accompagnent. De son côté, Guise ne traverse les rues d'Orléans qu'au milieu d'un escadron, et, soit pour éprouver ceux qui se disent ses amis, soit pour montrer leur nombre, prétextant un pèlerinage, il sort de la ville, suivi de tant de noblesse, que la cour demeure presque déserte.

Pendant que ces deux partis opposés font craindre une catastrophe, Catherine se met sans obstacle à la tête de l'administration. Son

fils écrit aux parlemens qu'il l'a priée d'en prendre les rênes. Pour donner d'abord une idée favorable de son gouvernement, elle fait remise de la taxe à laquelle étoit assujettie la confirmation des offices à chaque nouveau règne, quoique l'Etat eût le plus grand besoin de ces secours. Cette taxe, qui varioit, s'évaluoit ordinairement au produit d'une année du revenu de l'office. 1560.

L'ouverture des Etats-Généraux, retardée de trois jours, se fit le 13 décembre. Le chancelier prononça un discours dans lequel il étala beaucoup d'érudition; il expliqua comment nos assemblées nationales avoient cessé de porter le nom de parlement. Dans l'origine, elles se tenoient toujours deux fois chaque année; nos rois y pourvoyoient et aux affaires générales, et à celles des particuliers. Dans la suite, le nom de parlement ne s'appliqua plus qu'aux audiences privées qu'ils firent tenir dans leurs palais, par des juges qui les remplacèrent quant à la justice distributive, et le nom d'Etats-Généraux fut donné aux assemblées nationales qu'ils continuèrent de convoquer dans les circonstances importantes, et de présider en personne. Il prétendit que les Etats-Généraux ne pouvoient être dangereux pour un bon roi; que s'ils avoient fourni des alimens à la

1560. sédition sous le roi Jean, c'étoit un inconvénient passager qui ne devoit être imputé qu'à la grossièreté d'une bourgeoisie naissante, laquelle avoit méconnu ses devoirs. Il fit espérer qu'un concile général, en tout cas national, mettroit fin aux troubles religieux. En attendant, il exhorta les magistrats et les notables des cités à veiller, dans l'enceinte de leurs murs, au maintien de la tranquillité publique, et à réprimer tous les séditieux par de prompts châtimens; ce qui n'est au fond que conseiller l'exécution des lois. « Lorsqu'on auroit fait » part à l'assemblée de la formation du con» seil d'administration, elle ne pourroit qu'y » applaudir. Quant aux finances, elles sont » dans l'état le plus déplorable. Le roi vous » demande à cet égard aide et conseil. »

Deux choses déplurent à beaucoup de députés dans le discours de l'Hôpital, dont nous n'avons donné que la substance : d'abord qu'en parlant du roi de Navarre, il l'eût, de son chef, subordonné à la reine-mère; ensuite qu'il eût excepté le monarque de la soumission que tout le monde doit à la loi; car, observoit-on, s'il est vrai qu'elle dérive de l'ordre naturel, le souverain y doit être soumis comme le dernier de ses sujets. En terminant son discours, il avoit dit aux députés : « Assemblez-vous

» demain en commun au couvent des Cordeliers. Le clergé y tiendra ses séances particulières. Les jours suivans, la noblesse s'assemblera aux Jacobins, et le tiers aux Carmes. » Il étoit d'usage qu'après avoir entendu le discours du chancelier, les trois ordres délibérassent ensemble sur les propositions du roi, et choisissent un orateur. Chacun d'eux se retiroit ensuite dans des salles particulières pour rédiger le cahier de ses doléances, et l'on se rassembloit de nouveau en commun pour fondre ces trois cahiers en un seul, qui représentoit ainsi les sentimens de la députation entière; car ce qu'un ordre avoit délibéré devenoit l'opinion de tous, s'il étoit adopté par les deux autres. Les mécontens changèrent cet état de choses, en déterminant la noblesse et le tiers à ne se réunir que dans leurs salles particulières. Le clergé, dissimulant le dépit de se voir privé du droit exclusif, dont il étoit en possession, de fournir un orateur aux Etats-Généraux, élut, d'une voix unanime, pour orateur le cardinal de Lorraine, et le fit proposer aux deux autres ordres. Ils répondirent qu'ils avoient dans leur sein des hommes en état de porter pour eux la parole. Le cardinal de Lorraine qui avoit singulièrement ambitionné l'honneur d'être l'orateur de la nation, refusa 1560.

1560. d'être uniquement celui du clergé. C'étoit aux Châtillons et aux autres calvinistes de l'assemblée qu'il dut cette mortification. Ils avoient réussi à semer la division entre les trois ordres, en persuadant à la noblesse et au tiers que c'étoit le moyen de faire tomber sur le clergé seul l'immense subside dont le gouvernement avoit besoin. Cependant cette discorde jetée dans l'assemblée ne suffisoit pas pour parvenir au but que se proposoient les sectaires, et qu'il leur importoit de cacher pour l'atteindre : ils vouloient faire conférer la régence au roi de Navarre, qui eût fait prévaloir le calvinisme. Les catholiques dans l'ordre de la noblesse et dans celui du tiers étoient beaucoup plus nombreux que les religionnaires. Ceux-ci ne leur parlèrent donc que des droits de la nation, communs à tous, et au nombre desquels ils mettoient celui de disposer de la régence. Catherine traversa leur projet par un règlement qu'elle fit rendre au conseil le 21 décembre, et qui lui attribuoit tous les pouvoirs de l'administration. On y applaudit dans l'ordre de l'Eglise, mais celui de la noblesse se divisa. Les uns le prétendoient offensant pour la nation, et le rejetoient. Les autres soutenoient que le roi de Navarre, le plus intéressé à la chose, ne se plaignant pas, personne n'avoit le droit

de blâmer cet arrangement. Ceux qui avoient émis la première opinion n'ayant pu la faire prévaloir, se séparèrent du reste de leur ordre, et s'efforcèrent d'attirer le tiers dans leur parti; mais cet ordre jugea que, n'ayant point été consulté, il lui convenoit de garder un silence respectueux sur une querelle qui lui étoit assez indifférente. 1560.

Les nobles dissidens ne se découragèrent point. Ils présentèrent une requête à Médicis, pour lui exposer, 1°. que les Etats ont le droit de concourir à former le conseil de l'administration dans les minorités; ils citent plusieurs exemples pour appuyer leur prétention; notamment ce qui s'est passé aux derniers Etats tenus à Tours en 1484, sous celle de Charles VIII; 2°. qu'ayant été convoqués par François II, majeur, ce cas de minorité n'avoit ni dû ni pu se prévoir; qu'en conséquence, ils n'avoient pas reçu à cet égard d'autorisation de leurs commettans; qu'ils ne pouvoient, par une autre raison, ni approuver ni improuver la composition de l'administration actuelle; c'est qu'ils n'avoient pas le temps de prendre à cet égard les informations nécessaires. Ils demandèrent que les Etats fussent suspendus pour leur donner le moyen de se procurer les pouvoirs dont ils manquoient.

1560. On ne devoit point, ajoutoient-ils, leur objecter qu'ils ne représentoient pas même leur ordre tout entier; car les bailliages qui les avoient députés renfermoient plus de gentilshommes que le reste de la France. Médicis sentit qu'en accédant à cette demande, elle compromettroit une autorité qu'Antoine ne lui disputoit même pas. Elle répondit qu'ils devoient d'abord présenter les doléances de leurs bailliages; que telle étoit leur mission; qu'ils devoient commencer par la remplir, afin qu'on pût remédier aux abus dont les sujets sollicitoient la réforme. Ils reconnurent la justesse de cette observation, et remirent leurs cahiers informes, tels qu'ils les avoient reçus des Etats provinciaux, assemblés pour les rédiger, et nommer les députés.

Les dissensions dans l'ordre de la noblesse s'accrurent beaucoup lorsqu'il fut question des troubles religieux : il s'y forma deux nouveaux partis. L'un vouloit que l'on continuât d'employer toute la rigueur des ordonnances contre les sectaires et leurs partisans; l'autre réclamoit une entière tolérance. Ces deux partis cessèrent de délibérer ensemble, même sur ce qui n'avoit aucun rapport à la religion. Ils rédigèrent des cahiers distincts et contradictoires sur plusieurs points. Il y eut encore

des subdivisions dans ces partis opposés. Quelques catholiques voulurent retrancher la peine de mort de celles qui étoient prononcées contre les calvinistes ; les autres s'y opposèrent, et parmi ceux qui se déclarèrent pour les sectaires, ceux-ci se contentoient de l'oubli du passé avec une simple tolérance pour l'avenir ; ceux-là vouloient un état civil et un culte public. 1560.

Le roi se rendit dans la salle de l'assemblée générale, le 1er janvier. L'orateur du tiers-état, Lange, avocat au parlement de Bordeaux, et ceux de la noblesse et du clergé, firent parade d'érudition, suivant le mauvais goût de ce siècle, au lieu de se renfermer dans leur sujet, et de le développer avec énergie. Lange évita de s'expliquer sur la formation du conseil d'administration. Il établit que la cause des révolutions qui bouleversent les empires étoit toujours, ou la dépravation des mœurs, ou l'oppression des peuples ; qu'ainsi la religion n'étoit que le prétexte des troubles actuels, et qu'ils provenoient des vices qui infestoient les premières classes de la société. Il gourmanda l'ignorance du clergé, devenue si générale et si honteuse, que les évêques et les curés avoient été obligés de se décharger du soin de l'instruction et de la prédication sur des moines 1561.

1561. mendians, sa cupidité qui trafiquoit des sacremens, et détournoit à des usages profanes et scandaleux les biens destinés aux pauvres et à l'entretien du culte ; enfin, le luxe effréné qui avoit changé en palais l'humble toit qu'il devoit avoir dans le parvis des églises. Il reprocha les mêmes vices à la magistrature, et prétendit que la vénalité les rendoit incurables. Il ne ménagea pas davantage la noblesse. Beaucoup de ses biens et tous ses priviléges lui avoient été accordés, à la condition de défendre seule le royaume. Dans ces derniers temps, elle s'en étoit montrée tellement incapable, qu'il avoit fallu soudoyer des armées étrangères aux dépens du peuple. Il paroît qu'il ne trouva rien à reprendre dans la conduite du tiers, ou qu'il ne crut pas devoir se livrer à la censure de son ordre.

Jacques de Silli, baron de Rochefort, orateur de la noblesse, dit qu'elle trouvoit bon que la reine-mère, outre la tutelle de son fils, eût la principale direction des affaires; que le conseil d'administration fût composé des princes du sang, intéressés au maintien de la monarchie. Il lança quelques traits sur les Guises, qu'il accusa indirectement d'aspirer au trône. Ensuite il s'efforça de prouver que la noblesse étoit, comme la royauté, une insti-

tution divine ; et, cherchant les causes qui en avoient altéré la pureté, il en assigna deux : l'une étoit l'opinion accréditée de quelques philosophes qui, outre la noblesse de naissance, en reconnoissoient trois autres attachées à l'exercice des premières magistratures, aux services militaires, ou à l'invention de quelque art utile. Il ne vouloit reconnoître que celle qui est acquise par la naissance. L'autre cause de dégradation étoit la sottise des nobles qui s'étoient dépouillés de la meilleure partie de leurs biens, et même de leurs juridictions, en faveur des gens d'église, lesquels en abusoient pour tourmenter la postérité de leurs bienfaiteurs. Il supplia le roi de ramener le clergé à sa primitive institution, en le débarrassant de ses immenses richesses. Il conseilla d'abolir la vénalité des charges de la magistrature, de n'en confier les principales à l'avenir qu'à des gentilshommes, qui, plus délicats que d'autres, ne se conduisoient que par des maximes d'honneur. Il parla de la nécessité d'apaiser les troubles religieux, sans indiquer aucun moyen, parce que son ordre n'avoit pu se concilier sur ce point, présenta quatre cahiers pour la noblesse seule, et en outre une requête d'un grand nombre de gentilshommes, qui demandoient la faculté d'ériger 1561.

1561. des temples dans leurs fiefs pour y exercer le nouveau culte.

L'orateur du clergé, Jean Quintin, célèbre professeur de l'Université de Paris, pour la première fois, tiré de la poudre de l'école, où il ne parloit qu'en latin, se rendit odieux et ridicule par l'excès de son zèle. Il accabla les protestans des plus grossières invectives, avertit le roi qu'après s'être soulevés contre l'autorité ecclésiastique, ils minoient sourdement la sienne. Il pouvoit n'avoir pas tort sur ce point; mais il alla jusqu'à leur refuser le nom de chrétiens, et s'appuyant des livres sacrés, il conjura le monarque d'extirper ces sectaires par le fer et le feu, du moins de leur interdire avec ses sujets tout genre de commerce, les lois ecclésiastiques et civiles défendant de converser avec des excommuniés. Il fit remonter à l'abolition de la pragmatique les désordres dont il convenoit que l'Eglise étoit remplie, et réclama contre un abus particulier qui désoloit le clergé inférieur : c'étoit l'impôt des décimes qu'on levoit jusqu'à cinq à six fois par an. Les sectaires, irrités des invectives dont il les avoit accablés, firent pleuvoir sur lui les épigrammes et les satires. Il en mourut de chagrin au bout de quelques mois.

Le cahier du clergé n'avoit rien de la dureté 1561.
de son orateur. Il demanda aussi le rétablissement des élections, et dénonça les violences des calvinistes, qui, dans les lieux où ils étoient en force, traînoient les catholiques au prêche, battoient et mutiloient les prêtres, s'emparoient à main armée des églises, et avoient dans quelques provinces répandu tant de terreur, que les ecclésiastiques y étoient forcés de cacher les marques extérieures de leur ministère. Il se plaignoit amèrement des décimes qui réduisoient des ministres de l'autel à voir leurs meubles vendus à l'encan, à être traînés en prison ou à demander l'aumône dans les rues. Cette taxe n'avoit aucune règle. On l'établissoit sur de simples conjectures, sans informations préalables. Il se plaignoit encore du logement des gens de guerre, qui souvent accabloient le curé de coups, et le contraignoient de quitter sa paroisse pour aller mendier dans le voisinage. Il remercia le Ciel d'avoir inspiré à la reine-mère la pensée courageuse de prendre les rênes de l'administration.

La noblesse présenta quatre cahiers. Celle de Champagne et de Brie demanda pour chaque province du royaume des Etats particuliers tous les cinq ans, et des Etats-Généraux

1561. pour la France, tous les dix ans, et durant l'intervalle de leurs assemblées, une commission permanente, composée de gentilshommes, et qui mettroit sous les yeux du roi les objets les plus urgens. Elle sollicita une ordonnance qui déclarât tout roturier incapable de posséder un fief, et lui fixât, pour en vider ses mains, un terme à l'expiration duquel il en seroit dessaisi. La noblesse de ces deux provinces se divisa sur les moyens d'apaiser les troubles de la religion. Une partie en abandonna le soin à la prudence du gouvernement; l'autre, en protestant de son attachement à la religion catholique, demanda que la voie de contrainte fût interdite en fait de croyance. La noblesse de la prevôté de Paris, du Vermandois et du duché de France vouloit de plus la suppression de la vénalité des offices, et que personne n'en pût posséder deux à la fois, même dans la maison royale et dans celle des princes du sang; elle requéroit aussi que nul ne fût inquiété pour cause de religion, si ce n'est les prédicans qui dogmatiseroient contre le catholicisme, et ceux qui tiendroient de nuit ou de jour des conventicules calvinistes. Cette restriction déplut à quelques uns qui réclamèrent la tolérance civile pour ceux qui professeroient une doctrine prise dans la Bible, consentant

qu'on fit subir des peines afflictives aux anabaptistes et aux athées. La noblesse dissidente sollicita un concile dans lequel les ministres de la réforme seroient admis, et où tout se décideroit par le texte de l'Ecriture. Le roi, dont l'Etat ne composoit qu'une partie des pays catholiques, n'étoit pas tout-à-fait le maître d'accorder ce point. Elle demanda la suppression des procureurs, un avocat suffisant à la défense de toute cause ; que la plus longue durée des procès n'excédât point deux ans. Le dernier cahier signé par les députés d'un grand nombre de provinces remercioit la reine-mère d'avoir bien voulu se charger du fardeau de l'administration. 1561

Le cahier du tiers, plus étendu que tous les autres ensemble, contenoit trois cent cinquante articles, dont plusieurs servirent de base à la célèbre ordonnance d'Orléans. Cet ordre proposa aussi un concile général, où tout homme pourroit discuter librement les opinions controversées. En attendant l'ouverture du concile, il demandoit le rétablissement des élections pour toutes les fonctions ecclésiastiques, et que les biens du clergé fussent divisés en trois parts, dont l'une pour la subsistance des ministres de l'auteur, l'autre pour les pauvres, et la troisième pour l'entretien et les ré-

1561. parations des lieux saints; qu'on ne pût s'engager dans les cloîtres par des vœux, avant l'âge de trente ans pour les hommes, et de vingt-cinq pour les femmes; qu'il fût défendu d'envoyer de l'argent à Rome pour dispenses, annates, préventions et autres causes semblables; que tout ecclésiastique, possédant deux bénéfices, fût tenu d'opter dans six mois; qu'on renvoyât toutes les fêtes aux dimanches; qu'on poursuivît les prêtres qui avoient chez eux leurs concubines et leurs enfans, dans les tribunaux ordinaires, et non dans les officialités, qui laissoient ces désordres impunis. Les nobles étoient peints comme autant de brigands qui vexoient, pilloient, désoloient la classe des laboureurs. Il demandoit que le procureur du roi dans chaque siége eût ordre de se constituer partie dans toutes les plaintes qui seroient portées sur ce sujet; attribuant à l'oisivété et au défaut d'éducation, la rusticité et la férocité des gentilshommes, il témoignoit le désir que le roi, les princes et les grands seigneurs en reçussent un plus grand nombre en qualité de pages, et qu'on défendît d'exercer à la fois deux états civils ou militaires, afin de procurer plus de débouchés à la noblesse indigente.

Il prouve que l'argent provenu à Henri II

de la vente des offices, lui coûtoit trente pour 1561.
cent d'intérêts, par les gages qu'il y avoit attachés, et conclut au rétablissement des élections; il opina pour la suppression de tous les tribunaux particuliers, dont les fonctions retourneroient aux juges ordinaires, pour l'abolition de toutes lettres d'évocation et de commissions illégales, double source et d'oppression et d'injustice. Il vouloit qu'on fermât tous les lieux publics de prostitution, qu'on défendît tous les jeux de hasard, qu'on examinât les comptes et la conduite de tous ceux qui, sous les trois derniers règnes, avoient manié les finances de l'Etat. On en avoit vu plusieurs passer, en une seule nuit, presque de l'excès de la pauvreté à l'excès de l'opulence. Il conjuroit de supprimer, ou tout au moins de modérer la taille. Pour justifier cette demande, il présentoit un tableau effrayant de la désolation des campagnes; les uns se voyant arracher, pour l'acquit de l'impôt, le peu de provisions qu'ils avoient amassées pour leur subsistance, expiroient de douleur; d'autres égorgeoient leurs femmes, leurs enfans et se poignardoient eux-mêmes. Un plus grand nombres traînés dans les prisons, où on ne leur fournissoit pas d'alimens, y succomboient à la faim. Quelques

1561. chefs de famille quittoient le royaume, y laissant les leurs, dont les uns mendioient leur pain, et les autres remplissoient les repaires de la débauche et de l'infamie. Ceux qui restoient, n'ayant plus rien, étoient réduits à s'atteler eux-mêmes à la charrue. Si l'on joint, à cet amas d'infortunes, les vexations que la noblesse faisoit éprouver à ses vassaux, on ne sauroit trop concevoir que l'Etat ne se soit pas dissous, qu'il ne soit pas devenu un désert. Le mal étoit encore augmenté par les priviléges. Les particuliers les plus riches d'une paroisse se déchargeoient de la taille en se procurant un titre ou un office sans fonctions, dans la maison royale, dans celles des princes, dans quelque Université, dans un hôtel des monnoies, dans un corps militaire. Enfin, ce qui mettoit le comble au désespoir, c'est que la taille étant solidaire, celui qui, avec bien de la peine, avoit acquitté sa taxe, étoit traîné en prison, ne pouvant payer celle de son voisin. Le tiers insistoit sur la réforme de tant d'abus monstrueux et de quelques autres du même genre.

Dans le chapitre *de la marchandise*, il se plaignit de la multitude des banqueroutes, fléau apporté en France par des étrangers, qui, venus de l'Italie sans aucune fortune,

pour exercer la profession de banquiers, disparoissoient tout à coup avec l'argent du roi et des particuliers. Il requéroit que cette profession leur fût interdite dans le royaume, s'ils n'y possédoient pas de biens-fonds, ou s'ils ne présentoient une caution valable; que les François eux-mêmes fussent tenus de donner des sûretés, et que tout banqueroutier fût pendu. Il trouvoit la cause de tant d'abus dans l'interruption des Etats-Généraux, et demanda qu'ils fussent tenus tous les cinq ans. Il ne s'expliqua sur la régence que d'une manière obscure, et laissa néanmoins entendre qu'il la voyoit sans déplaisir dans les mains de Catherine. 1561.

Feignant de se contenter de cette déclaration, la régente parut tourner toutes ses vues sur un objet d'utilité plus générale, la liquidation des dettes de l'Etat. Pour y mieux disposer les esprits, elle fit de grandes réformes dans la maison du roi, et dans quelques branches de l'administration. Un quartier fut retranché de tous les gages pour l'année suivante; mais ces économies ne suffisoient pas. Les dettes montoient à quarante-quatre millions et demi environ; les revenus de l'Etat ne s'élevoient qu'à douze millions deux cent soixante mille francs, sur lesquels il y avoit des non-valeurs

1561. l'Etat, le roi consentoit qu'elle se fît, non plus par bailliage, forme trop dispendieuse pour les circonstances, mais par gouvernemens, et que pour chacun des grands gouvernemens, il suffiroit de trois députés, qui se rendroient à Melun, le premier jour de mai. Médicis avoit voulu que ces Etats fussent peu nombreux, parce que la question de la régence n'ayant pas été décidée formellement, elle espéroit qu'il lui seroit facile de gagner un petit nombre de députés, puisqu'elle restoit par provision chargée du gouvernement, et conséquemment maîtresse de la distribution des emplois et des grâces. D'un autre côté, le roi de Navarre, voyant qu'il n'étoit pas, comme il l'avoit craint, sacrifié à la reine-mère, conçut des espérances, et s'efforça de grossir la quantité de ses partisans. Une occasion s'en présenta bientôt.

Le parlement de Paris fut d'autant plus piqué de se voir compris dans la loi qui, pour l'année courante, retranchoit le quart des gages, que la Cour des Comptes en étoit exceptée; à cette marque, il crut reconnoître un effet de la haine mal éteinte du chancelier; il envoya faire des remontrances. Les députés s'adressèrent d'abord au roi de Navarre, qui plaida leur cause avec chaleur, et même proposa de prendre sur ses pensions et ses gages; ce qu'il

faudroit pour satisfaire le parlement, si les finances du roi ne le lui permettoient point. Catherine n'eut garde d'accepter cette offre; elle fit excepter le parlement de la règle générale. 1561.

Attentive, de son côté, à se faire des créatures, elle avoit dès le 7 janvier, fait enjoindre par un ordre du roi adressé au parlement, d'ouvrir les prisons à tous les religionnaires détenus, et de publier de nouveau l'édit de Romorantin, le plus favorable qu'eût obtenu la réforme, puisqu'il ne soumettoit qu'à des peines canoniques, qui laissoient, avec la liberté, tous les droits de citoyen. Le parlement n'enregistra cet ordre et l'édit de Romorantin qu'après beaucoup de difficultés, et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. (Cet édit, sous le dernier règne, n'avoit aussi obtenu qu'un enregistrement provisoire.) Quatre jours après cette formalité, la cour ne craignit pas d'en détruire l'effet, par un arrêt, qui, sous peine de la potence, défendit toute assemblée religieuse, et la vente de tout ouvrage sur l'Ecriture-Sainte, sans l'approbation de deux docteurs en théologie.

Catherine mécontenta les catholiques, sans gagner les protestans, qui ne tendoien qu'à mettre l'autorité du gouvernement dans les mains d'Antoine, et surtout du prince de

1561. Condé. Les ministres et les anciens dès principales églises protestantes, dans un synode tenu à Poitiers, décidèrent qu'à la réserve des princes du sang, magistrats nés, nul ne pourroit se dire conseiller d'Etat; que la reine-mère n'avoit pu choisir valablement ces conseillers; qu'aux Etats-Généraux seuls appartenoit ce droit; que le chancelier lui-même seroit requis de cesser toutes fonctions. Cette décision, provoquée, suivant les apparences, par l'amiral de Coligni, fut l'objet de toute l'attention des Etats provinciaux, et des intrigues de la cour, qui se trouvoit alors dans la plus grande agitation par l'arrivée de Condé.

Après la mort de François II, Médicis l'avoit elle-même averti qu'il étoit libre, et invité à reprendre sa place au conseil. Il refusa cette liberté jusqu'à ce qu'un arrêt l'eût déclaré innocent. Il fut convenu, ainsi que nous l'avons dit, qu'il seroit transféré dans un château d'Antoine, avec le titre de prisonnier. Il fut conduit à La Fère. Le roi, après les États d'Orléans, s'étant rendu à Fontainebleau, Médicis manda au prince de Condé qu'on l'y attendoit, et qu'il auroit tel arrêt qu'il pouvoit désirer. Il répondit qu'il n'y paroîtroit pas s'il n'étoit préalablement ordonné aux Guises, ses ennemis, de s'en absenter tout le

temps qu'il y seroit. Catherine, dont le plan étoit, comme on l'a vu, de balancer l'une par l'autre les deux grandes factions qui partageoient l'Etat, n'eut garde d'accepter une pareille condition. Le prince de Condé, averti par ses partisans qu'il ne l'obtiendroit pas, s'achemina vers la cour. Le duc de Guise, montant à cheval, grossit le nombre des grands personnages qui allèrent à sa rencontre. Condé, introduit au conseil, exposa sommairement que ses ennemis l'avoient tellement calomnié dans l'esprit du feu roi, que ce prince l'avoit livré à une commission. Il somma le chancelier, qui en avoit été le chef, de déclarer s'il connoissoit quelque pièce qui le chargeât du crime de rebellion. L'Hôpital répondit n'en point connoître, et Condé fut, d'une voix unanime, déchargé d'accusation, avec faculté de poursuivre, s'il le jugeoit convenable, dans les tribunaux ordinaires, une plus ample justification (1). Sous ce prétexte, il se rendit à Paris, où sa présence contribua beaucoup au succès d'une manœuvre dressée contre Médicis et les Guises. Le maréchal de Montmorenci, fils aîné du connétable, et gouverneur de 1561.

(1) Un arrêt du parlement de Paris, de la même année, proclama son innocence.

1561. Paris et de l'Ile-de-France, ne pardonnoit pas au duc de Guise de lui avoir enlevé la charge de grand-maître; l'amiral de Coligni, son cousin, et lui, se concertèrent pour le chasser de la cour. Il fut convenu entre eux et Antoine que ce dernier, le lendemain de l'ouverture des Etats de l'Ile-de-France, demanderoit à Médicis l'éloignement du duc de Guise (1); que sur le refus qui lui en seroit fait, il quitteroit Fontainebleau avec tous ses partisans, et viendroit à Paris, où les Etats le reconnoîtroient, d'une commune voix, régent du royaume; et l'exemple de la capitale, joint à d'autres mesures qu'on avoit prises, entraîneroit le reste de la France. Antoine, ayant essuyé le refus qu'il attendoit et qu'il désiroit, alloit quitter Fontainebleau avec les princes du sang, le connétable, les Châtillons, et tout ce que la cour avoit de plus distingué, lorsque, par le conseil du cardinal de Tournon, qu'on y avoit rappelé, le roi mande le connétable. Charles lui dit : « Vous êtes le premier officier de ma cou- » ronne. Votre présence m'est nécessaire dans » les circonstances actuelles; je vous défends » de quitter Fontainebleau. Que ferez-vous? »

(1) Le cardinal s'étoit retiré dans son archevêché de Reims, où il se bornoit à ses fonctions épiscopales.

J'obéirai au roi, dit le connétable. Antoine 1561.
fit de vains efforts pour l'entraîner; lié par sa parole, il demeura inflexible, et détourna même le roi de Navarre de son projet de départ, qui ne fut point exécuté. Néanmoins les Etats de Paris composés de gens dévoués au gouverneur, arrêtèrent que la reine auroit seulement la tutelle et la garde de son fils; que la régence seroit conférée au roi de Navarre, et sur son refus, au prince de Condé; que tous les cardinaux seroient exclus du conseil d'administration, comme ayant prêté serment à un souverain étranger; que le cardinal de Bourbon même n'y seroit admis qu'en renvoyant le chapeau; que tous les Guises, étant étrangers, n'y pourroient entrer; qu'outre les princes et les grands officiers de la couronne, il seroit composé de quelques personnages notables, présentés par les prochains Etats-Généraux. Catherine, justement alarmée, négocia. Elle céda la lieutenance-générale du royaume à son rival, avec une portion d'autorité à peu près égale à celle qui lui restoit. Après cet arrangement, le roi, par des lettres-patentes, cassa tout ce qui avoit été fait à Paris, indiqua d'autres Etats provinciaux pour le 25 de mai, renvoya l'assemblée des Etats-Généraux au 1er août, et défendit, sous peine de désobéis-

1561. sance, à tous les ordres de s'occuper du conseil d'administration.

La reine crut que le meilleur moyen d'accroître et d'affermir son pouvoir étoit de mettre dans ses intérêts l'amiral et le connétable, les deux moteurs de la faction d'Antoine. C'étoit par leur médiation qu'elle venoit de traiter avec lui; elle parut désirer de leur en prouver sa reconnoissance. Le connétable, profitant de cette bonne volonté, fit donner à d'Anville, le second de ses fils, la survivance de son gouvernement du Languedoc. L'amiral ne demanda de grâces que pour la religion qu'il professoit; il pensoit qu'à la faveur d'une tolérance de quelques années, la France entière deviendroit protestante sans contrainte; qu'alors les biens du clergé pourroient être employés, sans réclamation, à l'acquit des dettes de l'Etat, et suffiroient pour assurer en outre aux ministres de la réforme, un traitement que même ils ne demandoient pas. Il fit goûter ce plan au chancelier, et il se forma dès lors entr'eux une liaison qui fut quelquefois troublée par les événemens, mais jamais rompue. Ils y firent aisément entrer Catherine, à qui la liquidation des dettes de l'Etat, et le maintien de sa puissance étoient plus chers que celui de la religion catholique.

Elle promit les édits de tolérance que sollicitoit l'amiral ; mais, avant de les donner, elle crut devoir y préparer les esprits. On étoit en carême : elle fit servir des viandes sur presque toutes les tables ; on permit aux ministres de prêcher dans le château même. Jean de Montluc, évêque de Valence, et calviniste déguisé, tint dans l'antichambre du roi, des conférences sur la controverse. Médicis y assistoit avec tous les courtisans. Le connétable s'y laissa aussi entraîner ; mais il témoigna son mécontentement au prédicateur : on dit même qu'un jour il donna des ordres à ses gens de le jeter par la fenêtre, et que l'évêque ne se sauva de ce danger qu'en se perdant au milieu de la foule. Garnier doute de cette violence de la part d'un sujet respectueux tel que le connétable ; il est seulement certain, dit-il, que les nouveautés religieuses lui déplaisoient extrêmement. Les réformés venoient de lui donner un sujet de mécontentement personnel, dans les Etats de Paris où ils dominoient : on avoit arrêté qu'on feroit servir au payement de la dette publique la restitution des dons immenses accordés par Henri II à ses courtisans, et quoique ces Etats eussent été formés sous l'influence du maréchal de Montmorenci, on avoit déclaré que son père même ne seroit pas exempt

1561.

1561. de la restitution. Personne n'avoit plus à redouter cette mesure proposée par les Etats de Paris, et en général le triomphe de la réforme, que le maréchal de Saint-André; car il avoit été comme accablé des libéralités de Henri II, dont il avoit follement consumé la plus grande partie, et en outre, il avoit partagé avec la duchesse de Valentinois presque toutes les confiscations faites sur les calvinistes bannis du royaume. Ces biens composoient une grande partie de sa fortune. Pour conjurer l'orage qui le menaçoit, il forma le projet d'une ligue entre le connétable, le duc de Guise et lui, à laquelle viendroient naturellement s'associer tous ceux qui craindroient l'anéantissement de l'ancienne religion; et il réussit à faire adopter par les deux autres intéressés le plan auquel les réformés donnèrent le nom de Triumvirat. Cette ligue fut d'abord très-foible.

Le parlement toutefois agissoit dans le même sens que le triumvirat, par des sentimens peut-être plus religieux que politiques. Non content d'avoir opposé à l'édit de Romorantin des modifications qui l'anéantissoient, il rendit le 28 mars un arrêt qui déclaroit criminels de lèse-majesté, tous ceux qui assisteroient à des assemblées calvinistes, et ordonna l'exécution d'anciens édits qui prescri-

voient de raser les édifices où elles se tiendroient. C'étoit ordonner la destruction du château royal de Fontainebleau. Le parlement eut ordre d'envoyer sur-le-champ au conseil deux de ses membres qui rendroient raison de sa conduite. Après les avoir entendus, on leur dit que le roi permettoit qu'on lui fît des remontrances, mais qu'il ne souffriroit aucune sorte de modification à l'enregistrement de ses lois. 1561.

Tout enhardissoit les protestans. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, s'étoit retiré dans cette ville aux environs de Pâques. Au lieu de se montrer dans l'église à la tête de son clergé, il faisoit la cène dans son palais avec quelques docteurs qui partageoient ses opinions. Cet exemple inspira, au petit nombre de protestans qui étoient dans la ville, l'audace d'insulter une procession. Le peuple furieux les poursuivit, et en assomma un dans la cour de l'évêché. On pendit deux de ceux qui avoient eu le plus de part à ce meurtre : on saisit cette circonstance pour publier un édit depuis quelque temps projeté dans le conseil. Il fut défendu à tous les François, sous peine d'être pendus, de s'entre-donner les noms de papistes et de huguenots, de violer les asiles domestiques, sous prétexte qu'il s'y tiendroit

1561. des assemblées de calvinistes. On ordonna l'élargissement de tout prisonnier pour affaire de religion. Il fut permis à tous les bannis et à tous les fugitifs, pour cause religieuse, de rentrer en France et dans la possession de leurs biens. Le chancelier, n'espérant pas que cette loi fût enregistrée, viola les anciennes formes en l'adressant directement aux présidiaux que l'édit de Romorantin constituoit juges souverains en matière d'hérésie. Le parlement de Paris vit dans cette innovation le renversement des lois fondamentales. Quelques conseillers furent d'avis de mander le chancelier : on se contenta de défendre au prevôt de publier l'édit, et il s'en abstint. La cour fit des remontrances si plausibles sur la forme et le fond de la loi, que le chancelier ne répliqua point et ne fit pas déployer l'autorité. Il lui sembla, d'ailleurs, assez inutile d'y recourir. La volonté du roi étant connue, l'amiral et lui avoient à peu près ce qu'ils désiroient; il paroissoit bien sûr qu'en général elle seroit exécutée : aussi l'édit produisit-il dans le royaume une commotion générale; à Paris même, où il n'avoit pas été publié, les prêches se multiplièrent, et l'on commença de les tenir à des heures réglées. Des écoliers, renforcés de quelques bourgeois, attaquèrent deux jours de suite une maison du

faubourg Saint-Germain, où se tenoient le plus fréquemment les assemblées des religionnaires; il y eut du sang de répandu de part et d'autre; ces désordres furent impunis. Les protestans, à leur tour, opprimoient les catholiques lorsqu'ils le croyoient pouvoir faire avec sécurité. 1561.

Le cardinal de Lorraine profitant de la circonstance du sacre de Charles, qui se fit à Reims le 15 mai, offrit à la reine-mère un tableau très-animé de l'oppression dans laquelle gémissoit l'Eglise catholique. En plusieurs endroits, les prédicateurs étoient interrompus, démentis, injuriés au milieu de leurs sermons; la dîme ne se payoit plus, et les bourgeois d'une même ville, armés les uns contre les autres, n'attendoient que le signal du carnage. Il se tint, à cet égard, un conseil extraordinaire à Reims. On y lut d'abord des requêtes présentées par les protestans, et auxquelles on n'avoit pas encore répondu. Ils demandoient avec persévérance un concile ou général ou national, et insistoient pour y être entendus. Le concile de Trente, déjà interrompu plusieurs fois, venoit de se rouvrir; mais les protestans voudroient-ils s'y rendre à travers des pays d'inquisition? Voudroit-on les y écouter? Quand finiroit ce concile, s'il devoit finir?

1561. D'un autre côté, convenoit-il d'assembler un concile national, quand le concile général, sollicité par la France elle-même, reprenoit ses séances? Pour éluder ces difficultés, on s'arrêta au parti indiqué par le cardinal de Lorraine d'ouvrir un colloque entre les docteurs des deux religions. Il s'offrit de combattre l'antagoniste qui se présenteroit contre les catholiques, fût-ce Calvin lui-même. Ce moyen étant agréable aux protestans, il s'agissoit de savoir si la tolérance seroit en attendant accordée à la réforme. Le conseil d'Etat lui étoit entièrement favorable, et le parlement contraire. On résolut de faire concourir l'un et l'autre à une délibération qui seroit prise à ce sujet. Le chancelier alla au parlement pour y disposer cette compagnie. Il dit que la religion n'étoit, pour un très-grand nombre de gens, que le prétexte des troubles; que beaucoup de calvinistes en vouloient moins aux cérémonies pratiquées dans les églises, qu'aux vases précieux qu'elles renfermoient; « que » c'étoient des soldats réformés ou des hommes » perdus de dettes, vrais athées, n'ayant d'autre » but que de s'enrichir; » que parmi les catholiques, les séditieux étoient la plupart des hommes de la populace, qui avoient pour objet unique le vol et le pillage. « On diroit,

» ajoutoit-il, que c'est le diable qui préside à 1561.
» toutes ces querelles de religion. »

La séance du conseil d'Etat et du parlement réunis commença le lendemain. L'avis qui prévalut fut de défendre toute assemblée publique dans laquelle il se pratiqueroit quelque cérémonie contraire à celles de l'Eglise romaine, de proscrire les ministres, et de laisser aux évêques la connoissance du crime d'hérésie, suivant l'édit de Romorantin, à condition que les coupables qu'ils remettroient au bras séculier ne subiroient pas de plus fortes peines que l'exil. Le chancelier modifiant cet avis en composa un édit connu sous le nom d'*édit de juillet*. Le parlement traita ces modifications d'infidélités, et ne l'enregistra que *provisoirement*. Tel qu'il étoit, il consterna les réformés. On les consola par la promesse qu'il seroit encore moins observé que les précédens. Ils se flattèrent, d'ailleurs, que les Etats-Généraux s'opposeroient eux-mêmes à son exécution.

La délibération du conseil, prise à Reims, avoit fait apporter du changement dans leur composition, du moins relativement au clergé: au lieu de n'appeler qu'un petit nombre de députés de cet ordre, suivant le premier projet, on avoit convoqué tout le corps épiscopal à Poissy, où devoit se tenir un colloque sur les

1561. matières religieuses, et où, en même temps, il délibéreroit sur les affaires dont on s'occuperoit aux Etats-Généraux. Pontoise fut indiqué pour le lieu de l'assemblée de la noblesse et du tiers. On n'y avoit appelé que treize membres de chacun de ces deux ordres. Ces députés déclarèrent d'abord que leurs commettans leur enjoignoient de surseoir à toute délibération, jusqu'à ce qu'on eût effectué les réformes demandées aux Etats d'Orléans. Le conseil les avoit presque toutes approuvées; au lieu de les publier sur-le-champ, l'Hôpital en prit la substance, dont il forma un projet de loi. Cette marche étoit inconnue jusqu'alors; elle tendoit à soumettre aux formalités de l'enregistrement les demandes de la nation approuvées par le roi. Le parlement, qui tenoit l'Hôpital pour suspect, ne lui sut pas gré d'une si grande concession. « Qui savoit, dirent quelques uns de ses membres, si ce n'étoit pas là » un piége pour le décréditer dans l'esprit du » peuple? On ne pouvoit connoître si ce projet » de loi étoit conforme aux cahiers qu'on » affectoit de ne pas communiquer à la cour. » D'autres soutinrent au contraire « que leur » devoir étoit de vérifier toutes les lois pré» sentées de la part du monarque; qu'il n'étoit » pas question d'examiner si elles étoient con-

» formes aux demandes des Etats, soin qui 1561.
» ne les concernoit en aucune manière, mais
» de voir si elles étoient utiles et ne contre-
» disoient pas des lois subsistantes. Per-
» sonne dans la compagnie n'ignoroit que dans
» la personne seule du monarque résidoit tout
» le pouvoir législatif; que les droits des dé-
» putés se réduisoient à présenter de simples
» doléances, d'humbles supplications. La cour
» devoit donc examiner les lettres patentes
» qui lui étoient présentées; les députés, as-
» semblés à Pontoise, en provoquoient eux-
» mêmes l'examen. » Cet avis l'emporta.
Bourdin, procureur-général, en rendant compte des lettres patentes, dit « qu'il savoit
» les égards dus à des lois formées d'après le
» vœu des représentans de la nation; mais qu'il
» n'étoit pas vrai néanmoins que la cour dût
» les adopter aveuglément; qu'elle formoit
» dans le royaume un corps distinct, établi
» par le consentement du roi et des Etats eux-
» mêmes, pour examiner les délibérations
» prises par ces assemblées, et y proposer telles
» modifications qui sembloient raisonnables. »
Il fit, en conséquence, quelques observations sur la loi. On commença de la vérifier; mais les objections furent si nombreuses que la reine envoya les princes du sang à la cour pour

1561. tâcher d'accélérer le travail. Le roi de Navarre en fit sentir l'urgence, et déclara, de la part du souverain, qu'il suffisoit d'une simple lecture, et qu'il n'étoit nullement nécessaire de discuter des objets déjà discutés par les Etats-Généraux, et approuvés par le monarque. Le premier président répondit que le roi eût pu se dispenser de recourir à la cour, en publiant lui-même les décisions qu'il avoit prises sur les cahiers des Etats d'Orléans; mais que si l'on vouloit un enregistrement, il falloit laisser aux magistrats le temps de l'examen. Il mit quelque aigreur dans la réponse, et avertit le roi de Navarre, qui continuoit d'assister à la séance après cette réponse, de se retirer, attendu qu'on y avoit repris des délibérations dont il n'avoit pas vu le commencement. Il fut sensible à l'offense, mais n'en garda guère le ressentiment. Le premier président fut suspendu de ses fonctions durant quelques jours. L'Hôpital profita des nombreuses observations du parlement pour modifier sa loi, qui fut ensuite enregistrée. C'est celle qu'on nomme l'*Ordonnance d'Orléans*.

Les députés des deux ordres, assemblés à Pontoise, eurent un prétexte de moins pour la suspension de leurs travaux. Ils en alléguèrent un autre. Le roi, dans les lettres de

convocation des Etats provinciaux, avoit défendu aux trois ordres de se mêler de la régence et du conseil d'administration. Cette défense n'avoit point été observée. Les députés se disoient astreints par leurs cahiers, à revendiquer avant tout l'exercice d'un droit précieux à la nation. Catherine, désormais unie d'intérêts avec les Châtillons et les protestans, et bien sûre de n'avoir rien à craindre des nouveaux députés, partisans de la réforme pour la plupart, ne mit plus d'obstacle à cette prétention. Ils se bornèrent à ratifier le dernier accord fait entre la reine et Antoine, sauf néanmoins, en pareil cas, le droit des princes et des Etats-Généraux. S'étant fait représenter la liste des membres du conseil d'administration, ils en exclurent les cardinaux, attachés par leur serment à un autre souverain, les évêques, obligés par état à résider dans leurs diocèses, et les princes étrangers. Pour remplir les places qui alloient vaquer dans le conseil, l'ordre de la noblesse proposoit un certain nombre de gentilshommes, parmi lesquels il vouloit que la reine-mère et les princes fissent un choix. Il prétendoit mettre encore d'autres bornes à l'autorité de Médicis et du conseil d'administration : leur interdire, par exemple, le droit de rompre le dernier traité de paix, et d'en- 1561.

1561. treprendre une guerre sans le consentement des Etats-Généraux. Le tiers, sans s'expliquer sur ces prétentions extraordinaires de la noblesse, demandoit que les Etats-Généraux fussent convoqués tous les deux ans. Les deux ordres, d'accord sur les troubles religieux, remontrèrent que les supplices n'avoient servi qu'à étendre la réforme ; en conséquence, ils demandèrent que les édits qui la concernoient, notamment celui de juillet, contraire au vœu de la plus grande partie des députés assemblés à Orléans, fussent rapportés ; que personne ne fût inquiété pour sa croyance ; que, dans chaque ville, on cédât aux religionnaires une église vacante, ou un terrain sur lequel ils pussent édifier un temple, pour y pratiquer leur culte en liberté. Enfin, ils demandèrent qu'on ouvrît à Poissy des conférences réglées sur les points de controverse, entre l'ancienne et la nouvelle religion.

Ils allèrent bien plus loin contre le clergé : ils essayèrent de lui enlever toute son influence, ou, pour mieux dire, toute son existence politique, et tentèrent ce qu'on a vu se réaliser dans la révolution de 1789. La noblesse prétendant ne supporter aucune portion des dettes de l'Etat, sous prétexte qu'elle étoit épuisée par la guerre, demanda que le clergé en payât

les deux tiers, et les communes le reste. Les députés de celles-ci vouloient que le fardeau tout entier fût porté par le clergé, qu'on ne laissât aux ecclésiastiques qu'une maison, dans le parvis de l'église, et qu'on mît à l'encan le reste de leurs biens, sur le prix desquels on prélèveroit les sommes nécessaires pour constituer des rentes qui suffiroient à leur subsistance. L'exécution de ce projet eût réduit le clergé à une existence précaire, et tout-à-fait dépendante du gouvernement. 1561.

Le roi indiqua une assemblée générale des Etats dans le château de Saint-Germain. On y invita les prélats assemblés à Poissy, pour représenter le clergé, qui n'avoit point de députés dans la réunion de Pontoise. La défaveur où il étoit, se manifesta par une innovation : jusqu'alors les cardinaux avoient eu le pas sur les princes du sang. C'étoit un honneur rendu à l'Eglise. Cette fois il en fut autrement. Les cardinaux de Tournon, de Lorraine et de Guise, sortirent de l'assemblée. Deux autres y restèrent, et prirent place après les princes. L'orateur du tiers, qui paroît avoir été un calviniste, déclama violemment contre la dépravation du clergé, contre l'abus scandaleux qu'il faisoit des revenus dont l'administration ne lui avoit été confiée, dit-il, que dans

1561. la vue du soulagement des pauvres. « Il faut, » ajouta-t-il, délivrer le clergé de ce poison » dangereux, si l'on veut le ramener au but » de son institution (1). » Il requit l'exercice public du culte protestant, et appuya sa prétention de plusieurs passages de l'Ecriture.

Jamais le clergé ne s'étoit trouvé dans un plus grand péril. Le colloque de Poissy, qui alloit s'ouvrir, pouvoit opérer une révolution religieuse. Déjà douze ministres protestans se trouvoient à Poissy. Le plus remarquable étoit Théodore de Bèze, noble bourguignon, qui, dès son enfance, avoit été pourvu de deux riches bénéfices. Il étoit connu dans le monde par une figure séduisante, un esprit facile, des poésies érotiques, en langue latine. A l'âge de trente-deux ans, il vendit ses bénéfices, embrassa la réforme, et alla trouver Calvin, qui lui procura une chaire de langue grecque à Lausanne, le rappela près de lui, au bout de neuf à dix ans, et sembla le désigner pour son successeur. Le cardinal de Lorraine n'ayant pu le gagner, les conférences s'ouvrirent à Poissy,

(1) Il est à observer que l'Hôpital, instruit de ce projet, avoit depuis deux mois demandé l'état de ses biens à tout le clergé, sous prétexte de remédier aux injustices qui se commettoient dans la répartition des décimes.

le 9 septembre, en présence du roi, du duc 1561.
d'Orléans son frère, de Médicis, et, pour ainsi dire, de toute la cour. Le cardinal de Tournon présidoit, comme primat des Gaules. Bèze, chargé par ses confrères, de porter la parole, tombant avec eux à genoux, adressa au ciel, à haute voix, une fervente prière; puis se relevant, prononça un discours très-bien fait, et fut écouté avec le plus grand intérêt jusqu'au moment où il dit « que les réformés, » bien qu'ils crussent à la présence réelle de » J.-C. dans l'Eucharistie, croyoient son corps » aussi éloigné du pain, après la consécration, » que le ciel l'est de la terre. » A ces mots, il s'éleva un violent murmure, et le cardinal de Tournon fut tenté de rompre l'assemblée. Bèze reprit tranquillement le fil de son discours. Quand il eut fini, « Plût à Dieu, dit le cardi- » nal de Lorraine, que cet homme eût été » muet, ou que nous eussions été sourds! » C'étoit apparemment un hommage involontaire rendu à l'orateur. Le cardinal de Tournon, se possédant bien moins, supplia le roi de préserver son cœur des blasphêmes dont son oreille venoit d'être souillée. Le cardinal de Lorraine ne répondit qu'au bout de huit jours. Il réduisit la dispute à deux points principaux : l'autorité de l'Eglise, en matière de

1561. foi, et la présence du corps de J.-C. dans le sacrement de l'autel. La démonstration de ces deux points parut aux évêques tellement évidente, que le cardinal de Tournon supplia le roi, de leur part, d'obliger les réformés de signer sur-le-champ ces deux articles, ou de les chasser de sa présence. Bèze offrit de répliquer à l'instant même. La séance avoit déja duré au moins deux heures; on lui dit de réserver sa réponse pour un autre jour qui lui seroit indiqué. Il s'en écoula plusieurs sans qu'il reçût d'avertissement. Il apprit dans cet intervalle, qu'un légat du pape venoit d'arriver en France, et craignit que cet incident ne nuisît beaucoup à sa cause.

Catherine avoit écrit à Pie IV pour le prévenir de ce colloque de Poissy, et sa lettre annonçoit qu'elle étoit à peu près décidée à protéger et à professer le calvinisme. Le Saint-Père alarmé l'avoit priée d'attendre l'arrivée du cardinal de Ferrare, qu'il envoyoit pour y présider. Elle n'avoit eu aucun égard à sa prière. Ce cardinal, quoiqu'il fût beau-frère de Mme Renée, fille de Louis XII, et protecteur des affaires de France auprès du Saint-Siége, fut insulté à Saint-Germain, sous les yeux du roi. Les députés des deux ordres assemblés à Pontoise, et l'Université, se rendirent oppo-

sans à sa légation. Il en quitta les marques, et se borna au rôle de conciliateur. D'après son avis, la troisième séance, tenue le 24 septembre, eut beaucoup moins de spectateurs. Le roi et Monsieur, trop jeunes pour rien comprendre à ces questions théologiques, n'y parurent point. Le cardinal de Tournon et quelques autres prélats, non moins violens, furent également écartés. Avec les ministres protestans, il ne se trouva que Médicis, la reine de Navarre, les princes du sang, quelques conseillers d'Etat, cinq évêques, et quinze à seize docteurs. Ce fut le cardinal de Lorraine, qui, de champion, devint en quelque sorte le juge du combat et le président de l'assemblée. Il avoit compté sur un appui étranger. Les luthériens différant bien moins des catholiques que les calvinistes, il avoit pris ses mesures pour faire venir en France une demi-douzaine des chefs de la secte de Luther, qu'il devoit mettre aux prises avec Bèze et ses compagnons. Mais ce secours lui manqua. La troisième séance ne produisit que des répétitions, de l'ennui et de l'aigreur. Jacques Lainez, général des jésuites, amené par le légat, ayant obtenu la permission de parler, se borna, pour ainsi dire, à des injures proférées contre les ministres, qu'il traita de singes et de renards.

1561.

1561. Il conjura Médicis de faire finir une contestation scandaleuse, sur des matières qui devoient être renvoyées au concile de Trente.

Ce général étoit venu en France pour tâcher d'affermir, ou plutôt d'établir son ordre dans ce royaume. La société de Jésus, fondée par Ignace Loyola, quoique particulièrement vouée au Saint-Siége, avoit eu bien de la peine à être admise, même à Rome, parce que l'Eglise étoit alors, si l'on peut le dire, encombrée de moines. Bientôt les jésuites s'étendirent dans toute l'Europe, et même dans les deux Indes; la France seule n'en vouloit point. Cependant ils se procurèrent un hospice à Paris. En 1550, ils obtinrent des lettres patentes de Henri II; mais le parlement, après avoir consulté le clergé de Paris et la Faculté de théologie, l'un et l'autre opposés à ce nouvel établissement, sursit à toute délibération. Enfin, las d'être importuné par eux et leurs protecteurs, il les avoit renvoyés au concile de Poissy. Lainez, résidant à Rome, sollicita et obtint la qualité de théologien du cardinal de Ferrare, qualité qui lui ouvroit l'entrée au concile; mais, en arrivant, il trouva sa société admise en France par la protection du cardinal de Tournon, qui d'abord avoit présidé le concile.

La reine, dégoûtée de ces conférences, par

le mauvais succès de la troisième, essaya les 1561.
voies de conciliation. Elle nomma dans les deux partis des docteurs qui rédigèrent une profession de foi, dont l'assemblée de Poissy parut d'abord satisfaite. Cependant, comme elle y crut voir quelque chose de louche, elle la soumit à l'examen de la Faculté de théologie, et cette Faculté la jugea insuffisante, captieuse, et même hérétique, décision qui mit fin au colloque de Poissy.

Si la reine ne put accorder les catholiques et les réformés, elle fut, du moins, pour le moment, plus heureuse dans la tentative qu'elle fit pour terminer la querelle de Condé avec le duc de Guise. Déjà deux ou trois fois la cour, à cette occasion, avoit manqué d'être le théâtre d'une sanglante tragédie. Le duc de Guise, y étant resté assez pour n'être pas soupçonné de craindre une rencontre, l'avoit quittée pour donner ses soins au départ de la malheureuse veuve de François II. Cette jeune princesse, durant son court règne, ayant eu l'imprudence de manquer d'égards pour Médicis, avoit déjà été comme forcée de quitter la cour de France, et s'étoit retirée à celle de Lorraine, près de la jeune duchesse, sa belle-sœur. Le duc de Guise va l'y chercher, et la ramène à Saint-Germain pour prendre congé de la famille

1561. royale. Veuve à dix-sept ans, douée de tous les charmes de la figure et d'un esprit cultivé, adorée des François qu'elle aimoit, elle se voyoit, avec la plus vive douleur, contrainte d'aller régner sur un peuple féroce et fanatique. Son oncle la conduisit à Calais. A la vue du vaisseau qui devoit l'emporter, elle s'y élance éperdue, ne quitte pas des yeux le rivage dont elle s'éloigne, et exprime ses regrets en des stances plaintives, qu'elle interrompt souvent par ce refrain, prononcé avec l'accent du désespoir : Adieu, France, je ne te reverrai jamais.

Le prince de Condé, apprenant le retour de Guise, fit toutes ses dispositions pour vider la querelle qu'il avoit avec lui. Mais la reine parvint à les réconcilier en apparence, par la médiation du connétable. Ils s'embrassèrent, sans cesser de se haïr. Cet arrangement, néanmoins, donna quelque répit à Médicis ; elle en profita pour terminer l'affaire de la libération des dettes du roi. Le clergé se chargea seul de quinze millions de rentes constituées sur les hôtels-de-ville. Le roi, de son côté, s'engagea de maintenir le catholicisme dans toute l'étendue de son royaume. On ne demandoit aux deux autres ordres qu'un impôt sur les boissons pour six ans, qui devoit produire un revenu annuel de quatre cent mille écus.

L'amiral et d'Andelot, chargés de cette négociation, ne purent y réussir qu'en remontrant aux députés, presque tous partisans de la réforme, que la reine pensoit comme eux sur ce point, promettoit d'accorder en tout lieu le libre exercice de leur culte, d'y faire élever ses enfans, et d'abroger l'édit de juillet. Ainsi, pour se procurer de l'argent, Médicis prenoit des engagemens contradictoires; mais c'étoit le dernier qu'elle sembloit décidée à remplir. Bèze et ses compagnons, retenus à Saint-Germain, prêchoient dans les cours du château, où ils avoient d'innombrables auditeurs. Le prince de la Roche-sur-Yon, dévoué à la réforme, fut nommé surintendant de l'éducation du roi. Il trouva bon qu'on lui communiquât, ainsi qu'à ses frères et à leur sœur, tous les livres de la secte, et qu'on jouât devant eux, ou qu'ils jouassent eux-mêmes des farces où les cérémonies de l'Eglise romaine étoient tournées en dérision. La révocation de l'édit de juillet demandoit plus de ménagemens, quoiqu'il n'eût jamais été exécuté, le gouvernement n'ayant pas voulu qu'il le fût. Les protestans avoient continué de tenir les assemblées les plus régulières et les plus nombreuses à Paris, sans éprouver le moindre obstacle. Dans les villes où ils dominoient par le nombre, ils s'é-

1561.

1561. toient emparés à main armée des principales églises, avoient détruit les autels, et contraint le clergé de s'exiler, ou de faire prendre les armes aux catholiques, pour que la célébration du culte ne fût point troublée par la violence. Afin d'éviter de grands désordres, on désarma les bourgeois des principales villes. Les réformés seuls opposèrent à Paris quelque résistance à cette mesure, parce qu'y étant odieux et en petit nombre, ils craignoient de se reposer sur la foi publique. On leur fit entendre qu'on veilleroit à leur sûreté. On leur tint parole. La force armée n'étoit occupée qu'à les escorter au prêche et ailleurs.

Les catholiques se signaloient par d'autres excès : un bachelier en théologie soutint à Paris, dans une thèse publique, que « le pape, » comme vicaire du Christ et monarque uni- » versel, a le droit de déposer les princes re- » belles à son commandement. » On obligea la Faculté de désavouer cette proposition extravagante et séditieuse. Des prédicateurs se mêlant de critiquer l'administration, suivant l'usage abusif de ces temps, insinuoient des conseils de révolte. Le plus fougueux étoit un minime qui prêchoit à Saint-Barthélemi. On l'enleva du milieu de son couvent; il fut secrètement conduit dans les prisons de Saint-

Germain. Le peuple en alla porter sa plainte 1561.
au roi, et cria si haut, qu'on se crut obligé de relâcher le prisonnier, qui fut ramené en triomphe dans son église.

Il y eut à Saint-Médard, le 26 décembre, un tumulte dans lequel les catholiques furent singulièrement maltraités; les protestans, après avoir forcé les portes, y entrèrent l'épée à la main. Le sang coula. La maréchaussée ainsi que le guet en augmentèrent l'effusion, au lieu de l'arrêter. L'église fut saccagée. Les calvinistes lièrent de cordes trente-deux catholiques, bourgeois ou prêtres, la plupart meurtris de coups, quelques uns dangereusement blessés, et les traînèrent dans les prisons du Châtelet. Le parlement les fit relâcher. Mais ce fut la seule justice qu'ils obtinrent.

Un plus grand intérêt étouffa bientôt la ru- 1562.
meur que causa ce triste événement. Médicis, pour remédier à un état de choses dont la violence faisoit tout craindre, avoit convoqué un certain nombre de députés des divers parlemens du royaume. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain avec les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les autres conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes. L'Hôpital expliqua la situation des affaires, l'embarras du gouvernement entre deux religions con-

1562. traires, et même ennemies. « On ne cesse de » déclamer contre ceux qui tiennent, dit-on, » le roi dans une perfide neutralité, qui l'em- » pêchent de se mettre décidément dans un » parti pour écraser l'autre; car, ajouta-t-il, » c'est la guerre civile que veulent ces hardis » censeurs. Abhorrons à jamais un remède » aussi barbare qu'insensé, et cherchons-en » un autre. L'expérience a prouvé l'inefficacité de l'édit de juillet, qui, loin d'éteindre » le feu, lui a donné une activité plus dévorante. » La question qu'il s'agit de décider est de » savoir si le nouveau culte doit être permis » suivant le vœu des deux ordres assemblés à » Pontoise, ou si l'on doit regarder comme » impossible que ces deux communions différentes puissent subsister en paix, et qu'un » hérétique soit un bon citoyen. »

Les catholiques n'attendoient rien que de sinistre d'une assemblée dont les membres, pour la plupart, étoient choisis par le chancelier. Néanmoins plusieurs des magistrats qui la composoient, soutinrent avec chaleur la cause du catholicisme, et furent vigoureusement appuyés par le cardinal de Tournon, le connétable, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Termes. Le vieux Montmorenci traita les Châtillons, ses neveux, avec

dureté. Catherine ouvrit un avis qui prévalut : 1562.
elle déclara que l'intention de son fils, qu'elle approuvoit, étoit de s'en tenir à la religion ancienne, et de ne pas souffrir qu'on y portât d'atteinte. Il fut en conséquence rendu un édit connu sous le nom d'*édit de janvier*, qui enjoint aux réformés de restituer les églises et tous les biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés, et leur défend, sous peine de la vie, de troubler le clergé dans la perception de ses revenus. Le culte protestant fut, par provision et jusqu'à la décision d'un concile général, permis hors de l'enceinte des villes. Cette loi mécontenta les deux partis. Les catholiques n'y virent que l'adoption légale du calvinisme. Les réformés, qui s'attendoient à une entière liberté, dédaignèrent une tolérance accompagnée d'humiliantes restrictions. Leurs principaux ministres doutèrent s'ils devoient accepter cet édit. Ils eurent à cet égard, avec le chancelier, une conférence dont ils furent satisfaits ; car ils mandèrent aux églises qu'il falloit se conformer à la nouvelle loi, modifiée cependant par des interprétations qu'ils se permirent de lui donner ; que, dans les dispositions où ils voyoient le gouvernement, cette dernière faveur n'étoit que la moindre de celles qui les attendoient. Et en effet il paroît que la

1562. crainte seule retenoit encore Catherine dans l'ancienne religion. Elle savoit que sa conduite déplaisoit au pape et au roi d'Espagne. Malgré sa profonde dissimulation, Philippe avoit laissé même échapper des menaces. En Italie, les écrivains établissoient la nécessité d'une confédération pour exterminer tout ce qui en Europe résisteroit à l'autorité de l'Eglise, et nommoient le monarque espagnol pour chef et moteur de cette croisade. Catherine négocia en même temps avec ce prince, le pape et les protestans d'Allemagne; tandis qu'elle assuroit les uns de sa catholicité, elle proposoit aux autres une alliance contre les catholiques; elle n'ignoroit pas, disoit-elle, combien la faveur accordée par elle aux réformés l'avoit rendue odieuse à leurs cruels persécuteurs, et que leur dessein étoit de l'écraser d'abord, pour détruire ensuite plus aisément les sectateurs de la réforme. Ils lui promirent autant de troupes qu'elle en voudroit soudoyer; mais ils remirent à délibérer sur la ligue qu'elle proposoit, jusqu'à ce que le nombre et les projets des communs ennemis leur fussent mieux connus.

Cette réserve ne satisfit point Catherine. Elle n'en poursuivit pas moins l'exécution de l'édit qu'elle venoit de faire rendre. Quelques parlemens refusèrent de l'enregistrer, entre autres

celui de Dijon. Tavannes, commandant de la Bourgogne, y maintint l'édit de juillet. Dans la ville d'Aix, en Provence, les catholiques formoient le parti dominant; mais le comte de Crussol, chargé des ordres de la cour dans cette province (ainsi que dans le Languedoc et le Dauphiné), se rendit, par adresse, maître de cette capitale. Pontevez de Flassans, qui en étoit premier consul, et le chef des zélés catholiques, en sortit et tint la campagne. Il avoit sous ses ordres une troupe fanatique, portant un gros chapelet en guise d'écharpe, et précédée d'un cordelier qui tenoit entre ses bras un grand crucifix. La petite ville de Barjols étoit leur quartier-général. Crussol, aidé du trop fameux baron des Adrets, dont nous aurons occasion de parler dans la suite, marcha vers eux. Ils quittèrent Barjols pour ne pas faire abîmer cette ville qu'ils n'étoient pas en état de défendre. Mais cette précaution n'en sauva point les malheureux habitans. Malgré leurs soumissions et leurs excuses, ils furent presque tous égorgés. Les autels furent renversés, et les prêtres, après divers outrages, précipités dans les puits. Le comte de Crussol, dans les trois provinces qu'embrassoit sa commission, mit toute l'autorité municipale entre les mains des protestans. 1562.

La publication de l'édit éprouva les plus

1562. grandes difficultés au parlement de Paris. Cette ville étoit presque toute catholique. Le nombre des réformés n'excédoit pas deux mille, et de ce nombre il y avoit au plus un tiers de bourgeois. Ce fut le roi de Navarre que Médicis chargea de présenter l'édit au parlement, quoiqu'il fût déjà soupçonné de n'être plus dans les intérêts de la réforme. On présuma qu'il avoit provoqué l'opposition que vinrent mettre à l'enregistrement le recteur de l'Université, le chancelier de l'église de Notre-Dame, et le prevôt des marchands. Le parlement fit de très-vigoureuses remontrances. « Si l'édit de juillet n'a pas eu son exécution, » dit-il, c'est que le gouvernement n'a pas » voulu y tenir la main. On a fait venir de » l'étranger des prédicans qui ont dogmatisé » publiquement jusque dans ce palais. La plu- » part de ceux qui formoient l'auditoire étoient » aussi des étrangers, auxquels se joignoit une » foule de vagabonds, de brigands et de mal- » faiteurs, qui, dans ces rassemblemens, » cherchoient ou l'impunité de crimes com- » mis, ou l'occasion d'en commettre de nou- » veaux; car d'environ seize mille maisons que » compte Paris, à peine en est-il deux cents » où l'hérésie se soit glissée. Qu'on juge donc » s'il seroit impossible ou même bien difficile

» d'empêcher ces scandales, et si ce n'est pas 1562.
» pour s'opposer à ce qu'on remédie au mal
» qu'on vient nous dire qu'il est incurable. Le
» projet d'établir une seconde religion dans
» l'Etat est visible, ou plutôt celui de sacrifier
» l'ancienne à la nouvelle; car il est impos-
» sible que deux religions subsistent ensemble
» sans qu'il y en ait une dominante. C'est ce
» qu'on a vu dans plusieurs contrées de l'Alle-
» magne et de la Suisse, où le calvinisme,
» d'abord admis à titre de tolérance, n'a pas
» plus tôt acquis des forces qu'il a opprimé ou
» détruit le catholicisme. On ne propose, il
» est vrai, la tolérance de la réforme que pour
» un temps limité, jusqu'à la décision du con-
» cile de Trente; mais quand elle aura eu le
» temps de s'enraciner, sera-t-il donc plus
» facile de l'extirper? n'est-ce pas une dérision
» de défendre l'exercice de ce culte dans les
» villes, quand on le permet dans les fau-
» bourgs? la ville et les faubourgs ne forment-
» ils pas une même réunion d'hommes? »
La cour déclara qu'en conscience elle ne pouvoit ni ne devoit enregistrer. Mais elle fut intimidée par des gens armés qui vinrent la menacer, et après deux séances très-orageuses, elle enregistra provisoirement, jusqu'à ce « qu'il
» en fût autrement ordonné, attendu la néces-

1562. » sité urgente, et en obtempérant à la volonté » du roi, sans approuver la nouvelle religion. »

Cet enregistrement et ses modifications touchèrent très-peu l'un et l'autre parti, décidés à vider leur querelle par la force. Paris étoit leur champ de bataille. Ils espéroient que le reste du royaume seroit entraîné par l'exemple de la capitale. Condé s'y trouvoit, et s'astreignoit d'autant moins à suivre le nouvel édit, qu'il étoit bien sûr de l'approbation du gouvernement, pourvu qu'il sût se couvrir de prétextes un peu plausibles. Il faisoit venir des armes et soudoyoit des gens sans aveu prêts à tout oser. Coligni, qui s'étoit flatté de rendre la France calviniste sans aucune violente commotion, vit toutes ses mesures confondues par l'adresse du cardinal de Ferrare. Cet Italien rusé parvint à gagner Antoine, en promettant de lui faire rendre la Navarre par l'Espagne, en tout cas, de lui en procurer une indemnité. Le conseil de Philippe, pour premier témoignage de dévouement à la cause des catholiques qu'Antoine promettoit d'embrasser, exigea qu'il fît chasser de la cour les Châtillons, qui empoisonnoient, disoit-il, l'esprit de la reine; Antoine le promit. Médicis en fut informée, Coligni lui-même jugea prudent de se retirer, sous prétexte d'un congé qu'il de-

manda, et d'Andelot le suivit. Catherine, imputant le changement du roi de Navarre au maréchal de Saint-André, et voulant les séparer, ordonne à celui-ci de se rendre à son gouvernement. Il répond que le roi Henri II, dont il étoit le premier chambellan, avoit exigé de lui qu'il remplît les mêmes fonctions près de ses fils, qu'il l'avoit juré; que son serment le retient près de la personne du roi. Catherine prit un autre moyen d'opérer cette séparation. Elle alla au château de Monceaux (en Brie), qui lui appartenoit en propre, et qui étoit trop petit pour loger la cour. Elle y emmena le roi de Navarre, qui, amoureux d'une de ses filles d'honneur, fut très-aise de la suivre. Saint-André, pour lequel il n'y avoit point de logement, n'y alla point, malgré sa qualité qui sembloit l'exiger. 1562.

Mais son absence ne fut d'aucune utilité pour la reine. Le roi de Navarre n'en fit pas moins une démarche qui pouvoit la perdre: il écrivit au duc de Guise pour le prier, comme ami, et lui ordonner comme lieutenant-général du royaume, de venir, avec sa compagnie d'ordonnance, et tous ceux de ses amis qu'il pourroit rassembler, défendre la religion catholique et sauver Paris. Guise, qui étoit à Saverne pour conférer avec le duc de

1562. Wirtemberg, prince protestant, qu'il vouloit détacher du parti de ses adversaires, se rendit promptement à Joinville, pour prendre congé de sa mère, et se mit après en route pour Paris. Le premier jour de mars, c'étoit un dimanche, il passoit par Vassy; ses gens eurent une querelle avec deux ou trois mille protestans qui assistoient au prêche, dans une grange de la ville. Il court pour l'apaiser, reçoit un coup de pierre au visage (1), son sang coule. Les gendarmes qui l'accompagnent font feu, pénètrent dans la grange, tuent une trentaine d'hommes (2), en blessent davantage. Plusieurs excès du même genre avoient déjà été commis de part et d'autre; mais l'irritation des esprits étant portée à son comble, les réformés s'attachèrent à peindre celui-ci principalement des plus noires couleurs, pour attirer sur le duc de Guise l'exécration publique. Le roi de Navarre répondit avec emportement aux plaintes des réformés. Bèze, en répliquant, pria ce prince, qui se joignoit au triumvirat, de se souvenir par qui et pourquoi il avoit été appelé en France. Il ajouta :

(1) Garnier seul, entre plusieurs historiens que nous avons consultés, dit au bras.

(2) Suivant Garnier; d'autres disent plus de soixante.

« C'est à l'Eglise, dont je soutiens la cause, 1562.
» d'endurer les coups, et non pas d'en porter ;
» Mais, Sire, n'oubliez pas, que c'est une
» enclume qui a déjà usé bien des marteaux. »

Cependant Catherine, alarmée de la marche de Guise vers la capitale, lui dépêcha un courrier pour l'inviter à se rendre à Monceaux. Il s'en excusa, et fit son entrée à Paris, le 16 mars, par la Porte Saint-Denis, accompagné de quinze cents chevaux. On lui prodigua des honneurs réservés au souverain ; la multitude l'accueillit avec ivresse, et comme un libérateur. Le maréchal de Montmorenci, gouverneur de la ville, se trouvant dans le parti opposé à celui de son père, la reine, pour faire cesser cette désespérante situation, donna le gouvernement au cardinal de Bourbon (du parti catholique), quoique frère de Condé. Le nouveau gouverneur commença par ordonner à ce prince et au duc de Guise de se rendre à Monceaux. Condé, dont la faction dans Paris étoit la moins forte, obéit. Le duc de Guise parut également prêt à partir. Les bourgeois de la ville, enveloppant son hôtel, le supplièrent de ne pas les abandonner. Le prevôt des marchands se rendit à Monceaux, avec quarante notables, déclara la violence qui avoit empêché Guise de se rendre aux ordres

1562. de la reine, et peignit avec tant de véhémence le désespoir du peuple livré sans défense à la merci d'une troupe de furieux, qui le menaçoient hautement, dit-il, que, moitié de gré, moitié de force, il obtint la permission de rendre leurs armes aux principaux bourgeois. Catherine renvoya même avec lui le roi de Navarre, dont la présence commençoit à la gêner, sous prétexte de procurer au cardinal de Bourbon le secours de ses conseils et de ses amis. Antoine, pour dissiper tous les doutes sur sa catholicité, voulut assister à une procession solennelle, qui pensa coûter la vie au duc de Guise. Prévoyant qu'il y assisteroit, des calvinistes, d'une haute distinction, offrirent au consistoire de le poignarder, si cette entreprise lui paroissoit légitime; il répondit qu'une voie de fait ne pouvoit l'être, que dans le cas, où, s'agissant du salut public, celle des tribunaux seroit fermée; qu'il avoit dénoncé à la reine l'auteur du massacre de Vassy; qu'elle avoit promis justice, et qu'il falloit attendre. Le prince de Condé, revenu à Paris, jugea qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui dans cette ville; il se rendit à Meaux, où Coligni alla le joindre.

Les triumvirs et le roi de Navarre enlèvent de Fontainebleau, la reine et son fils. Catherine

étoit muette de colère et de douleur; le roi 1562.
versoit des larmes. En arrivant à Paris, on lui fit promettre aux bourgeois d'interdire sur leur territoire tout exercice de la réforme. De leur côté, les calvinistes, commandés par d'Andelot, s'étoient emparés d'Orléans. L'amiral y posa les fondemens d'une association dont le prince de Condé fut le chef, sous le titre de Protecteur et Défenseur de la couronne. Son parti devint tout à coup formidable : Baugenci, Blois, Tours, Angers, Le Mans, s'y rangèrent sur une simple invitation; le clergé y fut massacré, ou en fut chassé, ainsi que tous les catholiques qui osèrent résister. Poitiers, Bourges, Angoulême, suivirent cet exemple, et alloient entraîner tout le Midi, s'il ne s'étoit trouvé dans la Guienne un commandant, dont l'énergie alloit jusqu'à la cruauté : c'étoit Blaise de Montluc, qui a laissé des Mémoires, dont la lecture fait souvent frémir. On l'avoit chargé, concurremment avec deux magistrats du grand conseil, de prendre connoissance de l'émeute des catholiques dans Cahors, contre les réformés, et d'un assassinat commis par ces derniers sur la personne du comte de Fumel, dans son propre château. Il commença par la punition de cet assassinat; il se faisoit toujours suivre

1562. par deux bourreaux, qui, pour cette raison, étoient nommés ses laquais. Après une procédure très-sommaire, il punit les coupables de divers genres de supplices, prêtant lui-même la main aux exécuteurs. Les deux commissaires, protestans déclarés, avoient, de leur côté, déjà fait exécuter quelques catholiques à Cahors, condamné la ville à une amende, et emprisonné des personnes de distinction, dont ils instruisoient le procès. Montluc arrive dans la salle où ils tiennent leur tribunal, se fait rendre compte de la procédure, l'arrache des mains des juges, puis, tirant son épée, leur cause un tel effroi, qu'ils s'enfuient. Par ces violences, il devint le héros des catholiques, et la terreur des protestans.

Dans le Languedoc, à la nouvelle de la surprise d'Orléans, on ne vit que des révoltes de la part des réformés; sa capitale fut pendant trois jours consécutifs un champ de bataille. Les protestans, quoique vaincus, paroissoient encore redoutables; on leur permit de se retirer en déposant leurs armes. Les plus prudens ne voulurent pas se fier à une concession arrachée par la crainte. Ils s'évadèrent durant la nuit; les autres furent massacrés ou livrés au supplice. Dans presque tout le reste de la province, la réforme triompha. Il en fut

de même du Dauphiné, où François de Beaumont, baron des Adrets, non moins terrible, 1562.
et plus cruel que Montluc, rendoit aux catholiques tout le mal que celui-ci faisoit aux protestans. Son premier exploit fut de faire poignarder à Valence, dans une sédition qu'il y excita, Lamotte-Gondrin, commandant de la province, et dont il se fit donner la place par les rebelles. Une intelligence, qu'il pratiqua dans Lyon, le rendit maître de cette ville, où la messe fut abolie par un décret. Ayant pris Montbrison d'assaut, il massacra une partie de la garnison, et réserva l'autre pour un amusement qui lui étoit familier : il contraignoit ses malheureux prisonniers à sauter du haut d'une tour très-élevée, ou s'ils s'y refusoient, les en faisoit précipiter. Un d'entre eux, dit-on, prit deux ou trois fois son élan, et reculoit pour recommencer. Le barbare des Adrets témoigna de l'impatience, et alloit le faire saisir, lorsque le soldat, se retournant vers lui d'un très-grand sang-froid, « Monsieur » le baron, dit-il, malgré tout votre courage, » je vous le donne en dix. » Cette saillie le sauva de la mort.

Dans la Champagne et la Picardie, les protestans se trouvèrent les plus foibles, parce que c'étoit de ces deux provinces que Condé

1562. avoit tiré les gentilshommes qui l'accompagnèrent dans l'expédition d'Orléans. Troyes, Bar-sur-Aube et Meaux s'étant soulevés, en furent quittes pour quelques châtimens; les réformés subirent un sort plus terrible dans les villes de Sens, d'Amiens et d'Abbeville: les catholiques, instruits des traitemens qu'éprouvoient leurs frères dans diverses provinces, et en redoutant de semblables pour eux-mêmes, y massacrèrent tous les réformés. Dans plusieurs grandes villes de la Normandie, les catholiques, au contraire, furent immolés ou opprimés. A Rouen, l'ancien culte fut interdit, et le parlement s'estima fort heureux qu'on lui permît de sortir de la ville. La même révolution s'opéra au Havre et à Dieppe, places dont Coligni étoit le commandant.

Les chefs catholiques n'avoient, pour ainsi dire, ni troupes ni argent pour résister à des soulèvemens qui éclatoient dans presque toutes les provinces. Coligni et d'Andelot, qui remplirent successivement la charge de colonel-général d'infanterie, s'étoient attaché la plus grande partie des capitaines qui commandoient les vieilles bandes; et les réformés, par la promesse du pillage des chapitres et des monastères, attiroient sous leurs drapeaux des essaims de brigands intrépides. Le

conseil se proposa de doubler les levées des 1562.
Suisses et des lansquenets ; mais l'embarras étoit de se procurer des moyens de les payer. A peine le tiers du royaume versoit-il le produit des impôts dans le trésor royal. Le cardinal de Lorraine étant venu, à la prière de Médicis, reprendre sa place au conseil, fut d'avis d'un emprunt qu'on eut le bonheur de remplir. Ce moyen ne suffisant pas, on recourut aux étrangers. Philippe ne cessoit d'exhorter sa belle-mère à extirper l'hérésie par la force, et lui offroit toutes les siennes. Il avoit le plus grand intérêt à la déraciner en France; car, de nos frontières, une foule de ministres alloient porter, dans les Pays-Bas, le feu de la révolte. On auroit désiré que Philippe eût borné sa bienveillance à des secours pécuniaires; mais il vouloit s'immiscer dans les affaires de France, et dominer le conseil d'administration. En conséquence, il fournit dix mille hommes, dont l'entretien lui coûta plus d'argent qu'on ne lui en eût demandé. Le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, s'engagea d'entretenir à ses frais, pendant six mois, quatre mille Piémontois, et à ce prix on lui rendit cinq places qu'on lui avoit retenues dans le Piémont, jusqu'à ce qu'on eût éclairci beaucoup de prétentions

1562. que la France formoit sur ses Etats, notamment du chef de Louise de Savoie, aïeule du duc régnant. Le duc de Ferrare, qui tenoit, par sa mère, à la maison de France, et le duc de Mantoue, qui avoit à la cour de Charles IX un de ses fils, envoyèrent aussi quelques troupes. Le duc de Florence, Côme de Médicis, donna cent mille écus. Le pape fit présent d'une pareille somme, en prêta encore autant, et mit à un si foible service des conditions, dont la moindre l'eût fait rejeter dans toute autre conjoncture. Il exigea d'abord le rétablissement des annates, abolies par l'ordonnance d'Orléans : il l'obtint; mais quand le légat osa parler de la destitution du chancelier, on ne lui permit pas d'achever. De leur côté, les chefs de la réforme traitèrent avec Elisabeth qui leur donna quatre cent vingt mille francs, six mille hommes, et reçut pour nantissement la ville du Havre. Ils négocièrent également avec l'empereur Ferdinand, la Suisse, et une partie de l'Allemagne.

Catherine essaya d'éteindre l'incendie dont les deux factions alloient embraser le royaume. Revenue du premier effroi que lui avoit causé son enlèvement, et convaincue que les chefs catholiques avoient eu pour but principal de

ravir le roi à leurs adversaires, elle entama 1562.
des négociations avec les Châtillons, l'âme du parti de la réforme; elle se plaignit amèrement du bruit généralement répandu, que c'étoit pour son service et par son ordre, que les réformés avoient pris Orléans, et qu'ils soulevoient les autres villes; elle demandoit qu'on cessât de l'accréditer. Ils étoient fort éloignés de se rendre à cette demande : c'eût été se perdre de réputation dans l'étranger, et même dans l'esprit de quelques unes des Eglises protestantes de France, qui tenoient pour maxime, que nul prétexte ne légitimoit un armement contre le souverain; mais le prince de Condé accepta une conférence qui lui fut proposée par Médicis : elle se tint au village de Toury, dans l'Orléanois, et n'eut aucun résultat. Le roi de Navarre écrivit à son frère qu'il prenoit sur lui d'éloigner les triumvirs de la cour et du commandement des armées, et de faire obtenir aux réformés toute satisfaction raisonnable, pourvu qu'ils ne demandassent rien de nuisible au bien de l'Etat et à l'autorité royale. Il exigeoit préalablement une caution qui lui répondît que la nouvelle conférence qu'il assigneroit aux confédérés, termineroit tous les débats. Cette offre parut l'effet d'un esprit sans assiette;

1562. on douta même s'il dépendroit d'Antoine de l'exécuter. Cependant on ne vit aucun danger à l'accepter; elle avoit été suggérée par les triumvirs eux-mêmes, pour priver la réforme de son chef; car le triumvirat ne doutoit point que Condé ne s'offrît pour otage; ce qui arriva effectivement. Dès que les triumvirs en eurent la nouvelle, ils se retirèrent à dix lieues de l'armée catholique, avec promesse d'achever leurs jours dans la retraite si la paix se concluoit. Condé ne fut pas plus tôt entre les mains de Médicis et d'Antoine, qu'on lui proposa sans ménagement les conditions que son parti avoit toujours refusées, entre autres de renoncer à l'édit de janvier, et de s'en tenir à l'exercice secret du nouveau culte. Il ne fit aucune objection; mais il déclara qu'il n'avoit pas de pouvoirs pour stipuler au nom de tout le parti, qu'il falloit appeler les chefs pour s'assurer de leurs dispositions. Une nouvelle conférence fut assignée à Talsi, entre les deux camps, près de Beaugenci. Le prince fit savoir en secret à ses associés l'état des choses, et leur manda de se trouver les plus forts au lieu indiqué, en se faisant suivre de loin par des troupes. Ils n'y manquèrent pas, et l'enlevèrent. Mézerai, dans l'Abrégé de sa grande Histoire, dit :

« Tout le monde s'étonnoit que la reine-mère 1562.
» ne les eût pas tous pris (Coligni et les
» autres chefs protestans) d'un beau coup de
» filet; à quoi, sans doute, elle n'eût pas
» manqué, si c'eût été son interêt de le faire. »
On voit qu'elle n'en eut pas le pouvoir. Dans sa grande Histoire, Mézerai ne parle point de cet étonnement du public. Il raconte que le prince de Condé dit à la reine en la quittant : « Mes ennemis avoient fait le projet de
» m'arrêter; mais si j'eusse voulu croire quel-
» qu'un des miens, j'eusse bien pu vous em-
» mener vous-même. » Aussitôt qu'il eut rejoint les siens, il tenta une surprise contre l'armée catholique, qui, depuis la retraite des triumvirs, n'avoit plus aucun chef de réputation, et se trouvoit dispersée pour la commodité des subsistances, dans plusieurs villages, à quelques lieues d'Orléans. Ce coup de main ne réussit pas.

Les triumvirs retournèrent à l'armée, et la reine, feignant de regarder le prince de Condé comme prisonnier des protestans, fit rendre par le parlement de Paris, un arrêt contre tous les autres de ce parti qui avoient pris les armes, et ne les poseroient point dans un court délai, en donnant des signes de repentir. Ils furent déclarés rebelles, cri-

1562. la ville qu'il dominoit. Néanmoins les habitans, sommés d'ouvrir leurs portes, continuèrent de se défendre : les assiégeans foudroyèrent la place, prirent le faubourg Saint-Hilaire, et se logèrent sur le rempart. Rouen, l'entrepôt du commerce de tout le nord de l'Europe, étoit, après Paris, la ville de France qui renfermoit le plus de richesses. Si elle étoit emportée d'assaut, on prévoyoit qu'il ne dépendroit pas des chefs d'empêcher le pillage. La reine, qui assistoit au siége avec son fils et toute sa cour, fit faire aux habitans des propositions avantageuses. Ils n'y répondirent qu'en exigeant la retraite des triumvirs, et envoyèrent quelques députés à la reine. Le duc de Guise offrit de leur montrer les travaux des mines, poussés au point qu'ils alloient le rendre maître de la ville ; ils persistèrent à demander son éloignement avec plus de vivacité que jamais. Un fanatique cherchoit à les en délivrer pour toujours, c'étoit un gentilhomme angevin ou manceau, dont l'histoire ne dit pas le nom. S'étant introduit dans le camp royal, il épioit l'occasion de tuer le duc de Guise, qu'il regardoit comme le plus dangereux ennemi de la réforme. Le duc en fut averti par la reine. Il n'en dit mot, et le lendemain, rencontrant cet homme au

mont Sainte-Catherine, il l'aborde. Le coupable pâlit : « Vous savez, lui dit le duc, de » quoi je veux vous entretenir ; votre visage » le montre ; vous n'avez rien à me cacher. » Il lui raconte tous les détails de son projet ; le coupable veut se jeter aux pieds du duc, qui s'y oppose, et poursuit ainsi : « Vous ai-je » fait quelque déplaisir ? ai-je offensé quel» qu'un des vôtres ? quelle raison vous a pu » mouvoir à entreprendre ma mort ? » Le gentilhomme dit que c'est l'intérêt de sa religion. « Si votre religion, repart le duc, vous a » conseillé de me tuer, n'ayant reçu de moi » aucune offense, la mienne me commande » de vous pardonner, tout convaincu que » vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. » Allez-vous-en ; que je ne vous voie plus ici. » Toute la conduite de Guise, durant ce siége, fut pleine de magnanimité. Il avoit pris, pour empêcher le pillage, toutes les précautions que la prudence pouvoit suggérer : ce fut en vain ; la ville ayant été emportée d'assaut, on ne put s'opposer au pillage. Le duc, à la tête d'une troupe d'élite, l'essaya ; ordonnant de jeter par les fenêtres les soldats qu'on trouveroit dans les maisons. Ceux auxquels il donna cet ordre ne songèrent qu'à prendre leur part du butin. Les Suisses seuls gardèrent 1562.

1562. une exacte discipline, et se conservèrent les mains pures. Le roi de Navarre avoit été blessé le 25 octobre, deux jours avant la prise de la ville. Il se rendit par la Seine aux Andelys, où il mourut le 17 novembre, en horreur aux réformés, et peu regretté des catholiques qui, connoissant la mobilité de son caractère, ne comptoient nullement sur sa persévérance dans leur parti. Il avoit cependant quelques qualités estimables : il étoit bon, affable et généreux; elles étoient souillées par un vice incroyable dans un prince, par un penchant irrésistible à la filouterie. Tous les matins ses domestiques alloient rendre ce que la veille ils avoient trouvé de dérobé dans ses poches, après l'avoir déshabillé. Médicis fut presque la seule personne que sa mort affligea vivement. La lieutenance générale du royaume étoit dévolue au prince de Condé, bien plus dangereux pour elle que le roi de Navarre. Elle demanda au pape de relever de ses vœux le cardinal de Bourbon, frère aîné du prince de Condé, afin qu'il pût se marier, et remplir la charge de lieutenant général; cette dispense n'étoit pas, dit-elle, sans exemple. Le cardinal, quoique bon catholique, la sollicitoit aussi. Dans le même temps Calvin étoit consulté sur le désir

qu'avoit le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, d'épouser une maîtresse avec laquelle il vivoit publiquement dans son palais épiscopal; désir toutefois subordonné à la conservation de son évêché et de ses abbayes dont il ne vouloit pas abandonner les revenus. Ni le pape Pie IV, ni Calvin n'osèrent prononcer sur ces demandes. Le cardinal de Bourbon demeura dans les liens ecclésiastiques. Châtillon, qui depuis long-temps ne se faisoit appeler que le comte de Beauvais, se maria, et garda ses bénéfices. 1562.

Après la prise de Rouen, la cour crut devoir faire un exemple pour enseigner à respecter l'autorité du roi, presque entièrement méconnue : parmi les prisonniers faits, elle ordonna d'en poursuivre quelques uns de marque, dont on instruisit le procès, et qui furent pendus, en même temps que trois ou quatre aventuriers du même parti. Au nombre des premiers se trouvoit un ministre qui avoit assisté au colloque de Poissy. Ses confrères firent décider dans le conseil de la réforme, où ils avoient la prépondérance, qu'on useroit de représailles sur quelques personnes distinguées parmi les catholiques. Un conseiller de grand'chambre, et un abbé, qui voyageoient tranquillement, furent pris et

1562. périrent à une potence dans la ville d'Orléans. Les réformés, au moment même où ils usoient de cette cruelle récrimination, essuyoient dans la Guienne une perte considérable. Duras, qui avoit assemblé pour eux cinq à six mille hommes dans cette province, y fut écrasé par Montluc, et n'en amena pas trois cents au prince de Condé. Cette perte fut réparée par l'arrivée de sept mille trois cents hommes que les princes calvinistes d'Allemagne lui envoyèrent. Il osa concevoir le projet d'assiéger Paris avec une armée assez médiocre. Il prit plusieurs places sur sa route. Corbeil où s'étoit jeté le maréchal de Saint-André, lui résista quoique dénué de fortifications régulières, et l'obligea de se retirer. L'issue de ce siége devoit lui faire pressentir celle de l'attaque de Paris. Catherine n'avoit aucune inquiétude pour la ville; mais il lui sembloit honteux d'abandonner aux ennemis les trois faubourgs de Saint-Marceau, de Saint-Jacques et de Saint-Germain, qui étoient sans défense. Elle négocia, pour avoir le temps de les fortifier. Le prince de Condé, au bout de quelques jours, se vit dans la nécessité de faire sa retraite, et se dirigea vers la Normandie. L'armée royale le suivit sous les ordres du connétable et du maréchal de

Saint-André ; car le duc de Guise ne voulut accepter de commandement que celui de sa compagnie d'ordonnance, et de quelques gentilshommes volontaires qu'il appeloit ses amis. Les réformés furent atteints près de Dreux. Montmorenci, presque toujours malheureux, ayant été blessé, rendit encore son épée. Le maréchal de Saint-André y perdit la vie. L'armée royale alloit subir une défaite des plus terribles, lorsque le duc de Guise, qui se tenoit hors de ligne avec six cents chevaux, vint fondre sur le prince de Condé, lequel n'en avoit guère alors que deux cents près de lui, renversa cette petite troupe, fit le prince prisonnier, et gagna la bataille. Ennemi généreux, il partagea son souper et son lit avec le prince de Condé, qui l'avoit fait outrager dans vingt libelles ; Condé avoua qu'il n'avoit pu fermer l'œil de toute la nuit, et que le duc avoit dormi profondément. Cependant les fugitifs de l'armée royale étoient venus, avant la fin de la bataille, annoncer à Paris que tout étoit perdu. On alla le dire à Médicis, qui étoit à Vincennes. « Hé bien, répondit-elle, nous prierons Dieu en françois. » Telle étoit son indifférence sur les querelles religieuses, qui servoient de prétexte à la guerre civile. La perte avoit été à peu près égale des deux côtés ;

1562

1562. mais les réformés n'avoient guère perdu que de l'infanterie dont on tenoit peu de compte; au lieu que, dans le parti contraire, c'étoit principalement la cavalerie qui avoit souffert; sept ou huit mille hommes restèrent sur la place. Coligni fut nommé général par les siens, pour tout le temps que Condé seroit prisonnier. Parmi les catholiques, le duc de Guise eut le commandement sous le titre de lieutenant-général; mais cette charge éminente fut bornée à ce qui concernoit le militaire et au temps que dureroit la prison du connétable; car Médicis fut effrayée de l'ascendant que devoit donner une victoire si éclatante à un guerrier qui triomphoit en même temps de ses ennemis et de ses collègues au triumvirat. Le premier soin du duc de Guise fut de récompenser l'armée. La gendarmerie, composée de la première noblesse du royaume, en étoit encore réputée la principale force. Cependant elle avoit perdu de sa réputation depuis l'usage des armes à feu. On s'étoit bien aperçu que son ordonnance et son arme principale (la lance) étoient inférieures à celles des reîtres (cavaliers allemands). Les gendarmes étoient rangés en haie sur la même ligne, seule disposition propre à l'usage de leurs lances. Les reîtres, armés principalement de pistolets,

marchoient serrés sur trente hommes de front, 1562.
et quinze ou seize de profondeur. Mais, on pensoit que des gentilshommes françois, accoutumés à combattre tous au premier rang, ne voudroient point consentir à se ranger en cinquième et sixième ligne, comme il eût été nécessaire pour former des masses à l'exemple des reîtres. D'ailleurs, si une telle innovation pouvoit se hasarder, ce n'étoit pas dans un moment si orageux. On se contenta donc de renforcer la gendarmerie. Outre ce moyen d'attirer dans le parti du roi beaucoup de gentilshommes, Guise fit créer un grand nombre de chevaliers de Saint-Michel. Médicis voyoit bien qu'il se faisoit par là des partisans parmi la noblesse; mais elle n'avoit aucun moyen d'éviter cet inconvénient. De son côté, l'Hôpital se flatta d'affoiblir le feu de la révolte par une amnistie. Le parlement refusa de l'enregistrer. Il n'y vit qu'un moyen imaginé par le chef de la justice, pour donner aux rebelles le temps de se relever; car tout ce qui venoit du chancelier lui étoit suspect.

Au reste, le gouvernement songeoit à un 1563.
moyen plus efficace d'éteindre l'incendie : il vouloit traiter avec les réformés. Le prince de Condé, croyant son parti écrasé, ne paroissoit désirer que la paix. Bientôt, mieux informé,

1563. il se montra plus difficile, et les négociations entamées avec lui n'eurent point de résultat. Il sut que Coligni avoit été si peu découragé par la défaite de Dreux, qu'il avoit proposé le lendemain à ses troupes de tenter le sort des armes, ce qu'à la vérité elles avoient refusé; qu'il s'étoit emparé de Caen, et attendoit des secours d'Angleterre; enfin, qu'il étoit en force dans la Normandie. Le maréchal de Brissac qu'on y avoit envoyé pour lui tenir tête, n'ayant aucunes troupes à sa disposition, avoit supplié la cour de faire lever le siége d'Orléans, et de transporter en Normandie le principal siége de la guerre. Catherine se tenoit à Blois. Elle consulta sur cette demande le duc de Guise, qui assiégeoit Orléans, et qui, se voyant tout près d'y entrer, fut d'avis de n'avoir aucun égard à cette requête. Au même instant, pour ainsi dire, on offrit à Médicis de lui assurer la reddition de la place, dont le sort étoit attaché à celui de d'Andelot, son commandant. La Motte, un des officiers de la garnison, promettoit de le tuer pour une modique récompense. La reine dénonça le traître, et fournit contre lui des pièces de conviction. Il fut exécuté. L'assaut devoit être livré à la ville le 19 février. La veille, le duc de Guise, ayant tout disposé, revenoit le

voir à son quartier, lorsqu'il fut blessé à l'épaule d'un coup de pistolet, par un assassin, qui s'enfuit. La blessure fut bientôt jugée mortelle. La reine étant accourue pour le voir, il la conjura de faire la paix, dit au prince de Joinville, l'aîné de ses fils, encore dans l'adolescence, *Dieu te fasse la grâce de devenir homme de bien*, protesta qu'il n'avoit eu aucune part au massacre de Vassy, et ayant su que son meurtrier étoit arrêté, déclara qu'il lui pardonnoit, et pria quelqu'un des assistans d'aller demander sa grâce. Il mourut avec un courage tranquille. 1563.

L'assassin, Jean de Merei, dit Poltrot, étoit un gentilhomme angoumois; il ne rougissoit pas de faire le vil métier d'espion. Echauffé par les discours fanatiques des ministres protestans, qui ne cessoient de maudire le duc de Guise, il avoit résolu sa mort, et s'étoit vanté dans une assemblée nombreuse, qu'il en délivreroit l'église protestante. Il s'en ouvrit à Soubise, sous les ordres duquel il servoit, et qui lui dit d'abord de se reposer sur la Providence du soin de sauver l'Eglise. Mais après la journée de Dreux, lorsque le parti de la réforme parut ne pouvoir se relever que par quelque moyen extraordinaire, Soubise envoya cet homme à Coligni. Ce dernier lui donna

1563. vingt écus, en l'engageant à se glisser dans le camp de Guise; ce qu'il fit. Il trouva même le moyen d'être présenté au duc, auquel il persuada qu'il étoit revenu à la religion catholique. S'étant mis au fait de ce qu'il vouloit savoir, il alla en rendre compte à l'amiral, qui étoit en Normandie; il dit qu'il lui seroit facile de tuer Guise; mais il se plaignit du peu de vigueur de son cheval. Coligni lui donna cent écus pour s'en procurer un d'Espagne. Cette monture le déroba promptement à toute poursuite. Mais, s'étant égaré dans les bois, il fut arrêté le lendemain sur quelques indices. Conduit à Blois, il avoua son crime, et se donna pour complices l'amiral, Théodore de Bèze, un autre ministre, Brion et Feuquières. L'amiral, instruit de cette inculpation, fit publier une apologie, qui ne parut pas concluante. En l'envoyant à la reine, il annonça que ce n'étoit pas pour témoigner du regret de la mort du duc; « car j'estime, dit-il, que c'est le plus » grand bien qui pût arriver à l'État, à l'É» glise, et surtout à ma maison et à moi. » Poltrot, dans ses interrogatoires subséquens, déchargea tous ceux qu'il avoit inculpés, à l'exception de l'amiral, qu'il ne cessa d'accuser, avant, pendant et après la torture. L'amiral se soumit à lui être confronté; mais il

récusoit d'avance le parlement de Paris, et tous juges qui auroient montré quelque partialité durant les troubles. Il exigeoit de plus que Poltrot fût mis jusqu'à la paix dans un lieu de sûreté où il ne pût être ni séduit, ni intimidé. Catherine sentit que ce seroit procurer l'impunité au coupable, parce que la pacification entraîneroit nécessairement une amnistie qui s'étendroit sur tous les crimes. Poltrot, jugé sur-le-champ, fut condamné à être tenaillé, et tiré à quatre chevaux, comme assassin d'un lieutenant général qui représentoit le roi; extension illicite d'une loi pénale. 1563.

Médicis avoit promis à Guise mourant de transmettre à ses fils les charges dont il étoit revêtu; elle tint sa promesse. L'aîné eut la grande maîtrise, la compagnie d'ordonnance et le gouvernement de Champagne, dans lequel, durant son bas âge, il fut représenté par le duc d'Aumale, son oncle. La charge de grand chambellan, qu'avoit aussi le duc de Guise, fut réservée à son second fils Charles, connu depuis sous le nom de duc de Mayenne. La maison de Guise demandoit, en outre, qu'il lui fût permis d'informer contre le véritable auteur de l'assassinat du duc, dont, avec toute la France, dit Garnier, elle ne regardoit Poltrot que comme l'instrument. Catherine

1563. vingt écus, [illegible] suspendit toute poursuite jusqu'à camp [illegible] moy [illegible] le voulait, cette paix, et les réfor- su [illegible] en avoient besoin; car Orléans, leur place l [illegible] de refuge, alloit tomber au pouvoir des catholiques. Le connétable et le prince de Condé, prisonniers l'un et l'autre, conduits, sous une sûre garde, dans l'Ile-aux-Bœufs, au milieu de la Loire, en furent les négociateurs, et en arrêtèrent les conditions. La liberté de conscience fut laissée à tous jusqu'à la décision d'un concile libre. Les seigneurs hauts-justiciers eurent, tant pour eux que pour leurs familles et leurs vassaux, la faculté d'exercer le nouveau culte dans l'enceinte de leur fief, dans chaque bailliage, à la réserve de la prevôté et vicomté de Paris. Les réformés purent avoir un temple. Ils furent dispensés de toute restitution des sommes et des effets pris dans les caisses royales et dans les églises. L'amiral fit de vifs reproches sur ce traité au prince de Condé, qui, pour toute justification, lui opposa la nécessité de sauver une infinité de têtes précieuses renfermées à Orléans. D'un autre côté, le parlement de Paris refusoit d'enregistrer. On lui fit voir que les protestans, qui avoient vendu à vil prix le Havre aux Anglois, désiroient avec ardeur que l'empire reprît Metz, Toul et Verdun,

qu'il avoit cédés à Henri II; enfin, que la dépense de l'année s'élevoit à dix-sept millions, et que la guerre civile réduisoit la recette à deux millions et demi. Néanmoins il n'enregistra que par force, et refusa même de faire connoître le traité aux cours inférieures. Le parlement de Bourgogne n'avoit pas publié l'édit de janvier. Il voulut encore se soustraire à la publication de celui-ci, et dressa les remontrances les plus fortes et les plus éloquentes qui eussent jusqu'alors paru contre la réforme. Cependant il se rendit à de nouveaux ordres du conseil. Le parlement de Provence, ayant constamment refusé d'obéir, fut remplacé par une commission de maîtres des requêtes. 1563.

Celui de Toulouse n'opposoit guère moins de résistance. Depuis la sédition qui avoit éclaté en cette ville (1562), et dans laquelle il avoit couru des dangers, il montroit plus d'animosité que les autres contre les protestans. Il étoit d'ailleurs secondé par un parti puissant qui venoit de se former, et qui fut le modèle et le précurseur de *la Ligue*. Les archevêques de Toulouse et d'Albi, Montluc, Joyeuse, et quelques autres seigneurs des plus notables du Languedoc et de la Guyenne, avoient observé que le nombre des catholiques

1563. exigea qu'elle suspendît toute poursuite jusqu'à la paix.

Médicis la vouloit, cette paix, et les réformés en avoient besoin; car Orléans, leur place de refuge, alloit tomber au pouvoir des catholiques. Le connétable et le prince de Condé, prisonniers l'un et l'autre, conduits, sous une sûre garde, dans l'Ile-aux-Bœufs, au milieu de la Loire, en furent les négociateurs, et en arrêtèrent les conditions. La liberté de conscience fut laissée à tous jusqu'à la décision d'un concile libre. Les seigneurs hauts-justiciers eurent, tant pour eux que pour leurs familles et leurs vassaux, la faculté d'exercer le nouveau culte dans l'enceinte de leur fief, dans chaque bailliage, à la réserve de la prevôté et vicomté de Paris. Les réformés purent avoir un temple. Ils furent dispensés de toute restitution des sommes et des effets pris dans les caisses royales et dans les églises. L'amiral fit de vifs reproches sur ce traité au prince de Condé, qui, pour toute justification, lui opposa la nécessité de sauver une infinité de têtes précieuses renfermées à Orléans. D'un autre côté, le parlement de Paris refusoit d'enregistrer. On lui fit voir que les protestans, qui avoient vendu à vil prix le Havre aux Anglois, désiroient avec ardeur que l'empire reprît Metz, Toul et Verdun,

qu'il avoit cédés à Henri II; enfin, que la dé- 1563.
pense de l'année s'élevoit à dix-sept millions, et que la guerre civile réduisoit la recette à deux millions et demi. Néanmoins il n'enregistra que par force, et refusa même de faire connoître le traité aux cours inférieures. Le parlement de Bourgogne n'avoit pas publié l'édit de janvier. Il voulut encore se soustraire à la publication de celui-ci, et dressa les remontrances les plus fortes et les plus éloquentes qui eussent jusqu'alors paru contre la réforme. Cependant il se rendit à de nouveaux ordres du conseil. Le parlement de Provence, ayant constamment refusé d'obéir, fut remplacé par une commission de maîtres des requêtes.

Celui de Toulouse n'opposoit guère moins de résistance. Depuis la sédition qui avoit éclaté en cette ville (1562), et dans laquelle il avoit couru des dangers, il montroit plus d'animosité que les autres contre les protestans. Il étoit d'ailleurs secondé par un parti puissant qui venoit de se former, et qui fut le modèle et le précurseur de *la Ligue*. Les archevêques de Toulouse et d'Albi, Montluc, Joyeuse, et quelques autres seigneurs des plus notables du Languedoc et de la Guyenne, avoient observé que le nombre des catholiques

1563. en ces contrées, étoit infiniment supérieur à celui des réformés; que néanmoins, ces derniers s'y étoient rendus formidables, par leur union intime et leur zèle à soutenir la cause commune, même en excédant leurs facultés; au lieu que les catholiques, obligés de s'adresser à la cour, ne recevoient pas, ou recevoient trop tard les secours qui leur étoient nécessaires. Pour remédier à cet inconvénient, ils imaginèrent de former aussi entre eux, sous le bon plaisir du roi, et l'inspection du parlement de Toulouse, une contre-association, composée d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de magistrats, et de membres du tiers, laquelle seroit en droit de lever des hommes et de l'argent, de nommer ses capitaines, de poursuivre et de livrer à la justice les hérétiques et leurs partisans, jusqu'à ce qu'il n'y en eût plus dans le royaume (1). Le parlement avoit approuvé ce projet, et avant de s'informer si l'administration y donneroit son assentiment, il l'avoit adressé aux siéges inférieurs de son ressort, avec ordre de l'exé-

(1) Ainsi, ce fut le protestantisme qui donna l'exemple et l'idée de la ligue formée d'abord en deux provinces, ensuite dans toute la France, sur un plan plus vaste, et dirigée contre lui.

cuter. Ce fut dans ces circonstances, qu'arriva 1563.
l'édit de pacification au parlement de Toulouse. Il fut enregistré avec une répugnance si marquée, que personne n'osa le faire publier.

Ce n'étoit pas assez d'avoir la paix, il falloit songer à la maintenir, et à remédier aux maux de la guerre. Les finances étoient obérées. Le gouvernement rédigea un édit portant aliénation de cent mille écus de rente des biens du clergé. Le roi alla, pour la première fois, au parlement, où il tint un lit de justice, afin de l'y faire enrégistrer. L'Hôpital exposa la détresse des finances. On devoit cinquante millions, somme si considérable, dit-il, que la couronne mise à l'encan ne trouveroit pas d'acquéreur à ce prix. Le *déficit* de cette année seroit encore de dix millions, c'est-à-dire de plus que la totalité du revenu, qui, en supposant le calme tout-à-fait rétabli, ne s'élèveroit pas au delà de huit millions. Il étoit impossible de renvoyer dans leur pays les reîtres et les lansquenets avant de les avoir payés, et rien n'étoit plus urgent que ce renvoi ; car, depuis la paix, ils alloient successivement dans les meilleurs abbayes champenoises, traînant à leur suite plus de deux mille chariots pleins de nos dépouilles. L'enregistrement n'éprouva point de difficultés. Néanmoins l'avocat géné-

1563. ral n'y consentit que sans tirer à conséquence, et attendu la nécessité.

Une des suites les plus fâcheuses de la guerre civile auxquelles on cherchoit à remédier, étoit la perte du Havre. On ne pouvoit le reprendre avant d'avoir écarté l'obstacle qu'offroit l'animosité subsistante entre les principaux membres du conseil, au sujet de l'assassinat du duc de Guise. Sa famille demandoit qu'avant toute chose on chargeât le parlement de Paris d'instruire cette affaire. L'amiral, retiré dans sa terre de Châtillon, publia une seconde apologie, aussi peu convaincante que la première; il avouoit de nouveau qu'il n'avoit pas ignoré le projet de l'assassin, qu'il lui avoit deux fois donné de l'argent, et se retranchoit à dire qu'il n'avoit ni ordonné, ni conseillé le crime. Instruit que ses adversaires poursuivoient une décision au conseil, il se mit en route pour Saint-Germain, à la tête de six cents gentilshommes. Le prince de Condé alla notifier, de la part de la reine, que s'il continuoit sa marche avec cette troupe, elle iroit au-devant de lui avec bien plus de monde encore. Il le joignit à Essone, et lui persuada de retourner sur ses pas avec toute son escorte. Le prince présenta, au nom de l'amiral, une requête au conseil, et soutint que le meurtre du duc de Guise étoit

du nombre des faits sur lesquels l'édit de pacification avoit prononcé, puisqu'on ne l'avoit point excepté; convaincu, ajouta-t-il, de l'innocence de l'amiral, son parent, il embrasseroit sa querelle contre tous. Le maréchal de Montmorenci fit la même déclaration de la part de son père. D'Andelot dit que son frère, avant de rien produire pour sa justification, demandoit qu'on lui permît d'informer des faits et gestes du feu duc de Guise. Il y eut, à cet égard, une vive altercation entre d'Andelot et le duc de Montpensier, prince du sang. Catherine imposa silence, et toute voie de fait, toute procédure judiciaire furent suspendues entre les maisons de Châtillon et de Guise, jusqu'au recouvrement du Havre, ou jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. 1563.

La tranchée devant le Havre fut ouverte par le maréchal de Brissac le 6 juillet. La place étoit réduite à de grandes extrémités, lorsque le connétable amena dans le camp françois le roi et la reine-mère. Elle ne tarda pas à se rendre, et il s'attribua tout l'honneur de cette conquête.

Le roi, sans entrer dans cette ville infestée de maladies contagieuses, produites par le siége, partit pour Rouen, où il alloit déclarer sa majorité. Il étoit dans sa quatorzième an-

1563. née, lorsque, le 17 août, il vint au parlement de cette ville pour faire connoître sa volonté. L'Hôpital fit une mercuriale à cette cour sur la liberté qu'elle se donnoit de restreindre ou d'étendre les lois par la formule de l'enregistrement. Il dit : « Rappelez-vous qu'aux » termes de vos provisions, vous n'exercez » que sous le bon plaisir du roi, et tant qu'il » lui plaira. » La reine, peu après, écrivit pour son fils une instruction sur l'art de gouverner. Elle lui conseilla de se régler, pour l'emploi de son temps et la manière de tenir sa cour, sur l'exemple de son père et de son aïeul. Ses avis, en général, sont très-sages, et réglés sur la connoissance du caractère national : elle veut que son fils donne deux bals par semaine ; c'est beaucoup. Elle s'autorise d'un mot de François Ier, qui disoit que le moyen d'obliger les François à vivre en paix, étoit de les amuser. Quant à la manière de bien distribuer les charges et les bénéfices, elle lui cite celle de Louis XII, qui tenoit deux rôles, l'un des hommes de mérite, l'autre, de tout ce qui étoit à sa nomination. Dès qu'il vaquoit une place, il consultoit sa liste, et y nommoit le plus digne.

Le parlement de Paris fit des remontrances sur l'édit de majorité ; il lui sembloit qu'un

acte de cette importance eût dû se faire dans le sein de sa compagnie, qui tenoit le premier siége du royaume, et dans la cour des Pairs. Le roi répondit qu'il avoit choisi pour se déclarer majeur le lieu qui lui avoit semblé le plus commode, parce qu'il en avoit le droit. On soutint de plus qu'il n'existoit ni loi positive, ni monument qui attribuât sur ce point un privilége exclusif à la ville de Paris. Le roi dit aux députés de la cour : « J'entends que vos fonc- 1563.
» tions se bornent à rendre la justice. C'est
» uniquement pour cet objet que mes prédé-
» cesseurs vous ont établis, non pour être les
» tuteurs des rois et les protecteurs du royaume.
» J'écouterai volontiers vos remontrances ;
» mais, quand vous aurez entendu ma dernière
» volonté, obéissez sans réplique. » L'édit de majorité confirmoit celui de pacification, en ordonnoit l'exécution ponctuelle, sous peine de confiscation de corps et de biens, et on enjoignoit aux bourgeois de déposer leurs armes dans les lieux qui leur seroient indiqués. Le parlement, qui s'étoit opposé à l'édit de pacification, qui, au su de la reine, ne l'avoit enregistré qu'avec des modifications par lesquelles l'effet en étoit détruit, se partagea sur la question de l'enregistrement de celui-ci : la moitié de ses membres vouloit qu'on l'enregistrât avec

1563. ment de Paris, juge naturel de l'attentat commis sur la personne de Guise, duc et pair. Le roi l'ordonna; mais le cardinal de Châtillon, appuyé du prince de Condé et du connétable, représenta que cette querelle devoit se vider par les armes entre les deux maisons, ou qu'il falloit en attribuer la connoissance au grand conseil qui seul, dans les troubles religieux, s'étoit montré impartial. Les réformés étoient venus déjà offrir leur épée à l'amiral, qu'ils regardoient comme leur chef. Le conseil ne vit d'autre moyen de prévenir une nouvelle guerre civile que d'accorder aux trois frères Châtillon des lettres d'évocation pareilles à celles qu'avoit obtenues le prince de Condé. Le parlement, qui n'avoit pas enregistré les premières, n'enregistra pas les secondes; mais il y obtempéra en suspendant toute poursuite. La duchesse de Guise remontra que cette évocation devenoit un déni de justice, puisque le grand conseil, ne connoissant pas des matières criminelles, ne pouvoit surtout prétendre au droit de juger un duc et pair. Coligni se mit une seconde fois en marche avec cinq ou six cents cavaliers, pour venir trouver la reine à Fontainebleau; elle soupçonna que ce voyage étoit concerté avec le prince de Condé, à qui, par le traité de la dernière pacification, elle avoit promis

la lieutenance générale du royaume, et qui, 1563.
sans doute, prétendoit la contraindre d'accomplir sa promesse, sans égard à la majorité du roi, laquelle le dispensoit de se nommer un lieutenant général. Elle fit ordonner de la part de son fils, à l'amiral, de retourner sur ses pas ou de congédier sa troupe. Il refusa d'obéir, alléguant, d'un côté, qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui à la cour, où il avoit de puissans ennemis, de l'autre, qu'il ne méritoit point le bannissement auquel on sembloit vouloir le condamner. Médicis, jugeant qu'il y avoit tout à redouter pour elle et pour le roi à Fontainebleau, se rendit à Paris : c'étoit l'endroit du royaume où elle pensoit avoir le moins à craindre, l'amiral y étant plus détesté que partout ailleurs. Il ne laissa pas néanmoins d'y venir avec toute son escorte. On s'attendoit à un combat, entre les deux maisons ennemies, au milieu de la capitale. Le roi défendit à tout prince ou seigneur de se faire accompagner par plus de quarante hommes. Cette défense n'enleva personne à l'amiral; au contraire, il lui arriva des renforts de tout côté, et, comme c'étoit plus qu'il n'en falloit pour se garantir du ressentiment des Guises, on ne douta point que son objet ne fût de se rendre maître du roi et du conseil, en arra-

1562. chant pour le prince de Condé la lieutenance générale.

Catherine fit échouer ce projet en augmentant la maison du roi, qui dans l'origine ne se composoit que de trois ou quatre cents gentilshommes, servant par quartier, lesquels paroissoient plutôt destinés à fournir un cortége aux monarques dans leurs voyages qu'à veiller à leur sûreté. Les appartemens n'étoient gardés que par un petit nombre d'archers. Louis XI créa les Cent-Suisses; mais cette troupe ne suffisoit pas pour dissiper une conjuration et empêcher un coup de main. Catherine y ajouta six cents hommes de la même nation, et cinq cents de Gardes-Françoises; à la tête de ces derniers étoit Jacques Prévôt, seigneur de Charri, brave militaire, qui s'étoit distingué dans les guerres du Piémont, et, s'il faut en croire Brantôme, amant de Catherine. S'étant ainsi précautionnée contre une surprise, elle engagea son fils à recevoir l'amiral avec les démonstrations de la bienveillance. Elle avoit su plier à la plus profonde dissimulation le caractère de ce monarque naturellement impétueux et emporté. L'amiral fut accueilli comme le sujet le plus fidèle et le plus dévoué; mais on restreignit les concessions faites aux protestans. L'amiral, n'espérant point gagner la faveur de la cour, résolut

d'inspirer la crainte, en se rendant le plus 1563.
fort dans le Louvre même. Son frère, d'Andelot, pour faire une mauvaise querelle à Charri, qui en gardoit les portes, lui donna des ordres en sa qualité de colonel de l'infanterie. Charri déclara qu'il n'en recevoit que du roi. Trois hommes voués aux Châtillons l'assassinèrent sur le pont Saint-Michel, ainsi que deux de ses officiers qui l'accompagnoient. L'amiral et d'Andelot étoient avec la reine lorsqu'on vint lui annoncer cette atrocité : « Encore un assassinat! s'écria-t-elle ; ce n'est pas le moyen de faire oublier l'autre. » Ce premier moment passé, elle dissimula son ressentiment, et se contenta de donner aux Châtillons des mortifications de détail, en gardant avec eux des ménagemens politiques. Le colonel-général de l'infanterie avoit le privilége de nommer tous les capitaines ; le roi le reprit. Pour renvoyer l'amiral dans sa maison, Médicis suspendit la décision de sa querelle avec la famille des Guises. Ceux-ci avoient décliné la juridiction du grand-conseil, laissant à Coligni le choix entre quatre parlemens, autres que celui de Paris, qu'il avoit récusé : il les rejeta tous. Enfin, les parties se soumirent au conseil d'Etat, en se réservant la faculté de récuser, sans alléguer de motifs, tous ceux que

1563. bon leur sembleroit. Tout le conseil se trouva récusé par l'un ou l'autre parti, excepté le roi et la reine-mère. Charles déclara qu'il se trouvoit trop jeune pour prononcer en ce moment sur une affaire aussi importante, et en retint la connoissance, interdisant pendant trois ans, aux parties, toute voie de fait, et toute poursuite judiciaire. Les Guises alors quittèrent la cour. Catherine se flatta que les Châtillons imiteroient leur exemple ; mais l'amiral se plut à tromper cette attente, et ne partit que lorsqu'il vit les gentilshommes qui l'avoient accompagné, et qu'ennuyoit un séjour ruineux pour eux, décidés à le quitter. Il désiroit vivement que le prince de Condé se retirât aussi de la cour, et donnât des marques publiques de ressentiment ; mais il ne put l'y déterminer. Médicis venoit de lui faire un don de cinquante mille écus, et ne gênoit aucunement la passion qu'il ressentoit pour une de ses filles d'honneur, de l'illustre maison de Turenne, la belle de Limeuil, qu'il déshonora, et qui alla cacher dans un couvent les signes trop visibles de sa foiblesse. Les protestans, désolés d'une conduite toute contraire à l'austérité des principes qu'ils affichoient, s'en vengèrent par des épigrammes. Les mœurs de ce siècle étoient extrêmement licencieuses. Une demoi-

selle de Pienne et une demoiselle de Rohan 1563.
avoient été abusées sous Henri II et Charles IX, au moyen de fallacieuses promesses de mariage: la première, par François de Montmorenci, depuis maréchal de France; la seconde, par Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui épousa ensuite la veuve de François, duc de Guise. Médicis avoit jusqu'à cent cinquante filles d'honneur, dont elle souffroit, ou protégeoit même les intrigues, et dont les galanteries étoient un des instrumens de sa politique.

On étoit fort occupé de plaisirs à Fontaine- 1564.
bleau, lorsqu'on y vit arriver les ambassadeurs de l'empereur, de l'Espagne, de la Savoie et des légats du pape, pour demander qu'on reçût en France les décrets du concile de Trente, terminé le 3 décembre 1563, et confirmé par une bulle du Saint-Siége, du 6 janvier suivant (1). Ces envoyés engagèrent le roi à punir du dernier supplice les chefs de la réforme, à révoquer l'amnistie accordée par l'édit de pacification, à faire une justice exemplaire des complices de l'assassinat du duc de Guise, en lui promettant tous les secours dont il croiroit avoir besoin. Quant aux secours, il répond n'a-

(1) Il avoit duré dix-huit ans moins dix jours, y compris diverses interruptions.

1564. voir fait la paix que pour chasser les étrangers de son royaume, et à l'égard de l'acceptation du concile, qu'il en délibéreroit avec son conseil. On présume que cette scène d'ambassade avoit été arrangée par le cardinal de Lorraine pour faire accepter le concile, quoiqu'il eût essuyé de cruelles mortifications dans cette assemblée ; le pape avoit vu de très-mauvais œil l'ambassade françoise envoyée à ce concile, composée de trois hommes dont la religion étoit suspecte, et dont l'un, Louis de Saint-Gelais-Lansac, avoit dit à l'occasion des délais dont usoient les légats lorsqu'on traitoit de quelque matière importante, « qu'ils attendoient le Saint Esprit » qui leur venoit de Rome dans une valise. » D'un autre côté, le cardinal de Lorraine étoit venu à Trente avec un renfort de quarante prélats ou théologiens, dans l'intention d'obtenir par ce moyen la réforme des abus de la cour romaine. Pie IV n'avoit pas douté qu'il n'entreprît de lui forcer la main, et avoit dès lors regardé cet homme audacieux comme un rival redoutable. Il le combattit d'abord par le ridicule, en demandant publiquement à l'ambassadeur du roi à Rome, si l'intention de son maître étoit que l'Eglise eût deux chefs, et sur quoi l'on croyoit en France le cardinal de Lorraine plus propre que lui à réformer les

abus. Exigeroit-il la résidence des évêques, lui qui ne résidoit qu'à la cour? S'éleveroit-il contre la pluralité des bénéfices, tandis qu'il réunissoit sur sa tête six à sept évêchés, et encore plus d'abbayes? Pie IV, pour traverser ses projets de réforme, envoya au concile tant d'évêques italiens que leur nombre surpassoit des deux tiers celui des prélats de la chrétienté; en sorte que si un opinant proposoit quelque chose qui pût déplaire au Saint-Siége, il étoit interrompu, bafoué et injurié. Malgré tous ces désagrémens, le cardinal de Lorraine, estimant qu'excepté les abus de la cour de Rome, abus que le pape s'étoit chargé de corriger lui-même, la réforme du clergé, ordonnée par le concile, étoit aussi complète que les circonstances le permettoient, désiroit qu'il fût reçu en France. 1564.

Avant de le proposer au conseil, le cardinal y eut un violent démêlé avec l'Hôpital. Ce magistrat avoit fait secrètement expédier une déclaration qui permettoit à tout particulier d'avoir chez lui un ministre de la réforme dans les villes où l'exercice du culte protestant étoit défendu. Le cardinal de Lorraine rendit de cette affaire un compte qui révolta tous les conseillers : ils n'avoient jamais entendu parler de cette déclaration. Le chancelier aggrava sa

1564. faute en demandant au cardinal s'il étoit revenu pour apporter du trouble. « Non, dit le » cardinal piqué; mais je prétends empêcher » que vous n'en causiez, comme vous avez » déjà fait, bélître que vous êtes. Tolérer de » telles choses, c'est autoriser les conventi» cules. Vous qui n'êtes que par moi ce que » vous êtes, osez-vous bien me dire que je » viens troubler? » La déclaration fut révoquée, et il fut défendu au chancelier d'en expédier de semblables. L'Hôpital n'étoit pas le seul coupable dans cette affaire; Catherine avoit été comme forcée par les chefs des diverses factions d'admettre dans le conseil des hommes qui n'étoient pas de son goût; elle-même, pour faciliter l'enregistrement des lois, en avoit ouvert l'entrée aux présidens et aux gens du roi du parlement de Paris. Elle s'aperçut bien vite qu'une si nombreuse et si discordante assemblée n'étoit pas propre à traiter des affaires d'Etat, et ne lui en soumit que de contentieuses. Pour celles qui concernoient l'administration générale, elle se forma un comité de cinq ou six personnes. C'étoit dans une de ces assemblées particulières qu'avoit été résolue la déclaration dont on faisoit un crime au chancelier. Il eût pu atténuer sa faute en révélant ce fait; mais il craignit de commettre

la reine avec les princes du sang et d'autres grands personnages qui formoient le véritable conseil. Il est, au reste, inconcevable qu'un esprit aussi éclairé que l'Hôpital n'eût pas vu qu'un tel secret devoit être nécessairement divulgué. 1564.

Il prévit du moins qu'il avoit besoin de secours pour s'opposer avec succès à la réception du concile, qu'il ne croyoit pas qu'on dût adopter en France, et pour résister à toute l'influence du cardinal de Lorraine. En conséquence il se rendit le plus fort au conseil en y appelant un grand nombre de magistrats. Il y combattit le cardinal, qui, s'impatientant de l'entendre parler de religion, lui dit que ce mot sonnoit mal dans la bouche d'un homme à qui l'on n'en connoissoit d'autre qu'une noire ingratitude (1). L'Hôpital lui demanda si, en le recommandant pour l'office de chancelier, il avoit attendu de sa reconnoissance le sacrifice des intérêts de leur roi à des intérêts étrangers. L'avis du chancelier l'emporta. Cependant Catherine trouva bon que le nonce du pape répandît en France des exemplaires du concile, et que les évêques le proposassent comme une règle de

(1) On disoit proverbialement : « Dieu nous garde de » la messe du chancelier. »

1564. discipline (1); mais elle ne voulut pas y faire intervenir l'autorité royale; car la tolérance du calvinisme, aux termes de l'édit de pacification, eût cessé par l'acceptation du concile qui le proscrivoit. C'eût été pour les sectaires un prétexte de reprendre les armes; ce qu'elle vouloit éviter, étant, disoit-elle, sûre de les affoiblir plus par trois ans de paix que par dix ans de guerre.

La reine dégoûtée de leur parti, dont elle s'étoit aperçue que les forces lui avoient été exagérées par l'amiral, voulant connoître avec précision en quoi elles consistoient, et réunir en faveur du roi les esprits partagés entre diverses factions, lui fit parcourir avec elle les provinces méridionales de son royaume. Elle y reçut les plaintes respectives des catholiques et des protestans, et inclina d'une manière visible en faveur des premiers, auxquels on accorda un édit, celui de Roussillon, qui retranchoit plusieurs des articles de tolérance

(1) Les articles de dogme ont été adoptés par l'Eglise de France, ainsi que plusieurs règlemens de discipline, mais non la discipline entière. On trouva que ce concile étoit contraire en plusieurs points aux libertés de l'Eglise gallicane, qu'il s'étoit attribué une autorité qui ne lui appartenoit point, et qu'il avoit entrepris sur celle des rois et des magistrats.

octroyés aux protestans par l'édit de pacification. Le prince de Condé, qui s'étoit retiré dans son château de Valleri, écrivit à la reine pour s'en plaindre. On lui répondit qu'il ne devoit plus s'attendre à être consulté sur ce qu'il plairoit au roi d'ordonner pour le bien de ses sujets. Il n'oublia jamais cette mortification. 1564.

Peu de temps auparavant, la paix fut conclue avec l'Angleterre. Le traité ne fit aucune mention de la restitution de Calais, qui, aux termes de celui de Cateau-Cambrésis, devoit être effectuée au bout de huit ans.

Dans le cours de son voyage, la reine apprit la levée du siége de Malte, formé par les Turcs. Le grand-maître, Jean Parisot de la Valette, qui avoit défendu cette place, étoit un François, et plusieurs seigneurs de cette nation avoient volé à son secours. On a remarqué que dans les trois siéges importans soutenus par les chevaliers de Saint-Jean, c'étoient trois grands-maîtres françois qui commandoient : d'Aubusson qui défendit Rhodes, l'Ile-Adam qui n'en sortit qu'après avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs, et enfin la Valette. 1565.

Médicis, rendue à Bayonne, y trouva la reine d'Espagne, sa fille, qu'avoit accompagnée le fameux duc d'Albe, et ses conférences avec eux donnèrent de l'ombrage aux protestans.

1565. La cour alla ensuite à Nérac, où résidoit Jeanne de Navarre, qui avoit professé le catholicisme tandis que son mari s'étoit rangé parmi les protestans, et qui se fit protestante lorsqu'il redevint catholique. Le pape l'avoit excommuniée, de quoi, suivant Daniel, elle ne se mettoit pas fort en peine. Le roi d'Espagne, dit Mézerai, avoit formé un complot pour l'enlever avec ses enfans, et les livrer à l'inquisition espagnole, afin de lui ravir plus aisément quelques lambeaux qu'elle possédoit encore dans la Navarre. La reine d'Espagne, cousine de Jeanne, lui en donna secrètement avis. Jeanne, ne trouvant pas qu'il y eût de sûreté pour elle sur la frontière d'Espagne, accepta l'asile que Catherine lui offrit à la cour de France, et la suivit avec son fils, le prince de Béarn, depuis si célèbre sous le nom de Henri IV.

1566. On arriva au mois de janvier à Moulins, où étoit convoquée une assemblée des grands, et des principaux magistrats du royaume. Là fut rendue, au mois de février, sur l'administration de la justice, une ordonnance en quatre-vingt-six articles, dont le cinquante-quatrième ordonne qu'il ne sera reçu aucune preuve testimoniale pour un intérêt au-dessus de cent francs. Le chancelier venoit d'établir les juri-

dictions consulaires à Paris et en d'autres villes du royaume. 1566.

Pendant le séjour de Moulins, Catherine essaya de réconcilier les Châtillons et les Guises; mais elle ne réussit qu'à faire entre eux une paix mal plâtrée. Avant même de quitter cette ville, ils se donnèrent des marques réciproques d'une haine toujours subsistante. Aussi, dès que la cour fut revenue à Paris, Médicis donna ordre aux uns et aux autres de s'en éloigner. Le cardinal de Lorraine seul y resta, parce qu'il étoit chef du conseil. La retraite des deux partis ne rétablit point la tranquillité publique. Les deux religions étoient un ferment perpétuel de dissensions et de guerres civiles. Les protestans, réprimés par l'autorité, en étoient les ennemis. Les prédicans faisoient entendre les maximes les plus séditieuses : « Ceux qui embrasseroient leur religion, » disoient-ils, ne paieroient aucun devoir aux » gentilshommes, ni au roi aucunes tailles, que » ce qui seroit ordonné par eux, prédicans. Les » rois n'auroient aucune puissance que celle » qu'il plairoit au peuple. La noblesse étoit « de même pâte qu'eux. De sorte que quand » les procureurs des gentilshommes deman» doient leurs rentes, ils répondoient qu'ils » leur montrassent cela en la Bible ; et quand

1566. » on leur parloit du roi : Quel roi? disoient-ils ; » nous sommes les rois ; celui que vous dites » est un enfant ; nous lui donnerons des verges, » et nous lui apprendrons à gagner sa vie, » comme les autres (1). »

Cette secte n'étoit pas moins répandue dans les Pays-Bas qu'en France, et Philippe II avoit chargé le duc d'Albe de l'exterminer. Médicis, soit qu'elle craignît que les Espagnols venus en force dans cette contrée ne fussent tentés d'enlever à la France quelques places frontières, soit qu'elle se fût concertée avec eux pour détruire en même temps l'hérésie en France, fit venir six mille Suisses, sous les ordres du général Pfiffer, et enjoignit à toutes les troupes nationales de se tenir prêtes. Les calvinistes s'alarmèrent. On leur donna d'ailleurs plus d'un sujet de mécontentement : la cour excitée, par le nonce du pape, ordonna d'arrêter jusque dans l'appartement de la reine de Navarre, le ministre qui prêchoit devant elle. Il en fut averti, et se sauva. Jeanne s'empressa de quitter Paris, et se rendit à Pau avec

(1) Mézerai, page 73 de sa grande Histoire, édition de 1685. Ailleurs il appelle les calvinistes *engeance factieuse* (page 133). Le zèle religieux ayant diminué depuis, ces dispositions durent changer, ou s'adoucir.

son fils. L'amiral, étant venu quelque temps 1566.
après dans la capitale, se plaignit au roi d'une déclaration qui restreignoit en quelques points l'édit de paix; le jeune monarque lui répondit: « D'abord vous vous contentiez de la tolérance, » aujourd'hui vous réclamez l'égalité; bientôt » vous nous chasserez du royaume. » Puis, passant chez la reine, il dit que le duc d'Albe avoit raison d'abattre les têtes des rebelles, que la dissimulation étoit inutile, et qu'il falloit employer la force. Sa mère fit de vains efforts pour le calmer.

Les chefs de la réforme s'assemblèrent à 1567.
Châtillon-sur-Loing, y résolurent de reprendre les armes, et d'enlever le roi et sa mère, qui étoient alors à Monceaux. Le succès sembloit infaillible. Les Suisses étoient dispersés dans les villes du voisinage; la cour se trouvoit sans défense. Mais les réformés s'arrêtèrent pour passer la nuit du 28 septembre dans la petite ville de Rosoy, en Brie, où étoit leur rendez-vous. La reine, instruite de son danger, monte sur-le-champ à cheval avec son fils, et gagne la ville la plus prochaine : c'étoit Meaux. Cette place n'avoit point de garnison. Médicis envoya le maréchal de Montmorenci parlementer avec les chefs de la réforme. Ceux-ci se laissèrent amuser pendant deux heures; elles

1567. suffirent pour donner le temps aux Suisses d'arriver à Meaux. Le connétable, qui se trouvoit à la cour, en fait un bataillon carré. On part au milieu de la nuit du 28 au 29 septembre. On avoit fait quatre lieues, lorsqu'au point du jour, six cents chevaux, commandés par le prince de Condé et l'amiral, s'approchent, comme pour enfoncer les Suisses. Ceux-ci font une telle contenance, que leurs ennemis s'éloignent. Le comte de la Rochefoucauld et d'Andelot les chargent, d'un autre côté, avec cinq cents cavaliers, et s'avancent jusqu'à la portée du pistolet. Le roi accourt et montre de la résolution. Les Suisses repoussent l'attaque, continuent leur marche, toujours harcelés par les protestans. Enfin trois cents hommes à cheval viennent de Paris au secours du roi, qui, avec cette escorte, prend les devants et gagne cette ville, où il arrive vers quatre heures du soir, encore à jeun, ainsi que sa mère. Jamais le monarque n'oublia ce malheureux jour de la Saint-Michel qui produisit, suivant Mézerai, la nuit épouvantable de la Saint-Barthélemi.

Les réformés, ayant manqué ce coup de main, vinrent bloquer Paris avec moins de trois mille hommes. Ils brûlèrent les moulins, et se rendirent maîtres du cours de la Seine.

Les Parisiens, assiégés depuis cinq semaines, demandèrent à grands cris qu'on livrât bataille aux sectaires campés dans la plaine de Saint-Denis. Ils n'avoient que quinze cents chevaux et douze cents fantassins. L'armée catholique comptoit trois mille gendarmes et seize mille hommes d'infanterie. Le connétable, qui la commandoit, fut étonné de voir l'ennemi, non seulement l'attendre, mais l'attaquer (10 novembre). Le combat dura trois heures; les catholiques remportèrent la victoire, et les réformés tout l'honneur de cette journée. Le prince de Condé s'y battit en héros, et Coligni comme un général expérimenté. Le connétable, abandonné de ceux qui l'environnoient, ayant reçu sept blessures, combattoit encore tout couvert de sang. Robert Stuart, cet Ecossois accusé de l'assassinat du président Minart, et qui s'étoit sauvé de prison, vient à Montmorenci, et le couche en joue. « Tu ne me » connois donc pas? lui crie le connétable. » C'est parce que je te connois, lui répond » Stuart, que je te porte celui-ci. » A l'instant il lui lâche un coup de pistolet dans l'épaule. Montmorenci, quoiqu'âgé de soixante-quatorze ans, lui porte, de la poignée de son épée rompue, un si grand coup dans le visage, qu'il lui fracasse la mâchoire, et tous deux 1567.

1567. tombent en même-temps de cheval. Damville, fils du connétable, le dégage. Ce brave guerrier meurt deux jours après à Paris. On raconte qu'importuné à ses derniers momens par d'ennuyeuses exhortations d'un cordelier, il lui dit : « Laissez-moi en paix, je n'ai pas vécu » tant d'années sans avoir appris à mourir un » quart d'heure. » Mot plus militaire que chrétien. Il étoit cependant très-attaché à la religion, et n'en négligeoit point la pratique dans les camps ; où l'on disoit *qu'il falloit se garder des patenôtres de M. le connétable*, parce que, « tout en les marmotant, il ordonnoit de pendre celui-ci, de fusiller celui-là, » de brûler tout à un quart de lieue à la ronde, » puis achevoit tranquillement ses *Pater*. » (Brantôme).

Les deux partis prétendirent réciproquement avoir gagné la bataille. Le maréchal de Scepeaux (dont nous avons des Mémoires), à qui le roi en demanda son avis, lui répondit : « C'est le roi d'Espagne qui l'a gagnée ; car » il y a péri tant de François qu'ils eussent » suffi pour rattacher à votre couronne la » Flandre et tous les Pays-Bas qui en ont été » autrefois séparés. » La reine, moins satisfaite peut-être de la victoire que de la mort du connétable, lui fit faire de magnifiques funérailles.

Il eût pu rendre plus décisive la défaite des réformés, s'il n'avoit pas tenu l'infanterie dans une entière inaction. Son but étoit d'épargner le sang. Il tenoit pour maxime qu'il falloit réduire les factieux à l'impuissance plutôt qu'au désespoir, et qu'il y a plus de charité à lier les mains à un frénétique, que de justice à lui casser la tête. 1567.

Le prince de Condé, avec le reste de ses troupes, prit le chemin de la Lorraine pour joindre une armée allemande envoyée à son secours. Il fut poursuivi par le duc d'Anjou, qu'on venoit de déclarer lieutenant-général du royaume, à l'âge de quatorze ans, pour se dispenser de donner la charge de connétable, trop importante dans les circonstances, et qui rappeloit un peu celle de maire du palais. Le duc de Montpensier, qui poursuivoit l'arrière- 1568. garde des réformés, l'atteignit près de Châlons, et la dispersa aisément. Leur armée se trouvoit dans l'état le plus pitoyable; les chevaux étoient exténués de fatigue, et la plupart des fantassins sans souliers. Elle eût été exterminée sans la mésintelligence qui régnoit entre les chefs catholiques. Elle joignit à Pont-à-Mousson les Allemands qu'elle attendoit. Le prince de Condé leur avoit promis cent mille écus, et il n'en existoit que deux mille dans la

1568. caisse. Les troupes des réformés, qui manquoient de tout, pour ainsi dire, donnèrent le peu qu'elles possédoient. Après la jonction, les réformés, avec plus de vingt mille hommes, allèrent assiéger Chartres vers la fin de février. La reine vint au camp royal; le duc d'Anjou vouloit livrer bataille, elle s'y opposa, et eut recours à la négociation. Les chefs de la réforme, ne se fiant point aux promesses qui pourroient leur être faites, étoient les seuls qui voulussent continuer la guerre; tous les autres, impatiens de revoir leurs foyers, ne soupiroient qu'après la paix. La cour ne la désiroit pas moins; elle voyoit le royaume en proie aux étrangers, car elle avoit aussi été obligée d'appeler les reitres, *vrais chevaux de louage*, dit Mézerai, qui étoient au service de tout le monde; elle se fit à Lonjumeau, et fut nommée la courte paix, parce qu'elle ne dura que six mois, ou la paix boiteuse et mal assise, parce que l'un des plénipotentiaires royaux (Biron) étoit boiteux, et l'autre (de Mesme) seigneur de Malassise. Il fut rendu à Longjumeau un édit qui supprima toutes les modifications apportées à celui de 1563, et, à cette condition, les réformés promirent d'évacuer les places qu'ils avoient prises. Le roi se chargea de payer ce qui étoit dû aux Allemands

qu'ils avoient appelés. On fut mécontent de ce traité dans les deux partis. Le parlement de Toulouse fit couper la tête au messager qui le lui apportoit pour qu'il l'enregistrât, et cette atrocité demeura impunie. Les Parisiens dirent que la religion catholique étoit sacrifiée, les ministres protestans, que le prince de Condé n'avoit cédé aux cris de la multitude, cris qu'il auroit dû mépriser, qu'afin de pouvoir se plonger dans les délices et les voluptés de la cour. Cette paix fut très-mal observée; de part et d'autre, on ne cherchoit qu'à prendre ses avantages pour recommencer la guerre. Plusieurs villes du Querci, du Vivarais, du Dauphiné et du Languedoc, refusèrent de rentrer sous l'obéissance du roi. La Rochelle ne voulut pas recevoir la garnison qu'il lui envoya, et devint dès lors le boulevart de la réforme. 1568.

Les protestans se plaignoient de ce que l'édit de Longjumeau étoit violé chaque jour. On ne leur rendoit pas les biens saisis sur eux, comme on s'y étoit engagé. On les massacroit dans des émeutes excitées méchamment, à dessein de les faire périr en détail. Ce genre d'hostilités avoit été délibéré par un conseil particulier que venoit de se former la reine, et qui fut nommé conseil du cabinet. Elle y avoit fait entrer le duc d'Anjou, qu'elle dressa dès son enfance à la dissimulation

1568. et à l'intrigue, Lansac, Morvilliers, évêque d'Orléans, l'Aubespine, évêque de Limoges, Henri de Mesme, Birague et Villeroi. On y résolut d'arrêter le prince de Condé et l'amiral la première fois qu'ils se réuniroient dans le même lieu. L'occasion s'en présenta bientôt : Coligni vint voir le prince à Noyers en Bourgogne ; Tavannes eut ordre de s'assurer de leurs personnes ; mais ils en furent avertis, ou par ce général lui-même, qui trouvoit cette commission déshonorante, ou par l'Hôpital. La reine, soupçonnant ce dernier, lui ôta les sceaux, qui furent donnés à l'évêque d'Orléans. Les deux chefs de la réforme se retirèrent à La Rochelle, où toutes les forces du parti vinrent les joindre. Elisabeth leur envoya cent mille écus d'or, des canons et des munitions de guerre. Bientôt on vit arriver la reine de Navarre (qui, suivant l'expression de l'historien Mathieu, n'avoit de femme que le sexe). Elle menoit avec elle son fils et sa fille.

Le prince de Béarn, né à Pau le 13 décembre 1553, avoit quinze ans. Son historien, Péréfixe, raconte que son grand-père maternel, le roi de Navarre Henri d'Albret, ayant fait son testament, sa fille, alors enceinte, désiroit extrêmement de le voir, parce qu'on lui avoit dit qu'il étoit à son désavantage, en

faveur d'une maîtresse de son père. Il avoit promis de le lui remettre, à condition que, dans les douleurs de l'enfantement, elle chanteroit une chanson béarnoise, *afin qu'elle ne fît pas un enfant pleureux et rechigné*. La condition fut acceptée et remplie. Le roi livre son testament, emporte l'enfant qui vient de naître, lui frotte les lèvres d'une gousse d'ail, lui fait boire quelques gouttes de vin, le fait élever dans le Béarn, au château de Coarasse, situé dans un pays très-âpre, comme les petits paysans du canton. Il étoit nourri comme eux, et gravissoit avec eux, tête et pieds nus, sur les rochers et les montagnes. Son précepteur, Lagaucherie, s'attacha surtout à lui inspirer de nobles sentimens, et à orner sa mémoire de belles maximes; Florent Chrétien continua son éducation sur les mêmes principes, et, suivant les intentions de sa mère, lui inculqua les opinions du calvinisme qu'il professoit lui-même. En arrivant à La Rochelle, il fut déclaré chef des réformés. On lui donna pour lieutenans-généraux le prince de Condé et Coligni. 1568.

En peu de temps, il réduisit toutes les places de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois et du Poitou, à l'exception de Poitiers. La ville de La Rochelle arma trente navires; ils pil-

1568. lèrent les vaisseaux marchands et celles des villes maritimes du royaume qui étoient sans défense. L'armée royale, en apparence commandée par le duc d'Anjou, avoit pour véritable général le maréchal de Tavannes. Deux fois, sur la fin de cette année, l'excès du froid empêcha d'en venir aux mains : le fait d'armes le plus mémorable de cette campagne fut la défense de Sancerre; cette place soutint avec trois cents hommes l'attaque de plus de trente mille, repoussa deux assauts, et lassa le courage des catholiques, qui s'en éloignèrent.

1569. On n'attendit pas le printemps pour combattre de nouveau. Le duc d'Anjou désiroit vivement une bataille. Les deux armées se rencontrèrent près de Jarnac, le 13 mars. Le prince de Condé, qui avoit un bras en écharpe, rangeoit ses escadrons, lorsque le cheval de son beau-frère, le comte de la Rochefoucault, se cabrant, lui fracassa la iambe; il dit froidement à ceux qui l'accompagnoient : « Vous » voyez à quoi sert un cheval fougueux dans » une armée. » Il se battit en cet état avec son intrépidité ordinaire. Son cheval fut tué; sa blessure l'empêchant de se relever, il fut pris, et porté devant un buisson. Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, en est instruit, accourt, et, par derrière, lui casse

la tête d'un coup de pistolet (1). On prétend 1569.
que ce fut par l'ordre du duc. Robert Stuart, meurtrier du connétable, et qui servoit sous les drapeaux des protestans, pris dans cette bataille, fut poignardé de sang froid, ainsi que beaucoup d'autres. La victoire demeura aux catholiques. L'action fut très-peu meurtrière. Le duc d'Anjou y donna des preuves d'une grande bravoure : il eut un cheval tué sous lui. Coligni, supérieur à tous les revers, se retira en bon ordre; toute l'autorité lui demeura dans le parti de la réforme; il fut comme le curateur du prince de Béarn, et du jeune Condé qui avoit dejà dix-sept ans; il les fit conduire à Tonnay-Charente; la reine de Navarre y vint, harangua comme une héroïne, et releva le courage des vaincus. La première entreprise des vainqueurs leur attira un échec : ils assiégèrent en vain Cognac, où il se trouvoit, à la vérité, une forte garnison.

Bientôt ils furent obligés de s'enfoncer

(1) Ce prince fut aussi brave, mais non aussi habile général que le grand Condé. Brantôme dit que celui dont il est ici question, Louis I, fit battre monnoie sous le nom de Louis XIII, roi de France. D'autres pensent que ce fut une ruse imaginée par ses ennemis pour le rendre odieux.

1569. dans le Limousin; douze mille Allemands s'avançoient au secours de leurs ennemis. Coligni qui venoit de perdre son frère d'Andelot, par la fièvre ou le poison, courut à leur rencontre. Partis de Saverne, ils traversèrent l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, sans que les ducs d'Aumale et de Nemours, plus forts qu'eux, pussent les arrêter. Après avoir pris La Charité, ils y passèrent la Loire. Les réformés qui avoient l'avantage du nombre, attaquèrent les royalistes à la Roche-Abeille (23 juin) dans un poste inexpugnable; ils obtinrent néanmoins quelque succès par la faute de Strozzi, qui eut l'imprudence de le quitter; ils le souillèrent, en massacrant presque tous leurs prisonniers. Ce fut dans cette action que le prince de Béarn fit ses premières armes, et le premier essai de son brillant courage. Le duc d'Anjou, après avoir jeté des garnisons dans plusieurs places, congédia, pour quelque temps, le reste de son armée. Coligni, maître de la campagne, entreprit le siége de Poitiers. Le duc de Guise, ayant pressenti son projet, venoit de s'y renfermer avec son frère le marquis de Mayenne. Il avoit amené plus de cinq mille hommes, et les habitans, armés et disciplinés, composoient un corps de deux mille quatre cents. La place

n'étoit point forte ; il y suppléa par son courage et son activité. Cette défense lui fit autant d'honneur qu'en avoit fait celle de Metz à son père. Le duc d'Anjou rentre en campagne, et, pour faire diversion, attaque Châtelleraut, dont les réformés s'étoient emparés, et où ils avoient leurs magasins. L'amiral lève alors le siége de Poitiers ; il y avoit perdu quatre mille hommes et beaucoup de sa réputation. C'étoit un homme ferme, intrépide, fécond en ressources ; mais il ne paroît pas qu'il entendît parfaitement la guerre. A son approche, les catholiques, à leur tour, abandonnèrent leur entreprise sur Châtelleraut ; mais le duc d'Anjou, ayant reçu des renforts, reprit l'offensive, contraignit l'amiral de reculer, et l'attaqua près de Moncontour le 3 octobre. Les réformés avoient placé les deux jeunes princes dans la réserve. Henri voyant une des ailes ennemies enfoncée, vouloit, dit-on, fondre sur le corps de bataille ; on ne le permit point, et il s'écria : « Nous perdons notre avantage, et par con» séquent la bataille. » Sa prédiction se vérifia sur-le-champ ; la moitié de l'armée protestante fut détruite. Les vainqueurs ne firent aucun quartier. Ils s'excitoient au carnage, en criant : *Roche-Abeille*. Les protestans dé- 1569.

1569. couragés, vouloient céder à la fortune et se séparer. Coligni sut les ranimer, et les retenir sous les drapeaux. Il fut condamné à perdre la tête (13 septembre) au parlement de Paris, et cinquante mille écus furent promis à celui qui le livreroit mort ou vif. Un de ses valets-de-chambre voulut gagner cette somme en l'empoisonnant. Il fut découvert et pendu.

Le duc d'Anjou ne retira aucun fruit de sa victoire. Il s'attacha au siége de Saint-Jean-d'Angely, défendu par de Pyles, de la maison de Clermont, qui se défendit deux mois, lui tua dix mille hommes, et le contraignit de lui accorder une capitulation (2 décembre). L'assassin du prince de Condé périt à ce siége. Coligni profita de la longue résistance de Saint-Jean-d'Angely, pour aller dans le Béarn joindre Montgommeri qui défendoit, avec avantage, ce pays attaqué par Montluc, et qui l'en chassa. Il partit de Saintes le 18 octobre, avec les deux jeunes princes, et parvint, presque sans obstacle, jusque dans le Béarn; mais ses troupes manquoient de tout. Il les augmenta, dans ce pays, de près de six mille hommes; et, pour les faire subsister, il pilla non seulement les églises, mais les
1570. catholiques de France qu'il trouva sur sa route à son retour. Dans le cours de cette

expédition, il avoit fait une marche de huit 1570.
cents lieues, pillé plus de cinquante petites villes, et rançonné cent cinquante. Pendant ce temps, Lanoue avoit relevé son parti dans la Saintonge. Il perdit un bras à Fontenai; on lui en forgea un de fer, ce qui le fit surnommer Bras-de-fer, et dès qu'il put monter à cheval, il reprit ses opérations avec succès. Déjà Coligni étoit en Bourgogne, et campé sous les murs d'Arnay-le-Duc. Il avoit quatorze mille hommes. Le maréchal de Cossé, en l'absence du duc d'Anjou malade, entreprit, avec seize mille soldats, de le forcer dans un très-bon poste, et ne put en venir à bout. Henri se trouvoit à cette bataille, où l'avantage resta aux protestans, puisqu'on ne put les empêcher de continuer leur marche, et de s'approcher de Paris.

Les deux partis épuisés, avoient besoin de la paix. On la fit au mois d'août à Saint-Germain. La réforme obtint les meilleures conditions qui lui eussent encore été accordées. Outre le libre exercice de sa religion, partout, excepté à la cour, on lui donna le droit de récuser six juges dans les parlemens, et quatre places de sûreté : la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elle devoit les rendre au bout de deux ans.

1570. Le royaume étant ainsi pacifié, le roi épousa (le 26 novembre, à Mézières) Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, qui avoit succédé à Ferdinand son père. C'étoit une princesse d'une grande vertu, qui, sans affectation et sans austérité, donna l'exemple de la sagesse, au milieu d'une cour où elle étoit fort rare. La reine-mère y donnoit le signal des plaisirs. « En quelque » endroit qu'elle allât (dit Mézerai, dans » son Abrégé Chronologique), elle entraî- » noît toujours avec elle l'attirail des volup- » tés, et deux ou trois cents des plus belles » femmes de la cour, qui menoient en lesse » deux fois autant de courtisans. Dans le fort » même de la guerre, dit Montluc, il falloit » que le bal marchât toujours; le même » équipage traînoit les machines de ballet et » les machines de guerre; et l'on voyoit dans » une même lice, les combats et les carrou- » sels. » Les chefs des protestans, invités à ce mariage, n'y allèrent point; ils se tenoient renfermés à La Rochelle depuis la paix, et craignoient de venir à la cour. Le maréchal de Cossé leur fut envoyé pour les y engager de nouveau, et dit confidemment à l'amiral, de la part du roi, que ce prince se proposoit de lui donner le commandement d'une armée

contre Philippe, auquel il avoit résolu de déclarer la guerre. 1570.

Cette perspective séduisit les protestans. 1571.
Ils brûloient de se venger du monarque espagnol, et de secourir leurs frères écrasés par lui dans les Pays-Bas. Coligni envoya son gendre Téligni à la cour, et le chargea de demander plusieurs articles favorables à la réforme. On lui accorda les uns, on lui promit la plupart des autres Beaucoup d'historiens, entr'autres Mézerai, Daniel, Péréfixe, pensent qu'il existoit dès lors à la cour un projet arrêté de détruire la réforme par la violence; c'est ce qu'elle appeloit *Chasse Royale.* « Je n'oserois pas assurer, dit Mézerai, que ce » complot n'ait été quelquefois rompu depuis » qu'il fut fait;........ je rapporterai seulement » les choses bien avérées, et si je vous donne » des soupçons, je les proposerai pour tels, » non pas pour des vérités. » Il ajoute que des François n'eussent jamais pu tenir deux ans de suite renfermé dans leur sein le barbare projet que nous verrons exécuter en 1572. Il l'attribue au conseil secret de Médicis, composé du cardinal de Lorraine, de trois Italiens, le duc de Nevers, le comte de Retz (Gondi), et Birague, et dans lequel fut admis le duc d'Anjou, celui de ses fils qu'elle avoit toujours

1571. le plus aimé. Parmi ces confidens, c'étoit de Retz qui possédoit sa principale confiance. Elle l'avoit élevé d'une médiocre fortune (1) à de très-grands honneurs, relevés par de grandes richesses. Elle lui étoit attachée, dit le même historien, tant pour lui-même qu'à cause de sa mère, femme de beaucoup d'esprit, et dont la reine avoit bien voulu croire que l'adresse contribua beaucoup à sa tardive fécondité : elle ne s'étoit annoncée qu'après dix ans de mariage. Le piége le plus subtil dont se servit ce conseil secret pour attirer à la cour les chefs de la réforme, ce fut la proposition du mariage de Marguerite, dernière sœur du roi, avec le prince de Béarn. Il se présentoit une sorte d'obstacle à cette alliance : la princesse avoit reçu les hommages du jeune duc de Guise, et ils s'étoient donné même, dit-on, des promesses de mariage. Le roi en témoigna une si violente colère, que Guise se hâta de contracter une autre union. Il feignit même de s'éloigner de la cour, ainsi que le cardinal de Lorraine, son oncle. Coligni, entièrement rassuré, s'y présenta, et fut reçu avec toutes les démonstrations du plus vif

(1) Les mémoires du temps le font petit-fils d'un meunier de Florence.

intérêt. Le roi l'appela son père, et lui dit : 1571.
« Nous vous tenons à présent ; vous ne nous » échapperez plus. » Il lui rendit ses pensions et lui fit don de cent mille francs. La reine de Navarre vint aussi à la cour. Charles et Catherine allèrent au-devant d'elle jusqu'à Blois ; le monarque l'accabla de caresses, et demanda ensuite à sa mère s'il n'avoit pas bien joué son rôle. Oui, dit-elle ; mais il faut continuer : il répliqua qu'il les mettroit tous dans ses filets.

La reine de Navarre tomba malade presque 1572.
en arrivant, et mourut au bout de six jours ; on dit qu'elle avoit été empoisonnée. Les mœurs de ce temps n'autorisoient que trop un pareil soupçon. Le frère de Coligni (le cardinal de Châtillon) avoit péri de cette mort, en Angleterre, l'année précédente, au moment où il alloit revenir en France. Louviers de Maurevel, qu'on nommoit le *tueur* du roi, avoit assassiné à Niort, en 1569, Mouy, un des généraux de la réforme. Lignerolles, favori de Monsieur, venoit d'être également tué en trahison, au milieu de la cour, sans qu'on sache au juste le motif de cet assassinat ; mais aucun indice ne justifia le soupçon qu'avoit fait naître la mort de la reine de Navarre, et son fils ne le partagea point, sans doute,

1572. décisive. Si le dessein d'exterminer tous les réformés étoit conçu alors, il paroît impossible de supposer que Médicis, qui n'étoit que trop habile, les eût, par ce meurtre préliminaire, avertis de s'enfuir, et eût elle-même fait avorter une résolution prise au moins depuis deux ans. Si l'on demande à présent qui dirigea la main de Maurevel, les uns croient que ce fut le duc de Guise, qui attribuoit à l'amiral la mort de son père, et qui, à l'instant de cette mort, quoiqu'il n'eût que treize ans, jura de la venger. D'autres chargent Médicis de ce crime. Coligni avoit gagné la confiance du roi; il lui avoit persuadé qu'une guerre civile ne pouvoit être prévenue que par une guerre étrangère. Il avoit dit auparavant à Brantôme, que « s'il n'occupoit ses huguenots au dehors, » pour le sûr, ils recommenceroient à brouiller » au-dedans, tant il les connoissoit brouillons, remuans, frétillans et amateurs de la » *picorée* (du pillage). » Charles étant décidé à porter la guerre en Flandre, l'amiral lui insinue qu'il ne faut pas laisser la gloire de l'exécution à Monsieur, conseille de le placer sur le trône vacant de Pologne, et de limiter le pouvoir de sa mère. Médicis en est instruite, s'enferme seule avec son fils, verse un torrent de larmes, lui dit que les protestans ne veulent

pas la guerre en Flandre, mais en France, et 1572.
lui reproche d'en croire plutôt ses ennemis que sa mère; le roi demande pardon, promet obéissance, et maudit les huguenots. Mais il paroît bientôt vaciller, et regretter la gloire qu'il se promettoit d'une guerre contre Philippe. Médicis alors, craignant d'être reléguée à Florence, tandis que Monsieur seroit confiné en Pologne, résout, avec ce fils chéri et deux autres conseillers, le meurtre de l'amiral, sans en prévenir le roi. Telle est la version de Gaspard de Tavannes, témoin oculaire de plusieurs des faits qu'il raconte (1). Médicis rappela les Guises à la cour (le cardinal n'y vint pas, il étoit à Rome); et ce furent eux qui choisirent l'assassin. D'Aumale le posta chez son maître-d'hôtel.

Mézerai attribue à Médicis un projet bien plus vaste : il y avoit, dit-il, trois partis dans le conseil; celui du roi, de la reine-mère et des Guises. Dans le premier, on disoit que le royaume étant divisé entre trois factions qui troubloient l'Etat, celle des Châtillons, des Montmorencis et des Lorrains, il falloit étouf-

(1) Les Mémoires qui portent le nom de ce maréchal de France ont été rédigés par son fils puîné, Jean. L'aîné, Guillaume, a composé des Mémoires particuliers.

1572. fer la première, parce qu'elle soutenoit la réforme, autre source de malheurs pour l'Etat, la seconde, parce que l'alliance qui subsistoit entr'elle et la première l'exciteroit à la venger, et qu'après leur destruction, il seroit facile de contenir les Guises; par là toute l'autorité seroit rétablie dans la main du monarque; le conseil intime de Médicis, qui n'étoit composé que d'elle, du comte de Retz, et quelquefois de Birague, vouloit aussi anéantir les Lorrains, afin qu'elle pût dominer seule. Le moyen qu'il imagina fut le meurtre de Coligni. Les réformés, à cette nouvelle, se jetteroient avec les Montmorencis sur les Guises; quand un parti seroit exterminé, ou tous deux affoiblis, le roi avec sa maison, sa garde, tous ses fidèles serviteurs, tomberoit sur les combattans sous prétexte qu'ils auroient pris les armes sans son autorité, et les détruiroit sans peine. On ne manqueroit pas surtout de tuer tous les chefs. Les deux autres partis, celui du roi et des Guises approuvèrent le projet de l'assassinat de Coligni, ne connoissant pas les vues ultérieures de Médicis. Mais, quoi qu'en dise Mézerai, il est très probable que le roi ne connut point le projet du meurtre de l'amiral. Il jouoit à la paume avec le duc de Guise, lorsqu'on vint lui en apprendre la nouvelle. Il jette

sa raquette avec fureur, en disant: « N'aurai-je » jamais de repos? » Le roi de Navarre (1) et le prince de Condé vont lui demander justice. Il la promet. Médicis s'écrie que ce crime attaque le souverain lui-même, que s'il est impuni, demain le Louvre ne sera plus un lieu de sûreté, qu'on égorgera les serviteurs du roi jusque dans ses bras. L'avis du plus grand nombre des réformés étoit de quitter Paris et d'emmener l'amiral. Coligni se fiant à la foi du monarque s'y oppose. L'amiral étoit grièvement blessé. On lui coupe le doigt, on lui fait au bras une incision. Il souffre l'une et l'autre opération avec un calme imperturbable, et demande à voir le roi, qui se rend à son hôtel vers deux heures de l'après-midi. La reine le suit, avec le duc d'Anjou. Charles et Médicis témoignent à l'amiral le plus tendre intérêt. Celui-ci attribuoit son malheur au duc de Guise seul. La reine-mère avoit fait entendre à son fils que c'étoit une vengeance de l'assassinat commis par Poltrot. Cette raison ne désarmoit point la colère du monarque; quel que soit le coupable, il promet à Coligni une vengeance éclatante. Celui-ci l'entretient en particulier malgré la présence de la reine. Elle en conçoit de 1572.

(1) Henri prit ce nom à la mort de sa mère.

1572. vives inquiétudes, et rentrée au Louvre, demande à son fils ce que lui a dit l'amiral. « De » régner moi-même, répond-il avec humeur, » et je suis résolu de l'en croire. » Cependant les réformés s'exhaloient en menaces violentes même en présence de Médicis et du roi. Ces imprudences étoient habituelles dans leur parti. La Noue les désapprouvoit. Il traitoit hautement leurs auteurs de *vrais fous* et de *mal habiles*. Médicis, enhardie par leurs indiscrétions, chargea le comte de Retz de déclarer au roi que ce n'étoit pas au seul duc de Guise qu'il falloit imputer la tentative faite contre Coligni, « que le duc d'Anjou et elle-» même y avoient participé, croyant devoir » ôter cette peste du royaume; que par mal-» heur Maurevel avoit manqué son coup, et » que les calvinistes, croyant que le roi avoit » commandé ce meurtre, alloient prendre les » armes dans la nuit même, et l'attaquer » jusque dans son palais. » Charles épouvanté, Charles, d'un esprit versatile, et d'ailleurs accoutumé à se conduire par les avis de sa mère, consentit au massacre qui lui fut proposé de tous ceux qui seroient connus pour suivre la réforme. Il ne faut pas, dit-il, que dans la France entière il en reste un seul qui

puisse me le reprocher. Le conseil où fut arrêté cet horrible attentat étoit composé du roi, de la reine-mère, de Monsieur, de Henri, chevalier d'Angoulême, frère naturel du roi, et depuis grand prieur de France, du duc de Nevers, de Birágue, de Tavannes, et du comte de Retz. On délibéra long-temps sur le sort de Henri et du prince de Condé. Tavannes, dans ses Mémoires, se vante que c'est uniquement à son conseil qu'ils durent la vie; mais il est le seul à le dire. Pour appuyer ce conseil, il ajouta, en parlant du massacre résolu, *que ce coup de nécessité devoit être franc d'autre blâme.* Mézerai dit que les Guises, ayant, à ce qu'on croyoit, déjà conçu quelque espoir de régner, auroient bien voulu qu'on eût enveloppé les deux jeunes princes dans la boucherie projetée, que les partisans de ces étrangers insistèrent à cet égard dans le conseil; mais que l'horreur d'égorger dans les bras de son épouse le beau-frère du monarque, et l'affection que le roi de Navarre s'étoit déjà conciliée par ses manières pleines de bonté, déterminèrent le conseil à le sauver. L'avis en fut presque unanime. Le prince de Condé courut plus de risque. Le duc de Nevers qui avoit épousé la sœur de sa femme, ne put le préserver de la mort qu'avec 1572.

1572. beaucoup de peine, et en se rendant caution qu'il demeureroit fidèle au roi, et qu'il abjureroit le calvinisme.

Le moment de l'exécution fut fixé à la nuit du 23 au 24. L'horloge du Palais devoit sonner le tocsin; Médicis, craignant que le roi ne rétractât le consentement qu'on lui avoit surpris, devança l'heure convenue, et fit donner le signal par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois. Charles, un moment auparavant, causoit familièrement avec le jeune comte de la Rochefoucauld, l'une des principales victimes désignées. Il l'aimoit, et, pour le sauver, l'engageoit à passer la nuit au Louvre. Il s'en excusa; le roi le laissa se retirer, et dès qu'il fut sorti dit à ceux qui étoient près de lui : « Je vois bien » que Dieu veut qu'il périsse. » (Mézerai). Un prince plus humain lui eût ordonné de rester, ou l'eût retenu.

La direction de ce vaste carnage fut confiée au duc de Guise. Personne, dit Mézerai, n'y étoit plus propre. Le sang de son père qu'il avoit toujours sous les yeux, la haine des Huguenots, ennemis de sa maison, l'envie de plaire aux Parisiens, qui les abhorroient, et de conserver le titre de chef des catholiques, lui firent accepter avec joie une commission qu'il estimoit glorieuse. Par son ordre, Char-

ron, président de la cour des aides et prevôt des marchands, et Marcel son prédécesseur, qui conservoit du crédit sur l'esprit du peuple, assemblent les bourgeois à l'Hôtel-de-Ville, vers minuit, et accompagnés d'Entragues et de Puygaillard, serviteurs de la maison de Guise, leur déclarent que le roi veut qu'on extermine tous les huguenots, que l'ordre en est donné dans le royaume entier. Ils prennent pour signe de ralliement une écharpe blanche au bras gauche, et une croix au chapeau. Le duc de Guise, d'Aumale, le chevalier d'Angoulême, accompagnés des Suisses catholiques, courent d'abord à l'hôtel de l'amiral, enfoncent les portes. Coligni, entendant ce tumulte, se lève, et dit à ses gens d'un ton calme: « Mes » amis; votre secours ne peut m'être utile; » sauvez-vous. » Un Allemand, nommé Besme, nourri dans la maison de Guise, monte, et demande à Coligni s'il n'est pas l'amiral. « C'est » moi-même, répond-il; tu devrois respecter » mes cheveux blancs; mais fais ce que tu vou- » dras; tu n'abrégeras ma vie que de peu de » jours. » Besme lui plonge son épée dans le corps. Le duc de Guise, resté dans la cour, crie: Est-ce fait? Oui, répond l'Allemand. Le duc réplique: « Monsieur le chevalier ne le » peut croire, s'il ne le voit de ses yeux. 1572.

1572. » Jette-le par la fenêtre. » Il fut obéi à l'instant. Le visage de l'amiral étant tout couvert de sang, le chevalier, d'autres disent le duc, l'essuyèrent pour le mieux reconnoître. Quelques uns ajoutent qu'il le foula ensuite aux pieds, en proférant des paroles outrageuses. « Courage, dit-il aux soldats, c'est heureusement » commencé; allons aux autres. Le roi le commande. » Il répétoit souvent : « C'est la volonté du roi, c'est son exprès commandement. » On prétend néanmoins que le roi et sa mère furent saisis de terreur et de compassion au bruit du premier coup de pistolet qu'ils entendirent dans cette nuit désastreuse, que le prince envoya l'ordre à Guise de ne rien exécuter contre Coligni et de retourner à son hôtel. Mais ce messager revint dire au roi que l'amiral n'existoit plus, qu'il étoit impossible de retenir l'ardeur des Parisiens, et Charles les laissa faire. Le duc de Montpensier, le duc de Nevers et le maréchal de Tavannes courent, de leur côté, de rue en rue, criant que les huguenots attentent à la vie du roi, qu'ils ont déjà tué quarante ou cinquante de ses gardes. Les Guises et le chevalier massacroient les gentilshommes et les gens de la cour attachés à la réforme. La Rochefoucauld et Téligni furent immolés des premiers. Soixante mille brigands

se livroient au pillage, au viol, au meurtre. 1572.
Des enfans de dix ans tuèrent des enfans au berceau. On n'épargnoit ni l'âge ni le sexe. Un gentilhomme, Caumont de la Force, fut massacré dans la rue avec son fils aîné; un autre fils, âgé de treize ans, qui étoit à ses côtés, se laisse tomber en disant je suis mort. Les meurtriers se retirent. Un homme vient pour dépouiller cet enfant, et s'écrie: « C'est » bien dommage. Celui-ci n'est qu'un enfant. » Que peut-il avoir fait? » Le petit Caumont lève doucement la tête. « Je ne suis pas mort, » dit-il, » et cet homme le sauve. Il parvint à la dignité de maréchal de France et à une grande vieillesse. Le Louvre fut un des principaux théâtres du carnage. Marguerite de Valois raconte dans ses Mémoires qu'un gentilhomme, nommé de Tejan, frappant des pieds et des mains à sa porte, en criant *Navarre, Navarre*, on lui ouvre croyant que c'est Henri. Il avoit déjà reçu deux blessures, et quatre hommes le poursuivoient. Il se précipite sur le lit de la princesse. « Je me jette » à la ruelle, et lui après moi, me tenant » toujours à travers du corps. Nous crions » tous deux, aussi effrayés l'un que l'autre. » Enfin le capitaine des gardes arrive, et, malgré l'horreur mêlée à la bizarrerie de cette scène,

1572. ne peut s'empêcher d'en rire. Il sauve la vie à cet infortuné. Marguerite, sortant de sa chambre, voit percer à trois pas d'elle un autre gentilhomme dans l'antichambre de sa sœur aînée, la duchesse de Lorraine, et tombe évanouie, pensant, dit-elle, que ce coup nous eût percés tous deux. Dans le nombre des gens de qualité qui furent égorgés, et que Mézerai porte à cinq cents, se trouvoit Charles de Quélennec, baron de Pont-l'Abbé, en Bretagne, qui, ayant épousé l'unique héritière de Jean de Partenai, baron de Soubise, avoit pris le nom de Soubise. Sa femme avoit voulu faire rompre le mariage pour cause d'impuissance. Des femmes de la cour examinèrent avec effronterie le corps nu de Quélennec, pour tâcher de connoître si l'allégation étoit fondée. Vers neuf heures du matin, le roi manda Henri et le prince de Condé, leur reprocha de s'être faits chefs d'une faction rebelle, et leur annonça qu'ils alloient subir le même traitement que tous leurs domestiques, qu'ils avoient vu tuer sous leurs yeux, s'ils ne changeoient de conduite et de religion. Le roi de Navarre prie sa Majesté « de laisser » leur vie et leur conscience en repos; » assurant du reste qu'en toute autre chose ils sont prêts à lui obéir. Le prince de Condé, plus résolu,

répondit que le roi pouvoit ordonner ce qu'il lui plairoit de ses biens et de sa tête; mais que, pour sa religion, il n'en devoit compte qu'à Dieu seul. Daniel dit que le roi répliqua par ces trois mots : *Messe, mort, ou Bastille*; Mézerai (ce qui est à peu près la même chose) prétend qu'il le menaça de le faire étrangler s'il ne se résignoit sous trois jours. Les deux princes furent enfermés séparément, et détenus jusqu'à la mort de Charles IX et au delà. Ils firent abjuration pour sauver leur vie, ainsi que le prince de Conti et le comte de Soissons, frères cadets du prince de Condé. 1572.

Le massacre dura, dans Paris, depuis le dimanche jusqu'au samedi. Des protestans s'étoient jetés dans les prisons comme dans un lieu de refuge. Des catholiques en avoient caché quelques uns. Les assassins les firent périr tous. Un de ces monstres se vanta d'en avoir, lui seul, expédié quatre cents. On raconte que le maréchal de Tavannes, courant les rues à cheval, crioit aux meurtriers : « Saignez, saignez; la saignée est aussi bonne au » mois d'août qu'au mois de mai. » Le sang des réformés ne fut pas le seul qui coula dans cette catastrophe. Des héritiers, avides et impatiens, tuèrent des parens dont la vie leur paroissoit trop longue. Des rivaux se défirent

1572 de ceux qui leur faisoient ombrage. Ramus (protestant) périt de cette manière. C'étoit un savant professeur. Il avoit, le premier, secoué le joug de la superstition qui faisoit d'Aristote le dieu de l'école. Un autre professeur, Charpentier, son ennemi, le découvrit dans une cave où il s'étoit caché. Ramus lui offrit tout ce qu'il avoit d'argent pour racheter sa vie; et Charpentier, après avoir accepté son offre, le fit massacrer. La populace furieuse avoit porté les restes de l'amiral au gibet de Montfaucon. Le duc de Montmorenci les en fit retirer de nuit pour les inhumer à Chantilli. On trouva parmi ses papiers la copie d'un avis qu'il donnoit au roi de prendre garde, en assignant des apanages à ses frères, de leur conférer une trop grande autorité. Médicis dit au duc d'Alençon, qu'elle savoit être affligé de la mort de Coligni, « Vous » voyez le conseil que donnoit au roi votre » bon ami. J'ignore, répondit le duc, s'il » m'aimoit; je sais seulement qu'un pareil » conseil est d'un bon citoyen et d'un fidèle » serviteur du roi. »

Plusieurs protestans de marque échappèrent au carnage; entre autres l'immortel Sully. Biron, suspect aux catholiques, se fit respecter en se retranchant à l'Arsenal, dont il étoit

gouverneur : il y fit braquer deux canons. Les quatre frères Montmorenci, quoique catholiques, étoient portés, à ce qu'on croit, sur la liste de proscription; mais l'aîné, moins confiant que l'amiral, s'étant retiré à Chantilly, sauva ses frères : on ne doutoit point qu'il n'eût tout entrepris pour les venger. 1572.

Le sang ruissela dans les provinces comme à Paris, notamment à Troyes, Meaux, Orléans, Bourges, Angers, Toulouse (1), Rouen, et surtout à Lyon. Dans ces villes, et dans la plupart des autres, on imita ce qu'on appeloit les Matines Parisiennes. Les habitans des bords du Rhône n'osoient boire son eau ensanglantée. Cependant quelques commandans de provinces ou de villes refusèrent d'obéir aux ordres sanguinaires qu'ils avoient reçus : tels que Simiane, baron de Gordes, en Dauphiné; Montmorin, seigneur de Saint-Héran, en Auvergne; La Guiche, à Mâcon; Chabot-Charny, en Bourgogne; le vicomte d'Orthez, à Bayonne; en Provence, le comte de Tendes et le comte de Garce; Sigognes, qui commandoit à Dieppe. Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, obtint une surséance au

(1) Cinq conseillers du parlement y furent pendus à un ormeau, dans la cour du Palais, en robes rouges.

1572. massacre, et sauva ses diocésains par ce délai. La réponse du vicomte d'Orthez au roi étoit conçue en ces termes : « Sire, j'ai communi- » qué le commandement de Votre Majesté à » ses fidèles habitans et gens de guerre de la » garnison. Je n'y ai trouvé que de bons ci- » toyens et braves soldats, et pas un bour- » reau. C'est pourquoi eux et moi supplions » très-humblement Votre Majesté de vouloir » employer nos bras et nos vies en choses » possibles. Quelque hasardeuses qu'elles » soient, nous y mettrons la dernière goutte » de notre sang. » Cette réponse fut très-mal reçue à la cour. D'Orthez et de Tendes moururent subitement peu après. On les crut empoisonnés. La lettre de Montmorin mérite aussi d'être conservée. « Sire, j'ai reçu un » ordre, sous le sceau de Votre Majesté, de » faire mourir tous les protestans qui sont » dans ma province. Je respecte trop Votre » Majesté pour ne pas croire que ces lettres » sont supposées ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, » l'ordre est véritablement émané d'elle, je » la respecte aussi trop pour lui obéir (1). »

(1) Daniel fait observer que les villes des gouvernemens confiés aux Montmorencis furent préservées du malheur général, par la crainte qu'ils avoient de la trop

A ces traits de courage et d'humanité, il faut ajouter une action généreuse, quoique accompagnée de procédés un peu farouches, d'un gentilhomme du Querci, nommé Vesins, catholique, et commandant pour le roi dans cette province. Il existoit une inimitié personnelle entre lui et Regnier, homme de condition aussi, et calviniste qui commandoit pour les princes dans quelques cantons du même pays. Ils ne cherchoient qu'une occasion de vider leur querelle par un combat singulier. Tous deux se trouvèrent à Paris à l'époque des massacres. Regnier entend rompre ses portes, puis voit entrer Vesins avec deux autres hommes, tous l'épée nue. Il croit son dernier moment arrivé, se jette à genoux, n'implorant que la clémence divine. Vesins, d'une voix foudroyante, lui ordonne de se lever et de le suivre. Il obéit. Son ennemi le fait monter à cheval, et, accompagné de quinze hommes, le mène à petites journées dans le Querci. Regnier, ne connoissant point le sort qu'on lui destine, arrive à la porte de son château. Vesins alors lui dit : « Je n'ai pas voulu qu'on 1572.

grande puissance des Guises. D'où cet historien a-t-il su que ce fut la politique, et non l'humanité, qui inspira cette illustre maison ?

1572. » pût croire que la crainte m'eût porté à t'as-
» sassiner; te voilà libre, et maître de te livrer
» à ta haine. Je n'en ai plus, lui répond Re-
» gnier; je n'ai plus d'autre sentiment que
» celui de la reconnoissance. » Il veut l'embrasser; Vesins s'y refuse. « Non, non, dit-il;
» il m'est indifférent que tu sois mon ami ou
» mon ennemi; tu choisiras à loisir lequel tu
» veux être »; et il s'éloigne aussitôt.

Les calculs les plus vraisemblables portent à soixante mille le nombre des victimes de la Saint-Barthélemi, dont dix mille immolées à Paris. Le duc de Guise sauva plus de cent des réformés qu'il retira dans son hôtel. Il espéroit, dit-on, s'en faire des créatures. Le conseil avoit d'abord résolu de rejeter sur les Guises tout le blâme du massacre de Paris. Dès le dimanche matin, 24 août, le roi manda aux gouverneurs des provinces que c'étoit le fruit de l'inimitié des Guises et des Châtillons; que tout s'étoit consommé à son insu, et qu'il entendoit maintenir l'édit de pacification. Mais les Guises, considérant que cette imputation, si elle passoit pour constante, attireroit sur eux l'exécration du genre humain, et rassembleroit sur leurs têtes seules toutes les vengeances de la réforme, demandèrent avec persévérance et avec vivacité que le gouver-

nement avouât son ouvrage. Ils représentèrent 1572.
qu'il seroit plus dangereux pour le roi d'avouer son impuissance que son ressentiment. Le mépris, disoient-ils, ébranle bien plus l'autorité que la haine, et il ne sauroit éviter celui de ses sujets, s'ils pouvoient croire qu'une action de cette nature eût été faite autrement que par son ordre. Les Guises étoient en force. Ils auroient eu pour eux le duc de Montpensier, les Parisiens, la noblesse catholique. Médicis, approuvant ou feignant d'approuver leurs raisons, les appuya. Le lundi, le roi changeant d'avis et de langage, manda aux gouverneurs des provinces qu'il venoit de prévenir les huguenots, dont le chef (l'amiral) avoit formé le projet d'anéantir la famille royale, le catholicisme et le gouvernement monarchique. Telle est la version de Mézerai. Daniel dit aussi qu'on mit en délibération au conseil si le roi avoueroit cette sanglante exécution, ou s'il l'attribueroit aux Guises; mais cela ne peut se concilier avec ce qu'on lit ensuite dans son Histoire, que la veille de la Saint-Barthélemi on avoit dépêché aux gouverneurs en province des courriers porteurs d'ordres sanguinaires. Quoi qu'il en soit, le roi alla le mardi, pendant que les massacres duroient encore, déclarer au parlement qu'ils s'exécutoient par ses ordres. Le premier

1572. président, Christophe de Thou, le loua d'avoir su prévenir une dangereuse conspiration, en mettant en pratique la maxime de Louis XI : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner ». On fit le procès à la mémoire de Coligni. Elle fut abolie, ses enfans déclarés roturiers, son château de Châtillon rasé, tous ses biens confisqués. Deux de ses partisans, Briquemant et Cavagne, déclarés ses complices, furent traînés à la Grève, en même temps que l'effigie de l'amiral. C'étoit deux braves guerriers. Néanmoins l'un d'eux, Briquemant, manqua de fermeté à l'approche du supplice. Pour s'y soustraire, il offrit d'indiquer les moyens de prendre La Rochelle, dont il avoit dirigé les fortifications. Cette proposition étant rejetée, il en fit une autre : ce fut de confesser publiquement la conspiration dont il étoit accusé contre la vie du roi, et d'y impliquer la mémoire de l'amiral. Il ne fut pas plus écouté. Cavagne, l'ayant prié de se souvenir du courage qu'il avoit montré dans les combats pendant cinquante ans, lui rendit la force d'envisager la mort sans terreur. Charles et Médicis ne rougirent point d'assister à ce tragique spectacle, placés à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, derrière un voile transparent, et contraignirent le roi de Navarre d'en être spectateur.

On triompha dans Rome du massacre des protestans. L'empereur Maximilien II, beau-père de Charles IX, en témoigna l'indignation la plus profonde. L'Espagne, qui fomentoit nos troubles civils, se réjouit de ce vaste carnage. Le jeune duc de l'Infantado ayant marqué de la surprise et de l'horreur, l'amiral de Castille lui dit : « Doucement, monsieur le » duc, ne savez-vous pas que la guerre de » France est la paix d'Espagne ? » 1572.

La sanglante exécution de la Saint-Barthélemi n'éteignit point le calvinisme, comme Médicis s'en étoit flattée ; la Rochelle étoit pour lui un asile redouté de la cour. Elle y envoya le brave La Noue, pour l'engager à capituler. Ce protestant s'étoit trouvé dans le Hainaut durant les massacres de la Saint-Barthélemi. Le roi n'avoit pas voulu qu'il y fût enveloppé. On le savoit ami de la paix et modéré. Les Rochelois, l'ayant admis à l'Hôtel-de-Ville, le pressèrent de prendre le commandement de la place. Il l'accepta, sans se départir de ses fonctions de négociateur, et s'acquitta de l'un et de l'autre emploi avec une intégrité admirée des deux partis.

Une armée de quatre-vingt mille hommes, 1573.
où se trouvoient presque tous les généraux de France, vint mettre le siége devant cette ville.

1573. Le roi de Navarre, le prince de Condé, ses deux frères, étoient avec les assiégeans. Monsieur commandoit en chef, dirigé par Biron. La ville, où il n'y avoit que quinze cents soldats et deux mille bourgeois aguerris, se défendit avec intrépidité pendant cinq mois. Les femmes combattoient à côté de leurs enfans, de leurs frères et de leurs maris. Vainement La Noue les engageoit à se soumettre. Un vieux ministre, désespéré de ce conseil, lui donna un soufflet publiquement. Ses officiers vouloient châtier cette insolence. Le général les arrêta, et fit ramener ce vieillard chez sa femme, en lui recommandant de veiller sur la santé de son mari. Les ministres s'emportoient contre ceux qui recevoient des rançons, prétendant qu'il falloit tout égorger. Ils tordoient quelques passages de la Bible, pour justifier leur atroce doctrine. Le duc d'Anjou, voyant que La Noue réussissoit beaucoup mieux à défendre les assiégés qu'à les convaincre, le fit sommer de les quitter, ce qu'il effectua dans une sortie. Les assiégés ne se laissèrent point abattre par cet incident. Une flotte angloise arriva devant La Rochelle, commandée par Montgommeri; mais il n'osa combattre celle du roi, beaucoup plus forte. Un seul bâtiment se glissa dans le port, et y apporta de la

poudre dont on avoit grand besoin. Le siége 1573.
fut conduit négligemment. Déjà quarante mille hommes y avoient péri par le feu des assiégés ou les maladies. Le roi ordonna de traiter avec les Rochelois. Ils obtinrent le libre exercice du culte pour leur ville, pour celles de Nîmes, de Cognac et de Montauban (1), et pour les seigneurs hauts-justiciers.

Sancerre, dans le Berry, assiégée en même temps que La Rochelle, ne fut pas comprise dans ce traité, qui assuroit seulement aux protestans, autres que ceux qui viennent d'être indiqués, la liberté de conscience, et non l'exercice public du calvinisme. Les Rochelois oublièrent la promesse qu'ils avoient faite à Sancerre de ne pas traiter sans elle. Cette malheureuse ville, où il n'y avoit pas un soldat, soutint encore deux mois de siége après la fin de celui de La Rochelle, et supporta les horreurs de la plus cruelle famine. Un père et une mère déterrèrent leur fille, morte de faim, et la mangèrent; cruelle extrémité que les habitans jugèrent digne de mort, et qu'ils eussent dû plutôt déplorer que punir. San-

(1) La Charité-sur-Loire, une des quatre places de sûreté des protestans, avoit été surprise dans le temps des massacres.

1573. cerre fut obligée de se rendre. On lui laissa la liberté de conscience, et l'on se contenta de démolir ses fortifications.

La honte de la levée du siége de La Rochelle avoit été palliée par l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, que faisoit vaquer la mort du dernier mâle des Jagellons, élection attribuée à l'habileté de Jean de Montluc, évêque de Valence, ambassadeur françois près de cette cour. La reine-mère, et Monsieur, dit Mézerai, s'y étoient inutilement opposés; le roi l'avoit poursuivie pour éloigner son frère, qu'il n'aimoit pas. Le peu de gloire que Monsieur avoit acquise à la guerre, excitoit sa jalousie. Le nouveau roi polonois préféroit les voluptés de la cour de France au trône de la Pologne, dont les peuples étoient regardés par les François comme des barbares. Il étoit d'ailleurs éperdument amoureux de la princesse de Condé. Le duc de Guise, qui avoit épousé la sœur de cette princesse, ne rougit pas de servir la passion de Monsieur, qui fut d'abord rebutée; il étoit excité à cet infâme office par le cardinal de Lorraine, piqué de ce que Médicis ne lui laissoit pas toute l'autorité. Le duc de Guise offrit à Monsieur cinquante mille hommes, s'il vouloit résister à l'autorité royale et demeurer en

France, au mépris de ses ordres. Le roi, indigné de voir ce départ différé, dit avec fureur à sa mère, en parlant de Monsieur: « Il faut que sous peu de jours l'un de nous » sorte du royaume. » Comme il ne doutoit pas qu'elle ne l'encourageât dans cette espèce de révolte, il ne la regarda plus qu'avec un visage sévère, et lui fit refuser la porte de son cabinet. Médicis alarmée exigea de Monsieur qu'il partît sans délai. Le roi voulut le conduire sur la frontière, pour le chasser en quelque sorte du royaume, et l'empêcher de se cantonner dans une province de France; mais il ne put aller que jusqu'à Vitry, en Champagne; car, peu de jours après les menaces faites à sa mère, il avoit été atteint d'une fièvre lente qu'augmenta l'agitation du voyage. Sa mère accompagna Monsieur jusqu'en Lorraine, et lui dit, dans son dernier adieu: « Allez, mon fils, vous n'y serez pas long- » temps. » « Ces paroles, suivant Mézerai, ac- » crurent merveilleusement les sinistres soup- » çons qu'on avoit de la maladie du roi. » Dans la suite, cet historien détruit lui-même, ou du moins atténue beaucoup ces soupçons. 1573.

Le duc d'Anjou éprouva de cruelles mortifications dans sa route, et même quelques craintes. Le Palatinat étoit sur son passage.

1573. L'électeur le pria de n'entrer à Heidelberg, où il tenoit sa cour, qu'avec les princes qui l'accompagnoient, et vingt gentilshommes. Il fut reçu dans une salle où étoit un tableau du massacre de la Saint-Barthélemi. On y voyoit les figures des principales victimes. L'électeur lui demande s'il les connoît. Il répond oui. « C'étoient des gens de bien, dit l'électeur, et » de bons François. Que ceux qui les égor- » gèrent étoient méchans et perfides ! » A souper, le nouveau roi n'est servi que par des gentilshommes échappés au carnage, qui s'élèvent avec véhémence contre les auteurs de cette atrocité, désignant Médicis et les Guises par les noms de traîtres italiens et de bouchers de Lorraine. Le roi de Pologne crut un moment sa sûreté compromise. Ses regards ne tomboient que sur des visages menaçans; il voyoit qu'on se parloit à l'oreille, et remarquoit des mouvemens qui pouvoient lui faire soupçonner quelque fâcheuse entreprise; mais il n'en eut que la peur.

1574. Après son départ, son frère, le duc d'Alençon, aspira au commandement des armées et à la qualité de lieutenant-général du royaume. On le mit à la tête d'un parti appelé *Politique*, *mal content*, ou tiers-parti, et composé aussi bien de calvinistes que de catholiques. Les

plus considérables après lui, étoient le roi de Navarre, les princes de Condé, de Conti, les Montmorenci, les ducs de Cossé, d'Epernon, de Nevers et le maréchal de Matignon. L'année suivante, ils formèrent à Nîmes une association, qu'on put regarder comme une république au sein du royaume, en sorte que les protestans d'abord (comme on l'a déjà dit), et ensuite les politiques, donnèrent aux catholiques l'exemple de la ligue appelée sainte, que nous verrons se former en 1576. Le dessein des politiques étoit de chasser de France les Guises, plus puissans que jamais depuis la Saint-Barthélemi; de renvoyer Médicis, ainsi que les Italiens, et de placer sur le trône le duc d'Alençon après Charles, dont la fin paroissoit prochaine. On eût empêché le retour du roi de Pologne. D'abord, on devoit enlever le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Cet enlèvement étoit concerté avec eux. Le jour fut fixé au mardi du carnaval. Le duc d'Alençon, esprit léger, foible, inconstant, eut peur au moment de l'exécution, et découvrit lui-même le secret. La cour étoit à Saint-Germain. Médicis fait monter le roi malade dans une litière, et emmène elle-même dans son carrosse les deux Henri (ce nom étoit aussi celui du prince de Condé). On les enferme à Vincennes. On ins-

1574. truit un procès criminel sur ce projet, qu'on suppose dirigé contre la vie du roi. La Mole et Coconas, deux gentilshommes, confidens du duc d'Alençon, qui fait toutes les confessions que la cour désire, sont mis à la torture, et ont la tête coupée. Coconas, marchant au supplice, dit aux spectateurs : « Vous voyez » que les petits périssent, tandis que les » grands, auteurs de la faute, sont épargnés. » Le fils d'un capitaine, nommé Dutourtac, homme de moindre condition, fut pendu, ou roué, quoiqu'il prétendît être gentilhomme. La Mole passoit pour être l'amant de la reine de Navarre. Elle fit, dans la nuit, enlever sa tête, et l'embauma de ses propres mains. La duchesse de Nevers prit le même soin de celle de Coconas. On voulut interroger le roi de Navarre. Il refusa de subir cette humiliation, et fit seulement, en présence de Médicis, une déclaration qui étoit d'un accusateur et non d'un accusé. Il lui adressa, d'un ton ferme, des reproches qui la firent plus d'une fois changer de couleur. Là se termina cette procédure. Le Laboureur, dans ses remarques sur Castelnau, prétend *avoir appris de quelques mémoires*, que Henri fut accusé d'avoir conseillé à Monsieur de feindre une maladie, pour que la reine le vînt voir, ensuite de prétexter

quelque secret à lui confier, afin qu'elle fît 1574
retirer ses gens, et qu'ils pussent l'étrangler de leurs propres mains. Ils auroient excusé cette action par la nécessité de sauver leur vie, Henri se croyant perdu s'il ne recouroit à ce terrible expédient. L'auteur ajoute que Monsieur n'eut pas *le courage* de l'employer, non plus que la discrétion de s'en taire[1], et que cette découverte fut la cause de la haine implacable que Médicis conserva toujours depuis ce temps contre le roi de Navarre. Mais, un fait aussi grave exigeroit d'autres preuves que la vague citation de *quelques Mémoires* dont Castelnau n'indique pas même les titres.

On voulut se saisir du prince de Condé dans son gouvernement d'Amiens. Averti à temps, il s'enfuit en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci et de Cossé furent mis à la Bastille.

Tous deux étant de la faction des politiques, les réformés, sûrs d'être secondés par ce parti, reprirent les armes. Médicis envoya contre eux quatre armées en diverses provinces. Matignon en mena une en Normandie contre Montgommeri. Il le fit prisonnier à Domfront. La cour, sans avoir égard à la capitulation, le traita en rebelle. Le parlement lui fit couper la tête, dans les premiers jours du règne de

1574. Henri III. Ses enfans furent déclarés roturiers. Il dit en l'apprenant : « J'acquiesce à l'arrêt, » s'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en re» lever. »

Médicis étant accourue dans l'appartement du roi pour lui annoncer la prise de Montgommeri, qui avoit eu le malheur de tuer Henri II, père de Charles, ce prince, atteint de sa maladie mortelle, répondit qu'il ne prenoit nul intérêt à cette affaire ni à aucune autre. Le siècle étoit si corrompu, qu'on soupçonnoit le crime partout. L'assassinat et l'empoisonnement, dit Mézerai, passoient pour des tours d'adresse et de subtilité. Plusieurs crurent que l'état du roi étoit l'effet d'un de ces tours; mais, son corps ouvert après son décès ne présenta, suivant Daniel, aucun indice de poison. Les protestans prétendirent qu'il étoit déchiré de remords et agité de terreurs depuis la Saint-Barthélemi, et qu'il s'écrioit souvent : « Ah! mes pauvres su» jets, que m'aviez-vous fait? On m'y a forcé. » Les deux dernières semaines de sa vie, le sang lui sortoit par les pores. Il expira le 30 mai, au bois de Vincennes, âgé de vingt-quatre ans. Peu de temps avant sa mort, il fit appeler le roi de Navarre, dont il avoit reconnu l'honneur et la foi, dit Péréfixe, et lui recommanda

ses enfans. Il laissoit une fille légitime et un fils 1574.
naturel, qui fut duc d'Angoulême, et qu'il avoit eu de Marie Touchet. En général, on le peint comme un prince cruel et dissimulé. Par un contraste bizarre, il aimoit et cultivoit les lettres, qui ont coutume d'adoucir les mœurs, faisoit des vers, et se plaisoit aux exercices les plus violens. Il battoit le fer à tour de bras (Mézerai). Brantôme dit qu'il fut perverti par le Florentin de Retz, qui lui fit oublier la bonne éducation qu'il avoit reçue de son gouverneur Cipierre. On a prétendu qu'il avoit tiré sur les calvinistes, d'une fenêtre du Louvre; Daniel même le répète, sur la foi de de Brantôme. Néanmoins, ce fait est douteux; et la plus grande partie des horreurs de la Saint-Barthélemi doit être attribuée à Médicis et à son conseil italien, surtout au comte de Retz.

Sous ce règne, il fut fait une innovation importante dans l'administration de la justice. Elle étoit rendue par des hommes de guerre qui n'entendoient rien à la jurisprudence. Louis XII avoit cru remédier à cet abus intolérable, en ordonnant que les baillis et sénéchaux fussent gradués; mais, les degrés ne conférant pas la science, l'Hôpital crut devoir couper le mal dans la racine, en leur ôtant le droit de juger. L'ordonnance d'Orléans, du

1574. mois de janvier 1560, article 48, enjoignit qu'à l'avenir ces offices, venant à vaquer, ne seroient occupés que par des hommes de robe courte, gentilshommes et de qualité requise; et comme ils étoient obligés d'aller à la guerre, ce furent leurs lieutenans qui rendirent la justice. De là une séparation totale entre la robe et l'épée.

Par l'ordonnance de Roussillon, en Dauphiné, du mois de janvier 1563, il fut réglé que l'année commenceroit au 1er du mois de janvier. Elle ne commençoit auparavant que la veille de Pâques après vêpres.

Médicis, affectant des regrets, qu'elle ne ressentoit probablement pas, pour un époux entièrement livré à une maîtresse, fit abattre le palais des Tournelles, qu'habitoit Henri II au temps de sa mort, et qu'elle prétendoit être devenu odieux à sa veuve; elle fit, en 1564, commencer le palais des Tuileries.

Les François, qui, sous Henri II (en 1556), avoient fait une tentative infructueuse pour fonder une colonie au Brésil, en firent une autre qui n'eut pas plus de succès pour s'établir dans la Floride. Ils y bâtirent, près de l'embouchure de la rivière de May, un fort qu'ils nommèrent *Carolin*, du nom de leur roi. Les Espagnols, maîtres du Mexique, virent ce

voisinage avec jalousie, attaquèrent le fort, 1574.
le prirent d'assaut, en exterminèrent tous les habitans, et pendirent leurs corps à des arbres, avec cette inscription : *Non comme François, mais comme luthériens.* Ils étoient effectivement presque tous de la religion réformée. Le roi de France toléra cet affront, n'étant pas fâché du malheur de quelques sectaires qu'il regardoit comme autant d'ennemis. Un simple particulier, Dominique de Gourgues, né au Mont-de-Marsan, conçut le généreux projet de punir cette barbarie outrageante. Il vendit tout son bien, emprunta de tout côté à ses amis, arma trois petits navires à Bordeaux, reprit le fort Carolin, s'empara de deux autres que les Espagnols avoient construits dans les environs, et fit pendre tous ceux qui les défendoient aux mêmes arbres où ils avoient accroché les François, en leur attachant un écriteau où on lisoit : *Non comme Espagnols, mais comme assassins.* Cette expédition n'eut pas d'autres suites. De retour en France, Gourgues se vit menacé de perdre la tête. Le gouvernement ménageoit l'Espagne, dont il tiroit des secours contre la réforme, et, sur les plaintes de Philippe II, on parloit de lui faire son procès. Il fut obligé de se cacher. Elisabeth, appréciant son courage et ses ta-

1574. lens, alloit lui confier le commandement d'une flotte, lorsqu'il mourut à Tours en 1585.

Un des hommes les plus remarquables de ce règne fut sans contredit l'amiral Coligni. On peut observer quelques traits de ressemblance entre lui et le prince d'Orange, contemporain de Louis XIV. Comme lui, presque toujours battu, il reparoissoit plus terrible après ses défaites. Si l'on en excepte la bataille de Saint-Denis, on ne voit pas qu'il ait déployé de très-grands talens militaires. Il n'avoit au suprême degré que celui des ressources, dont il eût mieux valu n'avoir pas si fréquemment besoin. On assure que la guerre civile avoit fini par lui inspirer tant d'horreur, qu'il répétoit souvent : « J'aime mieux être mis en pièces et traîné » dans les rues de Paris par la populace en » fureur, que de me replonger dans les mi- » sères que j'ai vues. » Mais il avoit été bien funeste à son pays. Montluc, dans le septième et dernier livre de ses Mémoires, en parle ainsi : « M. l'amiral fut malavisé de s'aller enfourner » (à Paris) pour montrer qu'il gouvernoit » tout. Je m'étonne qu'un homme si sage ait » fait une si lourde faute. Il la paya bien cher. » Il avoit aussi mis ce royaume en grand » trouble ; car je sais bien que tout ne venoit » pas du prince de Condé, ni la moitié. Ledit

» sieur prince ne m'en communiqua que trop 1574.
» à Poissy, et je crois que si je lui eusse prêté
» l'oreille, il m'eût tiré le fond du sac. » Cet impitoyable guerrier ne blâme ni Catherine de Médicis, ni même absolument la Saint-Barthélemi. « Je ne veux pas, dit-il, me mêler
» d'écrire si cette procédure fut bien ou mal
» faite; car il y a prou à dire de bien et de mal. »
Dans un autre endroit, il inculpe les chefs des deux partis. « Ce beau manteau de religion
» a servi aux uns et aux autres pour exécuter
» leurs vengeances, et nous faire entre-manger. » Il donne aussi à entendre que ce forfait politique, et non pas religieux, de la Saint-Barthélemi, n'avoit point été mûri lentement, du moins dans toute son étendue et dans toute son atrocité. « Je ne pouvois imaginer pourquoi on eût seulement blessé M. l'amiral au
» commencement, si on avoit le dessein que
» je vis depuis; car si le lendemain tous les
» huguenots se fussent résolus (concertés) avec
» les grands qui leur étoient alliés ou les soutenoient, il leur étoit aisé de se retirer de
» Paris, et de se mettre en sûreté. » Mais que ce crime ait été médité de longue main ou non, ce n'en est pas moins, comme dit Péréfixe, une action exécrable.

L'Hôpital mourut environ six mois après ce

1574. désastre, dans lequel il avoit manqué être enveloppé. Il s'étoit retiré, depuis 1568, à son château du Vignai. Une troupe d'assassins vinrent pour le tuer sans ordre de la cour. Ses gens lui demandèrent s'il falloit fermer la porte et tirer sur eux, au cas qu'ils voulussent l'enfoncer. « Non, dit-il, et si la petite porte est trop » étroite pour qu'ils entrent promptement, » qu'on leur ouvre la grande. » Mais ils n'en vinrent point à cette violence; bientôt arriva une sauve-garde du roi qui leur fut notifiée : ils se retirèrent.

C'est sous Charles IX que fut établie la censure royale des ouvrages. Le parlement et le Châtelet de Paris étoient jusque là en possession d'accorder des permissions d'imprimer. Le gouvernement s'aperçut de l'influence des écrivains sur l'opinion publique, et se réserva ce privilége. L'article 78 de l'ordonnance de Moulins prononce *perdition de biens et punition corporelle* contre celui qui feroit imprimer un livre sans l'autorisation du roi.

Amyot, Montagne, et le poëte Ronsard, furent les hommes de lettres les plus célèbres de ce règne, sous lequel fleurit aussi une foule de savans et de jurisconsultes renommés. Goujon, architecte et sculpteur du plus grand mérite, fut une des victimes de la Saint-Bar-

thélemi. Il étoit protestant. La belle fontaine 1574.
des Innocens est un de ses ouvrages.

HENRI III.

Charles IX, en mourant, avoit conféré la régence à sa mère, à laquelle il fut toujours asservi, quoiqu'il n'eût point d'affection, ni peut-être d'estime pour elle. Dès que Henri eut reçu la nouvelle de la mort de son frère, il s'évada furtivement (19 juin) de la Pologne, où il s'ennuyoit beaucoup, se rendit à Vienne, ensuite à Venise, y perdit du temps à recevoir des fêtes, et n'arriva qu'à la fin du mois d'août à Turin. La réception que lui fit, dans ce pays, le duc de Savoie, fut chèrement payée par la restitution de Pignerol, Savillan et Pérouse, seules villes fortifiées que la France conservât au-delà des monts. Ce fut le maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie, qui conseilla cette restitution, conseil qui le fit disgracier dans la suite. Le roi, parti de Turin, trouva sa mère près de Lyon : elle menoit à sa suite le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Henri leur rendit la liberté. Les protestans, qui étoient armés, surprirent, dans la route de Turin à Lyon, une partie de son bagage, ce qui l'alarma et le piqua vivement;

1574. aussi, malgré les conseils qu'il avoit reçus de divers princes étrangers, s'empressa-t-il de recommencer la guerre. Avant d'arriver à Lyon, il avoit, à la tête d'une poignée d'hommes levés à la hâte, attaqué le bourg de Livron, dans le Dauphiné. Les habitans crièrent du haut des remparts aux assiégeans : « Approchez, assassins, vous ne nous trou- » verez pas endormis comme l'amiral. » Il fallut se retirer honteusement. Telle étoit l'audace des calvinistes, que l'un de leurs chefs, Montbrun, gentilhomme dauphinois, ayant, peu auparavant, fait quelques prisonniers que le roi le somma de rendre, il osa paroître étonné que ce prince lui parlât en maître. « Cela » seroit bon, dit-il, en temps de paix; mais » quand on a l'épée à la main, tout le monde » est compagnon; le jeu et les armes égalent
1575. » toutes les personnes. » Il fut pris l'année suivante, et le parlement de Grenoble lui fit couper la tête : cette réponse insolente contribua beaucoup à son malheur; car il avoit des qualités très-estimables, et de puissantes sollicitations s'étoient élevées en sa faveur.

De Lyon, la cour se dirigea sur Avignon. Le cardinal de Lorraine y mourut. Henri, craignant d'être assiégé dans cette ville par les

calvinistes, revint sur ses pas, et alla se faire 1575.
sacrer à Reims, le 12 février. Le lendemain, il épousa une nièce du duc de Lorraine, Louise de Vaudemont. Elle aimoit un gentilhomme, et ne se consola jamais d'être devenue reine de France. C'étoit à la princesse de Condé que Henri avoit d'abord destiné ce titre; il vouloit faire prononcer le divorce entre elle et son mari hérétique. Depuis la Saint-Barthélemi, elle avoit persévéré dans le catholicisme. Médicis s'étoit constamment opposée à cette union; la princesse de Condé mourut subitement, ce qui donna lieu à de violens soupçons : Henri avoit pensé en périr de douleur.

On devoit croire que ce prince, qui avoit fait preuve de courage avant de parvenir à la couronne, se mettroit à la tête de ses armées; mais il abandonna également et les armées et les affaires. Il laissoit gouverner Catherine, et se tenoit renfermé avec ses favoris, qu'on appela ses *mignons*, uniquement occupé de parures, de plaisirs, de bagatelles, et violemment soupçonné des plus honteuses débauches. La guerre se faisoit languissamment; néanmoins, Montbrun, chef des calvinistes dans le Dauphiné, et qui avoit pillé les bagages du roi, ayant été fait prisonnier, perdit la tête, comme

1575. on l'a dit, par arrêt du parlement de Grenoble. Il eut pour successeur Lesdiguières.

Aux ennemis du roi, se joignit bientôt son frère, toujours dévoré du désir de le remplacer. On avoit découvert ou cru découvrir une conspiration contre la vie du monarque. Le duc d'Alençon, alors appelé *Monsieur*, y étoit impliqué. Henri vouloit le faire juger : Médicis parvint à l'en détourner; mais elle sollicita de son fils un ordre pour faire étrangler dans leur prison les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, sur le bruit qui se répandit que Damville, frère du premier, étoit mort (1). Souvré, chargé de l'exécution, obtint avec peine un délai, en remontrant qu'il falloit au moins s'assurer que Damville n'existoit plus. On apprit qu'il étoit réchappé du poison qu'on lui avoit administré. Souvré conseilla au roi, comme le seul moyen de faire oublier aux deux maréchaux cet ordre cruel, de leur ouvrir les portes de la Bastille, conseil qui fut suivi. Peu après le monarque, attaqué d'un mal d'oreille, se crut empoisonné (2); il en accusoit Monsieur,

(1) Il y avoit trois frères Montmorenci : le maréchal, Damville, et Thoré.

(2) On prétendoit que François II avoit péri par un poison qui produisit un abcès à l'oreille.

et pria le roi de Navarre de le délivrer de ce 1575.
méchant, c'est ainsi qu'il le nomma. Par la mort de Monsieur, le Navarrois devenoit le présomptif héritier de la couronne. Il refusa d'acquérir ce titre par un crime, et le roi guérit. Monsieur alors quitta la cour (15 septembre), et se retira dans le Poitou. Un corps allemand, entré en France, commandé par Thoré, venoit à son secours : le duc de Guise le battit près de Château-Thierri, et reçut dans le combat une blessure au visage qui le fit surnommer *le Balafré :* ce succès peu important n'eut aucune suite. Médicis demanda la paix aux protestans, qui, comme les politiques, faisoient cause commune avec Monsieur. Elle n'obtint qu'une trève de sept mois, et à des 1576.
conditions peu honorables.

Elle ne dura pas même le peu de temps qui avoit été convenu. Le roi de Navarre s'étoit échappé de la cour et retiré dans son gouvernement de Guyenne. En arrivant, il se mit à la tête d'une armée; aussitôt il rétracta l'abjuration qu'on lui avoit arrachée. Le prince de Condé, rompant la trève, entra en Bourgogne; Monsieur, l'étant venu joindre, lui remit le commandement de leurs troupes réunies, qui formèrent une armée de trente-cinq mille hommes. Médicis, effrayée, alla elle-même négocier au

1576. camp de son fils. Elle y mena les plus belles femmes de la cour : on les appeloit son escadron volant. « On en vit aussitôt l'effet, dit » Mézerai; les seigneurs qui suivoient les » princes firent connoître par leurs regards que » ces dames dicteroient les conditions. » Cependant elles ne les dictèrent point, car on ne refusa rien aux protestans de tout ce qu'ils voulurent demander. Les articles du traité de paix, au nombre de soixante-trois, furent la matière d'un édit de pacification qui en contenoit soixante-douze. Les réformés obtinrent l'exercice public de leur religion, et une égalité parfaite entre eux et les catholiques. On créa des chambres mi-parties des uns et des autres dans les parlemens pour juger les procès auxquels les calvinistes étoient intéressés. La mémoire de Coligni et de tous ceux que les tribunaux avoient condamnés pour cause de religion, fut réhabilitée. Il fut convenu, en outre, que les Etats-Généraux seroient assemblés sous six mois.

Ce traité, regardé comme ignominieux pour les catholiques, fournit aux Guises (1) le

---

(1) C'est-à dire au Balafré Henri de Guise, à Mayenne, et au cardinal de Guise, qui, après la mort de son oncle, prit le nom de cardinal de Lorraine.

moyen de former la fameuse ligue projetée par 1576.
le cardinal de Lorraine en faveur de son frère François de Guise. Elle fut d'abord signée par Jacques d'Humières, en Picardie; par Louis de la Trémoille, duc de Thouars, en Poitou, et bientôt par la multitude innombrable des fanatiques qui se trouvoient parmi les catholiques du royaume. Il y eut un formulaire d'association dressé à Péronne; mais ce fut celui de Paris qui prévalut. Le but apparent étoit, 1°. le rétablissement de la religion dans son premier état, 2°. la défense du roi, 3°. la restitution aux provinces de leurs anciens droits; ce qui pouvoit fournir un prétexte à toutes les innovations. Chaque associé devoit jurer d'obéir aveuglément au chef qui seroit choisi, de l'assister pour le maintien de la ligue, et la ruine de ceux qui s'y opposeroient, sans exception. Les associés ne pouvoient plaider les uns contre les autres sans la permission du chef, à l'arbitrage duquel tous les différens seroient remis. Un avocat, nommé David, fut député à Rome par les ligueurs : le Saint-Siége approuva le projet. Philippe II fit davantage : il accorda des subsides, et promit une armée auxiliaire. Il étoit visible que la ligue tendoit d'abord à l'anéantissement de l'édit de pacification; aussi les calvinistes étoient-ils publiquement insultés.

1576. A Rouen, le cardinal de Bourbon, qui en étoit archevêque, alla lui-même les chasser de leur temple. Le roi, froissé entre la réforme et la ligue, ne possédoit presque plus d'autorité. Son frère avoit eu, par le dernier traité, pour apanage l'Anjou, la Touraine et le Berry. On avoit promis au prince de Condé le gouvernement de Picardie, et Péronne pour résidence. On ne vouloit ni l'on ne pouvoit lui tenir parole : d'Humières, commandant de cette place et de deux autres dans la Picardie, avoit formé, pour s'y maintenir, le projet de ligue dont nous venons de parler. Par forme de dédommagement, Condé, qui n'avoit point quitté les armes, s'étoit emparé de Brouage et de plusieurs autres places aux environs de La Rochelle ; Damville agissoit presque en souverain dans le Languedoc. Le roi de Navarre, maître de presque toute la Guyenne, travailloit à former une association entre tous les protestans et les catholiques ennemis des Guises et mécontens de la cour. Nous ne pouvons entrer dans le détail des opérations militaires qu'il fit en cette province ; en voulant réprimer une mutinerie de la ville d'Eanse, qui lui appartenoit, dans l'Armagnac, il lui arriva une aventure à peu près semblable à celle d'Alexandre dans celle des Oxidraques : avec quinze ou seize

hommes, il se battit contre deux cents, et donna aux siens le temps d'enfoncer une porte de la place, et de le secourir. Il se faisoit aimer par ses principes de tolérance. Dans le Béarn, il avoit rétabli l'exercice du culte catholique, banni par sa mère. A La Rochelle, il avoit obtenu des magistrats une église pour ceux qui le professoient. Il étoit alors dans cette ville; les réformés y tenoient un synode; ils le nommèrent chef et protecteur de tous ceux du royaume. Le prince de Condé lui fut donné pour lieutenant-général. 1576.

Ce fut au milieu de ces circonstances alarmantes que s'assemblèrent à Blois les Etats-Généraux. Ils s'ouvrirent le 6 décembre. La plupart des députés étoient des ligueurs dévoués aux Guises. Des trois frères, Mayenne seul y assistoit. Dans les chambres séparées, on prenoit des mesures pour anéantir presque entièrement l'autorité royale. Les Etats, décidés à détruire aussi le calvinisme, députèrent au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal Damville, pour leur notifier l'intention où l'on étoit de ne plus souffrir l'exercice public de ce culte. Dans l'instruction donnée à ces députés, et rédigée par Arnould de Pontac, évêque de Bazas, se trouve ce passage, dont les parlemens se prévalurent ensuite

1576. tant de fois : « Les rois ne peuvent ordonner » pour les réglemens du royaume, qu'autant » qu'il seroit selon la raison et les lois; d'où » vient qu'il faut que tous les édits soient » vérifiés et comme contrôlés en cour de » parlement, avant qu'ils obligent d'y obéir; » lesquels parlemens, combien qu'ils ne soient » qu'une forme des trois Etats, réduite au » petit pied, ont pouvoir de suspendre, mo-
1577. » difier et refuser lesdits édits. » Aucune de ces trois députations ne réussit dans l'objet qu'elles se proposoient, de déterminer le roi de Navarre, le prince de Condé, et le maréchal, à se séparer du parti des protestans. Condé refusa même de reconnoître la qualité d'Etats-Généraux, dans une assemblée où manquoient les représentans de plusieurs provinces. Au retour de cette députation, les Etats arrêtèrent définitivement que la seule religion catholique seroit reconnue en France.

C'étoit là l'objet direct de la Ligue; ses moteurs en avoient un autre. Les Guises cherchoient à s'approcher du trône, et se flattoient d'y monter. Depuis long-temps on répandoit le bruit qu'ils descendoient des Carlovingiens expulsés par Hugues Capet. Le roi balança long-temps sur le parti qu'il devoit prendre; enfin, il se déclara chef de la Ligue. Ce parti

a été blâmé par le plus grand nombre des 1577.
historiens; par Mézeraientre autres; et même avec beaucoup de véhémence: «Ainsi, dit-il, de » roi, il devint chef de cabale; de souverain, » dépendant; et de père commun, ennemi » d'une partie de ses sujets. » Hénault pense aussi que Henri III fut «, le prince le plus mal » habile de n'avoir pas prévu qu'il se mettoit » dans la dépendance de ce parti, en s'en » rendant le chef. » Daniel est d'un autre avis: « Le roi, dit-il, appréhenda de se trouver seul » entre deux factions contraires, dont toutes » les démarches tendoient également à détruire » son autorité; il n'étoit plus question de les » balancer l'une par l'autre, comme avoit fait » Médicis, au temps de la minorité de ses deux » frères; les circonstances n'étoient pas sem» blables. Une neutralité, même apparente, » lui eût aliéné les deux factions. » A ces raisons de Daniel, il faut ajouter que le duc de Guise, l'auteur secret de la ligue, alloit en être nommé le chef par les Etats; ce qui eût élevé sa puissance au-dessus de celle du roi. Sans doute, il eût été à désirer que le monarque ne se fût pas laissé pousser dans un tel défilé, et qu'il se fût trouvé assez fort pour réprimer les deux factions; avec un autre caractère, il auroit dû l'être; mais enfin il

1577. ne l'étoit pas ; et le parti qu'il prit, lui fut suggéré par un homme qui, suivant Daniel, passoit pour une des meilleures têtes de son conseil ; par Jean de Morvilliers, ancien évêque d'Orléans, et son garde des sceaux. Il est d'ailleurs telle position où l'on ne peut prendre aucun parti qui n'ait d'extrêmes dangers. Le roi se trouvoit dans une de ces circonstances. Il n'étoit pas assez puissant pour dissoudre la ligue ; et la mesure qu'il adopta de s'en déclarer le chef, contraria beaucoup les Guises ; ce qui sembleroit inviter à croire qu'elle n'étoit pas si mauvaise. Cependant il ne tarda pas à reconnoître qu'on est toujours fort mal entre les mains de ses ennemis, et qu'il n'y avoit pour lui de salut qu'à s'en séparer, et à les combattre.

Les Guises accoururent aux États joindre le duc de Mayenne, pour demander qu'on fît la guerre aux protestans. Leur but étoit de plonger le monarque dans de nouveaux embarras. Henri consentit à reprendre les hostilités ; il observa qu'il ne le pouvoit sans argent. Les États n'en voulurent point accorder, et se séparèrent sans avoir fait autre chose que de signer la ligue. Néanmoins leurs cahiers fournirent la matière de l'ordonnance du mois de mai 1579, en trois cent soixante-trois ar-

ticles. Le quarante-deuxième décerne la peine 1577.
de mort pour le rapt des mineurs de vingt-cinq ans de l'un et l'autre sexe, sous prétexte de mariage ou autrement, malgré tout consentement au rapt allégué par le mineur. Un édit de François I prononçoit également la peine capitale ; mais la jurisprudence avoit modifié la loi ; la fille ravie sauvoit son ravisseur en l'épousant. L'article cent cinquante-huit statue que le roturier ne sera point anobli par l'acquisition d'un fief noble. Avant cette ordonnance, on s'anoblissoit ainsi soi-même, et les gens du tiers qui avoient de la fortune n'y manquoient pas.

Après la dissolution des Etats, le roi, quoique sans argent, mit sur pied deux armées, et remporta plusieurs avantages sur les protestans. Mais les deux partis ayant un égal besoin de repos, il se conclut une sixième paix, d'où résulta l'édit de pacification de Poitiers. Il restreignit un peu les concessions faites aux religionnaires par le dernier. Le monarque y désavouoit la Saint-Barthélemi, qu'il prétendoit *advenue à son très-grand regret et déplaisir.* Il annula « toutes ligues, associations et con-» fréries faites ou à faire, » et, d'un autre côté, défendit d'inquiéter les prêtres, les religieux ou religieuses qui se seroient mariés.

1577. Leurs enfans furent déclarés habiles à succéder aux meubles et acquêts des auteurs de leurs jours. Mais aucune paix ne pouvoit être durable avec un roi qui avoit perdu l'estime de ses sujets. On le voyoit sans cesse entouré de jeunes gens qu'il accabloit de richesses : les principaux étoient Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mégrin, Joyeuse, Nogaret, La Valette, depuis duc d'Epernon. Leur air efféminé, l'afféterie que le roi mettoit dans sa parure, donnèrent lieu aux soupçons les plus flétrissans. Quelquefois il s'offroit au public, portant dans une écharpe, un panier rempli de petits chiens. A ce genre de vie déshonorant et insensé, il mêloit des simagrées de dévotion. Il établissoit des confréries religieuses, dans lesquelles il entroit sous le nom de Frère Henri, et assistoit à des processions, couvert, comme les autres pénitens, d'un sac, où il n'y avoit d'ouvertures que pour la vue; parcouroit les rues nu-pieds, armé d'un chapelet composé de figures de têtes de mort. Les pénitens avoient en outre une longue discipline, dont quelques uns se macéroient les épaules. Le cardinal de Lorraine étoit mort d'une maladie contractée dans une de ces processions, au mois de décembre. Henri III marmottoit son chapelet jusque dans ses parties de débauche, et l'ap-

peloit en plaisantant, le fouet de ses grandes 1577.
haquenées. La dissolution de la cour alloit
toujours croissant. On fit venir de l'Italie une
troupe de comédiens, dont les farces impu-
dentes et lubriques excitèrent tant de scandale
que le parlement leur fit défense de jouer;
mais le roi y prenoit un si grand plaisir, qu'il
leur ordonna de continuer. Ce prince négli-
geant tout-à-fait le soin de l'administration,
Médicis tâchoit d'y suppléer. En plusieurs
provinces, malgré la paix, il se commettoit
encore des hostilités; dans d'autres, les gou-
verneurs fomentoient les dissensions pour se
rendre nécessaires, ou même indépendans. La
reine-mère résolut de visiter les provinces
méridionales, pour remédier, s'il étoit pos-
sible, à ces désordres, et ramener à la cour le
roi de Navarre, qui résidoit à Nérac, capi-
tale du duché d'Albret. Elle conduisit Mar- 1578.
guerite à son époux; mais elle ne réussit à
déterminer ni lui, ni le prince de Condé à se
livrer à sa foi; ils ne pouvoient oublier la
Saint-Barthélemi.

La reine-mère, laissant sa fille à Nérac, re- 1579.
vint à Paris, où, pour faire au roi des parti-
sans, elle imagina de créer un nouvel ordre.
Celui de Saint-Michel avoit été tant prodigué,
qu'il étoit avili au point qu'on appeloit le

1579. collier de cet ordre, *le collier à toutes bêtes.* Sans l'abolir, on institua celui du Saint-Esprit. Le nombre des chevaliers fut fixé à cent, et les rois devoient en être toujours les grands-maîtres. C'étoit aussi un moyen de détacher les seigneurs de la ligue et même de la réforme; car, pour l'obtenir, il falloit tenir du roi seul, état, gages ou pensions, et professer la religion catholique.

1580. Cette mesure ne réussit point; une septième guerre civile éclata. Celle-ci fut nommée la guerre *des amoureux.* La petite cour du roi de Navarre étoit fort galante, et ce prince ne donnoit pas l'exemple de la réserve. Henri III, par des motifs ou de politique, ou de méchanceté, se plut à y semer le trouble. Il n'aimoit point sa sœur qu'il trouvoit trop attachée aux intérêts de Monsieur. Il écrit à son mari qu'elle traite le jeune vicomte de Turenne avec une bonté scandaleuse. Le roi de Navarre communique la lettre à Marguerite et à Turenne. Ils protestent contre la calomnie, et l'exhortent à se saisir de Cahors, et de quelques autres villes promises pour dot à Marguerite. Il embrasse leur avis et leur ressentiment. Les réformés, dans la dernière guerre, l'avoient trouvé trop peu actif; ses talens guerriers étoient encore peu connus; en conséquence,

lorsqu'il reprit les armes, on trouva qu'il s'é- 1580.
toit trop hâté. Piqué du peu de confiance qu'il inspiroit, il conçut le hardi projet de surprendre Cahors, capitale du Querci, place forte, défendue par une nombreuse garnison et un brave officier; l'entreprise fut jugée trop hasardeuse par son conseil. Il répondit froidement qu'avec des gens aussi braves qu'ils l'étoient tous, rien ne lui seroit impossible. La ville fut forcée. Néanmoins le commandant, nommé Varins, disputa pendant cinq jours le terrain pied à pied. Le roi, à la tête de sa garde, emporta la dernière et la plus forte barricade. Cette action d'éclat, en même temps qu'elle lui assuroit une place importante, donna la plus haute idée de son activité, de son talent et de son courage. Mais cette guerre, après quelques autres actions moins importantes, fut presque aussitôt finie que commencée. Une révolution s'étoit opérée dans les dix-sept provinces des Pays-Bas. Sept d'entr'elles avoient formé, en 1579, une confédération, devenue célèbre sous le nom de Provinces-Unies, sans néanmoins se séparer des dix autres, et avoient choisi pour leur stathouder, Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Le reste des Pays-Bas ne vouloit pas plus que ces provinces, désignées sous le nom de Hol-

1580. lande, demeurer sous l'obéissance de Philippe II. Les dix-sept provinces offrirent à Monsieur (qui prenoit le titre de duc d'Anjou, depuis le règne de Henri III), la souveraineté de leur pays. Monsieur, réconcilié avec son frère, et qui désiroit d'être assisté par les protestans dans les Pays-Bas, lui offrit sa médiation pour terminer la guerre civile. Elle fut acceptée. Il alla trouver le roi de Navarre; on fut bientôt d'accord; les protestans recouvrèrent ce qu'ils avoient perdu par le dernier traité.

1581-84. Alors le duc d'Anjou n'eut plus à songer qu'au succès de son entreprise sur les Pays-Bas. Il prit le titre de duc de Brabant. Outre l'appui de ces contrées, et celui des calvinistes de France, il pouvoit se promettre celui de l'Angleterre. En 1579, il s'étoit rendu à Londres, avec l'espérance d'épouser Elisabeth. Ce mariage n'avoit point réussi. La reine étoit décidée à n'en contracter aucun, quoiqu'elle promît sans cesse sa main; mais elle avoit assuré le duc d'Anjou d'un puissant secours pour son expédition des Pays-Bas. Son frère étoit le prince dont il sembloit avoir le moins à espérer. Outre qu'il craignoit l'Espagne, ses prodigalités insensées pour ses mignons le mettoient hors d'état de soutenir

efficacement une entreprise tant soit peu dispendieuse. 1581-84.

Plusieurs d'entre les premiers objets de sa faveur ou de sa honteuse passion, avoient péri de mort violente. Caylus et Maugiron avoient été tués en duel (1578). Saint-Mégrin, qui passoit pour l'amant de la duchesse de Guise, fut assassiné par l'ordre du mari (1). Le roi donna des successeurs à ces mignons; un d'eux étoit François d'Epinay, sieur de Saint-Luc. La jeune épouse de ce dernier le fit rougir de cette société. Elle lui suggéra un stratagème pour dégoûter le roi des désordres auxquels on le croyoit livré. Ses favoris ne le quittoient jamais. Ils couchoient dans des cellules pratiquées autour de sa chambre à coucher. Saint-Luc ayant trouvé le moyen d'y introduire une sarbacane, lui fit entendre, comme de la part du ciel, les plus terribles menaces, s'il ne renonçoit à ses désordres.

(1) Ce meurtre fut impuni, de même que celui de du Guast (1575). Celui-ci jouissoit de la faveur du roi, et fut tué presque sous ses yeux, à l'instigation de la reine de Navarre, qui le détestoit. Bussi d'Amboise, favori de Monsieur, assassiné par un époux (Montsoreaux) qu'il outrageoit, et dont il publioit l'outrage, suivant sa coutume, demeura aussi sans vengeance.

1585. déterminèrent le vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, mais de la branche cadette, à prendre la qualité de premier prince du sang, et à publier (le 31 mars) un manifeste dans lequel il exhortoit la France à ne reconnoître que des souverains catholiques. Il y donnoit aux ducs de Lorraine et de Guise la qualité de lieutenans-généraux de la Sainte-Union. C'est ainsi que se qualifioit la ligue. Il prêta même l'oreille au conseil qui lui fut donné de solliciter une dispense pour épouser Catherine de Lorraine, veuve du duc de Montpensier. Il paroît que, dans la suite, il ouvrit les yeux sur ce que son procédé offroit d'irrégulier; car il dit pour justifier ses liaisons avec les Guises: « Je sais bien qu'ils en veulent aux Bour- » bons; mais tandis que je suis avec eux, » c'est toujours un Bourbon qu'ils recon- » noissent. Le roi de Navarre fera sa fortune. » Celui de France et la reine savent bien » mon intention. »

Si ce n'étoit là qu'un prétexte, il faut avouer du moins qu'il étoit plausible. Guise tâchoit de faire croire à Médicis qu'en écartant du trône le chef de la famille des Bourbons, il avoit pour but d'y faire monter les petits-fils de cette princesse, enfans du duc de Lor-

raine et de Claude de France, fille de la reine- 1585.
mère. Il faisoit, de tout côté, signer des formulaires sous le nom de Sainte-Union. Néanmoins cette ligue ne lui parut pas encore assez forte pour le déterminer à prendre les armes. Mais Philippe qui avoit souscrit le manifeste du cardinal de Bourbon, ainsi qu'une foule de souverains et de princes catholiques, et qui fournissoit des subsides considérables à la ligue, exigeoit un éclat; Guise lui donna cette satisfaction. Les ligueurs armèrent de toute part, et se rendirent maîtres de plusieurs villes du royaume. D'un autre côté, la ligue établissoit son centre à Paris. Il se forma dans cette ville une association particulière nommée *des Seize*, dont les chefs, au nombre de six, se distribuèrent la capitale, divisée en seize quartiers, et partagèrent entre eux l'administration des affaires. Ils étoient vendus aux Guises, et encore plus à l'Espagne qui les soudoyoit. Ils engagèrent les principales villes du royaume à former de pareilles sociétés, et à correspondre avec celle de la capitale. Cette faction portoit la licence et la révolte plus loin que les autres ligueurs. Parmi ces derniers, on remarquoit l'ordre des jésuites, et entre ces moines, le père Mathieu, que son zèle infatigable fit nommer le courrier

1585. princes du sang, le duc de Montpensier, son fils le prince de Dombes, le prince de Condé, le comte de Soissons, et le prince de Conti. Ces trois derniers étoient frères, et tous cinq catholiques, à l'exception de Condé. Le roi de Navarre fit alors une action vigoureuse qui lui concilia l'estime de Sixte-Quint, assis au trône pontifical. Ce pape avoit fulminé contre lui et le prince de Condé une bulle dans laquelle il les traitoit de génération bâtarde et détestable, et délioit leurs vassaux de tout serment prêté à ces princes. Henri III en défendit la publication. Le roi de Navarre et le prince de Condé trouvèrent à Rome des amis assez courageux pour afficher aux portes du Vatican leurs protestations contre cette bulle, leur appel au tribunal des pairs, et leur invitation à toutes les puissances de la chrétienté de se joindre à eux pour punir la témérité du pontife. Sixte en conçut pour le roi de Navarre la plus haute estime, et ne voulut jamais remplir la promesse qu'il avoit faite à la ligue de lui fournir des secours pécuniaires; elle en avoit grand besoin; car Henri III qu'elle vouloit forcer à combattre *le Béarnois*, comme elle l'appeloit, n'avoit point d'argent, et en demanda vainement au clergé et au parlement qui ne respiroient que

la guerre, mais n'en vouloient pas payer les frais. 1585.

Elle recommença néanmoins, pour la neuvième fois, et fut nommée la guerre *des Trois Henri*. Le roi de France, celui de Navarre et Guise, portoient ce nom. Le roi de Navarre obtint les succès les plus rapides. On soupçonna de la connivence entre lui et son beau-frère. Pour faire tomber ces soupçons, le mo- 1586.
narque françois rendit un édit plus sévère contre les calvinistes, et mit sur pied deux nouvelles armées, dont il donna le commandement à Joyeuse et La Valette, pour ne pas laisser toutes les forces de l'Etat entre les mains de la ligue. Le roi de Navarre, de son côté, appela l'étranger à son secours. Bèze parcourut l'Allemagne pour exciter le zèle des protestans. Ses exhortations produisirent une espèce de croisade. Médicis, pour détourner cet orage, 1587.
essaya de négocier avec son gendre. Elle eut avec lui des conférences au château de Saint-Brie, près de Cognac. Ses dames d'honneur l'accompagnoient; mais le roi de Navarre sut se garantir de ce genre de séduction, et n'écoutoit aucune des propositions de sa belle-mère. Dans son dépit, elle lui dit un jour : *Que voulez-vous donc, Monsieur ?* Il répondit en jetant les yeux sur les beautés qui environnoient

1587. la reine-mère : *Madame, il n'y a rien là qui m'accommode.*

Cette négociation n'ayant eu aucun résultat, les hostilités continuèrent. Onze mille Allemands, et seize mille Suisses, traversèrent la Lorraine, la Champagne, et passèrent la Seine pour joindre le Navarrois, qui venoit au-devant d'eux, et qui comptoit opérer sa jonction avec ces troupes en Bourgogne ; Joyeuse entreprit de l'en empêcher; il l'atteignit (le 20 octobre) auprès de Coutras, dans le Périgord. Le roi de Navarre harangua les chefs de son armée. Puis s'adressant au prince de Condé et au comte de Soissons : « Je ne vous dirai rien » autre chose, si ce n'est que vous êtes du » sang des Bourbons, et, vive Dieu ! je vous » ferai voir que je suis votre aîné. Et nous, » répondirent-ils, nous vous montrerons que » vous avez de bons cadets. » La bataille ne dura pas une heure. Le Navarrois y donna des preuves du plus grand courage. Quelques uns des siens se mettant au-devant de lui pour couvrir sa personne : « Ne m'offusquez pas, » dit-il, je veux paroître. » Il fit des prisonniers de sa main, et en saisit un au collet, en lui criant : *Rends-toi, Philistin.* L'armée catholique fut entièrement détruite, ou dispersée. On tua de sang froid Joyeuse, qui offroit cent

mille écus pour sa rançon. Cette bataille, dans laquelle le roi de Navarre commanda en capitaine, et se battit en soldat, lui fit un honneur infini. Il n'en tira pas d'autre avantage. Au lieu de joindre ses alliés, il sépara ses troupes en divers quartiers, et alla voir, en Béarn, sa maîtresse, Corisande d'Andoin, comtesse de Grammont. D'Aubigné ne l'en excuse qu'en disant que ce fut sa dernière faute. D'autres historiens nient qu'il l'ait commise. Quoi qu'il en soit, le duc de Guise profita de son départ. Le roi ne lui avoit donné qu'un très-petit corps d'armée pour s'opposer aux Suisses et aux Allemands. Il espéroit le voir accablé par leurs forces, infiniment supérieures. Guise trompa cette espérance. Il ne cessa de harceler les ennemis avec succès. Ils traitèrent avec le roi, évacuèrent la France, et la plupart furent tués en retournant dans leur pays. Le duc de Guise même en fit un grand carnage. Il se mit à leur poursuite, sous prétexte qu'on n'avoit traité avec eux que pour lui ravir la gloire d'en délivrer le royaume. 1587.

De retour de son expédition, il alla tenir à Nanci un grand conseil, auquel il avoit appelé les principaux personnages de sa famille et de la ligue. Il y fut résolu de pousser le roi à bout, et de lui intimer leurs volontés sous la

1587. forme d'une requête, qu'on lui présenta. On l'y prioit d'éloigner de sa personne tous ceux qui étoient suspects de favoriser l'hérésie, de faire publier le concile de Trente, d'établir dans chaque province au moins un tribunal d'inquisition, de donner aux chefs de la ligue de nouvelles places de sûreté, de payer leurs dettes, de leur soudoyer un nombre déterminé de troupes, de faire une guerre à outrance aux calvinistes, et de ne laisser la vie à aucun prisonnier, à moins qu'il n'abjurât. La ligue fit un pas encore plus hardi : elle obtint un arrêté de la Sorbonne, qui décida « qu'on pou- » voit ôter le gouvernement aux princes qu'on » ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme » l'administration au tuteur qu'on avoit pour » suspect. » Le roi manda ces docteurs séditieux, et menaça d'en faire faire justice par son parlement ; mais l'impunité augmenta leur audace, et la foiblesse du prince acheva de lui ôter presque toute considération. Les cœurs étoient à celui qui osoit prendre le rôle de son rival. Un courtisan disoitque « les » huguenots étoient de la ligue quand ils re- » gardoient le duc de Guise; » et la maréchale de Retz : « Ils avoient si bonne mine, ces » princes lorrains, qu'auprès d'eux, les autres » princes paroissoient peuple. » A tous les

avantages extérieurs, ils joignoient le courage, 1587.
les talens de la guerre et ceux du cabinet. Un crime (auquel ils paroissent étrangers) les débarrassa d'un ennemi redoutable : Condé 1588.
mourut de poison à Saint-Jean d'Angely, le 5 mars ; son maître-d'hôtel, Ancelin Brillant, convaincu de l'avoir administré, fut écartelé dans cette ville ; sa femme, Charlotte de La Trémoille, accusée de l'avoir fait donner, fut arrêtée ; mais, sous le règne suivant (1596), le parlement de Paris la déclara innocente. Le roi de Navarre, inconsolable de cette mort, poussa des cris de douleur, et dit qu'il avoit perdu son bras droit. Le duc de Guise même en versa des larmes. La ligue en triompha indécemment, et son audace s'accrut au point que les Seize résolurent d'enlever le roi, et de l'enfermer dans la tour de la chapelle Saint-Antoine, où s'assembloit leur conseil. Il en fut instruit par Nicolas Poulain, lieutenant du prevôt de l'Ile-de-France, qui, le premier, lui avoit fait connoître l'existence de cette faction. Le monarque manda quelques uns de ses chefs, entre autres le président de Neuilli, et menaça de faire pendre tous les membres de cette association, s'ils ne mettoient un frein à leur insolence. Il prend quatre mille Suisses pour augmenter sa garde, appelle en outre

1588. pour veiller à sa sûreté un grand nombre de fidèles serviteurs, et ne sort plus que bien accompagné. Les Seize tremblent de subir le supplice qu'ils ont mérité, et sollicitent Guise, qui est à Soissons, de venir à leur secours. Le roi envoie lui faire défense de se rendre à Paris. Il répond qu'il est calomnié près de Sa Majsté; qu'on médite la perte de plusieurs catholiques, dont le seul crime est d'être attachés à leur religion et à sa personne; qu'il ne peut les abandonner sans se couvrir d'opprobre; que, si l'on veut lui donner des sûretés à cet égard, il est prêt à obéir. On lui fait promettre d'attendre trois jours la réponse du roi. Cette réponse est une seconde défense de paroître en ce moment dans la capitale. Le courrier, chargé de la porter, va demander soixante-quinze francs pour son voyage. On ne les lui compte point, parce qu'ils ne se trouvent pas dans le trésor : il met la lettre à la poste. Le duc de Guise, feignant de ne l'avoir point reçue, part de Soissons, arrive à Paris le 9 mai, vers midi, accompagné seulement de sept personnes; mais la foule accourt sur ses pas, et il n'a point encore parcouru la moitié de la ville, qu'il est au milieu de trente mille âmes. Le peuple, ivre de joie, le couvre de fleurs, baise ses vêtemens, fléchit les genoux,

et le salue du nom de protecteur des catholiques. Il arrive au petit pas, avec ce cortége, à l'hôtel de Soissons (1), où loge Médicis. Cette princesse pâlit en le voyant, puis s'étant remise, envoie dire à son fils que le duc est à son hôtel, et qu'elle va le lui mener. Le roi se décide à le faire poignarder. Villequier cherche à l'en détourner, et Henri balançoit au moment où le duc entra. Celui-ci, pendant la conférence, qui fut très-courte, tenant toujours la main sur la garde de son épée, et montrant par ses regards enflammés la résolution de la plonger dans le sein du monarque au premier geste équivoque dont il s'apercevroit, dut peut-être sa vie à son courage. Il frémit du danger auquel il s'étoit livré lui-même, et ne douta point qu'il ne dût se reproduire. On l'avertissoit de tout côté qu'on marchandoit sa mort. D'autre part, on rapportoit au roi que la ligue prétendoit le jeter dans un cloître. La duchesse douairière de Montpensier montroit à tout le monde les ciseaux qu'elle destinoit, disoit elle, à lui faire de sa propre main la tonsure monacale. Cette sœur de Guise haïssoit le monarque avec une fureur qu'on attribue à son amour-

1588.

(1) Sur l'emplacement où est aujourd'hui la Halle-au-Blé.

1588. propre offensé de ce que Henri avoit révélé quelque défaut qui déparoit ses charmes secrets: « outrage bien plus impardonnable, à l'égard » d'une femme, dit Mézerai, que celui qu'on » feroit à son honneur. » Un choc paroissoit inévitable : le roi fit entrer à Paris, le 12 mai, quatre mille Suisses qui étoient à Lagni, et deux mille fantassins françois. Ils se saisirent de plusieurs postes intéressans. Crillon, colonel des Gardes-Françoises, voulut aussi occuper celui de la place Maubert, auquel aboutissoit l'Université, ainsi qu'une portion de la ville au midi et à l'orient; mais il y trouva une grande multitude de peuple en armes; il avoit l'ordre exprès de s'abstenir de toute violence, ce qui le contraignit d'abandonner ce quartier. Ce fut dans l'Université que commença l'émeute. Le comte de Brissac y fit faire la première barricade avec des tonneaux. On en fit partout; on les poussa jusqu'à cinquante pas du Louvre; ce qui fit appeler cette journée celle des *Barricades*. On tendit les chaînes dans les rues principales; les soldats se trouvèrent ainsi enfermés de toute part, exposés aux coups de fusil qu'on leur tiroit des fenêtres, ou écrasés par les pavés qu'on avoit enlevés des rues, et dont chaque maison étoit pleine. Ils ne pouvoient ni se défendre ni se retirer. Le roi envoie

sa mère inviter Guise à sortir de Paris, en lui 1588.
offrant tout ce qu'il pouvoit désirer d'assurances pour lui, le ssiens, et les bourgeois de la ville. Guise ne se rendant point à cette invitation, Henri ordonne à la troupe de revenir au Louvre; mais il n'étoit plus temps, toute retraite lui étoit devenue impossible, comme nous l'avons dit. La reine-mère retourna vers le duc de Guise pour le prier de faire que le roi pût retirer ses compagnies. Feignant de redouter la fureur du peuple, il s'excusa de se mêler parmi *ces taureaux échappés;* c'est ainsi qu'il appeloit les mutins. Cependant, il se laissa gagner par le désir de montrer son crédit, et de s'attirer l'affection du soldat, en le sauvant d'un si grand danger. Il renvoya au Louvre les gardes, mais désarmés et nu-tête. Les Suisses, qui étoient dans la Cité, n'en furent pas quittes pour des humiliations : un d'eux, impatienté des outrages dont la populace les accabloit, tira un coup d'arquebuse. Aussitôt ils furent écrasés d'une grêle de pavés qu'on fit pleuvoir des fenêtres. Il y en eut soixante à quatre-vingts assommés ou blessés; ils ne purent faire cesser le carnage qu'en demandant grâce à genoux, et en criant : *Bonne France, vive Guise!* La cour passa la nuit suivante dans les alarmes. Les Seize étoient

1588. disposés à profiter de leur avantage, et à saisir la personne du roi : Guise ne le voulut point. On dit que le duc de Parme l'en blâma, en citant cette maxime : « Qu'un sujet qui tire » l'épée contre son souverain, doit jeter » le fourreau dans la rivière. » Sixte-Quint improuva sa conduite et celle du roi en même temps, lorsqu'on lui raconta que le duc étoit allé au Louvre avant la journée des Barricades, *O l'imprudente témérité !* s'écria-t-il. Et lorsqu'on ajouta que Henri III l'avoit laissé sortir, il s'écria plus fort : *O le foible et malheureux roi !* Médicis alla une troisième fois négocier avec Guise. Il forma les prétentions les plus insolentes. Cette audace, jointe au concours de gens de tout état qui venoient à chaque instant parler à l'oreille de Guise, firent présumer à la reine-mère qu'il se tramoit quelque complot contre le roi ; elle lui fit conseiller de quitter la ville, et il en sortit à l'instant. Il ne fut pas plus tôt hors de son enceinte, que se retournant, il jura qu'il n'y rentreroit que par la brèche, et qu'il la réduiroit en tel état, qu'il ne resteroit de cette grande cité que la mémoire de sa révolte. Sa mère étoit encore à l'hôtel de Guise (rue Saint-Antoine) lorsqu'on vint avertir le duc du départ de Henri. Il en parut consterné, et dit brusquement à Catherine :

» Madame, vous m'amusez et vous me perdez. 1588.
» J'ignorois cette résolution, » répond-elle.
Aussitôt elle se retire, et demeure à Paris afin de pouvoir instruire le roi de tout ce qui s'y fera, et de traiter avec Guise, si elle y voit jour.

Henri avoit passé la Seine à Saint-Cloud, et s'étoit rendu à Chartres. Les ligueurs, fâchés de le voir hors de Paris, imaginèrent, pour l'y ramener, une farce religieuse : la confrérie des Pénitens, qu'il avoit autrefois beaucoup affectionnée, part à pied de la capitale, et se rend processionnellement à Chartres ; ces pénitens avoient à leur tête Ange de Joyeuse, frère de celui qui périt à Coutras, et qui, après avoir été mignon du roi, s'étoit fait capucin (en 1587) : ce moine figuroit Jésus-Christ allant au Calvaire. Quatre satellites qui le tenoient garrotté lui sangloient de vigoureux coups de fouet ; Crillon, son allié, le voyant arriver à Chartres, crioit : « Frappez ferme, » c'est un lâche qui a pris le froc pour être » dispensé d'endosser la cuirasse. » Le roi ne se laissa nullement toucher par cette pieuse mascarade. Parmi les ligueurs fanatiques de bonne foi, s'étoient glissés beaucoup d'autres qui ne venoient que pour soulever les habitans contre Henri, et dont les efforts ne furent pas infructueux. Le monarque, ne se trouvant

1588. plus en sûreté dans cette ville, alla résider à Rouen.

Par sa retraite, Guise se trouva le maître absolu de la capitale. Il nomma des municipaux et des capitaines de la milice qui lui étoient dévoués. Le premier président de Harlai lui opposa une noble résistance. Guise l'étant allé trouver, cet intrépide magistrat lui dit : « C'est » grand pitié quand le valet chasse le maître. » Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur » est à mon roi, et mon corps entre les mains » des méchans. Qu'on en fasse ce qu'on vou- » dra. » Guise le pria d'assembler le parlement. Il vouloit, disoit-il, prendre avec lui les mesures nécessaires à la tranquillité publique. Harlai répondit : « Quand la majesté du » prince est violée, le magistrat n'a plus » d'autorité. » Il ajouta qu'au surplus, il prendroit les ordres de la reine-mère, à qui le roi, en partant, avoit remis le soin de tout ce qui concernoit sa capitale.

Médicis, qui ne vouloit ni le triomphe ni la perte de la ligue, parce qu'elle destinoit le trône à son petit-fils, le marquis de Pont, négocia de nouveau avec Guise; elle faisoit part au roi des propositions de son ennemi, et ce prince paroissoit hésiter à y souscrire. Tout à coup il s'y détermine, ou par quelque

motif secret, ou par l'apparition sur les côtes 1588.
de Bretagne de la flotte espagnole, surnommée l'invincible, destinée contre l'Angleterre, mais qui paroissoit menacer en même temps la France, et qui fut presque entièrement détruite par la tempête et par les Anglois. Les conditions du traité furent extrêmement humiliantes pour l'autorité royale. Il contenoit dix articles ostensibles, et trente-deux articles secrets qui devinrent bientôt aussi publics que les premiers. Ceux-ci furent seuls portés dans l'édit donné au mois de juillet, et qu'on nomme *l'Edit d'Union des catholiques*. Le roi préféra ce mot à celui de ligue ; il jure d'employer toutes ses forces et sa propre vie à extirper le calvinisme, et de ne faire avec cette secte ni paix ni trêve. Il ordonne à tous ses sujets de jurer qu'après sa mort, arrivée sans enfans, ils ne reconnoîtront pour roi aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie. Il promet de n'admettre aux emplois ou charges de toute nature, que des catholiques; approuve la journée des Barricades et toutes ses suites. Parmi les articles secrets, étoit la qualité de généralissime de toutes les armées, conférée au duc de Guise, l'expulsion de plusieurs gouverneurs et commandans de villes et provinces pour faire place à des ligueurs déterminés. Le roi, avant ce traité, avoit été

1588. comme forcé d'éloigner le duc d'Epernon. Il l'envoya dans son gouvernement, dont Angoulême étoit le chef-lieu. Villeroi qui le haïssoit, ou de lui-même, ou d'après un ordre surpris, l'y fit attaquer. Tous les mignons d'Henri étoient braves, il n'en choisissoit point d'autres; d'Epernon surtout se faisoit remarquer par une audace intrépide; il en donna des preuves étonnantes en cette occasion : avec une vingtaine d'hommes, il se défendit dans un château sans fortifications contre toute la ville, qu'on avoit soulevée pour le perdre, et n'y put être forcé.

Le roi avoit encore promis, avant le traité d'union, d'assembler incessamment les Etats-Généraux à Blois, « où l'on pourvoiroit à lui » assurer un successeur catholique et du sang » royal. » Il le désigna ensuite lui-même par des lettres patentes du 17 août, enregistrées au parlement de Paris le 28 du même mois, dans lesquelles il déclara le cardinal de Bourbon premier prince du sang. Peu à près, il renvoya le chancelier Chiverni et tous les ministres. Les sceaux furent donnés à Montholon, célèbre avocat du parlement de Paris, sur sa seule réputation d'homme d'honneur et de probité. Il avoit d'ailleurs de la naissance; en même temps, le roi retira la confiance qu'il avoit

jusque là mise en sa mère, qui régnoit sous 1588.
son nom. Il étoit honteux, suivant Daniel, de la conduite que ses ministres et Médicis lui avoient fait tenir le jour des Barricades, et du traité qu'il avoit signé à Rouen, et il crut effacer sa honte, en disgraciant tous ceux qui lui avoient donné de foibles et lâches conseils. Il avoit plus que jamais besoin de n'en suivre que de bons; car le duc de Guise se préparoit à lui porter les derniers coups. Ils se virent néanmoins à Chartres, où le roi étoit revenu, après avoir refusé aux instances du parlement de Paris de retourner dans sa capitale. Guise et lui se donnèrent de mutuels témoignages d'affection et de confiance, également faux de part et d'autre. Tous deux, dit Mézerai, étudioient l'art de la politique et de la dissimulation, le roi, dans Machiavel, et Guise, dans Tacite. Ce dernier, pour s'ouvrir l'accès au trône, fit publier, par Antoine Hotman, un ouvrage dans lequel la loi salique étoit attaquée avec adresse, et où l'on soutenoit que les plus proches parens du roi par les femmes devoient être préférés à ceux qui lui appartenoient dans un degré plus éloigné par les mâles; c'étoit désigner le duc de Guise, petit-fils de Renée, fille de Louis XII. Dans une généalogie fabriquée (en 1583) par François de Rosières,

1588. archidiacre de Toul, et dédiée au duc de Lorraine, pour faire préférer cette maison aux Capets, on la faisoit descendre de Charles, duc de la Basse-Lorraine, qui auroit dû succéder à Louis V, son neveu, et sur lequel Hugues Capet avoit usurpé la couronne; « mais il n'en » pouvoit, dit Mézerai, si bien rapetasser les » degrés qu'elle ne passât deux ou trois fois en » quenouille, et qu'il ne fût contraint d'y » forger des adoptions pour suppléer au défaut » des filiations naturelles. » Ce misérable fut pris à Toul, emmené à la Bastille, et auroit peut-être été pendu sans l'intervention du duc de Lorraine, qui accourut à Paris pour solliciter sa grâce; il l'obtint par l'intervention de Médicis, sa belle-mère. L'auteur confessa devant toute la cour et les princes lorrains qu'il avoit falsifié l'histoire. « Les Guises, dit » le président Hainault, reconnurent (1585) » que la postérité masculine de Charles, duc » de Lorraine, ne subsistoit plus, pour ré» pondre à ceux qui disoient qu'ils prétendoient » en descendre. » Mais si leur projet eût réussi, ils n'auroient pas manqué de désavouer cette reconnoissance, et de la supposer extorquée; du moins, sans s'inquiéter de leurs droits, ils n'omettoient rien pour atteindre à leur but, et faisoient députer aux Etats, par la province,

des ligueurs vendus au duc de Guise. Le royaume étoit rempli de ses partisans, de tout état, principalement dans le tiers et le clergé. La société des jésuites, déjà très-répandue et très-accréditée, lui étoit entièrement dévouée. Les Etats de Blois alloient décider de son sort; plus des deux tiers de cette assemblée ne devoient suivre que ses impulsions. Par le traité d'union, le titre de lieutenant-général de la couronne lui avoit été promis. Le roi, par une sorte d'échange, lui avoit donné la qualité de généralissime, emploi dont les prérogatives, moins clairement déterminées, étoient plus susceptibles de restrictions; il vouloit que les Etats lui déférassent la lieutenance générale et la charge de connétable, afin de pouvoir protéger la religion catholique, malgré le roi lui-même, s'il le falloit : il étoit sûr d'obtenir des Etats tout ce qu'il leur demanderoit. 1588.

Cette assemblée s'ouvrit dans le château de Blois, le 16 décembre. Le roi fut obligé d'y jurer l'observation de l'édit d'union. Il prononça une harangue que les Guises eurent l'insolence de corriger avant l'impression, parce qu'il s'y trouvoit quelques termes qui ne leur plaisoient pas. Le duc proposa d'exclure à jamais de la couronne le roi de Navarre et les autres princes du sang convaincus ou sus-

1588. pects d'hérésie, proposition qui fut admise à une grande pluralité. Le Navarrois, en ce moment à la Rochelle, envoya aux Etats une protestation à laquelle ils n'eurent aucun égard. Ils firent passer au roi leur résolution pour qu'il la sanctionnât : il éluda cette sanction. La faction des Seize, qui avoit la plus grande influence sur les délibérations des Etats, prétendit qu'on pouvoit se passer de l'approbation du monarque. Elle soutenoit que l'autorité souveraine résidoit dans les Etats assemblés, et que leurs résolutions devoient être regardées comme lois du royaume à l'instant de leur émanation. La proposition de ce renversement des usages de la monarchie, appuyée par un grand nombre de députés, fut mise par le roi sur le compte du duc de Guise, qui cherchoit à lui susciter des embarras de tout genre. Toutes celles qui se faisoient dans les chambres séparées des Etats, avoient été précédemment résolues par un comité que tenoient les chefs de la ligue dans le cabinet du Lorrain. Le monarque passoit tour à tour de la colère à l'abattement; quelquefois il parloit de se décharger du soin de l'administration sur sa mère et sur Guise, et juroit à celui-ci, sur une hostie consacrée, une confiance et un attachement sans bornes; puis il songeoit à le faire périr,

et imaginoit divers moyens, qu'il abandonnoit ensuite par timidité, ou par une espèce de lassitude. Enfin, on décida le roi à employer la voie de l'assassinat pour se délivrer d'un rebelle que son audace et la foiblesse du souverain avoient mis au-dessus des lois. Il voulut en charger Crillon, colonel de ses gardes. Ce brave guerrier répondit qu'il forceroit, si on le désiroit, Guise à mettre l'épée à la main, promettant de le tuer, dût-il s'enferrer avec lui; mais que l'honneur lui défendoit un assassinat. Le roi avoit attaché plus spécialement à la garde de sa personne une compagnie de quarante-cinq gentilshommes, presque tous gascons, peu riches, et prêts à tout pour faire fortune. Ils étoient haïs du Lorrain, qui demandoit sans cesse leur licenciement. Le roi les chargea de ce meurtre. Quelque chose du secret transpira. La veille de l'exécution du complot, Guise, en se mettant à table, trouva sous sa serviette un billet qui l'avertissoit que le roi en vouloit à sa vie; il écrivit au bas: *On n'oseroit*, et le jeta sous la table. Le 23 décembre, à huit heures du matin, il étoit dans la salle du conseil; on vint l'avertir que le roi le mandoit dans sa chambre à coucher: il y va. Neuf des quarante-cinq se jettent sur lui au moment où il entre, et le poignardent. On

1588. s'assure aussitôt de ses deux fils (le prince de Joinville et le cardinal de Guise), de son frère, le cardinal de Lorraine, qui fut massacré le lendemain, du cardinal de Bourbon, de l'archevêque de Lyon, créature du Lorrain, de la duchesse douairière de Guise, et de plusieurs membres ou amis de la famille des Guises. On arrêta, dans la salle des Etats, le prevôt des marchands de Paris, président du tiers, le président de Neufli, et quelques autres députés. Les uns disent que Médicis avoit conseillé le meurtre des Guises; les autres, qu'on ne l'avoit pas même consultée sur ce projet. Elle étoit alors à ses derniers jours, et mourut, pour ainsi dire, sans qu'on y prît garde, le 5 janvier (1589), recommandant à son fils de se réconcilier avec le roi de Navarre.

La mère des Guises massacrés demanda leurs corps pour les ensevelir; mais on craignit que les ligueurs ne les exposâssent à la vûe du peuple pour le soulever, et qu'il n'en fît ensuite des reliques, qui échaufferoient et perpétueroient le fanatisme. On consuma les chairs dans de la chaux vive; on brûla les os, et on en jeta les cendres au vent. Cette précaution étoit prudente. Mais il falloit bien d'autres moyens pour tirer parti du coup qu'on venoit de frapper, et le roi, comme si ce double

meurtre eût épuisé sa force, n'en prit que de très-foibles. Des ordres furent donnés pour arrêter Mayenne qui étoit dans Lyon, à la tête d'une armée; il en fut prévenu à temps, et se sauva dans son gouvernement de Bourgogne. Le duc d'Aumale, frère utérin du Balafré, le duc de Mercœur, autre prince lorrain, se sauvèrent également. Le duc de Nemours s'évada de prison. La plus grande faute que fit le roi, ce fut de ne pas se rendre en forces à Paris, au lieu de s'amuser à faire et entendre des harangues aux États de Blois, qu'il ne ferma que le 16 janvier 1589. A la nouvelle du massacre des Guises, la capitale étoit tombée dans la plus profonde consternation; mais les ligueurs, voyant que la cour ne songeoit à aucune mesure vigoureuse contre eux, reprirent bientôt courage. Les Seize nommèrent gouverneur de Paris Charles de Lorraine, duc d'Aumale. Les prédicateurs, fanatiques ou soudoyés, faisoient retentir les chaires des plus violentes déclamations. Ils donnoient au roi les noms de tyran et d'assassin, et ceux de martyrs aux Guises. Un d'eux, François Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, qui fit l'oraison funèbre du duc de Guise, poussa la rage jusqu'à demander à ses auditeurs si parmi eux il ne se rencontreroit pas

1588. (margin, line 1) — 1589. (margin, beside "d'Aumale. Les prédicateurs")

1589. un catholique assez zélé pour venger sur la personne du tyran la mort d'un héros chrétien. Le curé de Saint-Gervais, Lincestre, exigea, dans l'église, le serment de tous ceux qui s'y trouvoient, de tirer vengeance du meurtre des Guises, et ils le prêtèrent. Le premier président de Harlai ne prenant point de part à ce féroce fanatisme, le curé lui ordonna de lever la main, et bien haut, pour que tout le monde le vît; ce qu'il fut obligé de faire, pour n'être point mis en pièces par la populace. Dans toutes les églises, on voyoit des pompes funèbres en l'honneur des deux frères; on y prononçoit leurs éloges, et l'on plaçoit à la porte le tableau de ce qu'on appeloit leur martyre. Quelques uns mirent sur l'autel l'effigie en cire du roi, et la piquèrent au cœur, dans la persuasion commune alors, que cette sorte d'opération, prétendue magique, donneroit au prince une maladie mortelle. On faisoit des processions, dans lesquelles on portoit des flambeaux, qu'on éteignoit dans l'église, en prononçant cette imprécation : « Dieu » éteigne ainsi la race des Valois! » Les hommes et les femmes assistoient à ces processions, sans autre vêtement que leurs chemises. Il s'y commit des désordres qui obligèrent les curés de les interdire, surtout celles qui se faisoient

dans les ténèbres. Pour donner quelque couleur à la révolte, les Seize imaginèrent de consulter, au nom de la ville de Paris, la Sorbonne, sur les questions de savoir si le peuple françois pouvoit être délié du serment de fidélité par lui prêté à Henri III, et s'il pouvoit en conscience s'armer pour la défense de la religion catholique, visiblement, disoient-ils, attaquée par le roi. Soixante-dix docteurs, la plupart encore jeunes, décidèrent l'affirmative des deux questions, contre l'avis des anciens, et l'on demanda au pape l'approbation de ce décret. Sans l'attendre, le peuple abattit partout les armes du roi, mutila ses statues et ses portraits; ses chefs, désespérant d'entraîner le parlement de Paris dans leur révolte, résolurent de le dissoudre. D'Aumale avoit donné le gouvernement de la Bastille à Bussy-le-Clerc, ancien maître d'escrime, puis procureur au parlement. Cet homme, accompagné de cinquante satellites, le pistolet à la main, alla sommer la cour de déclarer, conformément au décret de la Sorbonne, les François dégagés de toute obéissance au roi. Comme il vit qu'on n'y étoit nullement disposé, il dit qu'il y avoit dans la compagnie des gens qui trahissoient la cause du peuple, et que ceux qu'il alloit nommer eussent à le

1589.

1589. suivre. Il commença de lire une liste à la tête de laquelle étoient le premier président de Harlai et les présidens Potier et de Thou. De Harlai demanda de quelle autorité il osoit intimer cet ordre à la cour. « Hâtez-vous de me » suivre, répond le factieux, et ne m'obligez » pas d'user de violence. » Il alloit reprendre la lecture de sa liste ; tout le parlement se leva et lui dit : « En voilà suffisamment, nous » suivrons notre chef, quelque part qu'on le » mène. » Il les conduisit tous à la Bastille. Bussy en fit sortir ceux qui n'étoient pas sur sa liste. Ils composèrent le parlement avec les membres qui ne s'étoient pas trouvés au Palais lorsqu'on arrêta leurs confrères. Le président Brisson y fit les fonctions de premier président. On le soupçonna d'intelligence avec les ligueurs. Deux avocats, Jean le Maître et Louis d'Orléans, remplirent l'emploi d'avocats-généraux : Molé, conseiller, tiré de la Bastille, n'accepta celui de procureur-général, que pour se soustraire à la mort dont le peuple le menaçoit s'il persistoit dans ses refus. Le même jour, 16 janvier, Bussy jeta encore en diverses prisons un grand nombre de magistrats du parlement et des autres cours de justice de la capitale.

Mayenne, voyant en quelque sorte le pouvoir abandonné, vint s'en saisir à Paris (12 février).

Henri lui avoit fait les propositions les plus 1589.
avantageuses, il les avoit rejetées. Il refusa également le titre de roi, que la multitude lui avoit déféré, et le trône qu'elle avoit dressé pour lui. Aussi brave que son frère, son ambition étoit plus sage et plus mesurée; plusieurs des chefs n'auroient pas voulu le reconnoître pour souverain. Dans un ordre inférieur, les principaux auteurs de la révolution, les Seize principalement, vouloient une république comme celle des Suisses, qu'ils appeloient le plus heureux peuple de la chrétienté; plusieurs même désiroient prolonger l'anarchie, pour avoir le temps de faire leur fortune. Chacun d'eux, en général, dans les trois ordres de l'Etat, aspiroit à chasser ceux qui occupoient un poste plus éminent que le leur, afin de les remplacer; d'autres avoient en vue le pillage, comme une voie plus courte de s'enrichir. Mayenne, en arrivant, trouva un conseil nouvellement établi, nommé des quarante. Du nombre de ses membres, étoit le *conseil général* de l'union. Il en fut déclaré le chef. S'étant aperçu que la faction des Seize y dominoit, pour diminuer leur influence, il imagina d'y faire entrer un grand nombre de ligueurs zélés, mais qui avoient plus de ménagemens à garder que cette faction, composée en gé-

1589. néral d'hommes de néant. Ceux-ci, ne s'apercevant point de son but, ne s'opposèrent point à cette mesure, qui lui assura la prépondérance dans une assemblée où se décidoient les plus grandes affaires de la ligue. Elle lui conféra le commandement des armées, avec la qualité de *lieutenant-général de l'Etat et couronne de France;* ce qui lui donnoit un pouvoir souverain, mais qui devoit durer seulement jusqu'à l'assemblée des Etats-Généraux, fixée au 15 juillet. Ce titre fut confirmé par le parlement de Paris, qui, depuis sa nouvelle composition, devint celui de la ligue. La plus grande partie du royaume se déclara pour elle. La réforme dominoit presque tout le reste, en sorte que le roi demeuroit sans aucun pouvoir entre les deux partis. Il s'étoit retiré à Tours, avec fort peu de troupes, et une partie de ceux des magistrats du parlement et des autres cours souveraines de Paris qui avoient fui de cette capitale, et qui tinrent leur siége dans celle de la Touraine. Quelques autres membres du même parlement, fidèles aussi au roi, allèrent siéger à Châlons-sur-Marne.

Il ne lui restoit plus qu'un seul moyen de salut, encore assez incertain : c'étoit sa réconciliation avec le roi de Navarre. Leur intérêt mutuel exigeoit qu'ils se réunissent pour com-

battre Mayenne. Diane, duchesse d'Angoulême, fille naturelle et légitimée de Henri II, également chérie de son frère et du Navarrois, contribua plus que personne à leur réunion. Le dernier de ces princes, mettant à profit le trouble jeté dans le parti catholique par le meurtre de Guise, avoit déjà soumis plusieurs places, depuis Niort jusqu'aux environs de la Loire, et y avoit établi une tolérance parfaite en faveur des deux cultes romain et calviniste. Par son traité avec le monarque françois, il obtint, à titre de grâce, Saumur, pour place de sûreté. Cette ville importante lui étoit comme nécessaire pour faire passer aisément la Loire à ses troupes, et lui servir de refuge. Après cet accord, il s'écoula plusieurs jours sans que Bourbon allât trouver le roi. Ses plus fidèles serviteurs, ses vieux capitaines, craignoient pour lui cette entrevue, et la plupart l'en détournoient. Il n'étoit lui-même exempt ni de crainte, ni de défiance. Il sentit néanmoins qu'il est des conjonctures où la prudence même ordonne de tout risquer, et vint trouver le roi au château du Plessis-les-Tours, (le 30 avril). De tout son cortége, lui seul avoit un manteau et un panache. Il étoit vêtu en soldat; la cuirasse avoit usé son habit sur les épaules et aux deux côtés. (Mémoires de

1589.

1589. Cayet.) Le lendemain, accompagné d'un seul page, il alla voir le roi, qui fut extrêmement flatté de cette marque de confiance, et dès ce moment, lui accorda toute la sienne. Le Navarrois fit part de sa démarche à Duplessis-Mornay, l'un de ses confidens les plus intimes. Il lui manda : « La glacé est rompue, non sans » beaucoup d'avertissemens que si j'y allois » j'étois mort. J'ai passé l'eau en me recom- » mandant à Dieu, etc. » Mornay répondit : « Sire, vous avez fait ce que vous deviez ; et » ce que nul ne devoit vous conseiller. »

Après cette réunion, le roi publia un édit qui déclaroit Mayenne et ses adhérens criminels de majesté, et confisquoit leurs biens s'ils ne posoient les armes dans six semaines. Il en donna un second, pour expliquer les motifs de sa réconciliation avec le Navarrois. Il y annonça qu'il avoit pris toutes les précautions nécessaires au maintien de la religion de l'État et à la sécurité de ceux qui la professoient. Cette déclaration étoit d'autant plus nécessaire, que le chef de la religion s'étoit prononcé contre lui. Sixte-Quint n'approuvoit pas la ligue. Il sentoit trop que c'étoit une révolte contre le souverain ; mais le meurtre d'un cardinal lui sembloit un attentat contre la cour de Rome. Il prétendoit que celui qui avoit fait

mourir Henri III avoit cessé d'être son sujet, 1589.
et qu'il étoit doublement devenu celui du Saint-Siége, à cause de son chapeau rouge et de son évêché. L'évêque du Mans, Claude d'Angennes, envoyé du monarque à Rome, se jeta vainement aux pieds du Saint-Père pour obtenir l'absolution de Henri. Cependant le pape n'annonçoit pas que son refus dût être irrévocable, et d'Angennes manda franchement au roi que pour être absous il falloit qu'il se rendît le plus fort. Bourbon lui dit également que la victoire étoit le seul préservatif contre les foudres de Rome. « Si vous êtes vaincu, vous demeurerez » excommunié, voire réaggravé. »

Les deux rois étoient à peine séparés, lorsque Mayenne osa venir (8 mai) attaquer son maître à Tours. Il se flattoit de le surprendre, ayant des intelligences dans la ville. Déjà il en étoit tout près, et Henri III, qui l'ignoroit, se promenoit dans les environs de la place, à cent pas d'une embuscade de cavalerie. Un meunier l'en prévint. Il n'eut que le temps de se sauver en très-grande hâte. Mayenne attaqua un faubourg, espérant que la ville se déclareroit pour lui, et que le roi se trouveroit ainsi entre deux armées de ligueurs. Crillon le sauva par une longue résistance, qui pensa lui coûter la vie. Il reçut trois blessures si graves qu'il en

1589. fut malade dix-huit mois. Le roi chargea lui-même avec intrépidité. Néanmoins le faubourg (Saint-Symphorien) fut emporté par Mayenne; mais Bourbon, accourant avec sa troupe, l'obligea de se retirer.

Dès ce moment, les affaires de Henri III prirent une tournure favorable. Il en avoit désespéré un moment, au point de vouloir se cacher, pour ainsi dire, dans le Limosin. Ce fut Mornay qui l'en détourna, en lui disant : « Qui vous croira encore roi de France quand » vous daterez vos lettres de Limoges? »

Les ligueurs assiégeoient Senlis, place très-peu fortifiée, qui avoit promis de se rendre le 17 mai, si elle n'étoit pas secourue avant la nuit. La Noue vint joindre quelques troupes à celles que commandoit le jeune duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, et tous deux marchèrent au secours des assiégés. Le commandement appartenoit au duc, jeune et brave guerrier. Il voulut que La Noue le prît. Celui-ci s'en défendit long-temps ; mais il fut obligé de céder à la volonté persévérante de Longueville. Il s'agissoit d'introduire des poudres dans la place. Les marchands ne vouloient pas les livrer sans argent ou sans caution. La Noue, s'étant, sans fruit, adressé à des traitans enrichis par des fournitures faites au roi, dit :

« Eh bien! garde son argent quiconque le 1589.
» préfère à son honneur; tant que j'aurai une
» goutte de sang et un arpent de terre, je
» les emploierai à la défense de l'Etat où Dieu
» m'a fait naître. » Il engagea sur-le-champ une terre qu'il possédoit, s'avança vers Senlis, et battit le duc d'Aumale, venu à sa rencontre avec des forces trois fois plus nombreuses que les siennes. Le lendemain, Châtillon défit une troupe de ligueurs près de Chartres. Un peu avant l'attaque de Tours, le duc de Montpensier en avoit dispersé une autre près de Pierre-Fitte, en Normandie. Dans les environs de Paris, toutes les places qui refusoient d'ouvrir leurs portes étoient forcées. Bourbon assiégea et prit Pontoise, qui avoit une nombreuse garnison. Harlai de Sanci, qui avoit été en Suisse et en Allemagne, leva des troupes sur son propre crédit et à ses dépens, vint les joindre à celles des deux rois, près desquels s'étoient déjà rendus les corps commandés par La Noue, le duc de Longueville et le duc de Montpensier; le tout ensemble composoit une armée de quarante-deux mille hommes, réunie autour de la capitale, dont le siége fut résolu. Saint-Denis, qui avoit eu la témérité de se défendre, fut emporté d'assaut.

Le 31 juillet le roi occupa Saint-Cloud, le

1589. Navarrois, Meudon. Il commandoit l'avant-garde, qui se répandit dans les villages de Vanvres, d'Issy, de Vaugirard, et partout aux environs. Mayenne étoit dans Paris à la tête de neuf mille fantassins et de dix-huit cents chevaux, sans parler de l'innombrable quantité des habitans. Mais l'armée des deux rois, composée d'excellentes troupes, enhardie par des succès, commandée par les meilleurs généraux, secondée par les intelligences que le monarque ne pouvoit manquer d'avoir dans sa capitale, ne devoit pas éprouver une longue résistance. Mézerai prétend qu'on y racontoit : « Soit que les soldats le souhaitassent ainsi, » soit qu'on voulût augmenter l'épouvante des » Parisiens, qu'en regardant cette ville sédi- » tieuse, des hauteurs de Saint-Cloud, le roi » avoit dit qu'il la raseroit jusqu'aux fonde- » mens, et qu'on chercheroit le lieu où avoit » été Paris. » Il doit paroître fort douteux qu'il eût proféré de telles menaces, encore plus douteux qu'il les eût exécutées (1); mais

(1) Quelques historiens les ont rapportées sur la foi de Davila, auteur de l'Histoire des Guerres civiles de France. Les autres historiens contemporains n'en parlent point; l'Etoile seulement rapporte ce propos, un peu différent de celui que Davila met dans la bouche du roi : « Ce seroit

les prédicateurs le supposoient, et lui prêtoient 1589.
même des intentions plus sinistres ; en conséquence ils le peignoient comme *un tyran, abandonné au premier qui voudroit attenter à sa vie.* Leurs discours allumèrent l'imagination ardente d'un jeune dominicain nommé Jacques Clément, né au village de Sorbonne, dans le Sénonois. Il n'avoit que vingt-deux ans, et venoit de recevoir l'ordre de prêtrise. Il conçut le dessein d'assassiner le roi. On dit qu'il y fut confirmé par le même artifice qu'avoit employé un mignon de Henri III pour amener ce prince à résipiscence; qu'on lui fit entendre une voix qu'il crut céleste, et qui lui ordonnoit ce régicide. Son prieur, Edme Bourgoing, fut accusé de cette fourberie. On fit entrevoir à ce malheureux Clément la palme du martyre s'il étoit tué, le chapeau de cardinal s'il ne l'étoit pas. On prétend que la duchesse de Montpensier le détermina ou acheva de le déterminer, en lui accordant ses faveurs (1); mais, comme l'observe Mé-

» grand dommage de ruiner une si belle et bonne ville ;
» toutefois faut-il que j'aie raison des rebelles qui m'en
» ont chassé. »

(1) On a dit avec raison qu'il eût été plus adroit de les promettre.

1589. zerai, ce moyen n'est pas croyable; car il détruit l'emploi des autres, qui paroît certain. On dit à ce jeune insensé qu'en arrachant la vie à Henri de Valois (la ligue ne lui donnoit pas d'autre nom), il feroit une action aussi agréable à Dieu que Judith en tuant Holoferne. Ce fut le fanatisme qui conduisit sa main. Il se prépara au régicide par des austérités et de grandes dévotions, et le jour qu'il sortit de Paris pour l'exécuter, il dit la messe. Il est hors de doute qu'il fut encouragé, même aidé par de grands personnages, car on lui procura un passeport du comte de Brienne, et une lettre de créance (fausse à ce qu'on croit) du premier président de Harlai, l'un et l'autre prisonniers de la ligue. La duchesse de Montpensier fut violemment soupçonnée, dit Hénault, et la veuve de Henri III accusa Mayenne de complicité. Quoi qu'il en soit, Clément, partit de son couvent le 31 juillet, rencontra le procureur général La Guesle, qui lui fit donner à souper. Il mangea très-bien, puis demanda qu'on lui fît parler au roi sur-le-champ : on lui répondit qu'il étoit trop tard. On alla voir, la nuit, s'il dormoit; on le trouva dans un profond sommeil. Le lendemain, amené dans la chambre à coucher de Henri III par La Guesle, il dit qu'il veut entretenir le roi

sans témoins; ceux qui approchoient le monarque s'éloignent de quelques pas; alors le monstre tire un couteau de sa manche, le plonge dans le ventre du prince, un peu au-dessous du nombril, du côté droit, et le laisse dans la blessure; le roi l'en retire et lui en porte aussitôt deux coups dans le front et dans le visage. Ce misérable (dit l'historien Mathieu) se jeta entre deux lits. Deux ou trois des *Quarante-cinq* l'en arrachent, le tuent et jettent son corps par la fenêtre. Ce fut une très-grande imprudence, qui empêcha de connoître avec certitude ses complices; car on ne peut guère soupçonner les Quarante-cinq, qui paroissent avoir été entièrement dévoués à leur maître. Bourbon, instruit de ce funeste événement, accourut de Meudon. Le roi mourant ne put guère lui parler. Il le nomma cependant plusieurs fois son bon frère, son légitime successeur, exhorta tous les seigneurs qui l'environnoient à le reconnoître, et lui conseilla, dit-on, d'embrasser le catholicisme. Les calvinistes prétendent, au contraire, qu'il les engagea tous à s'en rapporter aux Etats-Généraux. Le duc d'Angoulême, qui étoit présent, rapporte dans ses Mémoires, que le roi dit à Bourbon. « Mon frère, vous voyez comme vos ennemis » et les miens m'ont traité; il faut que vous 1589.

15.

1589. » preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant.....Vous aurez beaucoup de traverses si vous ne vous résolvez à changer de religion. » Je vous y exhorte..... » Bourbon fondoit en larmes, et ne fit aucune réponse précise. Henri III mourut à quatre heures du matin le 2 août. Il n'avoit pas tout-à-fait trente-neuf ans. Son règne fut appelé le *règne des Favoris*. La part qu'il prit aux massacres de la Saint-Barthélemi, ses débauches et ses profusions insensées ont flétri sa mémoire, malgré sa bravoure, son affabilité, son éloquence naturelle et son affection pour les gens de lettres. De Thou l'a peint d'un seul trait : « Caractère » d'esprit incompréhensible : en certaines » choses au-dessus de sa dignité; en d'autres » au-dessous même de l'enfance. » En lui finit la branche des Valois.

Charles IX avoit laissé, comme on a vu, un fils naturel, le duc d'Angoulême. Nous avons de lui de très-courts Mémoires. Il mourut en 1650, laissant un fils qui lui survécut trois ans, et n'eut point de postérité.

Sous ce règne, en 1582, Grégoire XIII réforma le calendrier julien. Du temps de Jules César l'année fut fixée à trois cent soixante-cinq jours six heures, ce qui donnoit tous les quatre ans un jour de plus ou une année bis-

sextile ; mais comme la période de la terre 1589.
autour du soleil n'est que de trois cent soixante-cinq jours cinq heures quarante-huit minutes et quelques secondes, il se trouva dans le seizième siècle dix jours de différence entre l'année civile et l'année terrestre ou solaire, comme on voudra l'appeler. On retrancha dix jours à celle de 1582; et, pour prévenir de nouvelles erreurs de calculs dans les siècles suivans, il fut réglé que la centième année de chaque siècle ne seroit pas bissextile, excepté celle de chaque quatre centième année.

HENRI IV,

SURNOMMÉ LE GRAND.

Après la mort du dernier des Valois, il ne resta plus de descendans de saint Louis que la famille des Bourbons. Outre Henri IV, qui en étoit le chef, elle comptoit sept princes du sang : le cardinal de Bourbon, concurrent de Henri IV; Henri II de Condé, enfant d'onze mois; le cardinal de Vendôme dont l'ambition étoit suspecte au roi; le comte de Soissons dont l'humeur, dit Mézerai, s'accordoit mal avec la sienne; le prince de Conti, frère des deux précédens, qui étoit en quelque sorte compté pour rien, à cause de plusieurs

1589. défauts naturels dont il étoit affligé; le duc de Montpensier, leur cousin, et le prince de Dombes, son fils. La famille du roi, au lieu d'être son appui, ne lui causoit pas peu d'inquiétude; chacun de ses membres ayant des prétentions particulières, toutes opposées aux intérêts du trône. La plupart des seigneurs catholiques n'étoient guère mieux disposés. Ils vouloient se faire acheter, et ne prétendoient pas moins que la souveraineté de quelque province ou de quelques villes. Biron, entre autres, osa demander celle du Périgord. Henri opposa de si puissantes raisons à cette demande, que Biron lui-même, non content d'y applaudir, déclara qu'il ne falloit souffrir aucun démembrement du royaume en faveur de qui que ce fût. Quelques uns de ceux qui inclinoient à reconnoître le monarque vouloient le tenir dans leur dépendance. Ils ne craignirent pas de lui annoncer que leur première condition étoit qu'il abjurât le calvinisme. Il leur répondit avec douceur, mais avec courage, et leur témoigna que, s'il désiroit de les conserver, il ne craignoit cependant guère de les perdre La noblesse calviniste lui prêta serment sans hésiter et sans condition. Elle étoit peu nombreuse. Parmi les catholiques, les premiers, qui s'empressèrent de

rendre ce qu'ils devoient à leur souverain, 1589.
furent Givri (Anne Danglure), le maréchal d'Aumont et d'Humières. « Sire, lui dit Givri, » vous êtes le roi des braves, et ne serez » abandonné que des poltrons. » Biron et Sanci gagnèrent les Suisses, amenés par ce dernier, et qui, étant tous des cantons catholiques, balançoient à servir un roi calviniste, surtout sans l'aveu de leur gouvernement. Enfin, dans une assemblée générale de la noblesse qui étoit au camp, il fut résolu qu'on reconnoîtroit Henri à condition, 1°. qu'il se feroit instruire dans six mois; car on supposoit que son abjuration seroit la suite infaillible de cette instruction; 2°. qu'il ne permettroit d'autre culte que celui de Rome; 3°. que les réformés n'occuperoient ni charges ni emplois; 4°. que l'assemblée pourroit députer vers le Saint-Siége pour lui faire connoître et agréer les motifs qui retenoient la noblesse sous les drapeaux d'un roi calviniste. Henri accepta ces conditions, si ce n'est la seconde, à laquelle il substitua l'obligation de rétablir dans tous ses Etats l'exercice du catholicisme, et de faire rentrer le clergé dans la possession des biens dont on l'avoit dépouillé. Deux gentilshommes refusèrent de souscrire à ce pacte : Louis de l'Hôpital, marquis de Vitri, qui se

1589. jeta dans le parti de la ligue par un faux principe de conscience, et le duc d'Epernon, qui demanda la permission de se retirer dans son gouvernement. Ce mignon de Henri III affecta des scrupules religieux. Le roi, fâché de cet abandon, en garda toute sa vie un ressentiment secret.

Paris reconnoissoit un autre roi. L'assassinat, commis par Jacques Clément, y avoit excité des transports d'allégresse; on alluma des feux de joie, et l'on dressa des tables dans les rues; la furibonde duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui en apporta la première nouvelle. « Je ne suis fâchée que » d'une chose, s'écria-t-elle, c'est que Valois » n'ait pas su que c'est moi qui l'ai fait assas- » siner. » Edmond Richer, jeune bachelier, soutint en Sorbonne que Henri III, comme tyran, avoit été justement tué. La faculté de théologie adopta cette détestable doctrine du tyrannicide (1).

Mayenne fut tenté de se mettre la couronne sur la tête. Les plus hardis de ses partisans le lui conseilloient; mais ce projet n'étoit pas d'une facile exécution. En supposant que les

(1) A Rome, Sixte-Quint, exaltant ce régicide avec enthousiasme, le compara au meurtre commis par Judith.

princes lorrains descendissent de Charlemagne, 1589.
et qu'après des siècles écoulés on eût pu revendiquer le trône occupé par la race capétienne, le duc de Lorraine, chef de cette maison, auroit eu le droit d'y monter le premier. Le duc de Mendoze, ambassadeur d'Espagne, le peuple de Paris, qui avoit été sondé à cet égard par Mayenne, se seroient également opposés à son élévation. Les Seize vouloient une république, et prétendoient diviser la France en cantons, à l'exemple de la Suisse. Le roi, informé de toutes ces circonstances, tenta un accommodement avec Mayenne, mais ce fut sans fruit. Ce dernier, voyant trop d'obstacles à ses vues sur le trône, prit le parti de faire nommer roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X (7 août), et se contenta pour lui-même du titre de lieutenant-général du royaume.

Il demeura le maître de Paris; car Henri, voyant la désertion diminuer tous les jours son armée, se hâta d'en lever le siége. Il eut d'abord l'intention de passer la Loire pour maintenir dans son parti les places qui, de ce côté-là, étoient demeurées fidèles au bon parti. Guitri lui fit observer que, dans le commencement de son règne, il falloit s'attacher principalement à bien établir la réputation de

1589. ses armes; que sa retraite au-delà de ce fleuve auroit l'air d'une fuite; que c'étoit abandonner la Normandie qui étoit extrêmement importante, et par elle-même, et à cause du voisinage de Paris; que le duc de Montpensier, qui en étoit gouverneur, y avoit des forces. Ces raisons le décidèrent. Il partagea le peu de troupes qui lui restoient en trois corps, donna l'un au duc de Longueville pour défendre la Picardie menacée par l'Espagne, un autre au maréchal d'Aumont pour contenir la Champagne, et, avec le troisième, se dirigea sur Dieppe. De Chattes, commandant de cette place, à la différence de ceux qui se trouvoient dans le même cas que lui, ne mit aucun prix à sa fidélité. Le duc de Mayenne ne tarda pas à suivre le roi avec une armée près de quatre fois supérieure en nombre; elle étoit de vingt-cinq mille hommes, et Henri n'en avoit pas sept. Aussi, dans un conseil que tint le monarque le 5 septembre, le plus grand nombre, et même plusieurs de ses vieux et intrépides capitaines opinèrent à ce qu'il se retirât en Angleterre pour mettre en sûreté sa personne, et rentrer en France par la Rochelle avec les secours qu'il obtiendroit d'Elisabeth. Leur avis étoit appuyé de si fortes raisons, que Henri en parut ébranlé. Le duc de Biron, s'en aper-

devant : « Quoi, Sire, on vous conseille de 1589.
» passer la mer, comme s'il n'existoit pas
» d'autre moyen de conserver votre royaume
» que de le quitter! si vous n'étiez pas en
» France, il faudroit percer à travers tous les
» hasards et les obstacles pour y venir; vous
» y êtes, et l'on voudroit que vous en sortis-
» siez, et vos amis seroient d'avis que vous
» fissiez de bon gré ce que les plus grands
» efforts de vos ennemis ne sauroient vous
» contraindre de faire. En l'état où sont les
» choses, sortir de France, seulement pour
» vingt-quatre heures, c'est vous en bannir
» pour jamais. Le péril au reste n'est pas si
» grand qu'on vous le dépeint; ceux qui
» pensent nous envelopper, sont, ou ceux que
» nous avons tenus enfermés si lâchement
» dans Paris, ou gens qui ne valent pas mieux.
» Enfin, Sire, nous sommes en France. Il
» nous y faut enterrer. Il s'agit d'un royaume,
» il faut l'emporter ou y perdre la vie; et,
» quand il n'y auroit d'autre sûreté pour votre
» personne sacrée que la fuite, je sais bien
» que vous aimeriez mille fois mieux mourir
» de pied ferme que de vous sauver par ce
» moyen. Votre Majesté ne souffriroit jamais
» qu'on dît qu'un cadet de la maison de Lor-
» raine lui fit perdre terre; encore moins

1589. » qu'on la vît mendier à la porte d'un prince » étranger. Non, Sire, il n'y a ni couronne » ni honneur pour vous au-delà des mers. Si » vous allez au-devant du secours d'Angle- » terre, il reculera; si vous vous présentez » au port de la Rochelle en homme qui se » sauve, vous n'y trouverez que des reproches » et du mépris. Je ne puis croire que vous » deviez plutôt fier votre personne à l'incons- » tance des flots et à la merci de l'étranger » qu'à tant de braves gentilshommes et tant » de vieux soldats, qui sont prêts à lui servir » de remparts et de boucliers; et je suis trop » serviteur de Votre Majesté pour lui dissi- » muler que si elle cherchoit sa sûreté ailleurs » que dans leur vertu, ils seroient obligés de » chercher la leur dans un autre parti que le » sien (1). » Henri IV, qui inclinoit facilement vers le conseil le plus noble et le plus hardi, adopta sans balancer celui de l'intrépide Biron. Il attendit au village d'Arques, en avant de Dieppe, dans une position avantageuse, Mayenne qui, en sortant de Paris, s'étoit flatté d'y amener le *Béarnois* prison-

(1) Ce discours, qu'on trouve dans la grande Histoire de Mézerai, a été plusieurs fois cité, avec raison, comme un modèle d'éloquence dans le genre délibératif.

nier, ou de le contraindre à sauter dans la mer. Le Lorrain l'attaqua le 21 septembre, et obtint d'abord un très-grand avantage par une insigne trahison. Ses lansquenets, voyant le premier retranchement du roi défendu par leurs compatriotes, feignirent de vouloir se ranger de leur parti. Admis dans le camp royal, ils l'attaquèrent. Henri se trouva dans un extrême danger. Il fut dégagé par Châtillon, et à son tour dégagea le maréchal de Biron qui étoit au moment de succomber. Mayenne fut battu. On sait qu'après cette victoire le roi écrivit à Crillon : « Pends-toi, brave Crillon ; » nous avons combattu à Arques, et tu n'y » étois pas. » 1589.

Les Parisiens, qui s'attendoient à voir ce prince arrivant *garrotté* dans leur ville, comme on le leur avoit promis, et dont quelques uns avoient loué des places pour le voir passer, furent très-surpris d'apprendre qu'il marchoit pour les assiéger. Avec quatre mille Anglois, qui étoient venus le renforcer, et secondé des troupes de Picardie, de Champagne, d'une nombreuse noblesse, accourue sous ses drapeaux, il se présenta devant les faubourgs de Paris, emporta brusquement (le 1er novembre) ceux de Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor, et se

1589. fût emparé de la ville, s'il avoit eu du canon pour forcer les portes, ou s'il n'eût craint quelque embûche. Pour tenir lieu de la paye, qu'il ne pouvoit fournir à ses soldats, il leur abandonna le pillage, en faisant néanmoins respecter les églises et les monastères. Mayenne accourut défendre la capitale; mais il n'osa sortir des murs pour accepter la bataille que le roi lui présenta. Depuis la journée d'Arques, il craignoit d'en venir aux mains avec l'armée royale. Sa lenteur dans les opérations de cette campagne, où il avoit laissé maladroitement échapper l'occasion de la victoire, fit dire à Henri que, « si son ennemi » n'y alloit pas d'autre façon, il se croyoit » certain de le vaincre toujours. » Henri et Mayenne formoient, pour l'activité, un contraste parfait. Sixte-Quint avoit prédit les succès du roi en apprenant leur différente manière de vivre, et que le dernier passoit plus de temps à table que le roi au lit. Le parlement de Paris eut l'atrocité de faire pendre, durant le siége, plusieurs royalistes accusés d'avoir répandu des écrits qui conseilloient la soumission au souverain, quoique Henri eût menacé d'user de représailles, menace qu'il exécuta sur un des membres du conseil de l'Union et sur d'autres ligueurs. Le prieur

Bourgoing, pris en se battant avec courage dans le faubourg Saint-Jacques, fut mené à Tours, où le parlement le fit écarteler, sur les dépositions de témoins, vrais ou faux, dit Mézerai, qui le chargeoient d'avoir dirigé le couteau de Jacques Clément; ce qu'il ne cessa de nier. Il subit son douloureux supplice avec beaucoup de fermeté. 1589.

Le reste du royaume n'étoit pas plus tranquille que la capitale et ses environs, et une grande partie de l'Europe prenoit parti pour ou contre la France. Sixte-Quint s'étoit déclaré pour la ligue, parce qu'après la mort de Henri III, on lui avoit rapporté qu'elle étoit maîtresse du royaume. Mayenne l'avoit fait déclarer protecteur de la Sainte-Union, pour ne pas laisser prendre à Philippe II, ennemi plus dangereux, ce titre qu'il ambitionnoit, et dont il auroit su tirer un grand avantage. Ce monarque espagnol auroit pu accabler Henri, s'il eût efficacement secondé Mayenne dans les premiers jours d'un règne nouveau et nullement affermi; mais il ne lui fournit jamais que des secours très-modiques, voulant laisser la France se déchirer de ses propres mains pour en arracher quelques lambeaux. Venise et le duc de Florence avoient intérêt que Henri s'établît solidement pour balancer

1589. la puissance de l'Espagnol qui menaçoit de les écraser; aussi les Vénitiens furent-ils les premiers à reconnoître Henri, et le Florentin promit de lui prêter de l'argent. Le duc de Lorraine prétendoit à la couronne pour son fils le marquis de Pont. Le duc de Savoie avoit de semblables prétentions, qu'il tiroit de sa mère, fille de François Ier, sans égard à la loi salique. Cependant il se seroit contenté de la Provence et du Dauphiné.

Quant aux provinces, le duc de Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine), qui avoit le gouvernement de la Bretagne, y formoit des prétentions du chef de sa femme, Marie de Luxembourg, héritière de la maison de Penthièvre; et, du vivant même de Henri III, il s'étoit rendu maître de presque tout le pays. Pour s'y maintenir, il y appela les Espagnols; Philippe lui envoya des troupes, mais ce prince avoit pour but secret de s'en emparer pour son propre compte, ou du moins pour celui de la fille qu'il avoit eue d'Elisabeth, née de Henri II. La Normandie, la Picardie et la Champagne, pour ainsi dire tout entières, étoient dévouées à la ligue; la Bourgogne suivoit les ordres de Mayenne; la plus grande partie de la Guienne, ceux du roi. Le maréchal de Matignon retint Bordeaux dans

une sorte de neutralité qui fut avantageuse à Henri. Le duc d'Epernon rendit des services à la cause royale dans son gouvernement de l'Angoumois et aux environs. Limoges, le Périgord, le Querci avoient embrassé cette cause. Poitiers, celle de la ligue, de même que le Berri, l'Orléanois, le Maine, le Perche et la Beauce; la Touraine et le Blaisois tenoient pour Henri, ainsi qu'une partie du Languedoc. Une portion considérable de cette province suivoit les drapeaux de la ligue, entre autres, les villes de Narbonne, de Carcassonne, d'Albi, de Rodez et de Toulouse, dont le parlement avoit ordonné une procession annuelle pour remercier Dieu de l'assassinat du dernier monarque, et avoit déclaré son successeur, en vertu de la bulle de Sixte-Quint, incapable d'occuper jamais le trône. Les parlemens de Rouen, d'Aix et de Grenoble, étoient aussi dans les intérêts de la ligue, de même que Lyon. Le Dauphiné, à l'exception de la capitale, de Vienne et de quelques petites places, appartenoit au bon parti. En Auvergne, il ne pouvoit compter que sur la Limagne. En Provence, le parlement ligueur, et La Valette, royaliste, se faisoient la guerre, plutôt par un sentiment de haine personnelle, que d'affection pour leur 1589.

1589. parti. Dans presque toutes les provinces, les François se battoient entre eux avec différens succès. Le royaume entier étoit en combustion; les impôts ne se payant ni au roi ni à la ligue, les troupes vivoient de part et d'autre de ce qu'elles pouvoient ravir. Le roi n'avoit d'autres fonds que ceux qu'il trouvoit à emprunter, ou qu'il tiroit des contributions imposées aux villes, dont il s'emparoit.

Il en prit plusieurs en allant à Tours, où il se rendit après avoir levé le siége de Paris, dont l'arrivée de Mayenne, accompagné du duc de Nemours, ne lui permettoit plus d'espérer, en ce moment, la réduction. Il y tint, le 22 novembre, un lit de justice, dans lequel il fut reconnu roi de France, avec les cérémonies d'usage. Il partit aussitôt pour aller réduire le Maine, l'Anjou et la Touraine; ce qui fut bientôt fait. Il n'y resta qu'une seule place aux ligueurs, La Ferté-Bernard, qu'il laissa là pour courir à la conquête plus importante de la Normandie. Il la soumit presqu'entièrement. Le comte de Brissac fut pris dans Falaise, ville forte, où il se trouvoit une nombreuse garnison. Dans le cours rapide de ses exploits, Henri eut soin de ménager le clergé catholique. Les ministres mécontens parloient d'élire un autre protecteur du cal-

vinisme. Pour parer ce coup, il eut besoin 1589.
de toute son adresse. Il en avoit autant que de courage.

Sur ces entrefaites, le pape mieux informé des forces de la ligue, ayant envoyé un légat en France (le cardinal Gaëtan), lui avoit ordonné de ne pas se déclarer contre Henri tant qu'il y auroit quelque espérance de le ramener au culte romain. Au lieu de suivre ses instructions, Gaëtan se livra tout entier à la faction espagnole.

Sans parler du parti des royalistes, à peu près réduit à se cacher, il y avoit dans Paris trois factions bien distinctes : les politiques, dont nous avons déjà parlé, plus touchés des intérêts de l'État et du leur que de la religion, croyant que la justice étoit toujours du côté des plus forts, souhaitant que le roi le devînt, mais sans vouloir se compromettre et se déclarer pour lui; la seconde, celle des princes lorrains; la troisième, celle des hommes vendus à Philippe. La faction des Seize, combattue par toutes les autres, ayant senti l'impossibilité de convertir la monarchie en république, s'étoit livrée entièrement à Philippe pour recueillir sa part de l'or qu'il répandoit en France avec profusion.

Henri, dans la position la plus délicate entre 1590.

1590. les calvinistes et les catholiques, annonçoit à ces derniers qu'il désiroit une conférence pour s'instruire, et mandoit en secret le contraire aux princes protestans (Mézerai). Quelques prédicateurs osèrent parler en faveur du souverain légitime. La Sorbonne, gagnée par Philippe et les Seize, décide qu'on ne peut reconnoître Henri, quand même il se convertiroit. Ce prince marche (dans les premiers jours de mars) vers la ville où il étoit proscrit par des théologiens factieux et corrompus. Mayenne va au-devant de lui, et le joint près de Dreux, dans la plaine d'Ivri. La bataille est résolue pour le 14 mars. Le roi communique son plan à ses généraux, qui lui remontrent qu'il n'a pris aucune précaution pour la retraite. « Point » d'autre retraite, répondit-il, que le champ » de bataille. » Au moment de s'y porter, il se ressouvint d'une repartie outrageante qu'il avoit faite, peu de jours auparavant, à Théodoric de Schomberg, général des Allemands, qui lui demandoit la paye de ses troupes. « Jamais homme de courage, lui répondit-il, » n'a demandé de l'argent la veille d'une ba- » taille. » Le roi, se repentant de sa vivacité, s'approcha de M. de Schomberg, et lui dit : » Général, je vous ai offensé; je puis mourir » aujourd'hui, je ne veux pas emporter l'hon-

» neur d'un brave homme; je connois votre cou- 1590.
» rage et votre mérite, je vous prie de me par-
» donner et de m'embrasser. — Sire, répond
» le général, en me rendant l'honneur, vous
» m'ôtez la vie; ce que vous venez de faire
» m'impose l'obligation de la perdre aujour-
» d'hui pour votre service. » Il fut tué en effet dans cette action. Les deux chefs haranguèrent leur armée. Le roi dit à la sienne, en montrant son casque surmonté d'un panache blanc : « Enfans, si les cornettes vous manquent,
» voici le signe du ralliement; vous le verrez
» toujours au chemin de l'honneur et de la vic-
» toire. » Il avoit un tiers moins de monde que Mayenne; cependant, l'armée de la ligue fut dissipée en moins d'une demi-heure. Dans ce peu de temps, le roi s'exposa comme un simple soldat, et courut de grands dangers. On le crut mort un moment, et quelques uns des siens commençoient un mouvement de retraite. Il courut à eux, et les retint en leur disant : « Tournez la tête, afin que si vous ne
» voulez plus combattre, vous me voyiez du
» moins mourir. » Le duc de Mayenne, en cette journée, comme à celle d'Arques, montra de la bravoure et de la capacité. Il fut un des derniers à quitter le champ de bataille, et se retira lentement par le pont d'Ivri, qu'il fit

1590. rompre. Sur seize mille hommes, il en perdit douze mille. Dans la poursuite des fuyards, on entendit le roi criant : *Sauvez les François*. Il y courut de nouveaux dangers. Biron qui, sans combattre, avoit contribué au succès de cette journée, en se portant avec la réserve partout où il étoit besoin de secours, voyant revenir Henri hors d'haleine et tout couvert de sang, lui dit : « Sire, vous avez fait aujourd'hui ce » que devoit faire Biron, et il a fait ce que » devoit faire le roi. — C'est Dieu qu'il faut » louer, répondit Henri, c'est de lui seul que » vient la victoire. » Le duc de Montpensier et le maréchal d'Aumont rendirent des services signalés dans cette action, qui affermit la couronne sur la tête du monarque. Le premier décida l'affaire en rompant l'effort de la meilleure cavalerie de la ligue. Le soir, le roi invita le maréchal d'Aumont à souper, en lui disant : « Il est bien juste que celui qui m'a si » bien servi à mes noces, soit du festin. » Cette action éclatante n'eut pas les suites immédiates qu'elle sembloit promettre. Si Henri eût marché sur-le-champ à Paris, il y fût entré presque sans résistance. Mayenne n'avoit osé s'y rendre après sa défaite; il s'étoit arrêté à Saint-Denis. La consternation régnoit parmi les ligueurs, et les royalistes relevoient la tête.

La Noue exhortoit le roi à ne pas perdre un moment pour s'emparer de la capitale, ce qui eût porté le dernier coup à la ligue. Le maréchal de Biron avoit tout crédit dans le conseil; il craignit de devenir inutile à son maître, et ouvrit un avis contraire. Quelques uns croient que ce ne fut pas lui qui décida Henri à temporiser; que ce prince s'y détermina par la crainte d'être hors d'état d'empêcher en ce moment le pillage, la ruine, et peut-être la destruction de Paris. Quel que fût son motif, il se contenta de s'emparer de toutes les places, de tous les postes environnans, et de la bloquer. Mayenne étoit allé solliciter les secours d'Espagne dans les Pays-Bas. C'étoit le duc de Nemours, son frère utérin, qui commandoit dans la capitale : il y mit un grand ordre. A cette époque, Paris comptoit trois cent mille habitans : le tiers en étoit sorti, et il s'y étoit réfugié trente mille étrangers, en sorte qu'il restoit deux cent trente mille bouches à nourrir; comme on n'avoit fait aucun approvisionnement, on n'eût pu tenir que peu de jours, si Givri, maître du haut de la Seine, ne se fût laissé corrompre, et n'eût livré ce passage à une grande quantité de vivres. Quand ils eurent été consommés, les Parisiens souffrirent avec une patience incroyable toutes les 1590.

1590. horreurs de la famine. On mit en œuvre, pour les tromper, les jongleries de la superstition et du fanatisme ; on leur persuada qu'ils mourroient martyrs de la cause du ciel. Le cardinal de Bourbon, ce fantôme de roi, que Henri retenoit prisonnier à Parthenai, étant mort (9 mai), la Sorbonne renouvela le décret qui avoit déclaré un hérétique relaps indigne à jamais de la couronne, quand même il seroit absous, et ceux qui le reconnoîtroient, dévoués aux peines éternelles. Ensuite, treize cents prêtres ou moines donnèrent, le 3 juin, le spectacle de la plus grotesque procession : Rose, évêque de Senlis, et le prieur des Chartreux étoient à leur tête, une croix dans une main, une hallebarde dans l'autre. Tout le reste avoit sur les robes retroussées une cuirasse, sur la tête un casque, et à la main de vieilles armes rouillées; quelques uns des mousquetons, dont ils faisoient de temps en temps des décharges. Le légat assistoit à cette farce : un de ses aumôniers fut tué à côté de lui dans une des salves monastiques. Le peuple s'en émut; on le calma en lui disant que l'âme de ce prêtre s'étoit envolée au ciel, que le légat, qui en avoit les clefs, l'affirmoit ainsi. Le parlement rendit un arrêt pour défendre de parler de paix sous peine de la vie, et les prédicateurs montoient

en chaire deux fois par jour. La famine devint 1590.
si cruelle, qu'on fut réduit à essayer de faire du pain avec des ossemens : invention attribuée au légat et aux Espagnols. Une mère fit rôtir son enfant mort, et expira en voulant prendre cette horrible nourriture. On visita les maisons des ecclésiastiques et des moines, qui enivroient le peuple de fanatisme ; presque partout on y trouva des vivres pour plus d'un an. On les contraignit d'en faire part à la multitude. Cette ressource fut bientôt épuisée ; plus de treize mille personnes moururent de faim. Quelques habitans sautèrent par-dessus les murailles, et allèrent supplier le roi de permettre le passage à une quantité de malheureux qui périssoient dans la ville, et qui étoient victimes, et non complices, des fureurs de la ligue. Les chefs de son armée l'avoient en quelque sorte empêché d'accorder cette grâce, déjà sollicitée quelques jours auparavant; mais, cette fois, il fut si touché que ses yeux se remplirent de larmes, et tous ceux qui le voulurent, sortirent de la ville. Cette faculté ne fut utile qu'à un très-petit nombre ; la plupart furent étouffés par les premiers alimens dont ils essayèrent de se nourrir. Le roi souffrit même que ses officiers et ses soldats fissent passer des vivres dans la ville. Quelques uns de ses malheureux

1590. habitans dirent qu'il falloit traiter plutôt que de mourir de faim : ils furent pendus ou noyés. Cependant, afin de donner au peuple quelque ombre de satisfaction, les chefs s'assemblèrent pour conférer des moyens de faire la paix. Henri, voulant terminer le siége avant l'arrivée du duc de Parme, qui s'ébranloit déjà sur la frontière pour venir le faire lever, attaqua tous les faubourgs à la fois, dans la soirée du 27 juillet, et les prit. Le 5 août, il y eut une conférence à Saint-Antoine-des-Champs. Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, d'Espinal, y vinrent pour la ligue. Le roi, qui s'y trouva en personne, étoit environné de sa principale noblesse. Quelqu'un lui observant que cette foule, qui le serroit en quelque sorte, pouvoit l'incommoder : « J'en suis, dit-il, bien » autrement pressé un jour de bataille. » Aucun arrangement ne put se conclure, parce que les ligueurs ne vouloient que gagner du temps. Il y eut, pour ouvrir les portes de la ville au roi, des tentatives qui n'aboutirent qu'à la perte de leurs auteurs. Cependant, le duc de Parme arrive à Meaux le 22 août. Quoiqu'il fût très-inférieur en forces, il avoit annoncé d'avance qu'il délivreroit Paris et prendroit une place à la vue du roi. Il exécuta ponctuellement ce qu'il avoit dit. Le roi étant allé

au-devant de lui, le duc, plus habile que son adversaire, le trompa par ses manœuvres, et se campa de manière qu'il emporta Lagny-sur-Marne l'épée à la main, sans que Henri pût y apporter le moindre obstacle. Paris, par là, se trouva dégagé après un siége de quatre mois et cinq jours. Dès le lendemain, il y arriva une grande quantité de bateaux chargés de vivres. Le roi, désespéré, envoya proposer la bataille au duc, qui répondit qu'il étoit venu sauver Paris, que l'opération étoit faite, et que, pour livrer bataille, il attendoit qu'un guerrier aussi fameux que Henri l'y forçât. Le roi tenta encore d'emporter la capitale d'un coup de main; il forma quatre attaques dont aucune ne réussit. Alors, ne gardant plus qu'un camp volant, il ne put que harceler le duc de Parme, qui retournoit en Flandre après sa glorieuse expédition, laissant à Mayenne huit mille hommes, avec promesse de revenir au printemps. 1590.

Le roi, persuadé que l'extinction de la ligue dépendoit de la prise de Paris, avoit à Saint-Denis une garnison pour tenir en bride la capitale et y remettre le siége quand il en trouveroit une occasion favorable. Le chevalier d'Aumale, surnommé le Lion de la ligue, essaya de la surprendre dans la nuit du 2 au 3 janvier. Le brave de Vicq, commandant de la place, 1591.

1591. le repoussa; le chevalier y laissa la vie. Mayenne fut soupçonné de la mort de ce guerrier, qui lui faisoit ombrage, et dont la gloire l'importunoit. Henri, à son tour, forma pour surprendre Paris, une tentative très-bien concertée. Soixante capitaines déterminés, déguisés en charretiers, se présentèrent, avant le jour, à la Porte Saint-Honoré, avec des voitures pleines de farine ; ils avoient des armes sous leurs habits, et se seroient maintenus à ce poste assez long-temps pour être joints par des troupes cachées dans le faubourg. Mais les ligueurs ayant quelque soupçon, ou même quelque avis de ce projet, se tinrent sur leurs gardes, et le firent échouer. Ils appelèrent cette tentative (faite le 20 janvier), *la journée des farines*. Elle fournit à Mayenne un prétexte pour faire entrer dans Paris une garnison espagnole. Le roi, ayant manqué cette ville, s'occupa de la resserrer, en s'emparant de celles qui l'environnoient. Déjà Biron qui avoit été recevoir à Dieppe quatre mille Anglois qu'Elisabeth envoyoit au secours de Henri, avec une somme considérable et des munitions de toute espèce, après plusieurs conquêtes en Normandie, étoit venu mettre le siége devant Chartres. Le roi l'alla joindre, et la place se rendit après une longue résistance. Ce prince ayant

perdu beaucoup de monde dans un assaut 1591.
meurtrier, et ayant fait suspendre l'attaque, le chancelier Chiverni le pressa de continuer, prétendant que les assiégés étoient aux abois. « Allez-y donc, répond le roi en colère ; je » n'ai pas coutume de faire si bon marché du » sang de ma noblesse. » Après la réduction, le maire lui fit un long compliment, lui parla de l'obéissance à laquelle les habitans étoient tenus par le droit divin et humain ; et par le droit canon, dit Henri, sans vouloir en écouter davantage. Ces pointes étoient alors très en vogue ; Henri en faisoit beaucoup ; elles n'étoient pas toutes également heureuses.

Un autre avantage, plus considérable que la prise de Chartres, fut la division qui se mit entre les principaux ligueurs. Le jeune duc de Guise, Charles, fils aîné de Henri dit le Balafré, massacré à Blois, s'étant échappé du château de Tours, où il étoit enfermé, se rendit à Paris. Un parti très-nombreux se disposoit à lui transférer toute l'autorité dont jouissoit Mayenne, qu'on accusoit de manquer d'énergie et d'activité. Les Seize détestoient Mayenne, qui, après leur avoir été redevable de son élévation, avoit extrêmement affoibli leur pouvoir, en plaçant dans le conseil général de l'Union, dont ils étoient membres, plu-

1591. sieurs de ses créatures; puis l'avoit (1598) anéanti tout-à-fait, pour lui substituer un conseil d'Etat. Les Seize furent frappés de stupeur, et leur conseil particulier parut se dissoudre; mais il reprit courage pendant le siége, et acquit assez de puissance pour l'emporter quelquefois sur l'autorité du conseil d'Etat. Il entreprit de porter sur le trône le duc de Guise, en lui faisant épouser une fille de Philippe. Henri IV s'étoit réjoui de l'évasion de ce jeune homme, prévoyant les suites qu'elle devoit avoir. Effectivement, le duc de Mayenne devint jaloux du crédit de son neveu. Les Seize se révoltèrent ouvertement contre le duc, et agirent dans Paris comme s'ils en eussent été les maîtres. Ils haïssoient le parlement qui traversoit leurs entreprises; sous prétexte qu'il avoit absous un royaliste, ils firent pendre aux fenêtres du Châtelet, après un simulacre dérisoire de procédure, deux de ses membres, le président Brisson, et Larcher, conseiller, ainsi qu'un conseiller du Châtelet nommé Tardif. Quelques uns de ces factieux ouvrirent l'avis de se défaire de Mayenne, dès qu'il reviendroit à Paris. Il étoit à Laon, et durant deux jours hésita sur le parti qu'il prendroit, craignant que les Seize ne lui fermassent les portes de la capitale. Cependant il se mit en

route avec dix-huit cents hommes, et entra dans la ville au moment où les Seize prenoient des mesures pour s'y opposer. Il fait sommer Bussy-le-Clerc de lui remettre la Bastille, que cet homme lui remet lâchement; puis, sans forme de procès, condamne lui-même neuf des plus coupables d'entre les Seize à être pendus. L'ordre pour quatre de ces brigands, Louchard, Anroux, Emonnot, Ameline, ou Hameline, fut exécuté dans la cour du Louvre par le bourreau qui avoit étranglé les trois magistrats, et qui lui-même, sur-le-champ, fut accroché à une potence, ainsi que le greffier qui avoit écrit sous la dictée des assassins. Les cinq autres, parmi lesquels étoit Bussy-le-Clerc, se sauvèrent dans les Pays-Bas. Ce dernier existoit encore quarante-trois ans après cette époque, à Bruxelles, où on le voyoit toujours avec un gros chapelet au cou. Il parloit avec emphase des grands desseins qu'il n'avoit pu exécuter. Mayenne fit grâce au reste du conseil des Seize, mais il lui défendit de s'assembler. Quelques uns dirent qu'en éteignant cette faction, il s'étoit coupé le bras gauche avec le bras droit. Il est sûr du moins que ce fut un service rendu à la ville, et même au roi. 1591.

Mais la destruction de cette troupe de brigands ne suffisoit pas pour le rétablissement

1591. de l'autorité royale. Henri avoit bien des obstacles à vaincre dans son propre parti, où il se trouvoit diverses subdivisions : d'abord les calvinistes rigides qui menaçoient de l'abandonner s'il changeoit de religion ; ensuite les catholiques zélés ou feignant de l'être, qui murmuroient dès qu'ils le voyoient donner quelque charge, ou même quelque marque d'intimité aux calvinistes ; enfin, les anciens courtisans de Henri III, fâchés de ne pouvoir gouverner ce monarque comme son prédécesseur, et lui arracher autant de largesses. Ces deux dernières subdivisions se confondirent avec celle qu'on appeloit le *tiers-parti*. Henri les appeloit *les tiercelets*. Elle devint la plus embarrassante pour lui. Son chef étoit le cardinal de Bourbon, qui, avant la mort du vieux cardinal de ce nom, son oncle, s'appeloit le cardinal de Vendôme. Ce jeune prélat, vain, ambitieux, quoique sans énergie, osoit aspirer à la couronne. Il se flattoit que les fanatiques, voyant le roi persister dans le calvinisme, la lui déféreroient comme à l'héritier présomptif ; et il avoit sollicité du Saint-Siége une injonction à la ligue de le reconnoître pour roi. Il tenta même de faire enlever Henri à Mantes, où résidoit le conseil du monarque, et où il alloit, et se tenoit sans beaucoup de précautions,

dans les intervalles de ses opérations militaires. 1591.
Les amis du cardinal auroient bien pu se défaire du roi s'ils l'avoient eu en leur pouvoir; car ils disoient « que de tels oiseaux ne sont » pas bons en cage. » Mais ce complot, ayant été découvert, ne put s'exécuter. Le pape, Grégoire XIV, secondoit de tous ses moyens les fureurs de la ligue, moins pour complaire au cardinal de Bourbon que par dévouement à l'Espagne. Il déclara Henri excommunié, comme hérétique, le proclama relaps, défendit à tous les ecclésiastiques de lui obéir sous peine d'excommunication, de privation de tout bénéfice et de toute dignité, et enjoignit également à la noblesse de l'abandonner : il fournit même à la ligue des troupes commandées par un de ses neveux. Les parlemens de Tours et de Châlons-sur-Marne firent brûler ses bulles par la main du bourreau, décrétèrent de prise de corps le nonce qui les avoit fulminées, et déclarèrent criminels de lèse-majesté ceux qui oseroient les publier ou y souscrire. Le parlement de Paris donna des arrêts contraires, et fit brûler celui qui avoit été rendu à Tours. Au milieu de ces dangereuses agitations, le roi se vit comme forcé à une mesure très-délicate : ce fut de renouveler l'édit favorable que son prédécesseur avoit

1591. accordé aux calvinistes, en 1577, et que le duc de Guise l'avoit contraint de révoquer, à la paix de Nemours. Il y fut déterminé par deux motifs : d'abord, si cette satisfaction n'eût été octroyée aux calvinistes, il étoit à craindre qu'ils ne se fussent nommé un protecteur; en second lieu, le roi attendoit un secours de dix-sept mille protestans d'Allemagne; il ne convenoit pas qu'en arrivant ils vissent leurs frères dans l'oppression : ils ne l'eussent pas souffert.

Les affaires du roi se soutenoient avec avantage dans les provinces. En Bretagne, le brave La Noue, avec très-peu de monde, contenoit Mercœur, qui, à l'aide des Espagnols qu'il y avoit attirés, comptoit se faire une souveraineté de ce pays; mais ce généreux guerrier fut tué au siége de Lamballe. Henri en témoigna un vif regret. « C'étoit, dit-il, un grand homme » de guerre, et un plus grand homme de bien. » Quel malheur qu'un petit château ait fait » périr un capitaine qui valoit mieux que toute » une province ! » Il ne laissa guère à ses enfans que des dettes contractées pour le service de l'Etat, et qu'ils se firent un devoir d'acquitter.

Le roi alla en personne (13 décembre) assiéger Rouen, ville tout entière à la ligue, et défendue par Villars Brancas, un des meilleurs

généraux de ce temps. Henri avoit environ quarante mille hommes, au nombre desquels se trouvoit un corps d'Anglois, commandé par le célèbre comte d'Essex. Le duc de Parme rentre en France. Le roi, laissant la ville assiégée, prend un corps de cavalerie et va au-devant de ce prince et de Mayenne, qui étoient réunis. S'étant trop avancé avec un seul escadron, il courut risque d'être pris ou tué à Aumale ; il y fut légèrement blessé. Le duc de Parme crut que cet escadron étoit suivi de toute la cavalerie royale, plus forte que la sienne, et d'ailleurs ignoroit que le roi se trouvât dans un aussi foible détachement. Craignant un piége, il ordonna la retraite, malgré les instances de Mayenne et du duc de Guise. On murmura contre lui dans son armée lorsque tout fut connu. « J'avois cru, dit» il, avoir affaire à un général, et non à un » capitaine de chevau-légers. » On prétend que Henri envoya demander au duc ce qu'il pensoit de cette action. « Elle est fort bril» lante, répondit-il ; mais, pour moi, je ne me » mets jamais en lieu d'où je sois contraint de » me sauver ainsi. » Lorsque le maréchal de Biron, resté devant Rouen, eut appris cet événement, il prit la liberté de dire à son maître « qu'il étoit mal séant à un grand roi

1591.

1592.

1592. » de faire le métier de carabin. » Henri échappé à ce danger couroit encore celui d'être coupé de l'armée de siége, ou de voir battre cette armée affoiblie et consternée depuis une vigoureuse sortie, faite le 26 février par Villars; mais la mésintelligence qui régnoit entre le duc de Parme et Mayenne, l'en préserva. La même antipathie existoit entre les soldats des deux nations. Villars, après son heureuse sortie, croyoit n'avoir presque plus besoin de secours; le duc de Parme néanmoins en fit entrer dans la place, au commencement de mars, et passa la Somme pour reposer son armée, comme s'il eût rempli tous ses desseins. Mais bientôt Villars fut contraint de recourir à lui. Le roi répara très-promptement le dommage causé par la sortie, et ne tarda pas à réduire la ville aux dernières extrémités. Le duc de Parme repassa la Somme, et fit tant de diligence qu'il pensa surprendre l'armée des assiégeans dispersée autour de la ville. Le roi s'en éloigne en toute hâte (20 avril), et se retranche à une lieue de là. Farnèse propose de l'attaquer dans son camp, et pouvoit espérer de réussir contre une armée affoiblie et fatiguée par un siége de cinq mois. Mayenne, qui avoit toujours été battu par Henri, et qui d'ailleurs s'attachoit à contredire en tout le duc de Parme, fit ré-

soudre par le conseil d'attaquer Caudebec, où se trouvoient les magasins du roi. Farnèse entreprend cette expédition à regret, est blessé au bras d'un coup de mousquet (1), et néanmoins prend la ville. Ses soldats, furieux de la blessure de leur général, vouloient passer la garnison au fil de l'épée; il s'y opposa, en observant qu'il seroit injuste de la punir d'avoir fait son devoir. Cet accident l'empêcha de profiter des imprudences que faisoit trop souvent commettre à Henri l'excès de son courage. Un jour que ce prince se trouvoit dans une mauvaise position à la tête de sa cavalerie, Mayenne insista vivement pour qu'on l'attaquât. Farnèse répondit : « Pour combattre un » tel guerrier, il faudroit des hommes qui ne » fussent pas à demi morts comme moi. » L'armée du roi, grossissant de jour en jour, devint supérieure à celle des ducs de Parme et de Mayenne. Il les enferma du côté d'Yvetot, dans une langue de terre entourée de trois côtés par la Seine, très-large en cet endroit, et d'où ils ne pouvoient sortir sans culbuter des troupes aguerries et plus nombreuses que 1592.

(1) Il mourut le 3 décembre, comme il s'apprêtoit à entrer en France pour la troisième fois. Il languissoit depuis un an, et antérieurement à sa blessure.

1592. les leurs. Les vivres, les fourrages, tout leur manquoit, et les deux ducs étoient retenus au lit, l'un par une maladie, l'autre par sa blessure. Mais il y avoit aussi une petite désunion dans le camp du roi. Le jeune Biron, voyant jour à surprendre Mayenne, demande cinq cents hommes de cavalerie à son père, qui, jugeant la tentative assurée, dit en jurant à son fils : « Quoi! maraud, veux-tu donc nous » renvoyer planter des choux à Biron? » Le jeune officier, désespéré de manquer l'occasion de se couvrir de gloire en terminant la guerre, dit à ses amis que s'il étoit roi, il feroit sauter la tête du maréchal. Cependant la position des ducs étoit toujours désespérée, au point qu'on disoit qu'ils ne s'en tireroient qu'avec un passeport du roi. Mais en une seule nuit, Farnèse, trompant la vigilance de son ennemi, jeta un pont de bateaux sur un fleuve, qui ressembloit à une petite mer, et le passa sans abandonner ni bagage, ni munitions, ni artillerie. On prétend qu'il fit à son tour demander au roi comment il trouvoit cette retraite, et que Henri, confus et de très-mauvaise humeur, répondit qu'il ne se connoissoit pas en retraites, et que la plus belle lui sembloit une véritable fuite. Il ne put toutefois se défendre de l'admirer, et d'avouer ensuite

qu'elle étoit plus glorieuse que le gain de deux 1592.
batailles. Le duc de Parme fit tant de diligence qu'il ne perdit que quelques traîneurs. En retournant dans les Pays-Bas, il s'empara d'Epernai. Le roi, qui le poursuivit en vain, reprit cette ville; mais il perdit le maréchal de Biron sous ses murs : un boulet de canon lui emporta la tête. C'étoit un homme très-instruit, et un excellent maître. Son intendant lui ayant remontré qu'il convenoit de renvoyer un assez grand nombre de ses domestiques dont il pouvoit aisément se passer : « Demandez-leur donc, » dit-il, s'ils peuvent se passer de moi. » Cependant il aimoit l'argent, et les ligueurs prétendoient que, s'ils en avoient eu assez pour l'acheter, il se fût vendu à leur parti. Le roi ne le croyoit pas, sans doute puisqu'il le regretta bien vivement. Il lui eût été fort utile dans la circonstance actuelle; car il étoit aussi entendu aux affaires du cabinet, qu'aux opérations militaires, et Henri, en ce moment, avoit autant besoin d'habiles négociateurs que de grands guerriers. Mayenne, voyant l'affection de la ligue se tourner du côté de son neveu, parut
désirer un arrangement. Il eut des pourparlers 1593.
avec Du Plessis-Mornai, auquel il proposa des conditions si révoltantes, qu'il fut à peine possible de les écouter. Henri étoit cependant

1593. menacé du plus grand danger. Le pape (Clément VIII), l'Espagne, les grandes villes qui tenoient pour la ligue, pressoient Mayenne de faire procéder à la nomination d'un roi; et quoiqu'il dût craindre que le choix ne tombât pas sur lui, l'état de ses affaires l'avoit contraint de convoquer dans cette vue les Etats-Généraux à Paris. Le roi déclara, par un édit, criminels de lèse-majesté tous ceux qui s'y rendroient. Ils s'ouvrirent néanmoins au Louvre (26 janvier). Il s'y trouva peu de noblesse, grand nombre de prélats, et une quantité assez considérable de membres du tiers, la plupart créatures de Mayenne, ou soudoyés par Philippe. Ce prince envoya une armée en France, pour se rendre maître des délibérations de l'assemblée; mais il n'avoit dans les Pays-Bas aucun général en état de remplacer le duc de Parme qui venoit de mourir. Le comte de Mansfeld vint avec des troupes espagnoles; tous leurs exploits se bornèrent à la prise de Noyon; après quoi elles se débandèrent et reprirent la route des Pays-Bas.

Mayenne, qui étoit allé au-devant d'elles et de l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Féria, rencontra ce duc à Soissons. Celui-ci préten-

doit que les Bourbons, étant hérétiques (1), ne pouvoient régner; qu'ainsi, la loi salique se trouvoit annulée d'elle-même, et que le trône appartenoit à l'infante Isabelle, la plus proche héritière du dernier roi, fille de sa sœur Elisabeth, l'aînée de toutes; ou que, si les Etats avoient droit de choisir, il convenoit de l'élire, et à cause de sa primogéniture et par reconnoissance pour son père, dont les puissans secours avoient préservé la France du joug d'un monarque hérétique. L'archevêque d'Aix, Gilbert Génébrard, prêchant le 21 janvier devant les députés, s'étoit efforcé de prouver « que la loi » salique pouvoit changer au gré du législa- » teur, qui étoit le peuple françois en corps. » Henri se trouvoit dans la situation la plus alarmante, environné de dangers de tout côté. S'il persistoit dans son culte, le tiers parti pouvoit faire élire le cardinal de Bourbon, ou l'Espagne un prince qui régneroit avec Elisabeth. S'il embrassoit le catholicisme, les calvinistes, ses plus dévoués partisans, annonçoient qu'ils demanderoient des sûretés alarmantes pour les catholiques, et peu compatibles avec la dignité du trône. Les religionnaires les plus rigides le 1593.

(1) Le cardinal au moins ne l'étoit pas.

1593. menaçoient de la colère divine s'il abandonnoit ce qu'ils appeloient la vérité évangélique; et, d'ailleurs, la plus grande partie de la ligue déclaroit hautement qu'elle ne reconnoîtroit point un hérétique relaps. Cependant ce parti étoit celui qui présentoit les chances les plus favorables. Les politiques des deux religions lui conseilloient de l'embrasser; il n'y avoit pas, disoient-ils, de meilleur canon que celui de la messe pour foudroyer la ligue. Epuisés par la guerre, ils menaçoient de se retirer s'il ne se déterminoit à une mesure qu'ils croyoient nécessaire. Le cardinal Du Perron, homme adroit et habile, que le cardinal de Bourbon avoit admis dans son conseil, et qui le trahissoit, s'insinuant dans la confiance de Henri, prépara son abjuration. Les principaux catholiques, prêtres ou séculiers, fidèles au roi, proposèrent au duc de Mayenne et à ses partisans des conférences pour aviser à des moyens de conciliation. La proposition fut acceptée malgré les Espagnols, qui la firent déclarer hérétique et absurde par les théologiens qu'ils avoient à leurs gages dans Paris. On se réunit à Surenne le 29 avril. Les Etats n'avoient rien fait encore, parce que Mayenne les avoit quittés après la première séance pour aller à la rencontre des Espagnols, et qu'ils ne savoient

trop que faire. Les divisions et la crainte produisoient cette incertitude. Pendant les conférences de Surenne, et avant qu'elles eussent donné aucun résultat, les ligueurs insistant sur la nécessité d'élire un roi catholique, Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, qui parloit pour les royalistes, déclara, le 16 mai, au nom de Henri, que ce monarque avoit résolu d'abjurer, et sur-le-champ proposa une trève générale de trois mois, durant laquelle on travailleroit à la paix. Les députés de la ligue, surpris et déconcertés, répondirent qu'ils n'avoient pas de pouvoirs de leurs commettans pour convenir d'une trève. Lorsque le rapport de cette conférence fut fait au conseil de la ligue, l'embarras fut si grand, les opinions tellement opposées, qu'on ne put y prendre aucune détermination. Vivement alarmé de celle du roi, le duc de Féria, pour en détruire l'effet, se rendit, le 29 mai, à l'assemblée des Etats de la ligue, fit exposer par Mendose, docteur espagnol, les droits prétendus de l'infante Isabelle au trône de France, comme issue de la fille aînée de Henri II, et déclara néanmoins qu'elle désiroit y joindre le suffrage de la nation, et même ne le devoir qu'à son choix; mais comme on étoit instruit qu'elle devoit épouser un archiduc de 1593.

1593. sa maison, les partisans même les plus serviles de l'Espagne déclarèrent que, si l'on se décidoit à l'abolition de la loi salique, ce seroit à la condition expresse qu'Isabelle épouseroit un prince françois. L'ambassadeur y consentit; mais il ne vouloit nommer l'époux qu'après l'élection. Les députés dont nous avons parlé prétendoient qu'il fût nommé auparavant. On finit par déclarer seulement à l'ambassadeur qu'il seroit délibéré sur sa proposition, et qu'on lui feroit connoître ce qui seroit décidé. Mayenne étoit marié; il avoit des enfans : le choix de l'Espagne ne pouvoit tomber sur lui. Il se seroit contenté d'assurer la couronne à son fils; mais il craignoit que Philippe n'eût d'autres intentions. Henri, pour accélérer le dénoûment, et faire désirer de plus la paix aux Parisiens, sur lesquels cette perspective avoit déjà produit une grande impression, alla s'emparer de Dreux, un des entrepôts de la capitale, ce qui ramena encore la disette dans cette malheureuse ville. Dix jours après cette conquête, le 20 juin, le parlement de Paris, sur les conclusions d'Edouard Molé, faisant les fonctions de procureur-général, arrêta des remontrances à Mayenne, tendantes « à ce » que la couronne ne pût être, sous prétexte » de religion, transférée à des mains étran-

» gères, au préjudice de la loi salique et des 1593.
» autres lois fondamentales du royaume, et à
» ce que ces lois fussent gardées, et les arrêts
» donnés par la cour pour la déclaration
» d'un roi catholique et françois fussent exé-
cutés. » Après la disposition connue de Henri, à l'abjuration, ce n'étoit point assez. Le devoir de la cour, même indépendamment de cette disposition, exigeoit qu'elle eût re-reconnu son souverain; mais c'étoit beaucoup pour un parlement, vendu en général à la ligue ou subjugué par elle. Cet arrêt du moins écartoit l'infante d'Espagne et l'archiduc Ernest, son cousin, et fils de l'empereur, que Philippe destinoit pour époux à sa fille. La faction espagnole changea de batterie : elle proposa le mariage d'Isabelle avec le duc de Guise, qu'elle ne regardoit pas comme un prince étranger. Cette proposition renversoit toutes les espérances conçues par Mayenne de l'élection de son fils. Il ne pouvoit d'ailleurs souffrir la pensée d'être contraint d'obéir à son neveu. Enfin, s'il lui falloit finir par traiter avec Henri, ainsi qu'il commençoit à le pressentir, il ne pourroit en rien exiger, n'ayant plus en main le pouvoir, et ayant cessé d'être redoutable. Comme il avoit le plus grand crédit sur les Etats de la ligue, il fit décider qu'on tar-

1593. deroit à faire l'élection jusqu'à ce que l'Espagne envoyât une armée capable de la soutenir contre Henri, qui en avoit une très-belle. Ces Etats, où se trouvoient, dit Mézerai, plusieurs personnages qui n'avoient point l'aveu des pays dont ils se prétendoient les représentans, d'autres, condamnés au bannissement, quelques uns, sans biens et sans honneur, ces Etats, où quatre à cinq grandes provinces n'avoient aucun député, furent tournés en dérision par des hommes de lettres renommés dans ce siècle. On vit d'abord paroître cette année le *Catholicon d'Espagne*, et l'année suivante l'*Abrégé des Etats de la ligue:* le tout fut appelé *Satyre Ménippée;* c'est un ouvrage qu'on lit encore aujourd'hui avec plaisir, et qui fut fatal à la ligue. L'abjuration du roi lui porta le coup mortel.

La cérémonie en fut faite, le 25 juillet, dans l'église de Saint-Denis. Peu après, Mayenne mit fin à l'assemblée des Etats qu'il avoit convoqués. La ligue devenoit sans objet; des furieux néanmoins s'efforcèrent de la prolonger. Le curé de Saint-Benoit, Jean Boucher, prêcha neuf jours de suite à Saint-Méri contre la réconciliation du roi, qu'il traitoit d'hypocrisie, et contre son absolution, qu'il prétendoit être nulle. Ce méchant prêtre avoit précédemment

commencé un sermon par ce texte pris d'un psaume : *Eripe me de luto fæcis*, et l'avoit traduit ainsi : « Seigneur, débourbez-nous ; » ôtez-nous cette race de Bourbons. » Mais le peuple, en général désabusé, ne soupiroit plus qu'après la paix. Le roi crut devoir lui en faire sentir les douceurs pour achever de le dégoûter de la révolte ; ainsi, malgré les avis de quelques uns des siens, qui trouvoient intolérable qu'il traitât d'égal à égal avec Mayenne, il convint d'une trève de trois mois (à compter du 1er août), avec ce chef de la ligue, lequel, de son côté, désiroit une suspension d'hostilités, ne pouvant presque plus soutenir la guerre. Depuis un mois, on goûtoit un repos qui faisoit vivement désirer la paix définitive, lorsqu'un projet régicide pensa interrompre ce commencement d'un bonheur presque inconnu à la génération de cette dernière moitié du seizième siècle. Les déclamations des prédicateurs, quoique méprisées de la plus grande partie de la multitude, enflammoient encore quelques têtes crédules et mal organisées. Un batelier d'Orléans, nommé Pierre Barrière, et qui avoit été soldat de la ligue, se flatta d'expier toutes ses fautes, en assassinant le roi. Il communiqua sa résolution à Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, et à des moines de 1593.

1593. divers ordres. Tous l'encouragèrent à l'exécuter, et lui gardèrent le secret, excepté un dominicain qui le fit arrêter. Déjà il avoit été deux fois au moment de tenter le même crime : la première près de Brie-Comte-Robert. Le roi, étant à cheval, fut obligé de mettre pied à terre ; Barrière se trouvoit près de lui ; il le chargea de tenir sa monture, et le vit porter la main à sa poche, dans laquelle on sut depuis qu'il avoit un couteau à deux tranchans : il ne le tira point. Le jour de l'abjuration du roi, ce malheureux entra dans l'église de Saint-Denis, et s'approcha de lui pour le poignarder. La peur ou quelque autre sentiment le retint. La cérémonie terminée, il détesta son projet ; mais on lui dit que la conversion du roi n'étoit pas sincère, et il le reprit une troisième fois. Au lieu de faire juger ce fanatique par la cour, on lui donna dix commissaires, qui le condamnèrent à être tenaillé, puis roué vif. Il dit qu'un ecclésiastique et un capucin lui avoient garanti que la gloire céleste seroit le prix de son courage, qu'il s'étoit préparé par la communion à l'exécution de son entreprise, enfin que deux prêtres étoient sortis de Lyon dans une intention semblable, et qu'il les avoit devancés pour ne pas se laisser ravir un honneur qu'il ambitionnoit. De grands personnages se trou-

vèrent compromis par les dépositions verbales du coupable. Le roi défendit de les insérer dans les registres, et de rechercher ses complices. Cet homme ne montra pas, dit Cayet, un grand repentir de son crime. 1593.

Henri, apprenant chaque jour qu'il s'en méditoit de semblables, jugea que le calme de la paix et le bienfait d'un gouvernement paternel pouvoient seuls apaiser la rage de tant de frénétiques. En conséquence, il se prêta de très-bonne grâce à une prolongation de la trève sollicitée par Mayenne. Ce prince lorrain, pour différer de se soumettre, prétextoit la nécessité de l'absolution du pape, parce qu'il supposoit sans doute que le Saint-Siége pouvoit seul lever les excommunications qu'il avoit fulminées contre le monarque. Cinq évêques, qui l'avoient absous à Saint-Denis, sembloient avoir acquiescé à cette prétention que formoit effectivement la cour romaine, car leur absolution ne fut que provisoire; Henri en sollicita une définitive à Rome. Le souverain pontife, Clément VIII, qui redoutoit également de désobliger le roi, l'Espagne et la ligue, tint une conduite équivoque. Un auditeur lui dit avec une courageuse franchise : « Clément VII » perdit l'Angleterre pour avoir voulu com» plaire à Charles-Quint, et Clément VIII

1593. » risque de perdre la France pour ne pas dé» plaire à Philippe II. » Ce pontife néanmoins voulut attendre la décision du sort pour y conformer la sienne.

Cette politique contribuoit à prolonger les malheurs de la France. Depuis cinq mois, Henri professoit publiquement le culte catholique, et nulle ville de quelque importance ne se déclaroit pour lui, quoique la noblesse vînt de tout côté lui faire hommage de sa soumission. Enfin, celle de Meaux donna l'exemple : Vitri, comme nous l'avons vu, avoit quitté le camp royal après la mort de Henri III; en l'abandonnant, il avoit remis à Henri IV la ville de Dourdan, où il commandoit, suivant les maximes d'honneur de ce temps, qui ne permettoient pas de garder les places qu'on tenoit du parti dont on se détachoit. La ligue lui donna le commandement de Meaux. Comme il étoit ligueur de bonne foi, quand il vit Henri rentré dans l'Eglise catholique, il ne cessa de solliciter Mayenne de mettre fin à une guerre devenue sans objet. Ses efforts ayant été infructueux, il fit sortir la garnison de la place, dit aux magistrats que ses principes lui défendoient de la livrer au roi, mais qu'ils lui ordonnoient de le reconnoître; qu'il y alloit, et leur remit les clefs. La ville suivit son exemple :

elle envoya au roi des députés pour offrir les 1593.
assurances de ses nouveaux sentimens, et le supplier de lui rendre son loyal commandant. Ces envoyés étoient si troublés qu'ils ne purent que se jetes à ses pieds sans ouvrir la bouche. Le roi, les faisant lever, leur dit, les yeux baignés de larmes : « Ne demandez point pardon » comme des ennemis, mais comme des enfans » que leur père est toujours prêt à serrer dans » ses bras. »

Henri combla cette ville de faveurs; il 1594.
l'exempta de tout tribut pendant neuf ans, et en laissa le commandement à Vitri. A l'imitation de Meaux, plusieurs villes, Lyon, entr'autres, et Pontoise, place importante, rentrèrent dans l'obéissance. Bientôt même des provinces se détachèrent de la ligue. La Châtre, gouverneur de l'Orléanois et du Berri, les remit au roi, qui le maintint dans son gouvernement et dans la dignité de maréchal de France que Mayenne lui avoit conférée, en même temps qu'à trois autres généraux. Ainsi fut vérifiée la prédiction faite au chef de la ligue par Chanvalon, qui, lorsqu'il créa ces maréchaux, lui dit « qu'il faisoit des » bâtards qui se feroient légitimer à ses dé» pens. » Il est triste, sans doute, de voir confirmer des grades acquis par la révolte.

1594. Il faut croire qu'un prince aussi sage que Henri, ne fit, en cette circonstance, que céder à une sorte de nécessité. L'amnistie générale qu'accorda ce prince, étoit en même temps juste et politique ; la multitude avoit erré de bonne foi. Le parlement de Tours, en l'enregistrant, excepta les complices de l'assassinat commis sur Henri III, et de celui qu'on venoit de tenter sur son successeur. Henri pensa que, pour rendre son autorité plus respectable, il ne devoit pas différer la cérémonie de son sacre. Reims étant au pouvoir de la ligue, elle fut faite à Chartres (27 février). On y fit venir une seconde Sainte-Ampoule qui se gardoit dans l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours, et qu'on disoit, comme celle de Reims, apportée du ciel par un ange. Le légat, pour atténuer l'effet que ce sacre devoit naturellement produire sur l'esprit du peuple, publia un écrit dans lequel il annonçoit que le pape étoit décidé à ne jamais absoudre le roi. Comme le légat n'alléguoit aucun motif du refus de l'absolution, cette partialité révolta le public; on fut persuadé qu'il agissoit par la suggestion de l'Espagne, sa patrie, et contre les intentions du pape. Un grand nombre de gentilshommes, déterminés par cette idée, quittèrent les dra-

peaux de la ligue pour ceux de leur souverain. Mayenne étoit environné de dangers de toute part. Les prédicateurs, lui trouvant trop peu de zèle et d'activité, commencèrent à le décrier dans leurs sermons; il les fit taire, à la vérité, en menaçant de les faire jeter dans la Seine. Mais la plupart des bourgeois étoient las des malheurs que la révolte leur avoit attirés; les hostilités venoient de recommencer. Charenton ayant été enlevé par la garnison royale de Saint-Denis, ils se voyoient au moment d'éprouver une nouvelle famine. Mayenne suspect aux Espagnols, détesté de la faction des Seize, crut cependant devoir laisser quelque crédit à cette faction qu'il avoit presque anéantie. Il vouloit inspirer de la terreur aux bourgeois, et les contenir par ces brigands et d'autres misérables de la plus vile populace soudoyée par l'Espagne. Il exila même ce qui lui parut le plus suspect dans la bourgeoisie, ôta le commandement de la ville à Belin, qui désiroit la paix, en revêtit Brissac qui s'étoit signalé contre Henri III le jour des Barricades, et en qui, pour cette raison, les Seize avoient la plus grande confiance. Mais la plupart des notables habitans de Paris voulant le retour du roi, Mayenne jugea qu'aucune mesure ne pouvoit lui per- 1594.

1594. mettre quelque sécurité dans la capitale ; il partit le 6 mars, avec sa famille, pour Soissons.

Brissac lui avoit fait le serment de conserver Paris à la ligue : mais il s'aperçut d'abord qu'il lui étoit impossible de le tenir, et qu'il seroit emporté par le torrent s'il ne s'y laissoit entraîner : il traita secrètement avec le roi, à des conditions si onéreuses pour l'Etat, que le prevôt des marchands Lhuillier lui dit qu'il convenoit de rendre Paris à son maître, et non de le lui vendre. L'exécution fut convenue pour le mardi 22 mars au point du jour ; elle exigeoit beaucoup d'adresse et de prudence ; car les Seize disposoient de plusieurs milliers de bandits prêts à tout oser, et encouragés par les prédicateurs ; un d'eux conseilla en chaire de massacrer tous les royalistes, et promit le ciel pour récompense. Au jour marqué, à cinq heures du matin, on livra aux troupes du roi la porte Neuve, entre le château du Louvre et celui des Tuileries, et la porte Saint-Denis. Un corps de gardes, composé de soixante Italiens, se mit en défense ; il fut exterminé ; il n'y eut guère d'autre sang répandu, si ce n'est celui de cinq ou six bourgeois qui couroient dans les rues en exhortant le peuple à

s'armer. Les Espagnols se retirèrent dans le quartier du Temple, capitulèrent, et sortirent de Paris le même jour, emmenant avec eux ceux des principaux ligueurs qui voulurent les suivre. D'autres partirent avec le légat du pape. On prétend que Henri, qui voulut voir défiler les troupes espagnoles, leur dit : « Recommandez-moi à votre maître ; allez-» vous-en, à la bonne heure ; mais n'y re-» venez plus. » Dès que le roi fut en possession de Paris, vers dix heures du matin, il se rendit à Notre-Dame, précédé de cinq cents hommes, les armes baissées, pour témoigner que la ville n'avoit pas été prise de force. Dès l'après-midi, le plus grand calme y régnoit. Henri se montra en public, sans défiance et sans crainte. Les habitans se pressoient autour de lui. Il dit à ceux qui vouloient écarter la foule : « Laissez, laissez : ils sont affamés de voir un » roi. » Ses ministres eurent beaucoup de peine à obtenir qu'il signât l'ordre d'éloigner de la ville les plus séditieux d'entre les ligueurs. Quelques complices de Barrière eurent la permission d'en sortir. Henri daigna même aller voir la furibonde Montpensier, et lui donna un sauf-conduit pour rejoindre le duc de Mayenne. Ceux qui eurent le plus de part à la réduction de Paris, furent le comte

1594.

1594. de Brissac, de Vic, Belin, Le Maître, Molé, Lhuillier, Saint-Luc, et surtout l'échevin Langlois. Aucun, suivant Daniel, n'avoit plus efficacement travaillé dans Paris pour le service du roi. Le jour même de son entrée, ce prince signala tout à la fois sa justice et sa bonté. Des huissiers arrêtèrent le bagage de La Noue, général protestant, et fils de celui qui avoit été tué au siége de Lamballe; il vint, d'un air très-ému, s'en plaindre à Henri, qui lui répondit publiquement: « Il » faut payer ses dettes; je paie bien les » miennes; » puis l'ayant tiré à part, il lui fournit les moyens de satisfaire ses créanciers. Sa clémence ne désarma pas tous les fanatiques. Quelques prêtres insinuoient encore des doutes sur la sincérité de ses sentimens religieux; d'autres lui refusoient les prières nominales. On lui parla de les punir; il répondit: « Il faut attendre, ils sont encore fâ» chés. » Ce bon prince se trouvoit dans le plus grand embarras entre les royalites et les ligueurs. Les premiers s'attendoient à des récompenses qu'il n'étoit guère en son pouvoir de leur accorder, parce que les autres lui arrachoient tout, et le forçoient de racheter son royaume pièce à pièce, en quelque sorte. Les royalistes disoient qu'il donnoit tout à

ceux qui avoient voulu lui ravir la couronne 1594.
et la vie, et rien à ceux auxquels il devoit l'une et l'autre. Villars ne rendit Rouen, le Havre, Honfleur, et la plus grande portion de la Haute-Normandie, qui étoit en son pouvoir, qu'en les faisant payer bien chèrement, et à condition d'être maintenu dans la charge d'amiral qu'il tenoit de Mayenne; aux murmures qu'excitoient, parmi les royalistes, ces concessions de Henri, ce prince répondoit : « Il faut bien que la métairie rachète » le château. » A la séduction des honneurs et des richesses, il ajoutoit la force des armes. Il assiégea Laon en personne, et l'obligea de capituler; mais il y perdit un jeune guerrier plein de mérite, Givri, qui avoit autant d'instruction que de bravoure. Après un avantage qu'il avoit remporté précédemment, Henri IV lui écrivit : « Tes victoires m'em» pêchent de dormir. » Ce prince avoit lu Plutarque, et faisoit, comme on voit, d'heureuses applications de ses lectures. Dans la Bretagne, ses généraux battirent le duc de Mercœur et les Espagnols qu'il y avoit appelés. Le maréchal d'Aumont parcourut cette province en vainqueur, depuis la frontière jusqu'aux bords de l'Océan, du côté de Crozon. Il prit cette place d'assaut. Quimper,

1594. Morlaix, lui avoient précédemment ouvert leurs portes. Il fut tué (1595) en assiégeant un bourg nommé Comper, à quelques lieues de Rennes. Il étoit fort libéral envers les troupes, et en mourut extrêmement regretté, laissant deux fils et peu de bien. René de Rieux-Sourdéac, gouverneur de Brest, remporta de grands avantages sur la ligue, et réprima les brigandages d'un baron de Fontenelle qui ravageoit le canton de Cornouailles, et dont la mémoire y est encore singulièrement odieuse. Il força le château de Penmarch, où ce baron avoit des troupes, fit pendre ceux que le fer avoit épargnés, et bâtit des forts pour contenir la ville de Douarnenez, dont ce pirate avoit fait son repaire. Cependant Mercœur se maintint encore dans quelques parties de la Bretagne; le duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, qui s'étoit saisi du gouvernement du Poitou, et s'y soutenoit dans l'indépendance, remit cette province au roi, en se réservant la qualité de gouverneur. Le duc de Guise ensuite, traitant pour lui et ses frères, rendit la Champagne dont il avoit le gouvernement. Le roi lui donna celui de la Provence pour l'en dédommager, et surtout pour arracher cette province au duc d'Epernon, encore plus dangereux que le duc de

Guise, et qui s'étoit rendu comme souverain 1594.
du Midi.

Tout tendoit à une pacification générale, lorsque la démence d'un jeune homme de dix-neuf ans, fut au moment de détruire l'ouvrage de la valeur et de la sagesse. Jean Châtel, fils d'un riche marchand drapier de Paris, déjà souillé de débauches contre nature, et ayant médité un inceste avec sa sœur, eut des remords ; la crainte de l'enfer le tourmentoit. Les jésuites chez lesquels il avoit étudié, renfermoient secrètement dans leurs maisons de collége, des tableaux qui représentoient les épouvantables souffrances des réprouvés. Ils les montroient mystérieusement à leurs écoliers pour les effrayer sur les suites du vice. Ce moyen, très imprudent, produisoit quelquefois de terribles effets ; ils renversoient de foibles têtes. Celle de Jean Châtel ne put soutenir cette épreuve ; il s'imagina que les tourmens dont il avoit vu la peinture, étoient son infaillible partage ; mais il espéra en diminuer l'horreur de moitié par un dévouement utile à la religion. Le 27 décembre, il se glisse dans la chambre du roi, et lui porte un coup de couteau qui l'eût percé à la gorge, si dans ce moment le roi ne s'étoit baissé pour embrasser une personne qui se

1594. prosternoit. Le coup porta sur la bouche, coupa la lèvre, et cassa une dent. L'assassin fut pris, et soutint que son action étoit louable, que Henri n'étant pas réconcilié avec l'Eglise, on avoit droit de le regarder comme un tyran, et de le tuer. Il dit tenir des jésuites cette exécrable doctrine. Ils furent tous arrêtés à Paris, et l'ordre entier fut banni du royaume, par l'arrêt de la cour qui condamna Jean Châtel. Le père Guignard, chez lequel on trouva des écrits régicides tracés de sa propre main, fut pendu, non pour les avoir composés, mais pour les avoir gardés après l'amnistie; supplice trop peu proportionné à la faute, et qu'il subit avec la plus grande fermeté. L'assassin, qui croyoit toujours avoir fait une action méritoire, ne témoigna que le regret de n'avoir pas réussi. Les parlemens de Bordeaux et de Toulouse maintinrent les jésuites dans leur ressort. Quelque temps auparavant, l'Université et tous les curés de la capitale avoient en vain demandé leur expulsion, comme fauteurs des Seize, et membres de la faction espagnole. De puissans protecteurs firent appointer la cause, et elle étoit demeurée indécise. Les fractions du parlement de Tours et de Châlons s'étoient réunies à celui de la ligue, et la compagnie de Jésus

devoit trouver et trouva de l'appui dans ce 1594.
dernier. Antoine Arnauld plaida contre eux; ils ne l'oublièrent point. Le roi, qui les crut coupables de son assassinat, en fut très-affecté; il exprima son opinion et sa douleur par une pointe, ou une équivoque. « Faut-il » donc, dit-il, que les jésuites soient con- » vaincus par ma bouche! » Cet attentat lui fit voir que l'esprit de la ligue subsistoit toujours dans quelques têtes opiniâtres.

Le roi d'Espagne s'obstinant à la favori- 1595.
ser, Henri crut devoir lui déclarer la guerre (17 janvier). Ce n'étoit qu'une formalité de plus; car elle existoit de fait. Les Espagnols secondoient Mayenne et Mercœur, et formoient même, comme nous l'avons dit, des prétentions personnelles sur la Bretagne. L'Espagnol eut d'abord quelques succès. Cambrai tomba en son pouvoir. Le roi crut que le duc de Nevers avoit négligé l'occasion de secourir cette ville, et lui dit à ce sujet un mot piquant. Le duc en est frappé comme d'un coup de poignard, et tombe malade. Henri, désolé de sa vivacité, le fait prévenir qu'il va lui rendre visite; le duc répond qu'il n'est pas en état de la recevoir, et meurt.

Le roi se mit à la tête de son armée pour combattre le connétable de Castille, qui étoit

1595. venu joindre Mayenne avec dix-huit mille hommes. En allant les reconnoître à Fontaine-Françoise, bourg à cinq lieues de Dijon, il rencontra leur avant-garde, et engagea contre elle un combat fort inégal. Il y fit des prodiges de valeur, ainsi que Biron, qui, malgré deux blessures reçues dès le commencement de l'attaque, ne cessa de combattre, et contribua beaucoup au salut de son maître et à la victoire. Il n'en est guère de plus brillantes; avec dix-huit cents hommes, Henri en repoussa douze mille, et les contraignit de se retirer. Il y eut peu de morts de part et d'autre; mais le connétable Ferdinand de Velasco fut tellement intimidé par cette action, qu'il passa la Saône, et se retira en Franche-Comté, malgré les instances de Mayenne, qui demeura ainsi sans ressource. Le roi eût pu l'accabler sur-le-champ; il lui accorda une trève de trois mois, pendant laquelle on traiteroit de la paix.

Les succès de Henri et les menaces qu'il fit faire à Clément VIII, disposèrent enfin ce pontife à lui accorder son absolution. D'Ossat et Duperron, qui avoient négocié cette affaire pour le roi, se soumirent à recevoir, en son nom, et couchés par terre, des coups de baguette sur l'épaule, à la face de tout le peuple assemblé dans l'église de Saint-Pierre, où se

faisoit la cérémonie. C'est le dernier affront de cette nature, fait par un pape à un monarque françois. 1595.

Après l'humiliation subie par Henri, Mayenne n'avoit plus l'ombre d'un prétexte pour persister dans sa révolte. D'ailleurs il ne lui en restoit plus aucun moyen. Il fut donc contraint d'accepter les conditions que le roi daigna lui accorder. Elles furent très-avantageuses, eu égard à la situation où il se trouvoit réduit. Elles eussent pu l'être davantage s'il avoit traité plus tôt. Aussi dit-on de lui que, malgré tous ses talens, il n'avoit su faire ni la paix ni la guerre. Il alla saluer le roi à Monceaux. Henri, se promenant avec lui dans le parc, affecta de marcher très-vite. Mayenne, dont l'embonpoint étoit excessif, fut singulièrement fatigué. Le roi lui dit: « Mon » cousin, voilà la seule vengeance que je tire» rai de vous, et le seul mal que je vous ferai » de ma vie. » Il tint parole, et Mayenne devint un sujet fidèle. 1596.

Le duc d'Aumale, commandant de Paris, n'avoit pas été traité si doucement. Il étoit gouverneur de la Picardie, et y laissa faire de grands progrès aux Espagnols. Le parlement de Paris, qu'il avoit emprisonné après le meurtre des Guises, le choisit pour faire un

1596 exemple de sévérité sur un chef de la ligue. Quoiqu'il fût duc et pair, on lui fit son procès comme à un simple particulier. La Tournelle le condamna par contumace à être écartelé. Cet arrêt fut exécuté en effigie. Le parlement n'attendit pas même le consentement du roi qui n'approuva point cette sévérité peu politique ; mais il régnoit encore un peu d'anarchie, et il la toléra. D'Aumale, peu estimé en France, alla finir ses jours dans les Pays-Bas. Un grand nombre de ligueurs, craignant d'éprouver le même sort, se réfugièrent sous la domination espagnole, et rendirent de fort mauvais offices à leur ancienne patrie.

L'esprit de révolte, qui subsistoit en ce temps, devint fatal à un jeune homme de vingt-trois ans, connu sous le nom de François de la Ramée, qui osa se dire fils légitime (suivant Daniel, Hénault dit naturel) de Charles IX. Il prétendoit que Catherine de Médicis l'avoit fait exposer pour s'en défaire, qu'il avoit été recueilli par un gentilhomme poitevin, appelé Gilles la Ramée, dont il prit le surnom. Quelques seigneurs crurent, ou feignirent de croire cette fable, et lui donnèrent des secours. Il se rendit à Reims pour se faire sacrer. Il y fut condamné à être pendu, et le parlement de Paris confirma la sentence qui

fut exécutée en place de Grève. En d'autres circonstances, on eût pu se contenter de le renfermer; mais on craignit que cet homme ne servît d'instrument à de nouveaux troubles. Ceux de la ligue s'apaisoient journellement. Nemours rentra dans le devoir, ainsi que Joyeuse, qui tenoit Toulouse et le pays environnant. Après la mort du duc de Guise, il avoit quitté le froc des capucins et le nom de frère Hugue pour prendre le commandement d'une armée de la ligue. Il fut fait maréchal de France, entra dans l'ordre de Malte, puis reprit l'habit de capucin qu'il garda jusqu'à sa mort. La Provence étoit encore hors de la main du roi. Le duc de Guise n'avoit guère que le titre de gouverneur de cette province. Marseille, par l'étendue de ses priviléges, étoit devenue une espèce de république. Casaux, son premier consul, pour se maintenir dans cette charge, vouloit livrer la ville à Philippe; mais il fut trahi à son tour par un Corse, nommé Pierre de Libertat, auquel il en avoit confié une des portes. Celui-ci poignarda le consul, et, ayant des intelligences avec le duc de Guise, le fit entrer dans la place. Sa trahison lui fut chèrement payée; mais elle étoit si utile, que Henri IV, apprenant le succès du complot, s'écria : « C'est maintenant que je 1596.

1596. » suis roi. » La possession de Marseille facilita au duc de Guise le moyen de combattre d'Epernon avec succès. Il le battit, et lui prit Saint-Tropès; ce qui détermina d'Epernon à traiter avec le roi. Outre beaucoup d'argent, il obtint le gouvernement de quatre provinces (l'Angoumois, la Saintonge, le Périgord et le Limousin); c'étoit un petit royaume.

Mais le roi, embarrassé dans une guerre avec l'Espagne, puissance formidable, s'efforçoit, à tout prix, d'acquérir la paix intérieure. Il avoit assez de peine à tenir tête au cardinal archiduc d'Albert, successeur du duc d'Albe au gouvernement des Pays-Bas, et qui, entré en France avec une bonne armée, enleva successivement Calais et Ardres. La prise de La Fère, que Henri força de capituler, n'étoit qu'un foible dédommagement. Comme il désiroit terminer cette guerre, ce qu'il ne pouvoit espérer sans quelques secours d'argent, fournis par la nation, il convoqua les notables. L'assemblée fut tenue à Rouen, parce que Paris étoit affligé d'une maladie épidémique. Elle s'ouvrit le 4 novembre par ce discours du roi : « Si je n'ambitionnois que la gloire de » passer pour un orateur, j'aurois apporté » ici plus de belles paroles que de bonne vo» lonté. Mon ambition est plus élevée; j'aspire

» au titre de libérateur et de restaurateur de » la France. Déjà, par la faveur du Ciel, les » conseils de mes fidèles serviteurs, l'épée » de ma brave et généreuse noblesse (de la- » quelle je ne distingue point les princes de » mon sang, la qualité de gentilhomme étant » notre plus beau titre), je l'ai tirée de la » servitude et de la ruine. Participez, Mes- » sieurs, à cette seconde gloire comme vous » avez participé à la première. Je ne vous ai » point appelés ici, comme faisoient mes pré- » décesseurs, pour vous obliger d'approuver » aveuglément mes volontés, mais pour rece- » voir vos conseils et les suivre, en un mot, » pour me mettre en tutelle entre vos mains. » C'est une envie qui ne prend guère aux rois, » aux barbes grises (1) et aux victorieux comme » moi; mais l'amour que je porte à mes su- » jets, me fait trouver tout facile et hono- » rable. » Le chancelier exposa ensuite l'état très-misérable des finances. La dette publique 1596.

(1) Ses cheveux blanchirent de bonne heure. Comme on s'en étonnoit, « C'est, dit-il, que le vent de mes » adversités a soufflé là. » Sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, lui ayant témoigné sa surprise de ce qu'il avoit parlé de se mettre en tutelle, « Oh! dit-il, je l'entends » avec mon épée au côté. »

1596. excédoit deux cent quatre-vingt millions (le marc étoit à vingt-deux francs). Dans cette somme étoient comprises les obligations contractées au profit des chefs de la ligue pour prix de leur soumission. Quoique l'assemblée eût été vivement émue par le discours du roi, elle ne proposa, pour lui procurer les fonds qu'il demandoit, que des projets la plupart chimériques, et qu'on ne put exécuter, ou dont on ne tira presque rien. Cependant les besoins du roi étoient non-seulement pressans, mais honteux pour la nation. Pendant le siége de La Fère, il avoit écrit à Sulli : « Je me » trouve fort près de l'ennemi, et n'ai quasi » pas un cheval sur lequel je puisse combattre, » ni un harnois complet que je puisse endos- » ser. Mes chemises sont toutes déchirées, et » mes pourpoints troués au coude. Ma mar- » mite est souvent renversée, et, depuis deux » jours, je dîne et je soupe chez les uns et les » autres; mes pourvoyeurs, n'ayant pas reçu » d'argent depuis six mois, n'ont plus moyen » de fournir ma table; celle de mes trésoriers, » qui me laissent mourir de faim, est dé- » licatement servie. » De cent cinquante millions, levés sur le peuple, le trésor n'en recevoit que trente.

1597. La nécessité de quelques ressources pécu-

niaires devint plus urgente par un événement imprévu qui troubla un moment la grande âme de Henri : Amiens, qui avoit refusé une garnison que lui offroit le roi, fut surpris, le 11 mars, par le gouverneur de Dourlens; seize soldats espagnols déguisés répandent un sac de noix à une porte de la ville. Tandis que les bourgeois, chargés de ce poste, s'amusent à les ramasser, ils sont poignardés par les Espagnols, et une troupe de la même nation, placée en embuscade tout près de là, fond sur la place, et s'en saisit. Le roi, en apprenant cette nouvelle, tombe dans une sorte de consternation. Sulli le rassure. Depuis quelques mois il étoit surintendant des finances. Il lui donna un projet pour obtenir des fonds sur-le-champ. Un des articles portoit quelque augmentation de la gabelle. La cour, au lieu d'accélérer l'enregistrement, vint faire au roi des remontrances sur les besoins de l'Etat. « Son premier besoin, répond Henri, » est de chasser l'Espagnol de la Picardie. » Vous ressemblez à ces habitans d'Amiens » qui m'ont refusé deux mille écus pour les » garder, et auxquels le pillage en a fait » perdre cent mille. Nous sommes obligés, dit » le premier president, d'écouter la justice que » Dieu nous a baillée en garde. C'est à moi, » repart Henri, et non à vous que Dieu l'a

1597.

1597. » baillée. » Il fallut des lettres de jussion et un lit de justice pour faire enregistrer l'impôt. Henri se mit ensuite en campagne. « Allons, » dit-il, c'est assez faire le roi de France; il » est temps de faire le roi de Navarre. » Il prit d'abord Corbie, puis s'avança sous les murs d'Amiens. L'archiduc Albert essaya sa délivrance. Le roi, malgré le conseil de Biron, et par celui de Mayenne, l'attendit dans ses retranchemens, où l'ennemi n'osa l'attaquer. L'archiduc s'étant retiré sans avoir rien entrepris, le commandant de la place, qui l'avoit honorablement défendue, capitula, et dit à Henri : « Je la rends à un roi soldat, puisque » les plus grands capitaines de mon maître » n'ont pas voulu la secourir. » Biron s'étoit fort distingué à ce siége. Le roi, en montrant ce général au prevôt des marchands et aux échevins de Paris qui vinrent le complimenter, prononça ce mot si heureux et si connu: « Voilà le maréchal de Biron; je le » présente volontiers à mes amis et à mes » ennemis. »

Les Espagnols n'ayant pu vaincre le roi, essayèrent de le faire assassiner. Le couvent des Chartreux de Nantes renfermoit un moine très-déréglé dans ses mœurs, nommé Pierre Ouin de Laval; cet homme s'étoit autrefois

réfugié en Espagne pour éviter le châtiment 1597.
de quelque friponnerie qu'il avoit commise. Un Espagnol, envoyé en Bretagne pour les affaires de sa nation, lui persuada qu'il seroit nécessaire, pour la gloire de Dieu et le bien de la religion, de se défaire d'un roi hérétique dans l'âme, disoit-il, et manifestement protecteur des hérétiques. Ouin prétendit avoir eu des révélations qui l'excitoient à cette entreprise, et en fit part à tant de personnes, que la chose vint aux oreilles du roi, dont la clémence ne voulut voir en ce misérable qu'un insensé. Il laissa le soin de l'enfermer à ses confrères (1).

Le meilleur moyen d'arrêter le cours de sem- 1598.
blables attentats, étoit de pacifier le royaume, et c'est à quoi Henri travailloit sans cesse. Il n'existoit presque plus de guerre intestine que dans la Bretagne. Les Espagnols y tenoient Vannes et Hennebond (en ce temps nommé Blavet). Les troupes de Mercœur exerçoient des pillages dans les provinces limitrophes. Le

(1) Ce chartreux ne fut pas le seul de son ordre à qui le fanatisme eût tourné la tête. Un autre, né en Savoie, entreprit d'empoisonner, chez un boulanger, le pain de munition destiné aux troupes royales du Dauphiné. Celui-là fut exécuté publiquement. Nous omettons beaucoup de tentatives contre la vie du roi.

1598. roi se mit à la tête de son armée au mois de février, annonçant le projet d'extirper en Bretagne les restes de la ligue. A son approche tout se soumit. Mercœur effrayé recourut à la protection de Gabrielle d'Estrées. Il offrit sa fille unique à César, fils légitimé de Henri et de cette maîtresse. L'un et l'autre étoient encore enfans. Son offre fut acceptée; on signa le traité de paix dans la ville d'Angers. Le roi donna le duché de Vendôme à son fils, qui en prit le nom. Le comté de Beaufort avoit déjà été (1597) érigé pour lui en duché-pairie; mais sa mère en eut d'abord la jouissance et le titre. Ces profusions causèrent quelques murmures. Dès le mois de mars, la Bretagne se trouva soumise, à l'exception de quelques postes encore occupés par les Espagnols, et qui ne leur restèrent pas long-temps. Henri passa plusiéurs jours à Nantes et à Rennes dans les plaisirs; car il ne donnoit en général que la matinée aux affaires, si ce n'est qu'il en survînt d'importantes; il avoit enjoint de l'en avertir sans délai, et il s'y livroit à l'instant. Ce voyage lui fut utile sous plus d'un rapport. La province lui fit un don volontaire de huit cent mille écus.

C'est dans ce voyage de Bretagne qu'il donna (30 avril) le règlement célèbre connu

sous le nom d'édit de Nantes, par lequel fut 1598.
établi l'exercice du culte calviniste, de manière que celui des catholiques continua d'être le culte dominant. La réforme ne put vaquer publiquement au sien que dans des lieux désignés; et dans ces lieux-là même les catholiques purent pratiquer le leur. Les protestans furent astreints à observer la police de l'Eglise romaine, à s'abstenir de travailler, du moins ostensiblement, les jours de fêtes, et à payer les dîmes. Mais l'Etat devoit donner cent trente-cinq mille livres par an, pour la subsistance de leurs ministres. Les réformés obtinrent tous les droits de citoyen, une chambre dans chaque parlement composée d'un égal nombre de catholiques et de calvinistes pour juger leurs procès, la faculté d'avoir des assemblées générales, sous les yeux des commissaires du roi, dans des lieux et des temps marqués, et de lever sur eux-mêmes une somme annuelle pour les besoins de leur association. Par des articles secrets, il leur fut permis de garder, pendant huit ans, quelques places de sûreté; le roi s'obligea même de payer cent soixante mille francs pour l'entretien de leurs garnisons. Le parlement de Paris fit quelques difficultés pour l'enregistrement; mais Henri déclara qu'il vouloit être obéi, et le fut. Il dit qu'il avoit étudié

1598. durant vingt ans les catholiques et les réformés; que, parmi les uns et les autres, ceux-ci faisoient la guerre pour la religion, ceux-là pour servir l'Espagne, et un très-grand nombre pour voler; que pour lui, il avoit toujours désiré la paix, et qu'il étoit bien décidé à la donner en ce moment à ses sujets. Il rendit au parlement de Paris témoignage de son intégrité. « Pres» que partout ailleurs, dit-il, la justice se vend. » J'ai moi-même été contraint de boursiller » dans des circonstances où il étoit essentiel » pour moi de l'acheter. »

La paix avec l'Espagne et la Savoie se fit en même temps, et fut signée à Vervins le 2 mai. On rendit à la France tout ce qu'on lui avoit pris. Le roi, de son côté, remit à Philippe le comté de Charolois, sous la réserve de la souveraineté, qu'il retint. Le duc de Savoie vouloit garder le marquisat de Saluces qu'il avoit envahi, en pleine paix, sous Henri III. Ce différent fut soumis à l'arbitrage du pape.

1599. On eut encore recours au Saint-Siége pour une affaire à laquelle le roi prenoit bien plus d'intérêt : la cassation de son mariage. Marguerite de Valois étoit âgée de quarante-cinq ans. Les deux époux s'étoient quittés, repris, avoient l'un et l'autre vécu dans un désordre trop notoire; enfin depuis long-temps ils étoient

séparés de fait, et n'avoient nul espoir de postérité. Le roi désiroit rompre cette union; la reine y auroit volontiers consenti, si elle n'avoit craint de voir sa place occupée par la maîtresse de son époux, qu'elle détestoit. Il en avoit eu sans nombre. L'une des premières, fut une dame de Sauve, qu'il partageoit avec Guise le Balafré; ce qui pensa occasionner un duel entr'eux. Corizande d'Andoin le posséda long-temps. Durant le siége de Paris, il rendoit aux abbesses de Montmartre et de Poissy des visites si fréquentes et si suspectes, que des plaisans lui demandoient s'il vouloit changer de religion. Depuis 1591, Gabrielle d'Estrées l'avoit entièrement subjugué. Il avoit eu recours à des travestissemens fort étranges, s'étoit plus d'une fois exposé à de grands dangers pour la voir, ainsi que d'autres maîtresses, et ses passions avoient quelquefois nui à ses affaires. Il fit venir la belle Gabrielle au siége d'Amiens. Les murmures de l'armée, joints aux remontrances courageuses du maréchal de Biron, l'obligèrent de la renvoyer. On inspira aisément à cette femme l'ambition de devenir reine, et, dans cette vue, elle exhorta vivement le roi à changer de religion, prévoyant le besoin qu'elle auroit du pape pour atteindre à son but. On sait que son amant lui 1599.

1599. écrivit la veille de son abjuration : *C'est demain que je fais le saut périlleux*. Lui-même désiroit ce mariage, et en avoit donné de si fortes assurances à sa maîtresse, qu'elle le regardoit comme indubitable. Il s'ouvrit de ce dessein à Sulli, avec une sorte de timidité. Ce ministre austère et vertueux lui fit sentir l'indécence de cette union, et même le danger qui pourroit en résulter pour l'Etat après sa mort. Gabrielle, outre une fille, lui avoit donné deux fils. S'il l'épousoit, et qu'il en eût des enfans mâles, un cadet devoit hériter du trône auquel ses deux enfans adultérins ne devoient jamais prétendre. Quoique la loi fût positive, il pouvoit à ce sujet naître des guerres civiles entre les deux frères. Le roi parut frappé de cet inconvénient. Gabrielle avoit songé à l'écarter, en faisant déclarer nul, dans les commencemens de sa faveur, un mariage qu'elle avoit contracté avec le seigneur de Liancourt. Elle s'imagina que celui du roi étant annulé, ainsi que le sien, les enfans qu'elle avoit de Henri pourroient être reconnus légitimes, et succéder à la couronne. Le baptême du second de ses fils, Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France (1598), fut pour elle l'occasion d'une mortification cruelle. On inséra dans les registres la qualité de fils de France. Sulli en

prévint le roi, qui déchira l'acte. Gabrielle 1599. maltraita singulièrement Sulli à ce sujet. Henri le mena chez elle pour les raccommoder, suivant sa coutume. La favorite accabla le ministre d'invectives, quoiqu'elle fût d'un naturel très-doux. Henri, malgré sa passion pour Gabrielle, lui dit avec fermeté : « Madame, on vous a » dressée à ce manége, pour essayer de me » déterminer à renvoyer un serviteur qui m'est » nécessaire. Je n'en ferai rien ; et s'il falloit » perdre un de vous deux, je me passerois » mieux de dix maîtresses comme vous, que » d'un serviteur comme lui. » Gabrielle se jeta aux genoux de son amant, et n'eut pas de peine à obtenir sa grâce. Son mariage sembloit ne plus tenir qu'à la dissolution de celui de Marguerite de Valois. Mais cette princesse ayant mandé au pape qu'elle n'y consentiroit jamais si la favorite n'étoit pas exclue du trône, le Saint-Père ne se décidoit point, quoique le roi, pour le gagner, lui fît insinuer qu'il épouseroit Marie de Médicis ; ce qui étoit alors loin de sa pensée. Henri paroissoit décidé à prendre un parti violent ; D'Ossat laissa entrevoir au pape que son maître pourroit retourner au calvinisme ; d'un autre côté, il étoit à craindre que, pour abréger les difficultés, il n'ordonnât de faire le procès à la reine, comme adul-

1599. Verneuil, avec le titre de marquisat. Cependant la cassation de son mariage se poursuivoit toujours à Rome. On la fit demander par la reine elle-même. Le pape nomma trois commissaires à Paris : le nonce qu'il y avoit envoyé, le cardinal de Joyeuse, et l'archevêque d'Arles. Ils interrogèrent juridiquement Henri et Marguerite ; trois motifs furent allégués pour ce divorce : 1°. la violence qu'on dit avoir été faite à Marguerite par son frère Charles IX pour contracter son mariage. On trouva neuf témoins pour l'attester. C'étoit s'en plaindre un peu tard ; le mariage subsistoit depuis vingt-sept ans, et, après la co-habitation, la violence ne peut être alléguée. On articuloit en second lieu que le père de Marguerite avoit été parrain de Henri IV ; empêchement abusif et tombé en désuétude ; enfin, que la dispense de parenté obtenue à Rome, pour cette alliance, avoit été demandée sans consulter Marguerite ; motif aussi léger que les deux autres. Néanmoins le divorce fut prononcé (le 17 septembre) par les commissaires. Le pape, à qui l'on avoit fait espérer que le roi épouseroit une de ses parentes, confirma leur décision. Il doit paroître fort étonnant que les princes du sang ne soient pas intervenus dans cette affaire, et n'aient pas essayé

de la traverser. Les circonstances favorisèrent ce divorce. Henri II, prince de Condé, présomptif héritier de la couronne (1), n'avoit que onze ans; et sa mère, après avoir langui huit années sous le poids d'une accusation d'empoisonnement de son mari, ne devoit pas jouir d'un crédit bien considérable. Quoi qu'il en soit, on ne voit aucune trace d'opposition à ce divorce; l'intérêt d'un trône ne donna lieu à aucune réclamation, et nous ne voyons même pas qu'aucun écrivain ait témoigné le moindre étonnement d'un tel silence dans une conjoncture si importante. Au reste, l'opposition n'eût pas réussi contre les volontés réunies du monarque et du souverain pontife, et la postérité de Henri IV a porté le royaume au plus haut degré de splendeur. 1599.

Le roi libre de contracter un autre engagement ne s'empressoit pas d'user de cette liberté. Ses fidèles serviteurs pressoient son mariage avec Marie de Médicis; mais son nouveau goût pour la marquise de Verneuil l'avoit tout-à-fait refroidi sur l'union projetée avec la princesse florentine. Peut-être eût-il cédé à l'ambition de sa maîtresse, si un accident imprévu

(1) Le jeune cardinal de Bourbon, à qui elle eût appartenu avant lui, étoit mort en 1594, regretté du roi, avec lequel il s'étoit réconcilié.

1599. ne l'eût comme dégagé de la parole que cette femme lui avoit arrachée. Elle portoit dans son sein un fruit de ses complaisances pour le roi, lorsque le tonnerre, tombant dans sa chambre, lui causa une frayeur qui la fit prématurément accoucher d'un enfant mort. Cependant le roi, toujours épris, douta peut-être qu'un malheur de cette nature dût l'affranchir de sa promesse conditionnelle; car, ses fidèles serviteurs ayant brusqué les préliminaires de son mariage avec Marie de Médicis, il parut tout au moins étonné de leur empressement; mais voyant la chose conclue, il s'y prêta d'assez bonne grâce.

Il se délassoit alors très-agréablement de ses longues fatigues. Le jeu, la chasse, les bâtimens, l'amour occupoient ses loisirs, tandis qu'il voyoit et entretenoit sous main, dit Chiverni, tous ses voisins en brouillerie et en guerre. Son chancelier a peut-être cru lui donner un éloge en rapportant avec naïveté cette circonstance qui nous paroît, au contraire, une ombre dans le tableau de sa gloire, et qui prouve que la perfection n'est point l'apanage de l'humanité. Le roi ne donnoit pas tout son temps au plaisir. Nous avons vu qu'il savoit le concilier avec les affaires. Il travailloit constamment au bonheur public, et au rétablissement de l'au-

torité royale, sans lequel il ne peut s'opérer. 1599.
Tous les liens de l'obéissance ayant été rompus ou relâchés par la longueur des guerres civiles, les grands furent choqués de voir qu'on songeât à les y ramener. Ils ne pouvoient plus souffrir l'idée d'un maître. Le duc de Savoie, Charles Emmanuel, espéra tirer parti de cette disposition des esprits, dont ses agens eurent soin de l'instruire. Il avoit agi avec le pape de manière à le dégoûter des fonctions d'arbitre, que lui avoit attribuées le traité de Vervins, et se rendit en France pour négocier lui-même l'affaire du marquisat de Saluces, et surtout pour y nouer des intrigues; ce qui lui avoit fait dire, avec trop peu de prudence, qu'il étoit venu plutôt pour semer que pour recueillir. Il sema effectivement avec profusion, et avec un grand air de magnificence. La marquise de Verneuil eut la plus grande part à ses largesses. Il en avoit usé de même avec la duchesse de Beaufort. Le roi jouoit fort gros jeu. Il s'engagea entre le duc et lui un coup de quarante mille francs. Henri crut avoir gagné. Son jeu étoit effectivement très-beau. Il l'étala sur la table avec vivacité. Le duc en avoit un supérieur, ce qui fut remarqué par ses voisins; il le mêla parmi les cartes, comme ayant perdu.
Malgré toutes ses largesses, et quoiqu'il s'esti- 1600.

1600. mât le plus habile négociateur de l'Europe, il ne réussit pas à conserver le marquisat de Saluces, ou du moins on n'offrit de le lui laisser qu'à un prix qui en surpassoit peut-être la valeur. Il accepta cette offre dans l'intention de gagner du temps, retourna dans ses Etats, obtint de l'Espagne la promesse d'en être secouru, et déclara au gouvernement françois ne pouvoir tenir le traité trop onéreux qu'il avoit signé à Paris. Le roi lui fit la guerre en personne et par ses généraux. Il prit rapidement la Bresse et la Savoie. Le duc demanda la paix. Avant de la conclure, Henri se rendit à Lyon, où l'attendoit Marie de Médicis qu'il avoit épousée par procuration le 5 octobre. Il y arriva le 9 décembre; le mariage fut consommé le même jour, et les cérémonies nuptiales célébrées le 17. Henri donna pour dame d'honneur à la reine la comtesse de Guercheville, qu'il avoit aimée sans succès, en lui disant: « Puisque vous êtes véritablement dame d'honneur, vous le serez de ma femme. » Il n'avoit pas mieux réussi auprès de plusieurs autres. On connoît la réponse de Catherine de Rohan à une déclaration galante qu'il lui fit: « Je suis » trop pauvre pour être votre femme (1), et de

(1) Cette modestie étoit excessive. L'épouse de Louis XV avoit encore moins de fortune.

» trop bonne maison pour être votre maî- 1600.
» tresse. »

Au milieu des fêtes du mariage, on traita 1601.
de la paix avec le duc de Savoie à Lyon, le 17 janvier. La France lui laissa le marquisat de Saluces, parce qu'il donna en échange la Bresse, le Bugey, et le pays de Gex. Lesdiguières dit à ce sujet que « Henri avoit fait la » paix en marchand, et le duc en roi. » La vérité, malgré ce prétendu bon mot, est que l'échange convenoit à tous deux. Cependant le duc avoit mieux espéré de son voyage dispendieux à Paris. Ses intrigues pendant son séjour dans cette capitale n'eurent pour lui aucun résultat avantageux, et contribuèrent à la perte ou à la disgrâce de ceux qui cabalèrent avec lui. A leur tête est le duc de Biron.

Il paroît que ce grand capitaine étoit né en quelque sorte avec des dispositions marquées à l'indépendance et à la révolte. Son père, qui s'en étoit aperçu de bonne heure, lui avoit dit : « Je te conseille, quand la paix sera faite, » d'aller planter des choux en ta maison; au- » trement, il te faudra porter la tête en » Grève. » Il étoit plein de présomption et d'une ambition démesurée qu'irritoient encore les pertes énormes qu'il faisoit au jeu : elles s'élevèrent en une seule année à quinze cent mille

1601. francs. On l'avoit entendu dire, tantôt qu'il pourroit mourir sur un échafaud, mais non pas à l'hôpital, tantôt qu'il n'y avoit qu'un coup d'épée qui pût l'empêcher de devenir souverain. Nous avons vu que, dès les premiers jours du règne actuel, de grands seigneurs, Biron entre autres, osèrent demander à Henri la souveraineté des provinces ou des villes dont ils avoient le commandement. Après la paix de Vervins, plusieurs de ces commandans essayèrent encore de l'engager à rétablir le gouvernement féodal; cette proposition insensée ne put être reçue qu'avec dédain: ils en conçurent du dépit. Trois d'entre eux, les maréchaux de Biron et de Bouillon et le comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, firent avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie un traité dont le but étoit de détrôner Henri, de rendre la couronne élective, et de convertir les gouvernemens en électorats qui releveroient du roi d'Espagne. Le duc de Savoie s'empareroit, s'il le pouvoit, du Dauphiné, du Lyonnois, de la Provence; Biron devoit épouser une princesse espagnole ou savoyarde, et posséder la Bourgogne. Le roi ayant eu quelque vent de ce projet, et l'ayant témoigné, Biron, frappé de crainte plus que de remords, dit Mézerai, lui confessa (à Lyon) que le dépit

de n'avoir pas obtenu le commandement de Bourg, demandé par lui pour un de ses amis, lui avoit inspiré des pensées coupables, mais fantastiques, et auxquelles il ne s'étoit point arrêté. Le roi lui pardonna sans hésiter; néanmoins Biron continua de correspondre avec les ennemis de la France; mais, dès qu'il eut vu naître le dauphin (le 27 septembre), il abjura ses desseins extravagans. Pour son malheur, il avoit donné sa confiance à un gentilhomme, Beauvais Lanocle, sieur de Lafin, autrefois complice, ainsi que son frère aîné, de la conspiration du duc d'Alençon, dirigée contre Henri III, et souillé de plusieurs autres crimes, accablé de dettes, plein d'adresse et de fourberie. Henri IV, à qui son caractère étoit connu, avoit averti Biron qu'il feroit bien de l'éloigner de sa personne, sinon, dit-il, *ce Lafin vous affinera*. Ce fut une prédiction. Ce misérable, employé par le maréchal dans toutes les négociations qu'il ouvrit avec l'étranger, ayant résolu de le trahir, lui représente le danger de conserver l'original d'un traité fait en son nom avec l'ambassadeur d'Espagne (par le ministère de Lafin). Biron le croit, et lui ordonne d'en faire une copie. Lafin la lui remet, en chiffonne l'original, comme pour le jeter au feu, et y substitue un 1601.

1601. autre papier qu'il tient tout prêt, et qu'il brûle. Muni de l'original, il va dénoncer son maître au roi, et enveloppe, dans son accusation, presque toute la cour, même Sulli; circonstance qui auroit dû ouvrir les yeux de Henri IV.
1602. Biron fut mandé à Fontainebleau où étoit la cour. On lui envoya des gens considérables pour le déterminer à y venir. Il hésitoit. Henri usa dans cette conjoncture d'une dissimulation profonde, et d'un artifice peu digne d'un monarque : il dit devant le baron de Luz, ami de Biron, qu'il étoit bien aise d'avoir appris par Lafin qu'on n'avoit à reprocher au maréchal que quelques discours imprudens, et peu dignes d'attention. Le baron le lui fit savoir. Néanmoins il résista au conseil que lui donnoit un autre de ses amis intimes, dépêché par le roi, pour lui dire que s'il ne se rendoit à la cour, Henri le viendroit chercher. Le président Jeannin (1) l'alla trouver après le retour cet ami, et rendit au roi le funeste service d'entraîner Biron à la cour, en lui garantissant la bonne volonté du souverain à son égard. Le maréchal y arrive le 6 juin. Le traître Lafin va le saluer au moment où il descend de cheval. « Courage, mon maître, lui dit-il à l'oreille:

(1) Biron le regardoit comme son plus mortel ennemi.

on ne sait rien. » Ce mot perdit Biron. Dès que le roi le vit paroître, il lui sauta au cou, et lui dit en riant : « Vous avez bien fait de ve- » nir ; autrement, j'allois vous chercher. » Dans cette journée, et le lendemain, il lui parla trois fois, et lui fit parler par Jeannin (1) et le comte de Soissons pour l'engager à confesser toutes ses fautes. Ce dernier, lui citant un passage de l'Écriture, lui conseilla de se rappeler que « le courroux du roi est le messager de la mort. » Sa grâce lui étoit promise pour prix de cette confession; mais, ne soupçonnant pas la trahison de Lafin, il persista toujours à dire qu'il n'avoit rien à se reprocher, qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, mais pour demander justice de ses calomniateurs. Le 7 juin, il jouoit avec la reine après souper. Henri avoit donné ordre de l'arrêter. Néanmoins le jeu étant fini, le roi, le tirant à part, le pressa encore de 1602.

(1) Ce magistrat avoit été l'un des plus dangereux ligueurs. Le roi lui ayant annoncé qu'il le feroit entrer dans le conseil, Jeannin répondit qu'il n'étoit pas juste de préférer un vieux ligueur à tant d'illustres personnages qui ne pouvoient être suspects au roi; et il avoit raison, à moins que parmi les anciens serviteurs du prince il ne se trouvât pas de sujets d'une capacité suffisante; ce qui n'est guère présumable.

1602. lui découvrir ce qu'il n'avoit, dit-il, que trop appris par le rapport des autres, en l'assurant de nouveau qu'un aveu sincère seroit suivi d'un pardon sans réserve. Le maréchal répondit que c'étoit trop presser un homme de bien. « Puisque vous refusez de dire la vérité, ré-» pliqua le roi, il faudra l'apprendre d'ailleurs. » Adieu, Biron. » Le maréchal sort, et, dans l'antichambre de la reine, on lui demande son épée. « Mon épée, s'écrie-t-il, qui a rendu » tant de services au roi ! » Il dit vouloir parler à ce prince. On lui repart qu'il est retiré. Le comte d'Auvergne est arrêté en même temps. Tous deux sont conduits à la Bastille, et le roi se rend aussitôt à Paris. La famille de Biron se jette aux pieds de Henri pour implorer sa clémence. Il répond qu'il veut laisser agir la rigueur des lois. Des lettres patentes du 18 juin chargèrent le parlement d'instruire le procès de Biron. Il n'y fut point fait mention du comte d'Auvergne. Les pairs ne voulurent pas assister au jugement malgré l'injonction expresse du roi. La mère de l'accusé demanda qu'il fût permis à son fils de se choisir un conseil. Le parlement répondit qu'il n'en accordoit point pour crime de lèse-majesté. Biron, qui ne connoissoit rien aux formes judiciaires, étoit incapable de se défendre, et se défendit d'abord très-mal. Les

principaux témoins furent Lafin, qui avoit été l'instrument de toutes ses intrigues, et qui, suivant quelques uns, dit Mézerai, l'y avoit poussé pour vendre ensuite ses secrets; puis un secrétaire de Lafin (Renazé), soupçonné d'être son mignon. Le maréchal abusé jusqu'au bout sur le compte de Lafin, loin de le récuser, le reconnut pour un homme d'honneur, pour son parent et son ami. Lorsqu'il eut entendu sa déposition, il dit que c'étoit un scélérat, un assassin, un sodomite. Il n'y avoit que des témoignages contre l'accusé; car presque tous ses écrits étoient antérieurs au pardon que le roi lui avoit accordé. L'instruction étant finie, il fut amené au Palais, où il se défendit mieux que devant les commissaires. Il parla comme il avoit combattu, dit Mézerai. Il dit qu'on ne punissoit les volontés qu'autant qu'elles étoient suivies de quelques effets; que ses services devoient prévaloir sur quelques emportemens de pensées ou de paroles demeurés sans suite. Il se prévalut d'une lettre trouvée dans ses papiers, dans laquelle il mandoit à Lafin, envoyé vers le duc de Savoie et le gouvernement espagnol, « que puisque Dieu avoit donné un dau- » phin au roi, il ne vouloit plus songer à toutes » ces folies, et qu'il le prioit de s'en reve- » nir. » Il insistoit sur ce que le roi lui avoit 1602.

1602. pardonné à Lyon. Il fit le récit de ses belles actions, des services qu'il avoit rendus. Trente-deux cicatrices attestoient sa bravoure et les dangers qu'il avoit courus. Les juges étoient attendris; quelques uns ne pouvoient retenir leurs larmes, et si l'on eût opiné sur-le-champ, il pouvoit être sauvé; mais la séance avoit déjà duré long-temps; c'étoit un samedi; on remit la décision au lundi 23 juillet. Ce délai lui fut doublement fatal. Quelques ministres, redoutant sa furie s'il étoit absous, et voyant qu'il se prévaloit surtout du pardon que le roi lui avoit accordé à Lyon, engagèrent ce prince à une démarche injuste et déplorable : comme on prenoit les avis, il fut apporté à la cour des lettres patentes qui révoquoient la grâce verbale accordée à Lyon par le monarque, comme si de telles grâces pouvoient être révoquées. Cent vingt-sept juges, d'une voix unanime, condamnèrent le maréchal à perdre la tête en place de Grève. Le roi ordonna que l'arrêt fût exécuté dans la cour de la Bastille. On fit valoir près de sa famille, cette circonstance comme un adoucissement, quoique ce fût, dit Mezerai, le pur effet de la crainte d'un soulèvement de la part des gens de guerre dont le maréchal étoit l'idole. Quand on lui lut son arrêt, et qu'il se vit condamné pour avoir conspiré contre la vie du roi, il

s'écria : « Cela est faux, ôtez cela, je n'y son- 1602.
» geai jamais. » Il demanda s'il n'y avoit point de grâce, et pria Sulli de solliciter le roi en sa faveur. Sulli se seroit acquis un nouveau droit à l'estime, s'il eût exaucé cette prière. Quand on dit à Biron qu'on alloit lui couper les cheveux : « Qu'on ne m'approche pas, s'écria- » t-il ; si l'on me met en fougue, j'étranglerai » la moitié de ce qui est ici. » Les assistans épouvantés songèrent à s'enfuir. Il n'avoit pas quarante ans. On ne peut s'empêcher de regretter que Henri ne lui ait pas fait grâce. Qu'avoit-il besoin de l'aveu de quelques extravagances dont il connoissoit tous les détails, et auxquelles Biron avoit renoncé ? Il devoit son trône principalement aux deux Biron, et le dernier avoit plusieurs fois exposé sa vie pour sauver celle de son prince. On ne peut nier que cette mort ne dépare un peu la belle vie de Henri IV. Un seul homme de marque périt avec le maréchal ; ce fut le brigand de Fontenelle impliqué dans cette affaire. Il fut roué vif. Les cruautés qu'il avoit commises en Bretagne contribuèrent à déterminer la rigueur de ce supplice. Deux ou trois de ses gens furent pendus. Le comte d'Auvergne, frère utérin de la duchesse d'Entragues, rentra en grâce en considération de sa sœur.

1603. gereux, le roi répondit : « Ils seront bien plus » dangereux si je les réduis au désespoir. Me » répondrez-vous de ma personne? J'aime » mieux m'abandonner une fois à eux que d'avoir » toujours à les craindre. » Ils avoient un grand nombre de protecteurs à la cour. Le plus puissant de tous étoit un nommé Fouquet Lavarenne, qui, du rang le plus bas, s'étoit élevé, *par des ministères de volupté*, à l'emploi de contrôleur-général des postes, et de gouverneur du château royal de la Flèche. Cet homme, né dans la ville de ce nom, voulut l'illustrer par de grands établissemens, et il y avoit déjà réussi. Le plus cher de ses désirs eût été d'y voir un collége de jésuites. Il est vraisemblable que ces religieux le lui avoient inspiré. Le roi voulut bien lui accorder cette satisfaction, et lui donna en conséquence son château et tout l'argent qu'il falloit pour la fondation projetée, qu'il dota de trente-trois mille francs de revenus. Le parlement fit d'inutiles remontrances contre l'édit : il fallut l'enregistrer. Un des articles portoit que, pour répondre de la conduite de ces religieux et remplir la fonction de prédicateur, un d'eux résideroit à la cour. Cette obligation devint le principe de leur crédit. De ce moment, leur compagnie fut comme en possession de donner des confes-

seurs au roi. Le premier fut le père Coton. 1603.
Henri lui accorda beaucoup de confiance. Ceux qui en étoient mécontens ou jaloux disoient « que le roi aimoit la vérité, mais ne pouvoit » l'entendre, parce qu'il avoit du coton dans » les oreilles (1). »

Le fanatisme n'étoit pas le seul ennemi que 1604-5.
Henri eût à redouter. Il en avoit en lui-même un très-redoutable : sa passion effrénée pour les femmes empoisonna les dernières années de sa vie. Il étoit dans sa quarante-huitième année lorsqu'il épousa Marie de Médicis, jeune et belle princesse. Elle avoit vingt-six ans. On pouvoit espérer qu'elle mettroit un terme à ses amoureuses fantaisies; mais il étoit tombé entre les mains d'une habile coquette. Le mariage du roi ne fit point cesser leurs amours illégitimes. Elle avoit donné un fils à ce prince avant la reine; et, se prévalant de la promesse que le roi lui avoit faite, elle s'étoit opposée en forme à l'union contractée avec Marie de Médicis. On dédaigna son opposition; mais elle la crut capable d'assurer le trône à son fils, et osa concevoir l'espérance de faire juger

(1) On pourroit croire, sur la foi de Voltaire, qu'il n'est question que de ce jésuite, au chapitre du règne d'Henri IV, dans l'Histoire de Daniel. Ce jésuite n'en parle qu'en un seul endroit de son ouvrage, à la vérité un peu trop longuement.

1604-5. le dauphin illégitime. Médicis fut informée de cette insolente prétention ; elle sut que la marquise de Verneuil poussoit l'indécence jusqu'à contrefaire sa démarche, ses gestes, son langage, même devant le roi, qui en rioit. On conçoit aisément la fureur d'une épouse ainsi en butte à des menaces et à des outrages. Son humeur, déjà trop chagrine, étoit encore aigrie par une Florentine nommée Caligaï, fille de sa nourrice. Cette femme et Concini, gentilhomme de Florence, qu'elle avoit épousé, gouvernoient absolument l'esprit de la reine. Ces deux personnages, pour se rendre intéressans et nécessaires à la princesse, ne cessoient de l'animer contre la favorite. Henri étoit doublement malheureux, et par sa femme, et par sa maîtresse. Quelquefois celle-ci, affectant des rigueurs qui n'étoient point inspirées par des scrupules, son amant soupçonnoit qu'il étoit trahi, et l'on assure qu'en effet elle lui donnoit des rivaux (1). Ce n'étoit pas le seul déplaisir qu'elle lui occasionnât. On ne parloit à la cour que de la promesse de mariage arrachée à la foiblesse de son amant, du dessein où elle étoit de la faire valoir. La reine alarmée s'en plaignit. Le roi obligea la marquise et son

(1) On en dit autant de Gabrielle.

père de la rendre, moyennant un don de vingt 1604-5.
mille écus à la fille, et la promesse d'un bâton de maréchal au père, qui n'avoit pas vu un camp. Ils complotèrent avec le comte d'Auvergne de se saisir de la personne du monarque, ou de s'en défaire, pour mettre sur le trône le fils de la marquise. Elle avoit une jeune sœur qui devint l'objet d'un caprice du roi, caprice qui ne paroît pas avoir été satisfait. Ce prince, travesti, couroit le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés pour se rendre au château de Verneuil, où elle résidoit. Le comte d'Entragues distribua quinze hommes armés sur sa route. Henri eut le bonheur d'éviter les uns, et de se débarrasser des autres. On lui tendit un piége qui sembloit plus sûr : on força la jeune d'Entragues à lui donner un rendez-vous dans un endroit isolé; mais elle prévint le roi de l'embuscade. Si elle avoit réussi, on eût vu éclater une révolution subite par le concours de l'Espagne, de la Savoie, de plusieurs personnages considérables, qui n'attendoient que le signal dans leurs départemens. Quoique le roi eût évité les embûches qui lui étoient tendues, le péril subsistoit encore en partie. Le comte d'Auvergne jouoit dans la province dont il portoit le nom le premier rôle parmi les conspirateurs. Une de ses lettres étant

1604-5. interceptée, donna lieu à de graves soupçons. Mandé à la cour, il sollicite une absolution, l'obtient, et refuse ensuite de s'y rendre. Il est saisi par surprise, et mené à la Bastille. On lui fit son procès, ainsi qu'au comte d'Entragues et à la marquise de Verneuil. Les deux premiers furent condamnés à mort, la dernière à une détention perpétuelle; mais elle obtint grâce pour tous, et même fut, quelque temps après, déclarée innocente par un arrêt du parlement. Cependant, son frère est retenu à la Bastille, et son père exilé à Malesherbes. Henri put enfin se détacher de cette indigne maîtresse; elle fut aussitôt remplacée par Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, mais bientôt rappelée : son esprit caustique amusoit le roi. Le capucin Archange, dont nous avons parlé, confesseur de la marquise de Verneuil, avoit eu beaucoup de part à son intrigue.

Il s'en forma une autre moins dangereuse pour perdre dans l'esprit du roi Sulli, dont l'économie déplaisoit aux maîtresses de Henri et à ses courtisans. On insinuoit à ce prince qu'il étoit imprudent de lui confier à la fois la direction des finances, de l'artillerie, dont il étoit grand-maître, et la principale influence sur toute l'administration. On parvint même,

en accablant ce ministre d'éloges, et en attribuant à lui seul l'état prospère du royaume, à exciter un peu de jalousie dans le cœur du bon Henri ; mais ce prince magnanime ne tarda pas à en rougir, et à s'apercevoir du piége qui lui étoit tendu. Il eut, dans une allée de son jardin, une explication avec Sulli : les courtisans étoient à quelque distance, et observoient avec une impatiente curiosité. Henri confesse qu'il s'est laissé un moment prévenir par la malice des envieux de son ministre, lui en témoigne tant de regrets, lui donne tant de témoignages d'affection, que Sulli reconnoissant veut se jeter à ses pieds ; le roi le prend dans ses bras : « Non, non, dit-il, on croiroit que vous de- » mandez grâce. » Il l'embrasse avec tendresse, et retournant avec lui vers sa cour : « J'aime » Sulli, dit-il, plus que jamais, et entre lui et » moi c'est à la vie et à la mort. » 1604-5.

Ce ministre lui conseilla d'abattre la dernière tête de l'hydre de la révolte, en punissant le duc de Bouillon, qui, ayant été soupçonné de tremper dans les intrigues de Biron, s'étoit retiré d'abord en Allemagne, puis à Sedan qui lui appartenoit. De là, il entretenoit des correspondances avec les mécontens du royaume. Le roi lui ordonne de se rendre à la cour, où il n'étoit pas venu depuis quatre ans. Le duc 1606.

1606. craint d'obéir. Henri s'avance à la tête de vingt mille hommes vers Sedan. Bouillon demande grâce, et l'obtient. On lui ôte sa souveraineté, qui lui est rendue presque aussitôt : on l'avoit stipulé ainsi par une condition secrète.

1607-8. Le royaume étoit par là totalement pacifié. Henri n'éprouva plus d'obstacle au désir qu'il eut toujours de s'occuper du bonheur de son peuple. Il y travailloit avec Sulli. Ce fidèle ministre fit en sorte que le roi prît par lui-même une connoissance exacte de ses finances, malgré sa vivacité naturelle qui ne lui permettoit pas une longue application. Elles étoient avant son ministère dans la confusion la plus extrême. Le ministre y établit un ordre parfait, et ne craignit jamais de se faire des ennemis, en n'accordant rien à l'avidité des courtisans; aussi, en très-peu d'années, il diminua de quatre-vingts millions la dette exigible de l'Etat, acquitta cent millions qui portoient intérêts, et racheta pour trente-cinq millions de domaines. Par la répression des rapines du traitant, la recette se trouva augmentée, quoique les impôts fussent singulièrement réduits. Des sommes considérables furent employées en différens objets d'utilité publique, et quarante millions mis en réserve

pour l'exécution des projets de guerre que formoit Henri IV. 1607-8.

Ce prince économe regrettoit l'argent qu'il donnoit aux Hollandois pour les soutenir dans leur révolte contre l'Espagne ; c'étoit une contravention formelle au traité de Vervins, par lequel il s'étoit obligé de ne leur fournir aucun secours direct ou indirect, et qu'il observoit si peu, que des régimens françois tout entiers secondoient les rebelles. Il est vrai que l'Espagne n'étoit pas de meilleure foi, et ne négligeoit aucun moyen de semer le trouble dans la France. Henri, pour contraindre les Espagnols à reconnoître la souveraineté dont la Hollande jouissoit par le fait depuis plusieurs années, fit avec elle une ligue offensive et défensive. Don Pèdre de Castille, ambassadeur de Philippe III (1), s'en plaignit vivement. Henri, persuadé qu'il venoit apporter des menaces de guerre, et sachant qu'on disoit en Espagne que la goutte le mettoit hors d'état de monter à cheval, voulut faire connoître à don Pèdre la fausseté de ce bruit. Il le reçut dans la grande galerie de Fontainebleau, et s'y promena si longtemps et à si grands pas, que don Pèdre lui demanda la permission de se reposer. « Vous

(1) Philippe II étoit mort le 13 septembre 1598.

1607-8. » voyez, dit le roi, que ma goutte me laisse » encore quelque vigueur. » Dans uneautre occasion, l'ambassadeur et Henri s'étant réciproquement laissés aller à des propos un peu vifs, le roi s'emporta jusqu'à dire que s'il montoit une fois à cheval, on pourroit bientôt le voir à Madrid. « On y a vu François I, répond » l'ambassadeur. — C'est pour cela, repart le » roi, que j'irois venger son injure, celle de » la France, et les miennes. » Puis, se radoucissant : « Monsieur l'ambassadeur, vous êtes » Espagnol et moi Gascon ; ne nous échauffons » pas davantage. » L'Espagne, étant lasse elle-même d'une guerre qui épuisoit sans fruit son sang et ses trésors, se résigna enfin, et consentit à l'indépendance de la Hollande.

1609. Rien n'eût manqué à la gloire et au bonheur du roi, s'il eût pu acquérir plus d'empire sur lui-même ; mais à cinquante-six ans, ayant une jeune épouse et deux maîtresses, il devint éperdument amoureux de la fille du connétable de Montmorenci, âgée de seize ans. Bassompierre devoit l'épouser ; Henri, ne voulant pas qu'elle eût un mari qui lui paroissoit un peu trop clairvoyant, en proposa un autre ; ce fut le prince de Condé, qui n'avoit que vingt ans, et qu'il crut plus facile à tromper. Cependant les soins du roi près de la jeune Montmorenci

étoient si publics et si empressés, que le prince de Condé fit dire au roi qu'il ne se sentoit pas de goût pour ce mariage. Henri le rassura en lui disant : « Vous pouvez l'épouser » sans aucun soupçon sur mon compte. » Condé le crut, et se maria. Il fut d'abord, ainsi que sa jeune épouse, accablé des libéralités du monarque. Ces dons lui étant suspects, il la mena chez le connétable à Chantilli. Le roi se déguise pour aller voir la princesse, ou du moins pour passer quelques instans de la nuit sous ses fenêtres. Condé l'emmène dans une de ses terres en Picardie. Le roi se permet un travestissement ignoble pour se trouver avec elle. La princesse, qui ne pénétroit peut-être pas ses vues coupables, étoit flattée de lui plaire, quoique assurément elle ne pût l'aimer. Pour rendre son époux plus souple et plus complaisant, le roi lui ôte ses pensions, et lui refuse ce qui lui étoit promis par le contrat de mariage pour l'entretien de sa maison. Condé s'en plaint vainement. Sulli va le trouver pour lui ordonner, au nom du roi, de revenir et de ramener la princesse à la cour, afin de faire cesser les bruits outrageans et calomnieux, dit-il, qui circulent sur le compte du monarque. Condé s'enfuit avec sa femme dans 1609.

1610. chef du conseil le duc d'Epernon. Ce choix peut paroître étonnant : il ne l'aimoit point. Quoique ce fût le seigneur de France le plus riche et le plus accrédité, il eût semblé naturel de lui préférer un prince du sang; mais le duc de Montpensier étoit mort en 1608, ne laissant qu'une fille; le premier prince du sang étoit chez l'étranger, le prince de Conti ne montroit aucun goût pour les affaires, et le comte de Soissons, à qui Henri avoit refusé sa sœur, sans égard pour une inclination mutuelle, étoit mécontent et retiré de la cour. La reine crut donner plus de poids à l'autorité dont elle alloit être dépositaire, en se faisant couronner. Henri ne se prêta qu'avec répugnance à cette cérémonie. Il avoit la foiblesse de craindre de verser en voiture, et d'ajouter foi à une prédiction qui lui avoit annoncé qu'il y termineroit sa vie. Sulli lui disoit un jour : « Je me » suis plusieurs fois étonné en vous entendant » crier dans un carrosse, de vous voir craindre » un si foible danger, après vous avoir vu » plusieurs fois intrépide au milieu des plus » grands périls. » Le sacre, fait le 13 mai à Saint-Denis, se termina sans accident. La reine devoit faire son entrée solennelle à Paris le 16. Henri étoit impatient de voir cette cérémonie terminée, afin de se mettre en campagne sur-

le-champ. Des avis et des bruits sinistres annonçoient de tout côté sa mort prochaine. Il avoit toujours dédaigné les menaces de cette nature. Il dit à Sulli dans une de ces occasions : « Je me suis convaincu que pour ne pas » rendre ma vie pire que la mort même, je » ne dois faire aucune attention à de semblables avis. Quelque précaution que je » puisse prendre, disoit-il quelquefois, je sais » bien que quiconque méprisera sa vie, est » maître de la mienne. » Mais, dans la circonstance actuelle, il ne put surmonter ses pressentimens. Je ne sais quel instinct, dit Péréfixe, le pressoit de s'éloigner promptement de Paris. Il répéta plus d'une fois à Sulli : « Ils me tueront. Je ne sortirai jamais » de cette ville ; j'y mourrai. Mes ennemis » n'ont d'autre ressource que ma mort. » Le vendredi 14, à quatre heures après midi, il sort du Louvre pour aller à l'Arsenal visiter Sulli qui étoit indisposé, et voir, en passant, les apprêts qui se faisoient dans les rues pour l'entrée de la reine. Les voitures alors n'étoient fermées que par des rideaux, et le roi, en montant dans la sienne, les fit tirer. Il rencontra dans la rue de la Ferronnerie, en ce temps très-étroite, un embarras qui le força de s'arrêter. Un fanatique insensé, nommé 1610.

1610. François Ravaillac, épioit le prince depuis sa sortie du Louvre. Il profite du moment où le carrosse est arrêté, monte sur la petite roue, et porte à Henri deux coups de couteau, dont l'un, lui perçant le cœur, le tue sur-le-champ. L'assassin ne songe ni à s'enfuir, ni à cacher l'instrument du meurtre. S'il l'avoit jeté, on ne l'eût point reconnu. Mais il demeure en place, le couteau sanglant à la main, comme pour se faire voir, et se glorifier de son action. Il est saisi par deux valets de pied. Sept ou huit hommes accourent l'épée à la main (1), criant qu'il faut le tuer, et se perdent dans la foule, aussitôt que le duc d'Epernon a défendu de lui faire le moindre mal.

Cet assassin, âgé d'environ trente-deux ans, étoit d'Angoulême. Fils d'un solliciteur de procès, dont il avoit quelque temps exercé le métier, il fut ensuite novice chez les feuillans. On l'en chassa pour ses *rêveries extravagantes*. Quelque temps après, il fut accusé, mais non convaincu, d'un meurtre. Sorti de prison, il sollicita de nouveau des procès. En ayant perdu, en son nom, un qui le ruina, il se fit maître d'école. Les fureurs de la ligue et de

(1) L'historien Mathieu dit que ce fut un seul gentilhomme de la garde, nommé Saint-Michel.

ses prédicateurs avoient tellement échauffé sa tête, qu'il entroit en fureur au seul nom de huguenot; il avoit pour Henri une extrême aversion, avec cette croyance qu'on pouvoit tuer légitimement ceux qui mettoient le catholicisme en péril, ou qui faisoient la guerre au pape. 1610.

On se demande si Ravaillac fut l'agent d'une conspiration. Plusieurs l'ont pensé. Hénault, en général très-circonspect, paroît avoir cru la reine coupable. Il ne le déclare pas, mais il l'insinue par un mot qui sembloit exiger qu'il le motivât : il prétend qu'elle ne fut peut-être ni assez *surprise*, ni assez affligée de la mort de Henri. Quelques uns ont soupçonné en même temps le duc d'Epernon. Un seul fait paroît suffire pour le justifier : il empêcha de tuer le régicide; d'autres ont accusé les Jésuites. Mézerai rapporte que le coupable, au lieu d'être mis sur-le-champ au cachot, fut gardé deux jours dans l'hôtel de Retz, où tout le monde lui parloit; un religieux, ajouta-t-il, lui dit : « *Mon ami*, gardez-vous d'accuser les » gens de bien. » Un historien moderne prétend que c'étoit le père Coton. Quel intérêt les Jésuites jouissant de la faveur du roi, confessé par le père Coton, pouvoient-ils avoir à la mort de ce prince? Une demoiselle d'E-

1610. couman, femme d'un gentilhomme, et qui avoit été attachée à la reine Marguerite, assura cette princesse, quelques mois après l'assassinat du roi, qu'elle étoit en état de prouver que les moteurs du crime étoient le duc d'Epernon et la marquise de Verneuil. Marie de Médicis fit instruire une procédure au parlement de Paris. La demoiselle d'Ecouman soutint mal son accusation, et fut condamnée à une prison perpétuelle. Ravaillac dit toujours, dans la torture, qu'il n'avoit point de complices, et qu'il ne s'étoit décidé à tuer le roi que sur l'assurance qu'on lui avoit donnée de son projet, de faire la guerre au pape. On a écrit (Saint-Foix) « qu'a-» près la première tirade des chevaux qui » l'écartelèrent, il demanda d'être relâché, » et dicta un testament de mort que le greffier » écrivit si mal, qu'il fut impossible d'y rien » déchiffrer. » Ce fait invraisemblable est contredit par Nicolas Pasquier, auteur contemporain. On lit dans sa première lettre, qu'après deux heures et demie de tourmens, il demanda son confesseur, qui accourut, croyant qu'il alloit révéler des complices, mais c'étoit pour solliciter des prières. Le peuple répondit qu'il ne lui en falloit point, parce qu'il étoit damné. Ce monstre n'avoit témoigné aucun repentir jusqu'au moment où il fut amené sur

la Grève, et ne commença d'en laisser paroître qu'en voyant qu'on détestoit son crime, et qu'on crioit de toute part qu'il alloit être précipité dans l'Enfer. Péréfixe aussi manifeste le soupçon d'un complot. Il avoue seulement qu'il n'en connoît pas les auteurs. « Les juges » qui interrogèrent l'accusé, n'osèrent, dit-il, » en ouvrir la bouche, et n'en parlèrent ja» mais que des épaules. » Quoi qu'en disent cet historien et beaucoup d'autres, on ne voit d'instigateur du crime atroce de Ravaillac que son fanatisme, qu'il poussa au point de souffrir les plus horribles tourmens sans donner aucun témoignage de douleur ou même d'émotion. Il demanda l'absolution à son confesseur, qui lui répondit ne pouvoir la lui donner s'il ne déclaroit ses complices. Il répliqua qu'il n'en avoit point, et insista pour obtenir une absolution conditionnelle, qui seroit nulle, dit-il, s'il en imposoit, et valable, s'il disoit la vérité. Elle lui fut accordée de cette manière. Ce fait, rapporté dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, est peut-être la plus forte preuve que ce misérable avoit seul conçu le projet de son exécrable attentat. Il y a bien d'autres circonstances qui le font présumer. Mathieu raconte que le meurtrier, après l'avoir commis, ne changea pas de couleur, 1610.

1610. et qu'il dit « avoir donné dans le corps du roi » comme dans une botte de foin. » Le fanatisme peut seul expliquer cette férocité tranquille. Si des instigateurs l'eussent poussé au crime, ils ne l'auroient pas laissé manquer d'argent, et le même historien nous apprend que si Ravaillac n'eût pu exécuter son funeste dessein le vendredi, il partoit le lendemain, *n'ayant plus que trois quarts d'écu de reste.* Plus de cinquante complots avoient été formés contre la vie de ce bon roi, dont plusieurs par des gens d'église.

Henri IV contracta dans les camps bien des habitudes vicieuses : il aimoit avec excès le vin, le jeu et les femmes. Ce n'étoient pas là ses seuls défauts. Il croyoit trop légèrement les rapports, se permettoit trop la raillerie, et sa douceur quelquefois alloit jusqu'à la foiblesse. Quoiqu'on lui imputât quelque penchant à l'avarice, ses maîtresses lui arrachèrent des dons excessifs. Le projet de séduire et même de ravir en quelque sorte la femme du premier prince de son sang étoit bien odieux ; celui d'étrangler et de faire étrangler Médicis de ses mains et de celles de son fils, l'étoit encore davantage ; mais il n'est point prouvé, il n'est point vraisemblable, il est trop opposé au caractère connu de Henri pour qu'on le

croie possible. La mort de Biron est une exception fâcheuse à son extrême clémence. Tant de foiblesses étoient compensées par de si grandes qualités, par un amour si vrai et si touchant pour son peuple, que la mort de ce prince excita des transports de douleur, et consterna la France entière. On ne pourra jamais qu'égaler son courage et sa bonté. Il disoit quelquefois : « Les François ne me » connoissent pas. Ils sauront ce que je vaux » quand ils m'auront perdu. » Médicis lui donna six enfans : Louis, son successeur; un second fils qui ne vécut que quatre ans ; Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, et trois filles, dont la dernière épousa l'infortuné Charles Stuart (premier du nom). Entre ses enfans naturels, il en reconnut huit. Celui qui a laissé le plus de souvenirs est César de Vendôme qu'il eut de Gabrielle. 1610.

Par un édit rendu au mois de mars 1600, Henri IV réforma un abus qui tendoit à remplir le royaume de nobles; abus intolérable, parce qu'ils jouissoient de plusieurs priviléges, et entre autres de l'exemption des tailles, ce qui en aggravoit le fardeau pour le tiers-état. Du temps de Louis XII, dit Hénault, tous les *hommes d'armes*, c'est-à-dire tous ceux qui composoient les compagnies d'ordonnance

1610. étoient nobles; ainsi on s'anoblissoit soi-même. Il suffisoit d'exercer la profession des armes, sans aucun autre emploi, ou d'acquérir un fief noble (1). Nous avons vu qu'en 1579, on abolit ce dernier moyen d'acquérir la noblesse. Henri IV supprima également celle qui s'acquéroit par le seul fait des armes. L'article vingt-cinq de l'édit qu'on vient de citer, défendit à tout le monde de prendre la qualité d'écuyer, à moins d'être issu d'un père et d'un aïeul qui eussent suivi la profession des armes, ou possédé sans dérogeance quelques charges qui, suivant les lois du royaume, donnoient un commencement de noblesse, et d'avoir soi-même exercé la profession militaire, ou une de ces charges honorables. Hénault s'étonne que Henri, qui avoit tant d'obligation aux gens de guerre, eût si peu reconnu leurs services, et donne à Louis XV

(1) Ce double abus étoit récent; car jusque là les hommes d'armes, ou gens d'armes, étoient nobles d'extraction. Les uns, comme Daniel, Boulainvilliers, la Roque, Montesquieu, pensent que la noblesse étoit aussi ancienne, ou plus ancienne que la monarchie; les autres, comme Hénault et de Valois, dont le système fut adopté par Dubos, n'en font remonter l'origine qu'à l'érection des fiefs. Montesquieu paroît avoir démontré la fausseté de cette dernière opinion.

des éloges pour avoir rétabli la noblesse militaire par son édit du mois de novembre 1750; rétablissement accompagné de modifications, pour ne pas la multiplier avec excès. 1610.

En 1602, Henri IV donna un édit qui augmentoit les peines prononcées contre le duel; mais cette loi ne produisit qu'un effet momentané, parce qu'il ne put, dit-on, s'empêcher de railler lui-même ceux qui refusoient de l'accepter, et d'accorder grâce à des coupables qui lui avoient rendu de grands services à la guerre.

Les Courtenai présentèrent leurs titres en 1603, pour se faire reconnoître princes du sang. Ils n'y purent réussir. Hénault, qui rapporte ce fait, dont nous avons déjà parlé, n'indique pas en quoi ces titres furent jugés insuffisans. Nous avons dit aussi que les Courtenai renouvelèrent leurs efforts sous Louis XIV. Du Bouchet, maître-d'hôtel ordinaire du roi, établit leur généalogie dans un volume in-folio. L'épître dédicatoire, adressée au roi, est d'une noble hardiesse, et l'auteur y parle avec la plus grande assurance. Cette tentative fut encore infructueuse. Sous le régent, ils en firent une autre. « Le droit, dit Duclos (dans ses » Mémoires de la régence), étoit incontes» table. On éluda la décision, comme on

1610. » avoit déjà fait plusieurs fois. » Le fils aîné de cette maison ayant été tué en 1691, au siége de Mons, Louis XIV, à cette occasion, rendit une visite au père : c'est une particularité remarquable. Cependant un arrêt du parlement de Paris, du 17 février 1737, supprima la qualité de princesse du sang, qu'avoit prise, dans son contrat de mariage avec Louis de Beaufremont, Hélène de Courtenai, dernier rejeton de cette famille. Son frère, Charles Roger, qui seul auroit pu la perpétuer, fut trouvé mort dans son lit, le 7 mai 1730, de deux coups de pistolet qu'il s'étoit tirés, à ce qu'on présuma. On est d'autant plus surpris du malheur des Courtenai, que les Bourbons n'avoient aucun intérêt à disputer leur descendance d'un fils puîné de Charles-le-Gros, puisqu'ils descendent du fils aîné de ce monarque. On dit que le cardinal de Mazarin eut le projet de faire reconnoître celui qui existoit de son temps (le père de Charles Roger), et de lui faire épouser une de ses nièces ; mais qu'il lui trouva trop peu de mérite pour soutenir un si noble rang ; c'étoit une fort méchante raison de le lui refuser, s'il lui appartenoit. L'opinion publique étoit favorable à cette famille.

Henri protégea les lettres. Péréfixe, auteur d'une vie de ce monarque, dit : « Quelques uns

» ont prétendu qu'il ne les aimoit pas, ils se 1610.
» sont trompés; non seulement il les protégea » en France, mais il donna des pensions à des » savans de l'Allemagne et de l'Italie. » Montagne et Malherbe furent les deux auteurs qui firent le plus d'honneur à la littérature sous ce règne. Tous deux rendirent de grands services à la langue françoise. Le premier lui donna de l'énergie, le second, de lanoblesse, de l'harmonie et de l'élégance. Marot, Passerat, et quelques autres, avoient fait un petit nombre de vers agréables avant lui; il fut le premier qui en fit de beaux.

Henri choisit, pour son historiographe, Mathieu, qui avoit été un ligueur furibond. L'auteur lui ayant un jour lu quelques pages de son histoire, où il parloit du penchant qu'avoit Henri pour les femmes, ce prince lui dit à quoi bon conserver la mémoire de ces foiblesses? Pour que le dauphin s'en garantisse, répond l'historien. « Oui, vous avez raison, » repart le roi; d'ailleurs si vous vous taisiez » sur ce point, on ne croiroit pas le reste. » On sait que nul monarque ne fut plus populaire, et qu'on a dit de lui que c'est *le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.*

Mézerai rapporte à l'année 1508 l'invention due au hasard, des lunettes d'approche. Le fils

1610. d'un lunetier de Midelbourg, tenant dans ses mains deux verres un peu éloignés l'un de l'autre dans la même direction, s'aperçut qu'ils grossissoient les objets. Il ne s'agit plus que de les assujétir dans des tubes; ce que fit son père, nommé Jacques Mélias.

LOUIS XIII,

SURNOMMÉ LE JUSTE.

1611. Louis, né le 27 septembre 1601, n'avoit pas neuf ans lorsqu'il monta sur le trône. Il étoit notoire que son père avoit le projet de nommer Marie de Médicis régente, avant de partir; mais les partisans des princes prétendoient que ceux-ci avoient de plus grands droits à la régence. Condé et le comte de Soissons étoient absens, et le prince de Conti malade. D'Epernon, colonel-général de l'infanterie, et dévoué à la reine, se met à la tête du régiment des Gardes, se rend au parlement qui étoit assemblé, se présente dans la grand'chambre, et, la main sur son épée, déclare qu'il faut que la reine soit nommée régente. Il n'y avoit point d'exemple que le parlement, sans l'assistance des princes, des pairs et des grands officiers de la couronne, eût donné la régence. Il la conféra cette fois,

deux heures après la mort du monarque, et 1610.
fit ce que vouloit le duc d'Epernon. Le lendemain, le jeune roi se rendit, avec sa mère, au parlement; la régence et la tutelle furent confirmées à cette princesse. Elle trouva le moyen d'apaiser le mécontentement du prince de Condé et du comte de Soissons qui revinrent à la cour. Le premier n'avoit point une fortune proportionnée à son rang; on y pourvut; l'autre fut gagné par les manières aimables et les promesses de la reine. On fit entrer dans le conseil de régence tous ceux qui pouvoient avoir quelque prétention plausible à cette faveur, et l'on forma un conseil secret de ceux qui avoient la confiance de Concini, tout-puissant sur l'esprit de la reine. Ce favori prit le titre de marquis d'Ancre, ayant acheté la terre de ce nom, et bientôt (en 1613) obtint le bâton de maréchal, quoiqu'il n'eût jamais servi; ce qui produisit un énorme scandale. Le duc d'Epernon fut logé au Louvre, pour que la reine pût le consulter plus aisément, et toutes les dépêches qui arrivoient à la cour lui étoient communiquées. Les gouvernemens, les pensions, les grâces de toute nature, et des sommes immenses furent distribués à ceux qui pouvoient causer quelque inquiétude. Une cabale ne

1610. tarda pas à écarter Sulli, dont les principes d'économie étoient abhorrés de la foule avide qui assiégeoit le trône. Après sa retraite, le trésor fut comme ouvert à tout le monde.

La guerre projetée par Henri IV, ne se fit qu'en Allemagne. On reprit Juliers sur les Autrichiens, et l'on remit cette ville au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg. On abandonna entièrement le duc de Savoie qui s'étoit allié à la France pour combattre l'Espagne; il fut obligé de demander grâce au monarque espagnol; humiliation moins triste pour lui que pour le gouvernement françois qui la lui attiroit. La politique du
1611. cabinet étoit changée. Un contrat de mariage fut signé entre le roi et l'infante, et un autre entre le prince des Asturies et Madame Elisabeth, sœur de Louis XIII.

1612-13. Ce double mariage servit de prétexte au prince de Condé, ainsi qu'au comte de Soissons, pour se retirer de la cour; mais leur véritable motif étoit le désir d'en extorquer de nouvelles faveurs. Ils y revinrent presque aussitôt. Le comte mourut peu après, et Concini s'efforça de gagner le prince de Condé. On vit renaître les mêmes intrigues qu'au temps de François II. Le chevalier de

Guise, beau jeune homme qui s'étoit attiré l'attention de la reine, et qui avoit eu l'audace de parler avec hauteur à Condé dans le conseil, fut tenté de se défaire de Concini pour concentrer sur lui-même toute la faveur. Il sut que ce projet avoit été révélé par le baron de Luz; il l'attaqua dans la rue, quoique ce gentilhomme fût âgé, et le tua, sans lui donner, dit-on, le temps de se mettre en défense. Le fils du baron, encore adolescent, appela le chevalier en duel, et périt de la même main que son père. Ce double meurtre fut impuni. La reine et la cour pensèrent que le chevalier de Guise avoit été fort généreux de se mesurer avec un jeune homme dont la naissance n'approchoit pas de la sienne (1); et, pour comble d'inconséquence, entre ces deux duels (si ces actions peuvent s'appeler ainsi) on publia un édit très-sévère contre les duellistes. 1612-13.

Concini, épouvanté de la fin tragique du baron de Luz et de son fils, engagea la reine à gorger d'or tous ceux qu'on pouvoit craindre. Condé eut six cent mille francs. On négligea le plus dangereux de tous, le duc de Bouillon, l'un des deux principaux 1614.

(1) Il fut tué l'année suivante par un canon auquel il mit le feu, et qui creva.

1614. chefs du calvinisme (1). Il engage presque tous les grands à se retirer de la cour; tous partent à la fois, et vont dans les lieux où ils ont de l'autorité. Le prince de Condé, si récemment comblé des faveurs de la régente, est à leur tête. Sulli même et son fils se joignent secrètement à cette cabale. La reine, quoique en forces, aime mieux négocier que combattre. On fait à Sainte-Menehould (15 mai) un traité qui accorde aux chefs de la révolte tout l'argent et les gouvernemens qu'ils demandent. Le duc de Vendôme, refusant d'accéder à ce traité, se rend dans son gouvernement de Bretagne, où il fait fortifier le Port-Louis. Condé, non content d'Amboise qu'il s'étoit fait céder, cherche à se saisir de Poitiers. La reine, prenant alors un parti plus ferme, assemble des troupes, mène son fils à Poitiers, puis en Bretagne, et réduit les deux rebelles à se soumettre et à solliciter des lettres d'abolition. Ensuite, pour donner plus de poids à l'autorité, elle fait déclarer la majorité de son fils au parlement le 2 octobre. Elle avoit promis les Etats-Généraux par le traité de Sainte-Menehould; elle les assemble à Paris le 27 du même mois.

(1) L'autre étoit Sulli.

Les princes avoient exigé cette convocation 1614.
dans l'espérance que les Etats embarrasseroient le ministère et adopteroient leur querelle. Jeannin qui, depuis la retraite de Sulli, avoit la direction des finances, avoua qu'il ne restoit plus que deux millions et demi des fonds entassés par Sulli à la Bastille; mais il ne faisoit monter ce trésor qu'à cinq millions, au lieu de quarante dont il étoit en effet composé (le marc à 22 livres). La vérité fut connue. Les conséquences pouvoient en être désagréables pour la cour. Les dissentimens qui s'élevèrent entre les trois ordres, dissentimens qu'elle avoit peut-être fomentés, la tirèrent d'embarras. Ils consumèrent le temps en vaines disputes. Une des plus incroyables, fut celle qui s'éleva relativement à l'indépendance de l'autorité royale. La chambre du tiers décida qu'aucune puissance spirituelle ou temporelle n'avoit le droit d'y attenter. Le clergé se déclara contre cet arrêté. Le cardinal Duperron soutint que l'Eglise avoit le droit de déposer les souverains. Le parle- 1615.
ment rendit un arrêt conforme à la décision du tiers. Duperron prétendit que c'étoit renverser la religion catholique, et s'en plaignit à la chambre du tiers qu'il ne put ni convaincre ni persuader. A son instigation, celle

1615. du clergé demanda au roi la cassation de l'arrêt du parlement. Médicis, entièrement dévouée au pape, accorda cette demande, et fit retirer du cahier général des Etats celle qui avoit été formée par le tiers en faveur de l'indépendance du trône. Les Etats exigèrent que le roi prononçât sur leurs cahiers avant la dissolution de leur assemblée : il répondit qu'il n'y consentiroit jamais, parce que c'étoit une innovation. Ils en convinrent, et se séparèrent le 23 février. On leur promit l'abolition de la vénalité des charges, et la création d'une chambre de justice pour punir les malversations des financiers. C'étoient les deux points sur lesquels ils avoient le plus insisté.

Les ennemis du gouvernement n'ayant pu parvenir à lui susciter, de la part des Etats-Généraux, les embarras dont ils espéroient profiter, se flattèrent d'y mieux réussir par le moyen du parlement, qui venoit d'être hautement bravé par le duc d'Epernon, et qui, en conséquence, étoit dans des dispositions peu favorables à la cour où ce duc avoit la plus grande influence. Décrété pour être ouï, à l'occasion d'un différent avec le bailli de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et regardant ce décret comme un affront, il vint

au Palais accompagné de cinq cents militaires 1615.
armés. Les magistrats levèrent la séance, et défilèrent entre deux rangs de jeunes étourdis qui se permirent de déchirer avec leurs épérons les robes de quelques conseillers. Le duc de Bouillon profita du mécontentement que cette scène avoit excité pour engager les magistrats dans quelques démarches contre la cour. La reine en fournit l'occasion par une maladresse : les députés des Etats, avant de se retirer, ayant demandé qu'on ne tardât pas à faire droit sur leurs cahiers, pour se débarrasser de leur importunité, elle répondit qu'elle attendroit les remontrances du parlement sur ces cahiers. Le duc de Bouillon, profitant de cette réponse, détermina le parlement à s'occuper sans délai de ces remontrances, et, pour leur donner plus de poids, à inviter les princes et les pairs à y concourir, et à venir délibérer sur ce qui seroit proposé pour le service du roi et le bien de ses sujets. Arrêt du parlement, conforme à cet avis; arrêt du conseil, qui défend de le mettre à exécution. Le parlement rédige seul ses remontrances, et les présente par une députation au roi qui les reçoit, promet de les examiner, et congédie les députés; mais le premier président le supplie de les faire lire en

1615. leur présence, afin que, si quelque article donne lieu à des objections, ils puissent y répondre sur-le-champ. Le jeune roi en ordonne la lecture avant que sa mère ait eu le temps d'éluder cette demande, qui étoit une nouveauté de la plus grande conséquence. Ces remontrances, les premières qu'on ait lues ainsi publiquement, étoient fort hardies; elles embrassoient toutes les parties de l'administration. Dès le lendemain, 23 mai, un arrêt du conseil les cassa comme faites sans la permission du souverain. Mais la cour et le parlement ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils servoient par leurs querelles la cause des factieux; et ils y mirent fin par une modération réciproque. Les arrêts de part et d'autre furent laissés dans l'oubli, et regardés comme non avenus.

Le chef des mécontens, le prince de Condé, dont l'unique grief étoit de n'avoir pas la principale influence dans les affaires, se retira brusquement dans son comté de Clermont en Beauvoisis, ancien patrimoine de la famille des Bourbons; ses partisans, Bouillon, Mayenne (Henri, fils de Charles, chef de la ligue, mort le 3 octobre 1611), Longueville, et beaucoup d'autres, allèrent se cantonner dans les lieux où ils croyoient trou-

ver de l'appui. La reine-mère assembla une armée, partit le 17 août avec elle et le roi, pour aller au-devant de l'infante qui venoit en France accomplir son mariage. Ces troupes furent suivies à très-peu de distance par celles des mécontens et des calvinistes joints à eux, sous les ordres du prince de Condé, que dirigeoit le duc de Bouillon. De part ni d'autre on n'en vouloit venir aux mains. Condé s'arrêta dans le Poitou, et la cour arriva sans obstacles à Bordeaux, où l'infante entra le 21 novembre, et fut mariée le 25 : elle étoit née le 22 septembre 1601, cinq jours avant le roi. 1615.

Les jeunes époux désiroient la paix, afin de pouvoir aller tranquillement à Paris jouir des fêtes qui les y attendoient. Le prince de Condé, le duc de Bouillon et quelques autres la souhaitoient aussi pour leurs intérêts particuliers; les ducs de Sulli, de Rohan et de la Trémoille étoient dans des dispositions toutes contraires; mais ils furent contraints de céder à la volonté du prince de Condé. Au surplus, les mécontens obtinrent tout de la foiblesse ou de la dissimulation de la cour : toutes sortes de sûretés furent accordées aux calvinistes par le traité conclu à Loudun au commencement 1616.
du mois de mai. Condé en recueillit, du moins

1616. en apparence, les plus grands avantages : on le déclara chef du conseil, et on lui donna quinze cent mille francs pour qu'il acceptât le gouvernement de la Touraine et du Berri en échange de celui de Guienne. L'objet de la cour, en payant si cher cet échange, étoit de l'éloigner du voisinage des calvinistes.

Il ne se rendit pas tout de suite à Paris, où le roi étoit arrivé depuis le 18 mai : il se tenoit à sa terre de Châteauroux dans le Berri. Les ducs de Mayenne et de Bouillon intriguèrent près du prince de Condé même pour prolonger son absence, pendant laquelle ils conservoient plus de crédit. Le maréchal d'Ancre, comptant sur l'appui du prince, lui dépêcha Richelieu (Armand Jean du Plessis), évêque de Luçon, qui devoit son évêché à la Caligaï, avec le titre de premier aumônier de Marie de Médicis. Ce prélat commençoit à se faire connoître. Membre des Etats-Généraux de 1614, il avoit présenté au roi les cahiers de son ordre, et fait, en les lui présentant, un discours qui dura plus de deux heures, et qui fatigua l'assemblée. Après la paix de Loudun, la reine-mère le fit secrétaire d'Etat : il mit tant d'adresse dans la commission dont il étoit chargé, qu'il détermina le prince de Condé à revenir sur-le-champ à Paris. Le

maréchal d'Ancre, pour faire mieux sa cour 1616.
à Condé, rompit maladroitement avec ses anciens amis. L'un d'eux, le duc de Bouillon, qui gouvernoit le prince, l'engagea de faire dire au maréchal qu'il ne pouvoit plus le protéger, et c'étoit la vérité; car cet insolent favori avoit attiré sur lui la haine du peuple et des grands, et son crédit menaçoit ruine. Durant les conférences pour la paix de Loudun, on lui fit le plus sanglant affront : un cordonnier, nommé Picard, qui commandoit un poste de milice bourgeoise à une barrière par laquelle le maréchal vouloit sortir en voiture pour aller à sa terre de Lésigny, près de Brie-Comte-Robert, l'arrêta parce qu'il ne présentoit point de passeport, quoique cet homme lui déclarât qu'il le reconnoissoit très-bien. Quelques jours après le maréchal fit donner des coups de bâton à Picard, dans sa boutique, par deux de ses valets, qui le maltraitèrent avec excès. Le parlement les fit pendre à la porte du cordonnier, avec la livrée du maréchal, et alloit le décréter lui-même si la reine ne l'eût couvert de toute sa protection. Le maréchal, pressentant sa perte, vouloit se retirer à Florence, pour y jouir avec sécurité de l'énorme fortune qu'on lui avoit donnée. Sa femme traita ce projet de lâcheté

1616. et d'ingratitude envers la reine-mère; et comme c'étoit en la seule considération de Caligaï que Médicis avoit accablé le maréchal de bienfaits, il balança sur le parti qu'il devoit prendre, et se retira dans son château de Lésigny pour en délibérer mûrement. Il n'y fut rien moins que tranquille. Bouillon et Mayenne menaçoient de l'y attaquer à force ouverte : on songeoit même à faire sauter son château par l'effet d'une mine. En conséquence il revient à Paris où de nouveaux dangers le menacent. Mayenne vouloit le tuer de sa main : il désiroit cependant l'aveu préalable du prince de Condé, qui, loin de l'accorder, avertit le maréchal qu'on en vouloit à ses jours, et lui conseilla de se retirer dans la Normandie dont il étoit le lieutenant-général. Le maréchal, ne se fiant pas à la sincérité du prince, résolut de braver tous ses ennemis, et d'essayer même de les accabler. Il conseille à la reine de faire arrêter le prince de Condé, qui, à la vérité, agissoit presque en maître, avoit une cour plus nombreuse que celle du roi, et à qui ses partisans avoient, dit-on, insinué qu'on pourroit l'élever à la royauté, s'il vouloit, suivant l'ancien projet du maréchal de Biron, partager le royaume en gouvernemens qui ne devroient que l'hommage à la couronne. La reine le fit arrêter,

le 1er septembre, par Thémines (1), et enfermer à Vincennes. Aussitôt la plupart des grands alarmés s'enfuient de la cour, entre autres, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Rohan, de Sulli, de Bouillon, de Vendôme. Le maréchal d'Ancre parut un moment le seul arbitre de tout, fit de grands changemens dans le ministère, et ne garda plus de mesures. Cependant, la reine-mère suivoit de plus habiles conseils que les siens, particulièrement ceux de l'évêque de Luçon, et de Barbin, son intendant, à qui elle donna le contrôle général des finances. Ce fut par leur avis qu'elle publia, au nom du roi, une déclaration où se trouvoit l'énumération des sommes données aux princes, afin de faire connoître les vues intéressées de ceux qui troubloient l'Etat sous prétexte du bien public. Elle mit sur pied trois armées pour réduire les mécontens : toutes eurent des succès. Le comte d'Auvergne, qu'elle avoit tiré de la Bastille, après douze ans de réclusion, alloit terminer cette guerre par la prise de Soissons, où les chefs mécontens étoient réunis, lorsque la face des affaires changea tout à coup.

1616.

1617.

Le roi avoit un favori à peu près de son âge, Charles-Albert de Luynes, né à Mornas, dans le

(1) Qui le même jour fut fait maréchal de France.

1617. comtat Venaissin. Admis, avec ses deux frères, au nombre des pages de Louis XIII, il s'introduisit dans sa familiarité par le plus frivole talent, celui de dresser des pigrièches à prendre des moineaux. Le maréchal d'Ancre lui donna le gouvernement d'Amboise, pour s'en faire un appui auprès du roi. Ce jeune homme, par les conseils du cardinal de Guise, aigrit l'esprit du monarque contre le maréchal, et même contre Médicis; il lui dit qu'il devoit s'affranchir de tous les deux, qu'il étoit en état de régner par lui-même (il n'avoit pas encore dix-sept ans); que c'étoit la haine qu'on portoit à un insolent Italien qui écartoit de la cour les princes et les grands. Il ajoute que comme Catherine de Médicis avoit préféré Henri III à Charles IX, Marie aimoit mieux son frère, le duc d'Orléans, que lui, et insinue qu'elle pourroit bien aussi songer à l'élever au trône, pour régner plus long-temps sous son nom. Louis étoit naturellement ombrageux, et de Luynes, ou quelqu'autre, lui ayant persuadé que Catherine de Médicis avoit empoisonné son fils Charles, il craignoit pour lui-même une semblable catastrophe. Il donna ordre d'arrêter le maréchal, pour le livrer au parlement, ou de le tuer; car il existe deux versions à cet égard. Le 27 avril, Concini entrant au Louvre pour

assister au conseil, Vitri lui demande son épée. 1617.
Le maréchal fait un pas en arrière, et y porte la main. Vitri donne ordre de le tuer, ce qui est exécuté à l'instant par trois assassins qui l'accompagnent, et par trois coups de pistolet. Les meurtriers crient *vive le roi*. Louis se montre aussitôt à une fenêtre, et les salue avec un air de satisfaction. Vitri est fait maréchal de France; Persan, un de ses satellites, gouverneur de la Bastille; de Luynes obtient la dépouille entière du maréchal d'Ancre, ses biens, qui étoient immenses, et tous ses gouvernemens. La reine-mère est exilée à Blois, le fils unique du maréchal, âgé de quinze ans, renfermé au château de Nantes, et, après cinq années, renvoyé à Florence, où il mourut en 1631 : on lui avoit laissé les moyens de vivre dans une honnête médiocrité. Sa mère fut traitée avec barbarie. Le parlement lui fit son procès. Cinq conseillers refusèrent d'assister à son jugement. Comme on ne pouvoit prouver aucun crime, on l'accusa de magie, on la déclara convaincue de lèse-majesté divine et humaine, sans spécifier autrement la nature de ce dernier crime. Elle fut condamnée à perdre la tête. Il eût suffi de la renvoyer dans son pays : elle l'avoit demandé; mais de Luynes vouloit dévorer ses biens comme ceux de son

1617. mari, et il fit, en conséquence, instruire le procès de tous deux, pour obtenir la confiscation, qui fut prononcée au profit du roi, et transmise de suite au favori. Par là, celui-ci devint le plus riche particulier du royaume, ce qui lui procura l'avantage d'épouser Mlle de Rohan-Monbazon, qu'il aimoit, qui devint surintendante de la maison de la reine, et prit sur elle, et même sur le roi, un ascendant marqué. Caligaï étoit une femme dévorée d'ambition, mais d'un grand caractère; un de ses juges, nommé Courtin, lui ayant demandé si pour captiver sa maîtresse elle n'avoit pas employé quelque secret magique, quelque moyen surnaturel, « Point d'autres, répondit» elle, que l'ascendant qu'ont les âmes fortes » sur les âmes foibles. »

La guerre civile finit d'elle-même après le meurtre du maréchal d'Ancre. Les créatures de ce favori furent éloignées du ministère. Richelieu resta encore quelque temps au conseil, mais dépouillé du titre de secrétaire d'Etat. Mécontent de cette sorte de déchéance, il demanda la permission de suivre la reine-mère à Blois : on la lui accorda; bientôt le favori, craignant des conseils qu'un homme aussi habile pourroit donner à cette princesse, le fit exiler à Avignon.

Pendant ces mouvemens en France, les Espagnols, dans la vue de se rendre absolument les maîtres en Italie, et d'en exclure à jamais les François, attaquèrent le duc de Savoie. Le duc de Lesdiguières, qui commandoit dans le Dauphiné, leva une armée pour le secourir. L'Espagne s'en plaignit au roi, qui envoya ordre à Lesdiguières de congédier ses troupes. Ce général, accoutumé depuis long-temps à ne suivre que sa volonté, convaincu d'ailleurs qu'il connoissoit mieux les intérêts de l'Etat que ceux qui lui faisoient donner de pareils ordres, n'en tint aucun compte, entra dans le Piémont, et sauva le duc de Savoie. Mais la révolte des princes l'obligea de retourner dans le Dauphiné. Dès qu'elle fut terminée, il reçut des ordres tout contraires aux premiers : il fut chargé de secourir le duc de Savoie, battit et dispersa les Espagnols en moins de huit jours, et alloit les attaquer dans le Milanois, lorsqu'il fut arrêté par l'annonce de la paix, que le duc avoit cru devoir conclure avec l'Espagne. 1617.

La conjoncture d'une tranquillité générale au dehors ne laissoit à Luynes d'autre soin que celui de l'affermissement de son autorité. Il régnoit sous le nom de son maître; sa fortune ne pouvoit manquer d'être enviée. Il avoit deux frères qui partageoient son crédit, et qui habi-

1617. toièent comme lui le Louvre. On écrivit à la porte de leur appartement : « Ici logent les trois rois. »

1618-19. Luynes ne crut pouvoir maintenir sa faveur qu'en retenant dans la captivité la mère du roi et le premier prince du sang. Il fit resserrer plus étroitement la première à Blois. Le duc d'Epernon osa entreprendre de l'en tirer. C'étoit le seigneur de France le plus puissant : il avoit cinq gouvernemens ; les Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun), le Boulonnois, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin (1). Il étoit à Metz, et, pour être plus à portée d'exécuter son dessein, demanda au roi la permission de se rendre dans la Saintonge, alléguant que sa présence y étoit nécessaire. Cette permission lui étant refusée, il n'en partit pas moins après avoir pris toutes les précautions qui lui parurent nécessaires pour que cette désobéissance fût ignorée à la cour tout le temps dont il auroit besoin pour son expédition. Il se rendit à Loches, où Marie de Médicis, qui s'étoit sauvée par une fenêtre (dans la nuit du 21 au 22 février 1519), à l'aide de deux échelles, vint le trouver, et, à la tête de cent

(1) Les gouverneurs avoient un pouvoir de fait presque illimité dans leurs gouvernemens.

cinquante chevaux, l'amena dans la capitale de 1618-19.
l'Angoumois. Le premier mouvement de Louis fut de faire marcher cent mille hommes pour ressaisir la personne de la reine, et punir son protecteur. On lui fit sentir qu'il étoit plus convenable de négocier avec une mère. On tenta cette voie ; mais, la négociation ne finissant point, Luynes rappela Richelieu, et le chargea de la suivre. Le duc d'Epernon voyant qu'aucun des grands seigneurs dont on avoit fait espérer le secours à la reine ne se déclaroit, commença d'écouter les conseils de l'évêque de Luçon, duquel il s'étoit défié d'abord. Les troupes du roi, malgré les pourparlers, s'avançoient vers Angoulême, et l'on songeoit à faire périr la reine, en mettant le feu au magasin à poudre de la ville, voisin du château où elle logeoit ; on surprit un malheureux qui déjà y plaçoit une mèche. Elle lui fit casser la tête. Quoique ce projet atroce eût été, dit-on, formé de concert avec le favori, la paix se conclut (le 30 avril 1619). Le duc d'Epernon et tous les adhérens de la reine eurent des lettres d'abolition. Cette entreprise avoit coûté au duc deux cent mille écus, et avoit compromis son existence, sa fortune et celle de sa famille. Il ne demanda aucune indemnité. La reine lui donna un beau diamant ;

1618-19. ce fut là l'unique récompense d'un service si dangereux pour lui. Médicis fut obligée de délaisser son gouvernement de Normandie, en échange de celui d'Anjou, bien moins considérable. Elle eut en outre, comme places de sûreté, Angers, Chinon, et le Pont-de-Cé, avec des garnisons payées par l'Etat. Le roi et sa mère se virent près de Tours (le 5 septembre), passèrent quelques jours ensemble, et se séparèrent peu satisfaits l'un de l'autre. Médicis ne voulut point accompagner son fils à Paris, n'étant point d'humeur, dit-elle, à se voir mener en triomphe. Elle alla établir sa cour dans la capitale de l'Anjou.

Luynes, craignant que cette princesse ne reprît son ascendant sur l'esprit du roi, fit rendre la liberté au prince de Condé, afin de balancer par lui le crédit de Médicis. Il alla lui-même le tirer de Vincennes, le 19 octobre. Peu après parurent des lettres patentes du roi, dans lesquelles on lui faisoit dire des choses injurieuses à sa mère, qui avoit fait arrêter le prince. Elle en fit des plaintes amères, et prétendit en outre qu'on n'exécutoit pas le traité d'Angoulême. Bientôt elle se vit entourée d'une foule de mécontens qui se retirè-
1620. rent de la cour de son fils. Le duc d'Epernon entra dans leurs vues. Richelieu, qui avoit seul

la confiance de Médicis, et qui, en même temps, étoit en correspondance avec Luynes (devenu duc et pair et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit), ennemi de Médicis, conseilla, dit-on, à la reine-mère de recommencer la guerre civile, voulant tout mettre en combustion pour tâcher de se rendre nécessaire. Les factieux, par leurs gouvernemens, qui étoient, comme on vient de le dire, des espèces de souverainetés, tenoient dans leurs mains la moitié du royaume. Louis, sans leur laisser le temps de se concerter, part de Paris le 7 juillet, et marche vers la Normandie, dont le gouvernement avoit été donné au duc de Longueville, partisan de la reine. Presque toute la province se soumit, et en moins d'un mois l'armée royale se trouva dans le voisinage du Pont-de-Cé, à une lieue d'Angers. Les troupes de la reine voulurent défendre les approches de cette place; mais elles s'enfuirent à la première attaque. La reine fut obligée de solliciter la paix. On la lui accorda. Le traité d'Angoulême fut confirmé. On y ajouta quelques articles secrets, entre autres la demande d'un chapeau de cardinal pour Richelieu : c'étoit en ce temps une dignité considérable, et qui menoit quelquefois au ministère. La mère et le fils eurent, le 13 août, une entrevue au château de Brissac. 1620.

1620. Cette fois, la reine parut contente : on lui fit de grandes promesses.

Le roi alla dans la Guienne (en septembre) pour y étouffer tous les germes de révolte, et resserrer dans de justes limites le crédit qu'y avoit Mayenne, gouverneur de cette province. Il passa de là dans le Béarn pour contraindre les calvinistes de restituer au clergé des biens qu'ils lui retenoient depuis près de soixante ans, et y rétablir le culte catholique aboli dans cette province depuis un demi-siècle. Mayenne voulut en vain le dissuader de cette entreprise, dont il exagéra le danger. Le roi répondit qu'il ne craignoit rien, et termina son expédition en cinq jours; les biens ecclésiastiques furent restitués (1), la messe dite en sa présence à Navarreins, et le Béarn réuni à la couronne. Henri IV avoit, en 1607, opéré la réunion de la Navarre et de tous ses autres Etats patrimoniaux, à la réserve du Béarn.

La restitution des biens enlevés au clergé

(1) Ce qui prouve que les restitutions, même après un long intervalle de temps, ne sont pas sans exemple, ni si difficiles que le disent toujours ceux qui peuvent en devoir. Celle-ci avoit été ordonnée par un arrêt du conseil de 1617, qui assigna un dédommagement aux églises réformées, sur les domaines royaux du Béarn.

servit de prétexte aux brouillons pour agiter 1620.
le parti des calvinistes. Cette secte, depuis la mort de Henri IV, étoit dans une défiance continuelle. Ses députés s'étoient assemblés, sans le consentement du roi, une première fois, à la Rochelle, en 1617; une seconde, à Loudun, en 1619. Ils se réunirent encore cette 1621.
année, à la Rochelle, quoique le monarque le défendît sous les peines attachées au crime de lèse-majesté. L'on créa une véritable république (le 10 mai), composée de huit cercles, qui comprenoient toutes les églises de France, et dont le gouvernement étoit destiné à des seigneurs du parti de la réforme. Irrité de cette rébellion, Louis marcha vers la Loire, à la tête de cinquante mille hommes. Les réformés offrirent au maréchal de Lesdiguières les fonctions de généralissime avec cent mille francs par mois. Il aima mieux les combattre que les servir, dans l'espérance d'obtenir de la cour l'épée de connétable. Elle fut donnée (le 2 avril) au duc de Luynes, qui n'étoit pas plus militaire que le maréchal d'Ancre. Sur le refus de Lesdiguières (1), les calvinistes choisirent le duc Benjamin de Rohan. Nul n'étoit plus

(1) L'un de ses frères, déjà maréchal de France, fut fait duc de Chaulnes, terre qui lui venoit de sa femme;

1621. propre à être chef de parti. Le roi soumit, en courant, le Bas-Poitou et une partie de la Saintonge. Saint-Jean-d'Angely, où commandoit M. de Soubise, frère du duc de Rohan, fut, avec Clérac, la seule place qu'il fallut assiéger en règle. Elle ne se rendit qu'après trente-quatre jours. Les fortifications en furent rasées. La résistance de Clérac, quoique moins longue, fut très-vigoureuse. Les armes royales échouèrent devant Montauban (dans le Haut-Languedoc). C'étoit le marquis de La Force, échappé si heureusement au massacre de la Saint-Barthélemi, qui commandoit la place. Il en fallut lever le siége après trois mois (1). Cet affront, essuyé par Louis en personne, excita mille clameurs contre le favori qu'on accusoit d'incapacité, d'avoir mal dirigé le siége. Il mourut peu après, le 15 septembre, de chagrin ou de poison (Hénault), à l'âge de trente-deux ans, dans un village nommé Longueville, près de Monheurt, petite place de l'Agenois qu'il étoit allé assiéger, après avoir échoué à Montauban. On a écrit qu'il étoit au moment de perdre sa faveur quand il perdit la vie. Le dernier usage qu'il

l'autre prit le titre de duc de Luxembourg, ayant épousé l'héritière de cette maison.

(1) Henri de Mayenne y périt.

en fit, fut de chasser le confesseur (Arnoux) qu'il avoit donné au roi. Ce jésuite s'étoit engagé par serment de ne rien faire sans l'aveu de son protecteur; celui-ci s'aperçut qu'il y manquoit, et l'en punit. 1621.

La dignité de connétable fut donnée à Lesdiguières(1), pour récompense de son changement de religion. La guerre continua pendant l'hiver, en l'absence du roi qui étoit venu passer cette saison à Paris. Au printemps, il marcha contre Soubise à la tête de neuf mille hommes, et alla l'attaquer avec intrépidité dans la presqu'île de Rié, au Bas-Poitou; ce dernier n'osa l'attendre, et perdit, en se retirant, les trois quarts de sa troupe, à-peu-près égale en nombre à celle qu'il avoit à combattre. Les généraux du roi attaquèrent, d'un autre côté, différentes places. Tonneins, dans l'Agenois, résista quarante jours, et fut réduite en cendres. La Force qui s'étoit jeté dans Sainte-Foix, ville de la même contrée, mit sa soumission à un très-haut prix. Il eut le bâton de maréchal et six cent mille francs pour le dédommager du gouvernement du Béarn qu'on lui retira. Plusieurs chefs de la réforme, entr'autres Sulli, trouvèrent très-bon de tirer aussi avantage de 1622.

(1) Cette dignité fut supprimée après sa mort.

1622. la reddition des places qu'ils occupoient. Négrepelisse, petite ville du Querci, fut traitée avec barbarie. Ayant été prise de force, on y passa tout au fil de l'épée, sans distinction d'âge et de sexe, excepté dix hommes qu'on mena devant le roi, et auxquels il dit qu'ils méritoient tous la corde. Ils ne demandoient pas mieux que de mourir, et prièrent seulement de les pendre aux arbres de leurs jardins. Cette triste grâce leur fut accordée. On mit le feu à leur ville. D'autres résistèrent avec succès. Les armes du roi furent encore menacées d'un affront devant Montpellier. Beaucoup de gens de distinction périrent en l'attaquant. Pour y entrer, on fut obligé de conclure une paix générale avec le duc de Rohan, qui la fit bien payer. On renouvela l'édit de Nantes. Peu de jours après, le duc de Guise battit la flotte des Rochelois. De part et d'autre, dit-on, la pacification étoit connue. Mais le duc vouloit acquérir de la gloire, et ses adversaires prétendoient, s'ils étoient vainqueurs, en tirer de grands avantages pour se constituer en république.

1623-24. La guerre finie, les intrigues recommencèrent. Richelieu n'avoit pas encore eu le chapeau stipulé par la paix d'Angers. Tandis qu'on le sollicitoit publiquement à Rome, le

roi y écrivoit en secret de n'avoir aucun égard à sa recommandation. Vaincu enfin par les sollicitations de sa mère, il le fit obtenir à son surintendant. Elle insiste encore une année entière avant de pouvoir le faire entrer dans le conseil. Tous les ministres s'y opposoient. Quoiqu'ils fussent tous égaux en titre, la Vieuxville avoit acquis de l'ascendant sur ses collègues par sa hardiesse et sa fermeté. Il devint jaloux du nouveau cardinal, et prévint le roi contre lui, en insinuant qu'il devoit toujours se défier d'une créature de sa mère. Mais Louis, ayant eu quelques entretiens avec Richelieu, sentit sur-le-champ la supériorité de ce ministre, lui donna toute sa confiance, et renvoya la Vieuxville. Aussitôt tout change dans le cabinet. La fermeté succède à la foiblesse et à l'hésitation. Une des premières affaires qui s'offrirent, fut celle de la Valteline. Ce pays, vassal des Grisons calvinistes, étoit demeuré catholique. Le comte de Fuentes, gouverneur de Milan pour l'Espagne, sema, entre les seigneurs et leurs vassaux, des discordes, à l'aide desquelles il projetoit de joindre la Valteline au Milanois. Il y construisit des forts, sous prétexte de protéger les catholiques. La France ne vouloit pas que la maison d'Autriche s'agrandît en Italie, et

1623-24.

1623-24 menaçoit d'attaquer ces forts. Pour détourner l'orage, Fuentes offrit de les remettre en dépôt entre les mains du pape Urbain VIII, qui s'applaudissoit de cette offre, dans l'espoir de les garder. Le ministre françois étoit fort éloigné d'adopter cet expédient. Son ambassadeur à Rome exposa dans une longue dépêche, adressée au cardinal de Richelieu, toutes les difficultés de cette affaire. Le ministre répondit : « Le roi a changé de conseil, et le ministère » de maximes. On enverra dans la Valteline » une armée qui rendra le pape moins incer- » tain, et les Espagnols plus traitables. » La menace est exécutée sans délai, et cette belle vallée est affranchie à la fois, et de l'influence autrichienne, et de celle des troupes que le Saint-Siége y avoit fait passer. Le pape s'en plaignit à Richelieu. Il répondit qu'il étoit ministre aussi bien que cardinal, et qu'il soutiendroit ce double caractère. Il conclut ensuite à Compiègne, avec les Hollandois, un traité par lequel ils s'obligeoient de ne faire avec les Espagnols ni paix ni trève sans le consentement du roi, qui leur avança de l'argent.

Ce mauvais office, envers l'Espagne, attira sur la France de justes représailles. Les Espagnols, pour y exciter des troubles, rendirent, suivant l'expression de leur ambassadeur, aux

protestans de ce royaume les fonds que la cour 1623-24.
de Louis avoit donnés aux Hollandois. Ce secours détermina peut-être la réforme à recommencer la guerre civile. Elle se plaignoit d'ailleurs de ce qu'on violoit en tout point le traité de Montpellier, et de ce qu'on resserroit la Rochelle par des forteresses construites autour de cette place, qui étoit comme sa capitale. Les Rochelois soupçonnoient même qu'un armement, préparé à Port-Louis, étoit
dirigé contre eux. Soubise essaie de surprendre 1625.
ce port et les vaisseaux qu'y commande le duc de Nevers. Il s'empare effectivement de la flotte; mais, trahi par Noailles, un de ses principaux officiers, il manque le fort. Ayant amené à l'île de Ré, qu'il avoit prise, les vaisseaux du duc de Nevers, il se rend encore maître de l'île d'Oléron; mais il est battu à son tour, sur mer, par le duc de Montmorenci qui montoit une flotte composée de vaisseaux françois, anglois et hollandois, et perd les îles de Ré et d'Oléron. Les calvinistes, battus, désirèrent la paix, et Richelieu, voulant d'abord étouffer des intrigues qui se tramoient contre lui à la cour, la leur accorda volontiers, avec le dessein bien arrêté de les réduire dans un autre moment. Il termina aussi la guerre de la Valteline par un traité,

1625. fait à Monçon en Espagne Les Grisons demeurèrent les maîtres de cette vallée.

Le premier prétexte, qui donna naissance aux mécontentemens dont ce ministre avoit à se garantir, fut l'audacieuse passion que le duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre, Jacques I, afficha pour la reine. Son maître l'avoit envoyé en France pour y épouser en son nom Madame (Henriette), sœur du roi. « Il étoit, dit madame de Motteville (1), » beau, bien fait, magnifique; il ne faut pas » s'étonner si, avec ces qualités, il eût de si » hautes pensées, et s'il parvint à faire croire » que ses respects n'étoient pas importuns. » Elle raconte deux scènes assez vives entre la reine et lui. Cette princesse, allant conduire Madame à Amiens, se promenoit, accompagnée comme de coutume, dans le jardin d'une maison où elle logeoit. Le hasard la fit trouver un moment seule avec Buckingham dans un détour d'allée, où une palissade les déroboit au public. Tout à coup la reine jette un cri, et appelle son écuyer qu'elle blâme de l'avoir quittée. Le duc, étant rendu près de Calais, feint une affaire qui l'oblige de retourner à la cour, va chez la reine qu'il trouve

(1) Dans ses Mémoires.

au lit *assez seule*, se met à genoux, et baise ses draps avec un air très-passionné. Une vieille dame d'honneur lui remontre que ce n'est pas la coutume en France, et veut le faire lever. Il répond que, n'étant pas François, il n'est pas obligé de se soumettre aux usages du pays, et dit à la reine les choses les plus tendres. Elle répliqua par des plaintes de sa hardiesse, et, peut-être sans trop de colère (suivant l'expression de madame de Motteville), lui ordonna sévèrement de se lever et de sortir, ce qu'il fit. Une autre fois il pleura devant la reine qui en parut sans doute attendrie, puisque madame la princesse de Conti, présente, dit à cette occasion qu'elle répondroit bien de sa vertu, mais non de sa cruauté. Il paroît certain au reste que la jeune reine n'eut à se reprocher qu'un peu trop d'indulgence Richelieu crut devoir donner quelques mortifications à la vanité de l'ambassadeur. Celui-ci s'en plaignit à la jeunesse de la cour, qui prit parti contre le ministre qu'elle accusa de n'affecter tant de scrupule sur l'honneur des dames, que parce qu'il aimoit lui-même, ou la reine, suivant les uns, ou, suivant les autres, Mme la duchesse de Chevreuse, auparavant veuve du connétable de Luynes. Toute la jeunesse de la cour déclama contre le ministre, 1625.

1625. et bientôt elle complota contre lui à l'occasion du mariage de Monsieur (Gaston, duc d'Orléans).

Le roi avoit de bonne heure laissé paroître l'envie qu'il portoit à son frère, qui annonçoit des talens supérieurs aux siens. Une abominable politique fit ôter à Monsieur un gouverneur estimable, pour lui en donner un qui lui inspira le goût du plaisir, et lui fit contracter des habitudes indignes d'un prince. Ce corrupteur mourut, et eut pour successeur le colonel d'Ornano, qui, s'étant d'abord emparé de toute la confiance de son élève, l'engagea, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, à demander l'entrée au conseil. La Vieuxville, alors ministre, fit arrêter d'Ornano. Richelieu, bientôt devenu tout-puissant, lui rendit la liberté pour complaire à Monsieur. Il s'agissoit actuellement de marier ce prince. Henri IV avoit eu le dessein de lui donner la fille unique du dernier duc de Montpensier, l'une des plus riches héritières de France; la reine-mère et
1626 Richelieu songeoient à l'effectuer. Deux cabales se formèrent à la cour contre une alliance si convenable. L'une désiroit que Gaston ne se mariât pas sitôt; la reine étoit à la tête de celle-ci; elle craignoit de voir des enfans de ce mariage, tandis qu'elle n'en avoit point

elle-même. Louis ne pouvoit également souf- 1626.
frir l'idée de voir une postérité, dont il étoit privé jusqu'alors, dans la maison de Monsieur. Condé, le comte de Soissons, que le mariage de Gaston eût éloignés de la couronne, avoient intérêt qu'il ne se fît point, ou qu'il se différât. Une autre cabale, composée des courtisans de Gaston, lui conseilloit d'épouser une princesse étrangère; leur but étoit de se procurer un appui contre Richelieu, et de rendre Monsieur indépendant de ce ministre. D'Ornano étoit de cet avis; on le sut : il fut arrêté une seconde fois. Gaston s'en plaignit amèrement à son frère; il étoit foible : on le caressa, et on l'apaisa facilement. Mais bientôt quelques uns de ses amis, persuadés que Richelieu seul empêchoit qu'il ne prît de l'ascendant sur le roi, résolurent, dit-on, d'assassiner ce ministre. Le comte de Chalais, maître de la garde-robe, jeune homme de la maison de Talleyrand-Périgord, et qui jouissoit de toute la faveur du roi, devoit porter le premier coup. Il y étoit excité par la duchesse de Chevreuse qu'il aimoit, et qui haïssoit le cardinal, parce que celui-ci, par jalousie, à ce qu'on prétendoit, avoit traversé son commerce amoureux avec Buckingham, dont elle étoit éprise. L'assassinat devoit être exécuté à Limours, château du

1626. cardinal, à sept lieues de Paris, du consentement de Monsieur, et en sa présence. Mais le comte de Chalais, touché de remords, en fit prévenir le cardinal : ce ministre, pour rompre plus aisément la ligue formidable qu'il voit formée contre lui, croit devoir éloigner le roi de la capitale. La cour se rend à Nantes au mois de juillet. A la sollicitation de la duchesse de Chevreuse, le comte de Chalais s'étoit replongé dans de nouvelles intrigues, quoique le cardinal, en lui pardonnant la première conspiration, l'eût prévenu qu'une seconde le perdroit infailliblement. Monsieur, principalement par son conseil, forma le projet de se saisir de la personne du cardinal, pour l'échanger contre d'Ornano. Ce projet échoua aussi. Chalais fut arrêté le 8 juillet. Monsieur, en l'apprenant, vouloit se sauver. Le président le Cogneux, son homme de confiance, gagné par le cardinal, l'en dissuada, et le disposa de plus à épouser Mlle de Montpensier ; mariage qu'on étoit parvenu à faire désirer au roi, comme le seul moyen d'écarter une alliance (qu'on lui disoit dangereuse) avec une princesse étrangère. Monsieur abandonna ses deux complices, et se laissa marier le 5 août. Chalais fut jugé par une commission qui, le 19 août, prononça peine de mort. Ce jugement

illégal fut exécuté le même jour. D'Ornano 1626.
mourut, en septembre, dans sa prison de Vincennes. On soupçonna qu'il avoit éte empoisonné. La reine reçut, à l'occasion de toutes ces intrigues, une cruelle mortification. Mme Motteville raconte que des astrologues ayant prédit la prochaine mort du roi, dont la complexion étoit foible, Anne d'Autriche fut accusée d'avoir conçu la pensée d'épouser Monsieur, devenu roi. Louis la fit venir au conseil, où il lui reprocha d'avoir conspiré contre ses jours pour avoir un autre époux; elle répondit avec fierté, qu'elle eût trop peu gagné au change. Il est possible que le dépit d'un amour dédaigné ait causé ce scandale. Mme de Motteville dit savoir de la reine que le cardinal lui avoit tenu un discours galant et passionné; qu'elle alloit lui répondre avec colère et avec mépris, lorsque le roi entra, et qu'elle ne parla jamais au cardinal de sa témérité, craignant de lui faire trop de grâce en paroissant se la rappeler. Mme de Chevreuse fut reléguée dans un de ses châteaux en Lorraine. Les deux fils naturels de Henri IV et de Gabrielle, le duc de Vendôme et le grand prieur de France, avoient été enfermés au château d'Amboise, et le comte de Soissons obtint la permission de voyager hors du royaume. D'autres complices quit-

1626. tèrent la cour, ou furent exilés. Le cardinal mit à profit cette conjuration pour l'accroissement de sa puissance. Il sut convaincre Louis que la conservation du ministre importoit à l'intérêt du monarque et de la monarchie ; il obtint une garde de mousquetaires, et Brouage pour place de sûreté. Un nouveau favori, Baradas, gentilhomme bourguignon, ayant succédé à la faveur de Chalais, et n'ayant pas cru devoir fléchir devant Richelieu, ce ministre le fit congédier au bout de quelques mois.

On assembla les notables, aux Tuileries, le 2 décembre. Le seul résultat de cette assemblée, qui finit le 24 février, fut un édit contre les duels, portant dégradation de noblesse, et une augmentation de grandeur pour le cardinal. Il proposa de réduire les peines contre les criminels d'Etat, à la privation de leurs charges, et même de ne la prononcer qu'après la seconde désobéissance. Les députés, presque tous de son choix, crurent qu'il falloit plutôt se conformer à ses intentions qu'à sa proposition ; car on ne peut croire qu'il eût sérieusement le projet qu'il annonçoit. Il n'est pas facile de savoir avec certitude quelles étoient ses vues, en suggérant une demande contraire au système constant de son administration, qui fut et devoit être, d'étoufferjusqu'au germe des révoltes,

en abaissant toute grandeur devant l'autorité 1626.
royale. Quoi qu'il en soit, les notables prièrent le roi de maintenir contre les crimes d'Etat toute la rigueur des anciennes ordonnances, et ne crurent pas, sans doute, désobliger le cardinal.

Ce ministre avoit deux autres grandes vues : 1627.
la destruction du calvinisme et l'affoiblissement de la maison d'Autriche. Avant de porter la guerre au dehors, il voulut n'avoir plus d'ennemis à redouter dans l'intérieur, et entreprit d'enlever la Rochelle aux calvinistes. Ceux-ci, informés de son dessein, recoururent à la protection de l'Angleterre. Charles Ier les accueillit, déclara la guerre à la France, et envoya Buckingham, sur une flotte de cent navires, au secours des Rochelois. Il commença par attaquer l'île de Ré. Le roi vint avec Richelieu devant la Rochelle. Le ministre alla lui-même, dans les ports voisins, rassembler une petite flotte pour secourir l'île de Ré, dont la perte eût rendu fort difficile la prise de la Rochelle, parce que, de cette île, qui en est à quatre lieues, les Anglois eussent été à portée de secourir les Rochelois, pour ainsi dire à chaque instant du jour. Il parvient à faire passer à l'île de Ré une armée qui en chasse Buckingham. M. de Toiràs y acquit de la

1627. gloire. Dès que les Anglois sont partis, on assiége la Rochelle en règle; ce qui exige des travaux immenses, auxquels préside Richelieu. La plus grande difficulté, c'étoit d'empêcher que la place ne fût secourue par mer. A un siége précédent (1622), un ingénieur italien (Torgoni), avoit imaginé de fermer le port au moyen d'une estacade. La mer l'avoit renversée. On prétend que la digue, construite par ordre d'Alexandre devant Tyr, donna l'idée au cardinal d'en former une semblable pour prendre la Rochelle. D'autres disent qu'elle fut imaginée par Clément Métazeau, né à Dreux, architecte du roi, qui fut secondé dans l'exécution par Jean Tiriot, maître maçon de Paris. N'est-il pas plus naturel de dire qu'on ne fit que reprendre le projet de Torgoni? Cet ouvrage hardi, dont on voit encore quelques vestiges quand le reflux laisse les deux rivages
1628. à découvert, fut terminé en cinq mois. Les assiégés, supposant mal à propos qu'il ne résisteroit point au choc des vagues, ne cherchèrent pas à le troubler. Une flotte angloise paroît devant la digue au mois de mai. Ceux qui la montent jugent l'obstacle insurmontable, et retournent dans leur île sans rien tenter. Une seconde, plus formidable, se présente le 30 septembre. Celle du roi, rangée devant la

digue, soutient un combat dont l'avantage demeure indécis. Les Anglois regagnent une seconde fois leurs ports. Les Rochelois, exténués par la famine, ouvrent leurs portes sans condition (28 octobre). Le roi se contente d'abattre leurs fortifications, et permet l'exercice de leur culte. Bassompierre, prévoyant à quel point cette conquête alloit rehausser le pouvoir du ministre, avoit dit avant la reddition de la place : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle. » Depuis près de deux siècles, cette ville se maintenoit dans une sorte d'indépendance, et s'étoit armée bien des fois contre son souverain. Richelieu se vanta de l'avoir prise malgré trois rois : Philippe IV, qui l'avoit aidée de son argent, Charles I[er], qui dépensa vainement des sommes immenses pour la secourir, et Louis XIII, dont les incertitudes et les défiances lui avoient causé plus de peine que les deux autres. Cependant il faut dire, à la louange du roi, qu'il fit paroître sous les murs de la Rochelle, comme en d'autres occasions, le courage le plus imperturbable. 1628.

Pendant ce siége, Vincent de Gonsague, duc de Mantoue, étant mort, laissa toute sa succession à son cousin-germain, Charles de Gonsague, duc de Nevers; elle consistoit dans

1628. les duchés de Mantoue et de Montferrat. Mais l'empereur Ferdinand II donna l'investiture du premier au duc de Guastalla. Le duc de Savoie forma des prétentions sur l'autre, et le roi d'Espagne promit à tous deux des secours d'hommes et d'argent. Richelieu trouva dans cet événement un motif très-plausible de déclarer la guerre aux deux branches de la maison d'Autriche, en la personne de l'empereur et du monarque espagnol. Il n'eut pas de peine à persuader au roi qu'il convenoit de prêter au duc de Nevers, son sujet,
1629. l'assistance qu'il réclamoit, et de marcher lui-même en Italie. L'expédition fut très-rapide. Louis, rendu à Grenoble le 14 février, fit demander au duc de Savoie, passage par ses Etats. Ce prince tâcha, par des négociations, de gagner du temps, pour donner le loisir aux Espagnols de prendre Casal, capitale du Montferrat, assiégée par eux. Le roi, par l'avis du cardinal, continue sa marche, en négociant. Le 6 mars, il passe les Alpes, à pied, à la tête de ses troupes, à travers les neiges et les frimas, et force les barricades du Pas-de Suse. La ville et le château se rendent le lendemain. Le duc de Savoie s'empresse alors de livrer les passages qu'on lui demandoit. Casal est délivré. Une

ligue se forme entre les François, les Vénitiens et les Savoisiens, pour maintenir la paix en Italie; et, par la médiation de Venise, le roi s'arrange avec la Grande-Bretagne, qui abandonne les protestans de France. 1629.

Aussitôt le cardinal se porte sur les provinces méridionales du royaume, dans lesquelles le duc de Rohan continuoit toujours la guerre, comme chef des calvinistes. Le roi d'Espagne, quoiqu'il fût en paix avec Louis, quoiqu'il lui eût envoyé une flotte pour l'aider à réduire les réformés, promit un subside à leur chef pour l'aider à se faire, dans son pays, un Etat indépendant. C'étoit, disoit-il, par représailles des secours que la France avoit donnés aux hérétiques rebelles des Pays-Bas. On voit par là que toutes ces guerres étoient bien moins religieuses que politiques. Rohan avoit des forces considérables, et beaucoup de places importantes dans la Guienne et le Languedoc. Le roi prit, en personne, celle de Privas dans le Vivarais, et fit pendre, en sa présence, plusieurs des soldats de la garnison. Alais, effrayé, se hâta de capituler. Richelieu fit dire au duc de Rohan que s'il différoit à se soumettre aussi, sa ruine étoit infaillible; Rohan le crut, et sut le persuader à tout son parti, qui traita

1629. le 27 juin. On ne révoqua point l'édit de Nantes ; mais toutes les fortifications des places de sûreté furent détruites, en sorte que le calvinisme, n'ayant plus de défense, cessa d'être un parti dans l'Etat. Ainsi finirent les guerres de religion. Les ducs de Rohan et de Soubise furent rétablis dans leurs biens ; mais le premier eut ordre de quitter la France pour quelque temps. Le roi revint à Paris ; le cardinal, pour mettre ordre à tout, resta encore quelque temps dans le Languedoc. A Montauban, il fit un accueil gracieux aux ministres du culte calviniste, qu'il reçut à titre de gens de lettres.

De retour à Paris, il trouva la cour tellement pleine de troubles, dont il étoit en partie l'objet, que, dès le lendemain de son arrivée, il demanda la permission de quitter
1630. les affaires ; mais, loin de l'accorder, Louis le créa son principal ministre, le fit lieutenant-général, représentant la personne du monarque, puis généralissime, titre imaginé pour assujettir tous les maréchaux de France à servir sous lui. Jamais sujet, depuis les maires du palais, n'avoit joui d'une autorité aussi étendue. Il ne tarda pas à montrer sa capacité dans la conduite d'une armée. Le duc de Savoie, l'ayant vu occupé à combattre les calvinistes,

s'étoit flatté de pouvoir dépouiller le nouveau 1630.
duc de Mantoue, avant que les François eussent le temps de repasser les Alpes. Il rompt le traité fait avec eux, et, de concert avec l'empereur et l'Espagne, recommence la guerre. Casal fut assiégé de nouveau par les Espagnols, et bravement défendu par Toiras, qu'on récompensa d'un bâton de maréchal. Richelieu, à la tête de vingt-six mille hommes, passe en Italie, au mois de février, et fait investir Pignerol, que le maréchal de Créqui prend en deux jours; ce qui ouvre un passage direct du Dauphiné en Italie. Le roi se rend à Lyon, pour s'approcher de son armée et de son ministre, qui lui procura très-promptement la conquête de la Savoie. Les François ont quelques avantages en Italie. Le duc de Montmorenci remporte une victoire à Veillane, le 10 juillet, sur les Impériaux, les Espagnols et les Savoisiens réunis, blesse et prend lui-même le général Doria; le roi la juge tellement importante, qu'il écrit au duc la lettre la plus flatteuse. Ces succès étoient fort balancés par les revers qu'éprouvoient les Vénitiens et le duc de Nevers, alliés du roi. Mantoue tomba au pouvoir des Impériaux, et les Vénitiens furent battus. Les négociations de Jules Mazarin, ancien capitaine de cavalerie, et qui paroît pour la pre-

1630. mière fois sur la scène politique de l'Europe, furent en cette occasion extrêmement utiles à la France. On le voyoit aller, au risque de sa personne, d'une armée à l'autre, au moment où elles étoient tout près d'en venir aux mains. Il réussit à ménager un traité, conclu à Ratisbonne le 13 octobre, et qui maintint le duc de Mantoue dans ses Etats.

Ainsi la France étoit respectée au dehors, et tranquille dans l'intérieur. Pour prix de ce double service, peu s'en fallut que son auteur ne fût exilé. Depuis deux ans, il vivoit en mauvaise intelligence avec Marie de Médicis. Le premier principe de leur froideur prit naissance presqu'à l'instant du veuvage de Monsieur. Son épouse étoit morte après neuf mois d'une heureuse union, en mettant au monde Mlle de Montpensier. Aussitôt le roi déclare à son ministre qu'il ne veut pas entendre parler d'un autre mariage pour son frère. Médicis au contraire, voyant Louis sans enfans, désire que Gaston se marie, et qu'il prenne une épouse dans la cour de Florence, où se trouvent deux princesses attachées à elle par les liens du sang. Richelieu ne paroît pas opposé à ce dessein; mais comme il ne s'exécute pas, elle attribue au ministre les obstacles qui le traversent, associe sa haine à celle que lui

portent Anne d'Autriche, et beaucoup de grands personnages. Les deux reines, pour ne pas perdre le roi de vue, l'avoient suivi à Lyon. Après l'expédition de la Savoie, il étoit revenu dans cette ville, pour s'y reposer quelques jours. Il tombe dangereusement malade. Le cardinal, en butte à l'aversion des deux reines, le supplie de pourvoir à sa sûreté; le roi fait promettre au duc de Montmorenci de conduire lui-même son ministre à Brouage, où ce dernier avoit une bonne garnison, et où il pourroit délibérer à loisir sur le parti qu'il auroit à prendre. Le roi guérit contre toute attente. Les deux reines, qui lui avoient prodigué tous leurs soins, voulurent lui arracher la promesse du renvoi de son ministre; il remit la décision jusqu'à son retour à Paris. Comme il avoit plusieurs fois réconcilié, du moins en apparence, sa mère et le cardinal, il espéra terminer encore amiablement cette querelle; il obtient de sa mère qu'elle recevra le cardinal et sa nièce, Mme de Combalet, dont elle se plaignoit aussi. Le 11 novembre l'un et l'autre se présentent au Luxembourg, résidence de Médicis; le roi étoit présent; Mme de Combalet entre la première, et se jette aux pieds de la reine-mère, qui l'accable de reproches et d'injures. Après qu'elle s'est retirée, le cardinal est reçu et 1630.

1630. traité de la même manière. Il se contente de répondre « Qu'il l'a servie assez long-temps (1), » pour savoir qu'elle ne pardonne jamais; » qu'ainsi, pour éviter des peines au roi, il » demande à se retirer. » Louis, troublé, semble y donner les mains. Richelieu se dispose à partir. Médicis triomphe. Toute la cour, pour ainsi dire, est dans son appartement. Mais le cardinal de la Valette engage le ministre à ne pas désespérer de sa fortune. Saint-Simon, favori du roi, lui fit dire aussi de prendre courage, et lui rendit en cette occasion un très-bon office. En sortant du Luxembourg, Louis partit pour Versailles, qui n'étoit encore qu'une maison de chasse; sa mère, croyant la victoire décidée, négligea de l'y suivre. Saint-Simon avoit déjà osé parler au roi des services éminens de son ministre. Il lui fit entendre que sa mère n'avoit pas oublié la mort du maréchal d'Ancre, et ne cessoit de consulter les astrologues sur le temps de la sienne. Le ministre l'avoit engagé à solliciter pour lui une entrevue avec le roi. Il l'obtient. Richelieu est

(1) Elle lui avoit ôté la surintendance de sa maison, charge devenue au-dessous de la fortune du cardinal, mais qu'il avoit été fâché de perdre, parce que c'étoit une sorte de mortification.

mandé. Il étoit éloquent; la justice et l'intérêt du prince parloient pour lui; le monarque lui rend, ou plutôt, lui laisse toute sa confiance; car il ne l'avoit point perdue. Dès que cette nouvelle se répand à Paris, le Luxembourg est désert; ce qui fait donner à ce jour le nom de *Journée des Dupes*. Les deux reines et le duc d'Orléans avoient paru les chefs de la cabale; mais, dans le fond, ils n'en avoient été que les instrumens. Parmi les intrigans qui la dirigèrent, on cite Vautier, premier médecin de la reine-mère, et qui la gouvernoit. Bien d'autres échauffoient l'animosité de cette princesse contre le ministre, particulièrement les deux frères Marillac, l'un garde des sceaux, l'autre maréchal de France, qui commandoit en Italie. Tous deux devoient leur fortune au cardinal; on les arrête; le premier meurt de douleur dans sa prison, le second est condamné à mort deux ans après, sous prétexte de quelques anciens abus commis dans l'exercice de ses fonctions militaires. Le véritable motif est qu'il avoit ouvert, parmi les conjurés, l'avis de tuer le cardinal, et offert de commettre lui-même ce meurtre. La comtesse de Fargis, dame d'atours de la jeune reine, femme d'une extrême adresse, fut chassée honteusement. Médicis elle-même n'évita un pareil sort qu'en

1630. dissimulant son dépit. Le duc d'Orléans et ses favoris, qui s'étudioient à l'animer pour vendre ensuite sa soumission, n'éprouvèrent aucune disgrâce. Ces derniers, au contraire, reçurent des promesses, à condition de répondre de la conduite de leur maître, et de lui inspirer des sentimens conformes aux vues du ministre.

1631. Le cardinal, au milieu de ces intrigues, ne perdoit jamais de vue les affaires de l'intérieur. Il traitoit avec le roi de Suède, Gustave-Adolphe, pour porter les plus rudes attaques à la maison d'Autriche. Le 23 janvier, il fut conclu entre les deux rois une convention qui devoit durer six ans, pendant lesquels le monarque suédois s'obligeoit d'entretenir à ses frais trente-six mille hommes, pour combattre l'empereur Ferdinand II, jusqu'à ce qu'on l'eût contraint à rétablir les princes de l'empire dans les priviléges dont il les avoit dépouillés. Gustave devoit recevoir de la France cent mille écus pour lever des troupes, et un subside annuel de douze cent mille francs pour les entretenir. En deux mois, ce prince ébranla en Allemagne la puissance impériale. Richelieu négocioit avec succès en Bavière et en Italie, toujours dans les mêmes vues. Ayant ainsi pourvu à la sécurité de l'Etat au dehors, il lui fut aisé d'accabler les ennemis qu'il avoit

à la cour. Le duc d'Orléans eut la maladresse 1631.
d'en fournir lui-même un motif, ou tout au moins un prétexte plausible. Poussé par ses favoris, auxquels on ne tenoit pas assez promptement, à leur gré, les promesses qu'on leur avoit faites, et par les conseils de sa mère, il va, fort accompagné, chez le cardinal, avec un dessein audacieux ou sinistre; mais il se borne à lui reprocher, avec un air menaçant, ses procédés à l'égard de Médicis, et sans vouloir rien entendre, part aussitôt pour Orléans, son apanage, avec ses principaux officiers. Il appelle près de lui les seigneurs de la cour qui espèrent quelque avantage personnel des troubles civils. Le roi le fait vainement exhorter à revenir. Convaincu que cet esprit de révolte est inspiré ou fomenté par sa mère, Louis l'engage à le suivre à Compiègne, d'où, après avoir tenté sans fruit de l'apaiser, il part brusquement, la laissant comme prisonnière avec cent hommes de gardes. La princesse de Conti, et quelques duchesses sont exilées, le maréchal de Bassompierre et d'autres autres serviteurs de Médicis renfermés à la Bastille. Le roi marche avec des troupes vers Orléans. Gaston effrayé s'enfuit, le 13 mars, et se sauve en Lorraine avec sa suite; Richelieu établit une chambre de justice, qui déclare criminels de lèse-ma-

1631. jesté tous ceux qui ont secondé la rébellion de Monsieur (1). Ils sont exécutés en effigie. Un médecin nommé Duval, pour avoir prédit la mort du roi, est envoyé aux galères; punition excessive. La reine s'échappe de Compiègne le 19 juillet, et se réfugie dans la Flandre Espagnole. Le roi, au milieu de l'hiver, se porte en Lorraine, à la tête d'une puissante armée. Le duc Charles, pris au dépourvu, subit toutes les lois qu'on veut lui imposer; par un traité fait à Vic, le dernier jour de l'année, il s'oblige à renvoyer de ses Etats tous ceux qui s'y sont réfugiés, et Gaston lui-même. Ce prince avoit épousé Marguerite, sœur du duc, à l'insu de Louis. Il alla joindre Médicis
1632. à Bruxelles. A peine il est parti, que Richelieu, instruit qu'on assemble des troupes en Lorraine, et qu'on tâche d'y attirer des secours d'Allemagne, s'avance de nouveau avec le roi sur les terres du duc, lui enlève plusieurs places, et l'oblige à confirmer par un nouveau traité, conclu à Liverdun, celui de Vic, et à

(1) Cette déclaration ayant été envoyée à la cour, les avis se partagèrent sur l'enregistrement. Le parlement est mandé au Louvre. Il y vient à pied, et parle à genoux. La feuille où se trouve son arrêt est déchirée en sa présence, et trois de ses principaux membres sont exilés.

recevoir garnison françoise dans plusieurs 1632.
places.

Monsieur, voyant le roi occupé en Lorraine, entre en Bourgogne avec cinq cents François et quinze cents étrangers : Flamands, Italiens, Espagnols, la plupart mal équipés, plusieurs même sans armes. Il publie un manifeste, dans lequel, prenant le titre de lieutenant-général du roi, il invite tout le monde de se joindre à lui contre Richelieu, perturbateur du repos public, disoit-il, ennemi du roi, du royaume, et de la maison royale. Dijon ayant refusé de lui ouvrir ses portes, il en brûla les faubourgs. Suivi par un corps de troupes royales, il fut obligé de passer en Auvergne, d'où il entra dans le Languedoc. Le duc de Montmorenci en étoit gouverneur. Il avoit toujours montré de l'attachement pour Richelieu, qui croyoit n'avoir pas d'ami plus affidé. Mais sa femme, princesse des Ursins, parente de Médicis, ne cessoit de travailler à l'intéresser en faveur de cette reine et de Gaston. Elle eut le malheur d'y réussir. Montmorenci arma en faveur de Monsieur, et prit le commandement de l'armée du prince. Un combat s'engage entre lui et le maréchal de Schomberg, près de Castelnaudari, le 1er septembre. Il tombe dans une embuscade, est défait, blessé, pris. Le comte de

1632. Moret, fils naturel de Henri IV, engagé dans cette révolte, périt sur le champ de bataille. Monsieur obtient sa grâce, et promet d'aimer et d'estimer sincèrement le cardinal; ce qui l'avilit aux yeux du public, qui ne révoquoit pas en doute la fausseté de la promesse. On lui avoit donné celle du pardon de Montmorenci; on ne la tint pas. Une commission fut nommée pour juger l'illustre prisonnier. Le garde des sceaux, Laubespine de Châteauneuf, autrefois page de son père, en étoit le président. Comme il se trouvoit engagé dans l'état ecclésiastique, il ne put assister à ce procès qu'au moyen d'une dispense du Saint-Siége; dispense qui n'auroit dû sans doute être ni sollicitée, ni accordée. Le duc, condamné à mort, fut décapité le 30 octobre, à Toulouse (où étoient le roi et le cardinal), malgré l'intercession de toute la France. Il n'avoit que trente-sept ans; c'étoit le dernier rejeton de la branche aînée de sa famille. Tous ses biens furent donnés au prince de Condé, mari de sa sœur, et qui, par là, passa d'une extrême médiocrité à une opulence remarquable.

Tout succédoit à Richelieu; car c'étoit lui qui régnoit en France. Les succès de Gustave, en Allemagne, étoient si considérables, que le dessein du cardinal d'abaisser la maison d'Au-

triche se trouvoit à peu près rempli ; il commençoit même à les trouver plus grands qu'il n'eût désiré. Il n'avoit pas appelé Gustave en Allemagne, dit Hénault, pour qu'il s'y fît craindre, mais pour empêcher qu'on n'y craignît l'empereur : le but étoit atteint et peut-être dépassé. Richelieu empêcha une entrevue entre Louis et Gustave-Adolphe, quoiqu'il souhaitât conférer lui-même avec ce héros du Nord. Le monarque suédois, estimant qu'il n'y avoit entre les rois d'autres rangs que celui qu'assignoit le mérite, prétendit que si Richelieu vouloit une conférence, c'étoit avec un de ses ministres qu'il devoit l'avoir. Quelques uns ont pensé que ce trait d'une juste dignité lui avoit coûté la vie. Il la perdit le 16 novembre, à la bataille de Lutzen, qui fut gagnée, malgré sa mort, par son lieutenant le duc de Saxe-Weimar. Mais s'il est vrai qu'il ait succombé à une trahison, ce crime ne doit pas être imputé au cardinal ; on a dit qu'il fut commis à la sollicitation des Impériaux. Quoi qu'il en soit, il étoit fort heureux pour le cardinal d'avoir eu un allié aussi utile, et d'en être débarrassé au moment où il lui devenoit suspect. Son habileté empêcha que ce tragique événement ne rompît la ligue formée contre la maison d'Autriche, entre la France et la

1632.

1632. Suède. Celle que Gustave-Adolphe avoit faite contre cette même maison, entre la Suède, l'Angleterre, la Hollande, et une partie de l'Allemagne, fut aussi renouvelée. La France, en ne fournissant que des subsides assez médiocres, affoiblit ses ennemis, et s'attacha les princes de l'empire.

1633. En même temps le ministère françois humilioit le duc de Savoie, qui, sans égard au dernier traité, faisoit passer des troupes au service de l'empereur, ou du monarque espagnol. Le cardinal partit avec le roi au mois de juillet, pour le réduire. Bientôt Saint-Michel et Lunéville sont au pouvoir de la France; Nanci est bloqué. Le duc remet cette place entre les mains du roi, et consent qu'il la garde jusqu'à ce que Marguerite de Lorraine, dont le mariage avec Gaston étoit connu enfin avec certitude du monarque, puisse lui être remise. Elle s'étoit retirée à Bruxelles avec
1634. son mari. Le duc Charles IV, dans l'espoir d'éluder les engagemens que la nécessité l'avoit forcé de contracter avec la France, fait une cession simulée de ses Etats à son frère François, cardinal. Louis s'empare de la Lorraine entière. Dès l'année précédente, il avoit établi un parlement à Metz, et pour arrêter les entreprises des ducs de Lorraine, qui cher-

choient à étendre leur juridiction sur ses sujets, et pour exempter ceux-ci du désagrément de plaider en dernier ressort, comme il s'étoit pratiqué jusqu'alors à la chambre impériale de Spire. 1634.

Richelieu agitoit l'Europe par ses intrigues, et souffloit ou entretenoit partout l'esprit de révolte. Un simple gentilhomme de Bohême, Valstein, devenu grand général, osa porter ses vues sur le trône du pays où il étoit né. Le cardinal le favorisa; mais cet ambitieux fut assassiné par une de ses créatures. Richelieu en même temps faisoit naître, ou fomentoit en Angleterre les troubles qui, dans la suite, firent périr Charles I. Son objet étoit d'empêcher ce prince de témoigner un trop grand intérêt à Marie de Médicis, sa belle-mère, et même de lui accorder un asile. Il se mêla aussi de l'humeur dans ses motifs. Il avoit quelques mécontentemens personnels de la cour d'Angleterre, et manda au comte d'Estrade, notre ambassadeur près de Charles I: *On connaîtra bientôt qu'on ne doit pas me mépriser.*

Médicis s'humilia vainement devant son fils et le cardinal pour obtenir de retourner à la cour; le ministre exige que la reine livre à la justice plusieurs de ses créatures, entre autres

1634. son aumônier, le père Chanteloube, oratorien, qu'il accusoit d'avoir voulu le faire assassiner l'année précédente. Elle se refuse à cette condition; d'avance on savoit qu'elle n'y souscriroit point, et on ne l'avoit imposée que pour empêcher son retour. Richelieu ne craignoit pas son influence hors du royaume; mais il voyoit avec regret le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, entre les mains des étrangers. Quoiqu'il eût fait depuis peu (le 5 septembre) déclarer son mariage nul par un arrêt du parlement de Paris, il vouloit l'attirer en France. Comme ce prince n'avoit d'autres volontés que celles de ses favoris, le cardinal gagna Puy-Laurent, qui sut faire condescendre son maître aux désirs du tout-puissant ministre. Gaston, qui, le 12 mai, avoit conclu avec l'Espagne un traité contre son frère, s'échappa, le 8 octobre, de Bruxelles, à l'insu de sa femme et de sa mère, et se rendit à la cour, où il fut reçu comme s'il n'avoit donné aucun sujet de mécontentement. Le favori Puy-Laurent fut fait duc et pair, épousa une parente du cardinal, fille cadette du baron de Pont-Château, et obtint une somme considérable qui le mit en état d'acheter la terre d'Aiguillon; sa fortune se trouva tout à coup élevée à dix-huit cent mille

francs de rente ; mais, ce favori ayant voulu y joindre quelque influence dans le gouvernement, le cardinal le fit arrêter au Louvre, en présence de Gaston, et le fit enfermer, l'année suivante, à Vincennes, où il mourut le 1er juillet, soit d'ennui, soit de la rigueur de sa captivité, ou peut-être d'une mort encore plus violente. Le cardinal ne pardonnoit pas à ceux qui montroient quelque ambition dont il pût prendre ombrage. En 1632, il avoit été attaqué d'une maladie que l'on crut mortelle. Châteauneuf, garde des sceaux, jugea devoir s'occuper de quelques mesures pour le remplacer ; il fut enfermé dans la forteresse d'Angoulême. Le commandant Dujard, impliqué dans cette affaire, fut mis à la Bastille, puis envoyé à Troyes, où s'assembla une commission formée du présidial de la ville, de quelques juges voisins, et d'un intendant de Champagne (de La Feymas) appelé le bourreau du cardinal. Ce dernier employa mille artifices pour arracher à l'accusé quelques révélations qui inculpassent Châteauneuf, ou même la jeune reine, que le ministre auroit voulu mettre dans sa dépendance. Dujard, quoique présenté à la question, ne révéla rien. Les juges, convaincus de son innocence, eurent l'infâme lâcheté de le condamner à mort, prétextant, 1634.

1634 pour se disculper, qu'on leur avoit montré sa grâce donnée d'avance : elle lui fut effectivement apportée sur l'échafaud, au moment où il attendoit le coup mortel.

L'abus des commissions, sous ce règne, fut poussé à l'excès. Le cardinal s'en servit pour perdre un curé de Loudun, Urbain Grandier, à qui ses ennemis imputoient une satire faite contre ce ministre, et connue sous le nom de la Cordonnière de Loudun ; imputation calomnieuse, suivant toute apparence ; car ce curé étoit un homme de beaucoup d'esprit, et l'ouvrage qu'on lui attribuoit, d'une extrême platitude ; mais Richelieu eut le malheur d'en croire ses ennemis. Le curé fut accusé juridiquement d'avoir envoyé une légion de diables dans le corps d'une communauté de religieuses établie à Loudun. Le ministre fit nommer une commission de quatorze juges prise dans les bailliages des environs de Loudun, et lui donna pour président une de ses créatures, un conseiller d'Etat, appelé Laubardemont, dont le nom exécrable est devenu le synonyme de la bassesse, de la barbarie et de l'iniquité. Ces juges imbécilles et fanatiques jugèrent en dernier ressort le curé de Loudun, et le firent brûler vif, comme magicien. Son procès est dans le Recueil des Causes célèbres, rédigé par

Gayot de Pitaval, pauvre avocat, qui, dans le dernier siècle, affirmoit encore que la magie existe très-certainement, mais ne trouvoit pas qu'Urbain Grandier en fût convaincu. 1634.

Ce trait d'un féroce despotisme est peut-être celui qui jette une ombre plus fâcheuse sur la gloire immortelle du cardinal. Mais s'il fut quelquefois un homme odieux, il fut toujours un grand ministre. Il sut mettre à profit jusqu'aux revers. Cette année les Suédois éprouvèrent à Nordlingue (le 6 septembre) une défaite qui les écrasa, et les contraignit d'abandonner plusieurs villes en Alsace. Richelieu, par un traité du 6 novembre, en obtint la cession au profit de la France, ainsi que de Spire et de Philisbourg. Mais cette dernière 1635.
ville fut surprise par les Impériaux, qui alors acquéroient en Allemagne une si grande supériorité, que, pour la balancer, le roi crut devoir menacer l'autre branche de la maison d'Autriche. Il fit en conséquence (le 8 février), avec la Hollande contre l'Espagne, un traité par lequel il s'obligea d'attaquer, conjointement avec elle, les Pays-Bas espagnols; et, si cette contrée ne consentoit à se soulever et à se constituer en république, elle devoit être partagée entre les deux puissances contractantes. Les Hollandois, voyant que, si ce par-

1635. tage s'effectuoit, leur pays devenoit frontière de la France, se refroidirent à notre égard. Les Espagnols, avertis de ce traité, surprirent Trèves, qui avoit reçu garnison françoise, et emmenèrent prisonnier l'électeur qui s'étoit mis sous la protection du roi. Aussitôt, Richelieu déclare la guerre à l'Espagne et à l'Empire.

Le début en fut brillant. L'armée françoise, de trente mille hommes, sous les maréchaux de Châtillon et de Brézé, partit pour aller joindre celle du prince d'Orange à Mastricht. Le prince Thomas de Savoie se posta si avantageusement avec seize mille Espagnols dans le village d'Avein, qu'il espéra empêcher cette jonction, sans qu'on osât même l'attaquer; mais les François se jetèrent sur lui avec impétuosité, le défirent entièrement (20 mai), puis se joignirent au prince d'Orange, qui prit le commandement des armées combinées. Elles emportèrent Tirlemont d'assaut (6 juin), et furent obligées de lever le siége de Louvain par l'effet de la mésintelligence qui se mit entre les chefs. On prit ensuite des quartiers de rafraîchissement. Ceux des François se trouvèrent si mauvais, que leur armée se fondit, et qu'il n'en rentra en France que des débris.

Du côté de l'Allemagne, notre position devenoit chaque jour plus fâcheuse. La plupart des princes de l'Empire s'arrangèrent avec l'empereur. Il fallut accorder un subside de quatre millions par an au duc de Weimar (1), pour qu'il y entretînt une armée de dix-huit mille hommes. 1635.

Pour donner partout de l'occupation à l'Autriche, Richelieu fit, en Italie, une ligue dans laquelle entrèrent les ducs de Savoie, de Parme et de Mantoue. Les généraux ne s'y entendirent pas mieux que dans les Pays-Bas. Le cardinal comptoit prendre le Milanois dans une seule campagne. Ce projet échoua, et l'on eût éprouvé de plus grandes disgrâces, si le duc de Rohan n'eût remporté deux victoires, dans la Valteline, sur les Impériaux et les Espagnols alternativement.

Tandis qu'on se battoit avec des succès 1636.
mêlés en Allemagne, les Impériaux et les Lorrains firent une irruption dans la Bourgogne, et les Espagnols prirent, brulèrent Saint-Jean-de-Luz, et conquirent les îles de la côte de Provence. Ils formèrent, d'un

(1) Il étoit prince de naissance, et soldat de profession. Sestroupes, qui lui appartenoient, étoient composées de soldats de toutes nations, et surtout d'Allemands.

1636. autre côté, une attaque plus alarmante pour la France : ils entrèrent en Picardie, et s'emparèrent de la Capelle et du Catelet. Le cardinal, pour couvrir sa négligence à mettre ces places en état, en fit déclarer les commandans coupables de trahison, et fit disgracier le duc de Saint-Simon (auquel il devoit de la reconnoissance) pour le punir d'avoir voulu justifier son oncle qui en commandoit une. Les Espagnols, poursuivant leurs conquêtes, passèrent la Somme, et réduisirent Corbie. Ils avoient à leur solde Jean de Wert, général audacieux, qui, à la tête d'un corps de troupes irrégulières, semoit partout la terreur. Les Parisiens en ressentirent une très-grande en apprenant qu'il étoit si près d'eux. Le roi, mécontent de l'imprévoyance du cardinal, lui parloit à peine. Ce ministre n'osoit paroître dans Paris. Bullion, qu'il avoit fait surintendant des finances, le rassura, et lui conseilla de se montrer sans gardes. « Moi, dit-il, qui suis bien » plus haï que vous, je traverse toute la ville, » accompagné seulement de deux laquais. » Richelieu suivit son conseil. Cette confiance désarma les mécontens; et les Parisiens, qui la veille l'accabloient d'injures, le comblèrent de bénédictions. Mais, la froideur du roi étant toujours la même, le cardinal dit au père

Joseph, capucin, et son intime confident (1), 1636.
qu'il alloit quitter le ministère pour se mettre en sûreté. Ce moine lui représenta que le moyen pourroit bien n'être pas efficace; qu'après avoir mis le royaume en danger, il falloit s'occuper de l'en tirer, pour se sauver lui-même. Richelieu le crut, emprunta de tout côté, demanda un laquais à ceux qui en avoient deux, un cheval à celui qui en possédoit trois, fit cesser les constructions publiques, enrôla les ouvriers, assembla le plus de troupes qu'il lui fut possible, et composa une armée d'environ trente-cinq mille hommes. Son dessein étoit de la commander; mais, le comte de Soissons refusant de servir sous lui, il se substitua Monsieur, dans l'espoir que ces deux princes se diviseroient bientôt. Ils s'accordèrent si bien, qu'ils résolurent, d'un commun accord, de faire assassiner le cardinal chez le roi même, qui s'étoit rendu à Amiens. Montrésor et Saint-Ibal, deux gentilshommes attachés au comte de Soissons, devoient, avec deux autres assassins, poignarder le ministre, au signal que donneroit Monsieur, en

(1) Richelieu l'appeloit son bras droit. A la cour, on le désignoit sous le nom d'Eminence grise, par allusion à la couleur de sa robe.

1636. portant la main au chapeau. Tous quatre entouroient la victime, à l'issue du conseil, d'où le roi venoit de sortir; Gaston s'en va sans avoir fait le signal convenu. On court après lui pour en savoir la raison. Il répond que sa conscience lui avoit fait horreur du meurtre d'un cardinal et d'un prêtre. Richelieu ne fut instruit de ce complot que dans la suite par le duc de la Valette, fils du duc d'Epernon, un de ceux qui l'avoient formé (1). Richelieu, si heureusement préservé de la mort, se vit aussi promptement délivré de la crainte des Espagnols. Ils furent obligés de repasser la Somme. On leur reprit Corbie. Lé cardinal de la Valette, autre fils de d'Epernon, et le duc de Weimar chassèrent de la Bourgogne les Impériaux et les Lorrains. Ces succès rendirent à Richelieu toute la confiance du roi qui avoit paru affoiblie par les revers. Monsieur et le duc de Soissons en tremblèrent. Ils craignirent que leur projet d'assassinat n'eût

(1) Quelques années après, le fameux cardinal de Retz, qui n'étoit encore qu'abbé, projeta aussi d'assassiner Richelieu dans une église, tandis qu'il tiendroit sur les fonts *Mademoiselle*. Dans ses Mémoires, il dit que cette entreprise l'eût comblé de gloire, si elle avoit réussi. C'est avoir une étrange idée de la gloire.

transpiré. Le premier s'enfuit à Blois, et l'autre à Sedan, où le duc de Bouillon lui donna retraite. 1636.

Le roi ayant témoigné qu'il étoit las de toutes ces dissensions, le ministre négocia. 1637-38.
Gaston d'abord se rend difficile; on fait approcher des troupes de Blois. Le roi lui-même se met à leur tête. Gaston, investi, est obligé d'accepter les conditions qui lui sont imposées. On lui promet d'approuver son mariage, et il revient à la cour. Mais, le comte de Soissons ne voulant pas confier sa tête au cardinal, le roi consent qu'il demeure dans sa retraite, ou se retire dans telle ville de ses gouvernemens qu'il lui plaira.

Débarrassé de ces tracasseries de cour, le ministre donna toute son attention à la guerre, qui, cette année, fut en général glorieuse, quoique les commencemens n'eussent pas semblé le promettre. La France avoit pris à sa solde six mille Grisons pour combattre dans la Valteline sous les ordres du duc de Rohan, qui étoit rentré en grâce; mais, Richelieu ne les payant pas, ils s'arrangèrent avec l'Espagne et l'empereur, et contraignirent les François d'évacuer cette contrée.

Notre flotte fut plus heureuse; elle étoit commandée par le comte d'Harcourt et Sourdis,

1637-38. archevêque de Bordeaux (1). Ils firent une descente dans les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, que les Espagnols nous avoient prises depuis deux ans, et les reprirent. Le duc de la Valette, quoique disgracié pour avoir déplu à Richelieu, et sans armée, chasse les Espagnols de la Guienne. Pour se venger, ils assiégent Leucate, en Languedoc. Le gouverneur, du Barri, résiste un mois entier avec une foible garnison, et donne le temps au duc d'Halluin (qui, comme son père, prit le nom de Schomberg) de venir à son secours, et de battre les Espagnols : ce qui valut à celui-ci le bâton de maréchal. Le cardinal de la Valette, et son frère aîné, le duc de Candale, prirent plusieurs places dans les Pays-Bas. Le premier reprit seul la Capelle, en Picardie. Le duc de Longueville obtint les mêmes succès en Franche-Comté; le maréchal de Châtillon dans le Luxembourg. Le duc de Saxe-Weimar défait deux fois les Lorrains. Le duc de Savoie et le maréchal de Créqui taillent en pièces, dans l'Italie, l'armée espagnole, commandée par le

(1) Il avoit eu, l'année précédente, une querelle avec le maréchal de Vitri, qui lui avoit donné des coups de canne, procédé qui depuis fut puni par un emprisonnement à la Bastille.

duc de Modène (1). Les armes françoises 1637-38.
étoient partout victorieuses. Weimar, de son côté, battoit les Impériaux. Il essuya cependant un échec le 28 février 1638, près de Rhinfeld (en Souabe), qu'il assiégeoit; ce fut Jean de Wert qui le lui fit éprouver. Le duc de Rohan, lorsqu'il eut évacué la Valteline, craignant que Richelieu ne le punît de sa propre faute, et n'ayant osé retourner en France, étoit venu servir dans l'armée du duc de Saxe-Weimar. Il fut blessé à mort dans cette action. Trois jours après (le 3 mars), le Saxon vengea complétement sa défaite : il terrassa ses ennemis; ils avoient quatre généraux; tous furent pris, et le terrible Jean de Wert mené en triomphe à Paris (2).

Au milieu de sa gloire, Richelieu pensa être renversé par une religieuse et deux jésuites. Louis XIII, d'une santé foible, d'une humeur triste et sévère, aimoit peu les femmes; Mlle de Hautefort, fille d'honneur de la reine-mère, lui inspira cependant une sorte d'inclination;

(1) Il fut tué quelque temps après au siége de Brême, le 27 mars 1638.

(2) Le malheur de ce général, autrefois tant redouté, fit naître alors cette façon de parler : « Je m'en soucie, » comme de Jean de Wert. »

1637-38. mais il étoit si dévot, dit Mme de Motteville, qu'il se garda bien de la déclarer, et même en lui parlant, il n'osoit s'approcher d'elle. Mlle de Hautefort, dégoûtée d'un tel amant, s'attacha tout entière à la jeune reine, et partagea ses chagrins et ses malheurs. Le roi, jaloux de cette préférence, cessa de l'aimer, et la renvoya même dans sa province. Une fille d'honneur de la jeune reine occupa ensuite la tête du monarque, et prit sur lui un ascendant si marqué, que le cardinal en conçut des craintes. Il engagea le confesseur de Mlle La Fayette (c'étoit son nom) à lui faire naître des scrupules sur l'attachement du roi, qu'elle partageoit. Elle se retira dans un couvent de la rue Saint-Antoine, où elle prit l'habit de religieuse. Le roi l'y alla voir, et demeura si long-temps attaché à la grille, dit Mme de Motteville, que Richelieu en eut d'extrêmes frayeurs; et ce n'étoit point sans fondement; car Mlle La Fayette, par les avis du père Caussin, confesseur du roi, exhortoit Louis à rappeler sa mère, à gouverner lui-même, ou à choisir un autre premier ministre. Ce jésuite, excité par un de ses confrères, le père Monod, directeur de Christine, sœur de Louis XIII, et veuve d'Emmanuel, duc de Savoie, donnoit aussi directement de semblables conseils. Il tâchoit

d'attendrir Louis sur le sort de Marie de Médicis, dont les biens, le douaire même étoient confisqués, et qui avoit écrit à son fils : « Il » n'est pas croyable que vous ôtiez les alimens » à celle qui vous a donné le jour. » Le père Caussin représenta encore au roi le danger du pouvoir excessif qu'il laissoit au cardinal, la misère à laquelle de trop fortes impositions réduisoient le peuple, l'injustice qu'il y avoit, selon lui, d'exposer la vie des François catholiques pour secourir des protestans. Le roi lui demanda qui pourroit remplacer Richelieu. Il n'y avoit pas songé. Louis ensuite lui dit : « Soutiendrez-vous bien en » face au cardinal tout ce que vous avancez ? » Caussin s'y engage; le jour est pris. En attendant, il propose la place du cardinal, les uns disent au père Joseph, les autres, avec plus d'apparence, au duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, et sorti de la longue prison où ses intrigues l'avoient fait enfermer. Le duc, n'ayant pas grande idée de l'esprit du jésuite, et connoissant le danger d'offenser le ministre, va tout révéler à celui-ci. Le père Caussin est exilé à Quimper, et l'année suivante, son confrère Monod fut emprisonné à la réquisition de Richelieu. 1637-38.

Ce ministre fit sentir à la reine même tout

1637-38. le poids de son autorité, à l'occasion d'une correspondance qu'il lui soupçonnoit avec le roi d'Espagne, son frère. Cette princesse, qui avoit fondé le Val-de-Grâce en 1624, s'y étoit réservé un appartement, où elle se retiroit quelquefois; Richelieu, croyant y trouver des preuves d'un commerce de lettres, qu'il supposoit criminel, l'envoya fouiller par le chancelier et l'archevêque de Paris, qui, en entrant, défendirent aux religieuses de se parler les unes aux autres, sous peine d'excommunication (1). Ils ne trouvèrent rien. Néanmoins la reine, interrogée comme une criminelle, quoiqu'alors enceinte, fut obligée de se reconnoître par écrit coupable d'imprudence.

Le cardinal, voulant agir offensivement contre le frère de cette princesse, Philippe IV, ordonne le siége de Fontarabie, sans égard à l'avis du duc de la Valette, qui refuse le commandement de l'armée qu'on y destine. On en charge le prince de Condé, et le duc de la Valette est mis sous ses ordres. Le prince entre en Navarre, obtient de grands succès. L'archevêque de Bordeaux détruit la flotte espagnole; mais l'amirante de Castille, avec seize mille deux cents hommes, força, devant Fontarabie,

(1) Motteville.

(le 7 septembre 1638), les retranchemens de 1637-38.
Condé, qui avoit dix-neuf mille hommes de vieilles troupes; le prince, et l'archevêque de Bordeaux, qui combattoit par terre après sa victoire navale, se sauvèrent sur la flotte, emmenant ce qu'ils purent de troupes. La Valette, qu'on avoit relégué dans un quartier éloigné, accourt, et ralliant les débris de l'armée, fait la retraite en bon ordre. Néanmoins le prince rejette sur lui le blâme de l'affront qu'il a essuyé; le cardinal fait faire le procès au duc par une commission assemblée au château de Saint-Germain, et à la tête de laquelle se met le roi lui-même. Les présidens, le procureur-général et le doyen du parlement sont mandés en cette ville, sans être instruits du motif qui les fait appeler. Quand ils le surent, ils déclarèrent, par l'organe du premier président Lejai, qu'ils ne pouvoient instruire un procès hors du parlement; le roi dit, avec des expressions de colère, qu'il a le droit de faire juger les ducs et pairs partout où bon lui semble. Les magistrats, intimidés, condamnèrent l'accusé à mort. Il s'étoit retiré en Angleterre, et ne fut exécuté qu'en effigie. Bellièvre seul eut le courage de soutenir jusqu'au bout que l'accusé devoit être jugé au parlement. Le monarque lui ordonna d'opiner

1637-38. au fond. Il répliqua qu'il n'avoit pas d'autre avis à énoncer. Louis avoit parlé et opiné contre la Valette, mari d'une de ses sœurs naturelles.

La défaite devant Fontarabie avoit été, de quelques jours, précédée d'une victoire navale remportée devant Gênes (le 1er septembre) par quinze galères françoises, sur un pareil nombre de bâtimens espagnols du même genre. Ce fut là le commencement de notre puissance navale, que le cardinal avoit fort à cœur; car nous avons vu que sur mer nous ne combattions en général, depuis long-temps, qu'avec des vaisseaux d'emprunt.

Nous remportâmes un autre avantage sur les Espagnols : la seule place qui leur restât, de celles qu'ils nous avoient prises en Picardie (le Catelet), leur fut enlevée le 14 septembre; mais nous avions été battus précédemment dans l'Artois, et forcés de lever le siége de Saint-Omer (15 juillet). Des succès en Lorraine et en Allemagne, remportés par M. de Bellefond, par le duc de Weimar, le duc de Longueville et le comte, depuis maréchal, Budes de Guesbriant, compensèrent abondamment ce revers; aussi, le crédit du cardinal étoit-il à son comble. Richelieu avoit été (1631) érigé en duché-pairie pour lui et ses héritiers

mâles ou femelles. La même faveur fut accordée, pour Aiguillon, à sa nièce Madeleine de Vignerot, veuve de M. de Combalet, avec la clause singulière que c'étoit pour elle et ses successeurs des deux sexes, ainsi qu'elle les voudroit choisir. Louis se laissoit tellement subjuguer, que son ministre ne lui permit pas de prêter l'oreille aux dernières plaintes de sa mère. Elle étoit au moment de manquer d'asile. Quand la guerre eut ouvertement éclaté entre la France et l'Espagne, elle quitta les Pays-Bas, et se réfugia en Angleterre, à la cour de son gendre. Ce royaume étant alors plein de troubles, elle fit écrire à Richelieu qu'elle renonçoit à se mêler désormais du gouvernement, même à paroître à la cour, et se bornoit à demander, dans quelque coin de la France, du repos et du pain. La permission d'y rentrer lui fut refusée. Quand il lui devint impossible de rester en Angleterre, elle se rendit à Cologne. 1637-38.

Le cardinal, pour faire oublier cette incroyable dureté, tâchoit d'étonner l'Europe par l'appareil des forces les plus imposantes. Il mit sur pied six armées à la fois, sans compter celle du duc de Saxe-Weimar (1), qu'il sou- 1639.

(1) Le comte de Guébriant et le vicomte de Turenne étoient à la fois ses élèves et ses lieutenans.

1639. doyoit. Ce duc commençoit alors à donner des inquiétudes à la France. Par un article du traité secret fait avec lui, il devoit obtenir l'Alsace. Il désiroit garder Brisach, qu'il avoit pris l'année précédente, et y joindre d'autres places environnantes, pour se faire une principauté. Richelieu, au contraire, vouloit Brisach pour la France. Il pressa le duc de venir à Paris pour concerter les mesures de la prochaine campagne. Weimar s'en défendit sur ce que, les Impériaux faisant, pour l'accabler, d'immenses préparatifs, ce n'étoit pas pour lui le temps de voyager. Il envoya un colonel à sa place. Le cardinal fit promettre à cet officier de remettre Brisach à la France, pour une somme convenue, si le duc venoit à mourir. Effectivement, Weimar mourut le 18 juillet d'une courte maladie, à l'âge de trente-six ans. On croit que ce fut de poison, et quelques historiens en ont soupçonné le cardinal, parce qu'il ne fut pas fâché de sa mort; motif insuffisant pour justifier un si noir soupçon. La France acheta l'armée du duc, et les places qu'il avoit conquises en Alsace, des généraux à qui Weimar, par son testament, avoit légué ses troupes et ses conquêtes.

Les événemens les plus remarquables de cette campagne furent d'abord la défaite du

marquis de Feuquières, qui, assiégeant Thionville, fut écrasé par Piccolomini, général de l'empereur (7 juin), et mortellement blessé (le cardinal attribuant ce revers à deux généraux, qui commandoient sous Feuquières, les fit mettre à la Bastille); ensuite la prise d'Hesdin (30 juin) par La Meilleraie, qui reçut du roi, sur la brèche même, le bâton de maréchal; enfin, la retraite du comte d'Harcourt, d'auprès de Quiers, en Piémont, où il étoit enfermé entre deux armées. Dans la nuit, il battit celle qui lui barroit le passage, avant que la seconde, qui étoit sur ses derrières, en fût instruite, dressa un pont malgré l'une et l'autre, et se retira en bon ordre. Cette action fut regardée comme une des plus glorieuses de cette époque. 1639.

La tranquillité de l'intérieur fut troublée pendant quelque temps dans la Normandie par une révolte telle qu'il n'y en avoit peut-être pas d'exemple : cette province se trouvoit accablée par le poids des impôts; la taille avoit été rendue solidaire dans chaque paroisse; aucun parlement n'avoit voulu enregistrer cette loi. Les Normands furent ceux qui la supportèrent le plus impatiemment; les ouvriers, dans les villes, les paysans, dans les campagnes, s'ameutèrent, et refusèrent de payer aucune taxe; sédition nommée *des va-nu-pieds*. Le

1639. chancelier Pierre Séguier se transporta sur les lieux, accompagné de six mille soldats. Il commença par interdire le parlement de la province, pour ne s'être point opposé avec assez de vigueur à une révolte qui avoit éclaté dans la ville de Rouen. Puis il fit massacrer par les troupes une foule de rebelles, pendre ou rouer tous ceux qui furent pris. Quand cette sanglante expédition fut terminée, il rétablit dans leurs fonctions les magistrats qu'il en avoit suspendus.

1640. Richelieu, ayant dissipé la rebellion en exterminant tous les rebelles, n'eut plus à s'occuper que de la guerre étrangère. L'année s'ouvrit par un revers. Durant la précédente, au lieu de continuer à se tenir sur la défensive, il avoit fait attaquer les Espagnols dans le Roussillon par le prince de Condé, qui leur avoit pris Salces. Ce prince s'étant retiré après y avoir mis garnison, le marquis de Spinosa vint attaquer la place, qui se défendit avec beaucoup de résolution, et donna le temps au prince d'accourir avec vingt-deux mille hommes. Une tempête horrible survint, et son armée se débanda en partie. Néanmoins, avec quatorze mille combattans qui lui restoient, il entreprit de forcer les retranchemens des Espagnols (2 novembre); il fut repoussé

avec perte, et se retira. La garnison ne rendit 1640.
la place que le 6 janvier, et à d'honorables conditions.

Les affaires d'Italie furent plus glorieuses : le marquis de Leganès, général espagnol, assiégeoit Casal ; le comte d'Harcourt, qui n'avoit que peu de troupes, et qui étoit éloigné, manda au cardinal qu'il feroit lever le siége ou périroit devant la place ; il tint parole : le 29 avril, il attaqua les assiégeans avec des forces très-inférieures, força leurs lignes, et les obligea de se retirer. Aussitôt il court vers Turin ; le prince Thomas de Savoie, maître de la ville, attaquoit la citadelle. D'Harcourt l'assiége lui-même, et à son tour se trouve assiégé par Leganès, qui, avec seize mille hommes, vient se placer derrière lui ; l'embarras des François pour se procurer des vivres étoit fort grand ; le vicomte de Turenne y pourvut avec une habileté qui fit dès ce moment présager ce qu'il seroit dans la suite, il avoit eu part aussi à la victoire remportée sous Casal (1). D'Harcourt défit Leganès, le contraignit à la retraite, et prit Turin par capitulation, le

(1) Il servoit depuis quelques années. Il étoit maréchal de camp en 1736, et fut blessé au siége de Saverne, prise cette année par les François.

1640. 24 septembre. Quelque temps auparavant, le duc de Brézé avoit battu la flotte espagnole devant Cadix. Une des opérations les plus éclatantes de cette campagne fut le siége d'Arras, entrepris par trois maréchaux de France, et auquel servoit, en qualité de volontaire, presque toute la jeune noblesse de France : le duc d'Enghien (depuis le grand Condé) en commandoit un escadron. Ce fut là qu'il fit ses premières armes. Trois généraux ennemis s'efforcèrent de secourir la place et de couper les vivres aux assiégeans; le cardinal donna ordre à M. Duhallier, depuis maréchal de l'Hôpital, d'escorter avec seize ou dix-sept mille hommes un grand convoi qui partoit pour le camp d'Amiens, où étoient Louis et son ministre; mais le roi le lui défendit, dans la crainte que, si ce corps étoit défait, les Espagnols ne pénétrassent dans le royaume. Duhallier balança quelque temps; enfin la crainte que lui inspiroient les menaces du cardinal l'emporta; les assiégeans, pour lui assurer le passage, envoyèrent au-devant de lui un fort détachement; les Espagnols prirent ce moment pour attaquer leurs lignes. Duhallier, qui avoit exécuté sa commission avec beaucoup d'intelligence, eut le bonheur d'arriver assez tôt pour contribuer à les repousser. Arras se

rendit après trente-neuf jours de tranchée ouverte. On s'attendoit que Duhallier obtiendroit le bâton de maréchal, mais il ne l'eut qu'après la mort de Richelieu, qui ne lui pardonnoit point d'avoir hésité entre ses ordres et ceux du roi. 1640.

Cette année vit dans les Etats du roi d'Espagne deux révolutions dont le cardinal sut profiter; il avoit peut-être contribué à l'une: à la révolte des Catalans. Cette province avoit des priviléges que Philippe IV ne respecta point, entr'autres celui de se garder elle-même. Après la reprise de Salces, des troupes espagnoles furent, par son ordre, réparties dans la Catalogne; le gouvernement les payant mal, elles y vécurent, en quelque sorte, à discrétion. Les Catalans se soulèvent, tuent leur vice-roi, et s'érigent en Etat indépendant; mais, cette entreprise excédant leurs forces, ils se donnèrent l'année suivante à la France, en réservant leurs franchises. L'Espagne, qui les combattit avec avantage, eût pu les ramener à l'obéissance avec de la modération; mais ses troupes marquèrent d'un fer chaud tous ceux qu'elles firent prisonniers; ce qui obligea les Catalans désespérés de se jeter dans les bras des François. L'autre révolution s'opéra dans le Portugal, par le duc

1640. de Bragance (don Juan IV), descendant des anciens rois de cette contrée. Richelieu lui promit de puissans secours, et, en attendant, lui donna des avis très-utiles, qui l'affermirent sur le trône. Il fit ensuite avec lui un traité de confédération.

1641. Pour soutenir la révolte de Catalogne, le cardinal se hâta d'y envoyer cinq mille hommes. Lamothe-Houdancourt, qui les commandoit, forme le siége de Tarragone, et bat les Espagnols qui veulent ravitailler la place. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, bloqua le port après avoir enlevé, dans la baie de Roses, cinq vaisseaux et deux galères à l'Espagne. L'ennemi l'attaqua et perdit encore douze galères; mais il revint à la charge avec du renfort, remporta un avantage sur l'archevêque, lui fit perdre trois vaisseaux, et jeta dans Tarragone un grand secours qui força d'en lever le siége. Le cardinal, qui ne pardonnoit pas un revers, relégua Sourdis à Carpentras.

En Allemagne, il fut au moment de frapper un coup décisif. L'empereur et la diète étoient assemblés à Ratisbonne. Guébriant, à la tête des François, et le maréchal Bannier, qui commandoit l'armée suédoise, attaquèrent inopinément la ville le 28 janvier, et la bombardèrent. L'empereur fut obligé de

faire rompre le pont. Bannier étant mort peu après, le comte de Guébriant gagna seul, à Wolfenbuttel, une bataille contre les Impériaux (29 juin), en Italie. L'exploit le plus important fut la prise de Coni, par le comte d'Harcourt, après quarante-six jours de siége. 1641.

Malgré cet état heureux au dehors, la France étoit au moment de se voir en proie à une guerre civile. Le comte de Soissons retiré à Sedan chez le duc de Bouillon, et l'archevêque de Reims (1), devenu duc de Guise, depuis la mort de son père et de son frère, le prince de Joinville, attiroient dans cette place tous les mécontens qui n'étoient pas sortis du royaume. Tous trois se liguèrent avec l'Espagne pour perdre le ministre, qui avoit, en quelque sorte, poussé le comte de Soissons à ce parti extrême. Le cardinal venoit de marier une de ses nièces, mademoiselle de Maillé-Brézé, au duc d'Enghien, et avoit désiré que le comte de Soissons en épousât une autre, madame de Combalet, duchesse d'Aiguillon, devenue veuve. Le comte avoit refusé cette alliance, quoique la proposition fût accompagnée des offres les

(1) Il possédoit cet archevêché, avec beaucoup de bénéfices, sans être engagé dans l'état ecclésiastique.

1641. plus brillantes. Ce refus pouvoit devenir un obstacle à la prétention que le cardinal, qui voyoit le mauvais état de la santé de Louis, formoit, dit-on, sur la régence; et l'on en conclut qu'il vouloit perdre le comte, qui d'ailleurs étoit, avec le duc d'Epernon, le seul qui n'eût pas plié sous la toute-puissance du ministre. Celui-ci, craignant que Charles IV, duc de Lorraine, qu'il avoit dépouillé de ses Etats, et à qui cependant il restoit une armée, ne se joignît au comte de Soissons, crut devoir négocier avec ce duc. Il eut, à cet effet, recours à l'entremise de la comtesse de Cantecroix, que Charles avoit épousée, quoique son épouse vécût, et qu'il ne possédât la Lorraine que comme son mari. Cette comtesse qu'il appeloit sa femme de campagne, parce qu'elle le suivoit dans toutes ses expéditions militaires, flattée, par Richelieu, de l'espérance de voir légitimer ce qu'elle appeloit son mariage, engagea le duc à se rendre à Paris, où il signa un traité qui lui rendit la plus grande partie de ses Etats, à des conditions fort onéreuses, et qu'il étoit bien résolu d'enfreindre à la première occasion. La comtesse fut très-mécontente de ce qu'on eût négligé ses intérêts dans cet arrangement; mais le cardinal lui avoit fait une

promesse qu'il n'étoit pas en son pouvoir 1641.
d'exécuter; il n'auroit même osé parler au roi ni au pape en faveur de ce prétendu mariage. Au reste, son but étoit atteint, et, n'ayant rien à redouter de l'armée de Charles, il crut qu'il suffiroit de dix ou douze mille hommes commandés par le maréchal de Châtillon pour bloquer Sedan. Les confédérés étoient cependant plus redoutables qu'il ne le croyoit. Ils avoient dressé (22 juillet) au nom du seul comte de Soissons, un manifeste extrêmement dangereux pour le cardinal, en ce qu'il n'étoit dirigé que contre son administration, qu'ils peignoient des plus noires couleurs. L'armée du comte de Soissons étoit composée de volontaires françois, et d'un corps d'Allemands envoyé par l'empereur. Louis, qui s'étoit avancé jusqu'à Péronne, ne paroissoit pas prendre beaucoup d'intérêt à cette querelle. Il lui sembloit, peut-être, assez indifférent d'être gouverné par le cardinal ou par le comte de Soissons. Quoi qu'il en soit, Châtillon (Gaspard Coligni, IIIe du nom), qui commandoit les troupes royales, et qui comptoit se tenir sur la défensive, s'étoit posté de manière à être difficilement attaqué ; mais le cardinal lui envoya l'ordre de livrer bataille, quel qu'en dût

1641. être l'événement; il obéit, et fut mal secondé. On se battit près de La Marfée; le 6 juillet; soit mécontentement de la part de l'armée françoise (1), soit terreur panique, elle ne tint qu'un moment. Mais cette défaite valut au cardinal une victoire. Le comte de Soissons périt dans la bataille, sans qu'on sache comment; les uns disent qu'il se tua lui-même par une inadvertance, en relevant, avec son pistolet, la visière de son casque; d'autres, qu'il fut assassiné; et, la politique de Richelieu passant pour être fort peu scrupuleuse, cet assassinat lui fut attribué.

L'abbé de Longuerue raconte avoir appris, par des contemporains du comte, qu'il fut tué naturellement dans la bataille (2); mais sa version est démentie par tous ceux qui parlent de cette mort. Le cardinal de Retz qui étoit à la tête d'un complot de soulèvement dans Paris, complot lié au succès du comte de Soissons, et que son désastre fit avorter, dit dans ses Mémoires « qu'il fut tué au milieu des siens,

---

(1) Les officiers pouvoient avoir quelque répugnance à combattre pour un ministre contre un prince du sang connu pour très-brave, et le soldat se plaignoit de quelque retenue sur sa paye.

(2) Longueruana, pag. 106.

» sans qu'il y en eût jamais eu un seul qui eût pu 1641.
» dire comment la chose est arrivée » ; ce qui semble confirmer l'opinion qu'il se tua lui-même ; car un assassin, avec quelque promptitude qu'il se fût enfui, eût été aperçu. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que, sans ce tragique événement, Richelieu couroit grand risque d'être disgracié ; car le roi, en apprenant la défaite de ses troupes, montra la plus grande indifférence. Quand il sut la mort du comte de Soissons, il ne parut plus songer qu'à punir les ennemis du cardinal. Dans un premier mouvement, il ne vouloit pas même qu'on rendît au comte les honneurs de la sépulture, et annonça l'intention que le procès fût fait à sa mémoire. Richelieu, plus modéré, fit aisément changer sa résolution à cet égard. Le duc de Bouillon même obtint sa grâce, et celle de tous les autres conjurés, à l'exception de Guise, qui cependant s'étoit brouillé avec le comte de Soissons avant la bataille, et qui ne s'y trouva point. Le parlement de Paris prononça contre lui une condamnation à mort, et le fit exécuter en effigie. Le duc de Lorraine qui, en traitant, s'étoit engagé de joindre ses troupes à celles de Châtillon, n'ayant pas rempli son engagement, fut encore dépouillé de ses Etats. Le reste des opérations militaires de cette année

1642. est peu intéressant; mais elles continuèrent en Allemagne tout l'hiver, et le comte de Guébriant battit à Kempen, et prit deux généraux de l'empereur (17 janvier). Pour récompense, il fut créé maréchal. La conquête de l'électorat de Cologne fut le résultat de sa victoire. Richelieu en remporta une dernière sur ses ennemis de l'intérieur. Après avoir ôté ses maîtresses au roi, pour les remplacer, il lui avoit donné un jeune favori, Henri Deffiat, second fils du maréchal de ce nom, qui devoit aussi sa fortune au cardinal. Louis d'abord ne goûta point ce choix, et il ne fut pas non plus fort agréable au favori, qui, dans la fleur de l'âge, ne se résignoit qu'avec une peine extrême à l'ennui de la société d'un prince triste et toujours valétudinaire; mais le cardinal sut enseigner au jeune Deffiat, plus connu sous le nom de Cinq-Mars, les moyens de gagner l'amitié du monarque, et lui inspirer la patience de souffrir quelques dégoûts, en considération des grands avantages qui devoient en devenir la compensation. Son unique emploi étoit de servir près de Louis d'espion au ministre; de rendre compte à celui-ci de tous les sentimens que le roi laisseroit apercevoir. Il fut fait grand écuyer, et, suivant l'usage de la cour, on l'appeloit Monsieur le Grand. Il eut le malheur

de se prendre de passion pour Marie de Gonsagues, princesse de Nevers ; elle lui déclara qu'il ne pouvoit aspirer à sa main, s'il ne devenoit duc et pair. Il en parla au cardinal, qui lui rappela vivement qu'il n'étoit qu'un gentilhomme ordinaire, et rabattit avec hauteur son excessive prétention. Cinq-Mars, pour la réaliser, entreprit de détruire son protecteur. Leur mésintelligence ayant éclaté, le favori se voit recherché par tous les ennemis du cardinal. La jeune reine même, et Gaston, lui donnent des témoignages d'intérêt. Deux amis, plus capables que lui, le dirigent, de Thou, fils de l'historien, et Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles, gentilhomme gascon, tous deux très-intrigans. Le premier avoit déjà ménagé des correspondances entre la jeune reine et Madame de Chevreuse. Il fut découvert. Le cardinal lui pardonna, en l'exhortant à ne plus se mêler de semblables affaires. Malgré cette exhortation, de Thou établit une liaison d'intérêts entre Cinq-Mars et le duc de Bouillon. Ce dernier se disposoit à venir à Paris sur l'invitation du grand-écuyer, lorsqu'il reçut l'ordre de s'y rendre pour le service du roi, qui lui destinoit le commandement de l'armée d'Italie. De Thou engagea le duc et le grand-écuyer à se concerter avec Gaston. Tous trois 1642.

1642. se liguèrent contre le ministre. Monsieur proposa de traiter avec l'Espagne; et, la proposition étant acceptée, Fontrailles y fut envoyé avec un plein pouvoir de lui, ou des blancs-seings. Richelieu ne savoit rien de ces intrigues; mais il n'ignoroit pas que Cinq-Mars étoit devenu son ennemi. Le roi avoit eu la pensée d'admettre ce jeune homme au conseil; son ministre l'en avoit détourné. Le favori reprochoit encore au cardinal d'avoir empêché qu'il n'eût été fait duc et pair. Richelieu qui alloit porter la guerre dans le Roussillon, craignant d'abandonner le roi aux suggestions du grand-écuyer, entraîna ce prince, malgré sa répugnance et l'avis des médecins, sous les murs de Perpignan, que les François devoient assiéger. Le cardinal, ayant un cortége presque aussi nombreux que le roi, évitoit toujours dans ses voyages de marcher en même temps que Louis. Cependant cette fois, pour ne pas le laisser trop long-temps livré aux séductions de Cinq-Mars, il se rencontra quelquefois avec lui, notamment à Briare. Le favori fut tenté de l'y poignarder de sa propre main; il l'auroit pu sans danger; car, quoique le foible monarque eût fait serment à Richelieu de l'instruire de tout ce qu'on lui diroit à son désavantage, il ne lui avoit cette fois rien révélé; et quoiqu'il

eût averti Cinq-Mars qu'il ne pourroit le garder près de sa personne, si le cardinal se déclaroit ouvertement son ennemi, il étoit lui-même de la conspiration. Madame de Motteville assure qu'il en fut tacitement le chef. Le duc d'Orléans y prêtoit seulement son nom, le grand-écuyer en étoit l'âme, et le duc de Bouillon le conseil. L'absence de Monsieur sauva le cardinal. Cinq-Mars croyoit sa présence nécessaire pour le soutenir. Au reste, il espéra d'être débarrassé de celui qu'il haïssoit sans le secours d'un crime; Richelieu essuya une maladie si dangereuse à Narbonne, que les médecins la jugèrent mortelle. Le roi, l'abandonnant à son sort, se rendit au siége de Perpignan. Le cardinal n'étoit pas si malade qu'on l'imaginoit; mais, en voyant le peu d'intérêt que Louis prenoit à son état, on le crut perdu sans retour. Le roi aussi tomba malade au camp; on craignit pour ses jours. Cinq-Mars sollicita ouvertement les troupes de se déclarer pour Monsieur, si le monarque succomboit. L'armée se divisa tout à coup en deux factions: l'une nommée Royaliste, l'autre Cardinaliste. Louis guérit avant son ministre. Celui-ci le pria instamment de se rendre à Narbonne, voulant lui communiquer une copie qu'il s'étoit procurée, on ignore comment, du traité des 1642.

1642. conjurés avec l'Espagne. Louis, toujours dans les mêmes dispositions pour son ministre, reçut très-froidement cette sollicitation, et ne songeoit pas à y déférer. Sur ces entrefaites, on lui annonce que le maréchal de Guiche (ou de Grammont) avoit éprouvé dans les Pays-Bas, à Honnecourt, un revers considérable. Le roi en fut si alarmé qu'il écrivit à Richelieu d'une manière affectueuse; il l'aimoit, dit-il, plus que jamais, et le pressoit de remédier promptement à ce malheur; ce qui fut fait aussitôt. Fontrailles arrive à l'armée de Louis en ce moment. Il apprend de Cinq-Mars que Chavigni (secrétaire d'Etat, et créature de Richelieu) avoit été enfermé avec le roi, sans qu'il connût le sujet de leur conférence. Fontrailles, à qui cette conversation paroît fort suspecte, qui savoit d'ailleurs Cinq-Mars fort indiscret, se doute que tout est découvert, et lui dit : « C'est à vous de voir si » vous êtes bien sûr du roi; au reste, vous êtes » de belle taille, vous serez encore assez grand » quand on vous aura coupé la tête. Pour moi, » qui suis déjà petit, je le serois beaucoup trop » si je perdois la mienne; je vais la mettre » à l'abri des couteaux. » Et il retourna en Espagne. (Madame de Motteville.) Ses pressentimens se vérifièrent sans délai. Chavigni

avoit porté au roi la copie du traité fait le 13 mars avec l'Espagne, au nom de Monsieur, du duc de Bouillon et de Cinq-Mars : cette puissance s'engageoit à fournir des troupes et de l'argent à Monsieur, et assuroit de fortes pensions au duc de Bouillon et à Cinq-Mars. Le roi, de nouveau atteint de la fièvre, se rendit à Narbonne. De Thou y fut arrêté le 13 juin, le grand-écuyer, qui s'y étoit caché, le lendemain, et le duc de Bouillon, à la tête de son armée à Casal, le 23 du même mois. Le cardinal s'étoit embarqué au port d'Agde, pour se retirer au besoin en Italie. Il se trouvoit alors à Tarascon. Après avoir triomphé de ses ennemis, dit Madame de Motteville, il voulut triompher aussi de son maître; il l'obligea en quelque sorte de se transporter près de lui. Le roi, honteux, ajoute-t-elle, d'avoir consenti à sa perte, voulut faire amende honorable. Il fit placer son lit dans la chambre du cardinal; et là, les deux malades, pour ne pas dire les deux mourans, eurent une explication très-vive. Le ministre se plaignit avec amertume d'avoir été abandonné lorsqu'il étoit aux portes de la mort. Le roi pleura, et lui raconta ce qui s'étoit passé. La confidence dut être pénible, si elle fut entière; car on assure que le favori avoit fait part au monarque de son 1642.

1642. projet de poignarder le cardinal. Louis, en expiation, permit à Richelieu de faire tout ce qu'il jugeroit à propos sans le consulter; après quoi il revint à Paris, et le cardinal se rendit à Lyon, traînant de Thou et Cinq-Mars dans un bateau attaché au sien. Une commission est nommée pour les juger : elle se compose du chancelier Séguier, de sept membres du parlement de Grenoble, de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes. Monsieur a ordre de se rendre dans le voisinage de Lyon, pour être près des juges qui doivent l'interroger. Cinq-Mars et de Thou ne convinrent point de l'existence du traité fait avec l'Espagne. On ne pouvoit ni le produire, ni en prouver l'existence par témoins; la copie qu'on avoit remise au cardinal n'avoit aucun caractère d'authenticité; on ne voyoit pas matière à une condamnation; mais Laubardemont, l'un des commissaires, fit croire à Cinq-Mars que son complice avoit tout avoué. Cinq-Mars alors fit une confession qui les perdit tous deux. Cet aveu n'eût point été regardé comme une preuve par la justice ordinaire, suivant la maxime du Palais, « qu'on n'écoute point celui qui veut » périr; » mais des commissaires ne sont pas la justice. Cependant de Thou n'avoit eu aucune part au traité; loin de l'avoir conseillé, il le

blâma dès qu'il le connut ; il n'en fut pas moins jugé coupable pour ne l'avoir pas révélé. Laubardemont déterra l'édit de Louis XI qui établissoit cette terrible jurisprudence. Le 13 septembre, de Thou et Cinq-Mars furent décapités à Lyon. Le même jour, le cardinal partit de cette ville. Il écrivit au roi : « Sire, vos armes » sont dans Perpignan (1), et vos ennemis » sont morts. » Lui-même touchoit au terme de ses jours. Il se fit porter par dix-huit de ses gardes (2) dans une litière, qui avoit la forme d'une petite chambre, dans laquelle étoit son lit, une table, une chaise pour un homme 1642.

(1) Cette place importante s'étoit rendue le 9 septembre.

(2) Le roi avoit permis qu'il en eût, et ils l'accompagnoient jusqu'à la porte de la chambre du souverain. Il prenoit partout le pas sur les princes du sang. L'historien du grand Condé raconte un trait bien singulier de la fierté de ce ministre, et de la résignation avec laquelle les princes même la supportoient. Le duc d'Enghien, en revenant de Perpignan, vint saluer le cardinal. Ce prélat lui demanda des nouvelles de son frère, archevêque de Lyon, ville qui étoit sur le passage du duc. Ce dernier répond qu'il ne l'a pas vu. Le cardinal en fait des reproches à son père, qui oblige le duc d'Enghien de prendre la poste sur-le-champ, pour rendre cette visite ; ce qui est exécuté aussitôt, et le duc, de retour à Paris, s'empresse d'aller annoncer au cardinal qu'il vient de laisser son frère en bonne santé.

1642. avec lequel il s'entretenoit. Il faisoit faire des brèches aux murs des villes qui se trouvoient sur son passage, et des maisons où il devoit loger. Le roi, par son avis, accorda la grâce au duc de Bouillon, qu'il força de lui abandonner Sedan, pour une indemnité stipulée alors, mais que le duc n'obtint qu'au bout de neuf ans. Monsieur, toujours également prêt à conspirer et à demander grâce, en laissant aller à l'échafaud ceux qui l'avoient servi, fit encore la paix aux dépens de ses complices, révéla ce qu'il savoit, et fut relégué à Blois, où il lui fallut vivre comme un simple particulier. Il avoit voulu entraîner la jeune reine dans le complot, en lui nommant tous les conjurés, et en lui faisant observer que le roi *étoit de la partie*, suivant l'expression de Madame de Motteville ; cette princesse qui connoissoit toute la foiblesse de Louis, et craignoit l'étoile du cardinal, s'y refusa ; quant à la reine-mère, elle n'avoit pu y prendre part, étant toujours à Cologne, où elle mourut, peu après qu'il eut été découvert, le 3 juillet, accablée de douleur, et même de misère. Le cardinal, qui en étoit l'auteur, lui fit faire un service magnifique ; et, la nature se réveillant un peu tard dans le cœur du roi, il témoigna du repentir de sa cruauté.

Son éloignement de l'armée d'Espagne ne causa aucune interruption aux succès de ses armes. Après la prise de Perpignan, et celle de Salces, qui acheva la conquête du Roussillon, resté depuis à la France, on marcha en Catalogne. Le maréchal de la Mothe-Houdancourt remporta le 7 octobre, à Lérida, une victoire éclatante sur les Espagnols, plus forts que lui de la moitié. Richelieu, qui n'avoit plus que quelques semaines à vivre, tenoit encore les rênes de l'Etat d'une main très-ferme; il vouloit régler, en présence du roi, les opérations de la prochaine campagne; mais il désiroit que ce fût ailleurs qu'à Saint-Germain où étoit Louis; ce lieu ne lui paroissant pas offrir assez de sûreté. Il demanda de plus que les gardes qui l'accompagnoient, fussent mêlés avec ceux du roi, et en égal nombre. Louis céda sur ces deux points. Ce ne fut pas tout, le cardinal exigea qu'il renvoyât trois capitaines de ses gardes, et un commandant des mousquetaires, qui lui étoient suspects à cause des liaisons qu'ils avoient eues avec Cinq-Mars. Le roi s'y refusa, et dit à Chavigni, qui, de la part du cardinal, sollicitoit leur renvoi, que son ministre avoit aussi près de sa personne des gens qui lui déplaisoient. Chavigni l'ayant prié de les nommer, le roi 1642.

1642. répondit : Vous et Desnoyers. Ce dernier étoit, comme l'autre, secrétaire d'Etat. Richelieu donna sa démission; Louis la refusa, et congédia ses officiers en les assurant de sa bienveillance. Ce fut là le dernier acte, à peu près, de la vie du cardinal. Un médecin le tua en arrêtant des hémorroïdes qui l'incommodoient. Il souffrit long-temps avec une patience imperturbable, et envisagea la mort avec une grande tranquillité. Le roi le vint voir deux fois, et comme il se plaignit de le perdre dans le temps où il avoit le plus de besoin de ses services, « Je vous laisse, dit Richelieu, de bons » ministres. Vous n'avez rien à craindre au » dehors, si vous suivez leurs conseils. C'est » votre petit coucher que vous devez redou- » ter; il m'a donné plus de peine que toute » l'Europe ensemble. » Il mourut le 4 décembre, dans sa cinquante-huitième année. L'Etat gagna quatre millions par an, qu'il dépensoit pour l'entretien de sa maison, mais perdit un grand politique. Ce fut le seul éloge que lui donna Louis XIII, en apprenant qu'il venoit d'expirer. Choisy prétend qu'il avoit sur la même table son Bréviaire et Machiavel. Il termine ainsi son portrait : « Il domina, par » la terreur qu'il lui inspiroit, l'esprit de son » maître, qui l'estimoit, le craignoit, mais

» qui l'aimoit si peu, qu'il fut le premier à 1642.
» chanter, avec ses valets de chambre, le
» vaudeville qu'on fit sur sa mort. » Il fut enterré dans l'église de la Sorbonne dont il avoit rebâti la maison avec magnificence. On sait que le mausolée, qui lui fut dressé par Girardon, est le chef-d'œuvre de ce sculpteur célèbre; que l'Académie françoise doit son institution à Richelieu (1635), et que ce fut lui qui fit construire le Palais-Royal, d'abord nommé le Palais-Cardinal, dont il fit présent au roi, ainsi que d'une somme qui équivaudroit à plus de trois millions, au taux où est aujourd'hui le marc d'argent, et qu'il tenoit toujours en réserve pour son propre compte. C'est encore lui qui a établi l'Imprimerie royale. Son despotisme fut utile à l'Etat, et, tout terrible qu'il étoit, ne put déraciner l'esprit de faction qui le travailloit depuis si longtemps. A l'exception de Grandier (qui n'étoit qu'un prêtre débauché), il ne fit mourir que des coupables, à la vérité par des voies presque toujours illégales. De Thou même, quoiqu'il n'eût point participé au traité fait avec l'Espagne, étoit d'ailleurs entré dans les complots de Cinq-Mars, s'il ne les avoit pas même suggérés; car il étoit le guide et le conseil de ce jeune imprudent. Richelieu encouragea singu-

1642. lièrement les lettres, et les cultivoit lui-même. Il eut la foiblesse d'être jaloux de Corneille qu'il protégea et qu'il opprima. Il paroît par les fragmens historiques qu'a laissés Racine, que le cardinal avoit conçu le projet de se faire patriarche en France.

1643. Le jour même de la mort de Richelieu, le roi fit entrer dans le conseil le cardinal Mazarin (1), qui, durant la vie de ce premier ministre, dont il tenoit le portefeuille des affaires étrangères, lui témoigna un attachement sans bornes. Il avoit reçu le chapeau le 16 décembre 1641, et, quoiqu'en outre élevé à l'épiscopat, il n'étoit que tonsuré. Le roi déclara que, pour le peu de temps qu'il avoit à vivre, il vouloit gouverner par lui-même. Les ministres, placés par Richelieu, conservèrent leurs fonctions; et « la cour, » dit la Rochefoucauld (2), demeura aussi » soumise aux volontés de ce cardinal après » sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie. »

(1) Il étoit né à Piscina, dans le royaume de Naples, en 1602, le 14 juillet.

(2) L'abbé de Longuerue prétend que les Mémoires qui existent sous son nom ne sont pas de lui, que les vrais sont restés à sa famille, qui n'a pas jugé à propos de les publier. Nous avons des raisons de croire qu'il se trompe.

La Bastille, toutefois, fut ouverte à ceux qu'il y avoit fait enfermer, et les exilés, tels que le duc de Vendôme, son fils, le duc de Beaufort qui s'étoit retiré par précaution en Angleterre, et autres, furent rappelés. Monsieur eut aussi la permission de revenir à la cour, où il fut froidement accueilli. Cependant le roi révoqua l'édit, qu'il avoit rendu le 1er décembre 1642, par lequel il étoit déclaré que ce prince ne pourroit jamais prétendre à la régence. Louis, se sentant affoiblir chaque jour, se hâta de la régler lui-même. Il la déféra, par une déclaration du 9 avril, à la reine, nomma Gaston lieutenant-général, et créa en outre un conseil de régence dont le prince de Condé fut le chef. Le lendemain, le parlement enregistra cette déclaration. Le mariage de Monsieur pouvant laisser un jour de l'incertitude sur la succession à la couronne, le roi jugea convenable de l'approuver, mais à condition qu'il seroit de nouveau célébré en France; ce qui fut exécuté après sa mort, avec la clause *en tant que besoin*, prononcée dans la cérémonie. Louis mourut à Saint-Germain, n'ayant pas encore quarante-deux ans achevés. Né valétudinaire, il fut malheureux, pour ainsi dire pendant tout le cours de sa vie. Son ministre supporta pour lui le fardeau de la puis- 1643.

1643. sance, et en goûta les douceurs. Louis, quoiqu'il sentît le joug avec impatience (1), n'eut jamais la force de le secouer. Il en eut plusieurs fois la velléité. Ce fut un bonheur pour la France qu'il ne put rompre ses chaînes : elle eût vu recommencer le règne de Henri II ou de François II. Le Jardin du Roi fut créé sous Louis XIII, en 1634. Ce prince laissoit deux fils, Louis XIV et Philippe, duc d'Anjou, ensuite duc d'Orléans.

LOUIS XIV,

SURNOMMÉ LE GRAND.

Le pouvoir du parlement n'étoit fixé ni par aucune loi positive, ni par aucune coutume invariable. Après le dîner qui suivit les obsèques de François II, il commanda au grand aumônier de venir lui dire les grâces, *comme roi*. Le grand aumônier s'y refusa et se cacha, dit le président Hénault, qui ajoute qu'après

(1) On prétend que, s'étant un jour rencontré à une porte avec le cardinal, qui le précédoit, et qui s'arrêta, il lui dit : « Passez, M. le cardinal; n'êtes-vous pas le » maître? » Le cardinal, prenant un flambeau des mains d'un de ceux qui les portoient, répondit, en précédant le roi : « Sire, je ne puis passer devant Votre Majesté » qu'en qualité du plus humble de ses serviteurs. »

la mort de Louis XIV, la même scène se renouvela. Il y avoit loin de cette prétention à l'usage où étoient les parlemens, à chaque nouveau règne, d'obtenir la confirmation de leurs offices, et de prêter un nouveau serment de fidélité. Cette loi ne s'observa plus à dater de l'avènement de Louis XIII. Nous avons vu que le duc d'Epernon contraignit alors le parlement de déférer la régence. Cet exemple servit de règle sous les deux règnes suivans : les dispositions testamentaires de Louis XIII furent annulées par un arrêt du 18 mai, en ce qui concernoit la formation du conseil de régence. La reine fut autorisée à le composer ainsi que bon lui sembleroit. 1643.

On crut d'abord que le duc de Beaufort alloit être chargé du gouvernement. Il étoit grand, bien fait ; il avoit su, dit-on, l'intérêt que la reine prit d'abord à la conspiration de Cinq-Mars, et résista constamment à toutes les promesses que lui fit le cardinal pour arracher ce secret. Quand il revint à la cour, après la mort du prélat, la reine dit publiquement que c'étoit le plus honnête homme de France. Le cardinal de Retz assure qu'il affectoit d'aimer cette princesse ; mais il étoit, ajoute-t-il, plus incapable de gouverner que son valet de chambre. Potier, évêque de Beauvais, afficha

1643. aussi les plus grandes prétentions, et *prit* un moment *la figure de premier ministre*. C'étoit un véritable idiot, qui, dès le premier jour, exigea des Hollandois qu'ils changeassent de religion s'ils prétendoient demeurer alliés de la France (1); on le renvoya dans son diocèse. Ce fut le cardinal de Mazarin qui fixa la confiance de la reine. Il possédoit toutes les qualités propres à la mériter; il avoit de la capacité, il étoit aimable, souple, adroit, maître de ses passions, prudent, circonspect, doux, affable, soumis, insinuant, presque en tout point l'opposé du cardinal de Richelieu. Plusieurs pensèrent qu'il avoit inspiré à la reine un sentiment plus tendre que l'estime. Le cardinal de Retz le donne assez à entendre, et montre bien qu'il soupçonnoit cette princesse de n'être point inaccessible à l'amour, puisque, dans l'espérance de supplanter Mazarin, il feignit de la passion pour elle.

La faction de Vendôme fut très-mécontente de l'élévation de Mazarin; elle étoit composée du prince de ce nom, de ses deux fils, les ducs

(1) Voltaire nie la vérité de cette anecdote, qu'il traite de ridicule. Mais doit-on l'en croire plutôt que les contemporains? Seroit-ce la seule sottise qu'auroit dite un sot ministre?

de Beaufort et de Mercœur, des maisons de Guise, d'Epernon et de plusieurs autres. Le duc de Beaufort en étoit regardé comme le chef. Elle étoit opposée à M. le duc d'Orléans et à M. le prince de Condé qui l'appeloit la cabale *des importans*, nom qui indique assez les prétentions et les manières de ceux qui en étoient. Le duc de Beaufort garda si peu de mesures, que la cour le fit arrêter (2 septembre) comme coupable d'avoir formé une entreprise contre la vie du ministre, et enfermer à Vincennes. Il se défendit en disant qu'on n'avoit eu dessein que de faire peur au cardinal. Son père et son frère furent relégués dans un de leurs châteaux, plusieurs autres personnes éloignées de la cour; et la faction des importans fut ainsi dissipée sans effort et sans trouble. 1643.

Le duc d'Enghien ne put d'abord prendre part à ces intrigues; au moment où Louis XIII expiroit, il commandoit une armée de vingt-deux mille hommes dans la Champagne. Les Espagnols, au nombre de vingt-six mille, assiégeoient Rocroi. Le duc d'Enghien, contre l'avis du maréchal de l'Hôpital, leur livra bataille le 19 mai, leur tua huit mille hommes, et en prit sept mille. L'infanterie espagnole ne s'est pas relevée de cette défaite. Après la

1643. prise de Thionville et de quelques autres places moins considérables de la Lorraine, il vint un moment à la cour. Des intrigues de galanterie le jetèrent d'abord dans la cabale des importans, et le firent passer presque aussitôt dans le parti opposé; mais il repartit pour
1644. aller commander l'armée d'Allemagne. Merci, général de l'empereur, venoit de prendre Fribourg, et campoit aux environs de cette place, dans un poste très-fortifié. D'Enghien entreprend de l'y forcer, et y réussit. L'ennemi s'étant retiré à peu de distance sur une montagne, Condé l'attaque une seconde fois sans succès, et court personnellement de grands dangers. Après une troisième attaque, Merci se retire, ne voulant pas risquer une bataille rangée. Ces trois actions, connues sous le nom de bataille de Fribourg, coûtèrent beaucoup de monde aux François. Le duc d'Enghien dit, en plaisantant, qu'une nuit de Paris étoit plus que suffisante pour réparer la perte qu'ils avoient faite. Secondé par Turenne, devenu maréchal de France, il s'empara d'une grande quantité de places le long du Rhin. Du côté de la Flandre, le duc d'Orléans, ayant sous lui les maréchaux de la Meilleraie et Gassion, prit Gravelines. Mais, au-delà des Pyrénées, le maréchal de la Mothe fut battu, avec des

forces à la vérité inférieures, en voulant secourir Lérida que le roi d'Espagne assiégeoit en personne, et dont il s'empara. 1644.

Le maréchal de Turenne, à qui d'Enghien avoit laissé le commandement de son armée en Allemagne, la mit en quartiers d'hiver, contre son avis, et vaincu par l'importunité de la cavalerie des Suédois, nos alliés. Ce fut la seule faute, dit-on, que commit ce grand homme. Merci en profita, et enleva plusieurs quartiers à Mariendal. Turenne, résolu de périr ou de sauver tous les autres, fit ferme à l'entrée d'un défilé jusqu'à la nuit, et, à la faveur des ténèbres, passa le Rhin avec ses débris. D'Enghien, envoyé à son secours, reprit le commandement, et gagna, vers Nortlingue, une sanglante bataille dans laquelle fut tué Merci. Grammont, qui commandoit l'aile droite des Français, fut battu et pris. D'Enghien fit encore dans cette journée preuve de la plus éclatante valeur, et ensuite d'une noble franchise, en mandant à la cour que le maréchal de Turenne avoit beaucoup contribué à la victoire. Etant tombé malade, il lui laissa de nouveau le commandement. Turenne termina, de ce côté, la campagne par la prise de Trèves où il rétablit l'électeur, qui avoit été dépossédé, fait prisonnier, et qui recouvra sa 1645.

1645. liberté par la médiation de la France. En Flandre, le duc d'Orléans, ou plutôt le maréchal de Gassion et Rantzau (qui obtint le bâton dans cette campagne), commandans sous les ordres de ce prince, prirent un très-grand nombre de places. Le comte du Plessis-Praslin força Rose, en Catalogne, de capituler, et fut fait maréchal pour cette conquête. Le comte d'Harcourt, qui avoit couvert le siége, passa la Sègre, et battit les Espagnols campés entre Balaguer et Liorens. Une femme, la baronne d'Albi, osa former une conjuration pour rendre Barcelonne aux Espagnols. Son projet fut découvert, et coûta la vie à quelques conjurés. En Italie, il ne se passa rien de fort considérable. La longueur de cette guerre avoit tellement épuisé les François et les Espagnols, que, dans les lieux éloignés, on n'agissoit qu'avec langueur. La France donna la paix à la Savoie, et lui rendit Turin et toutes les places qu'elle lui avoit prises dans le Piémont. Alors cette puissance se joignit à nous contre les Espagnols.

1646. Dans la campagne suivante, Mazarin fit attaquer, en Toscane, Orbitello qui appartenoit aux Espagnols. Son objet étoit de s'approcher de Rome, afin de punir le pape du refus qu'il avoit fait d'un chapeau de cardinal à

l'archevêque d'Aix, frère du ministre. Le duc 1646.
de Brézé, commandant de notre flotte, remporta, le 14 juin, une sanglante victoire sur celle des Espagnols; mais il perdit la vie dans le combat, et le siége d'Orbitello fut levé. Nous prîmes, au mois d'octobre, Piombino et Porto-Longone; le pape eut peur, et l'archevêque d'Aix fut fait cardinal.

En Flandre, les maréchaux de la Meilleraie, de Grammont et de Gassion, qui dirigeoient le duc d'Orléans, prirent Courtrai, Berg, Saint-Vinox et Mardick. Le duc d'Enghien, qui avoit été blessé au siége de cette dernière ville, réduisit l'importante place de Dunkerque.

En Catalogne, le comte d'Harcourt, battu le 21 novembre par Leganès, se vit contraint
de lever le siége de Lérida. L'année suivante, 1647.
le duc d'Enghien, qui s'appeloit alors le prince de Condé, parce que son père n'existoit plus, en manqua également la conquête.

Dans les Pays-Bas, de part et d'autre, on prit différentes villes. Le maréchal de Gassion fut tué au siége de Lens dont nous nous emparâmes. Ainsi, dit Monglat, en gagnant une bicoque, on perdit un grand guerrier. C'étoit ce maréchal qui répondit au conseil qu'on lui donnoit de se marier, qu'il estimoit

1647. trop peu la vie pour en faire part à quelqu'un.

L'événement le plus considérable qui se passa cette année en Italie, fut l'audacieuse entreprise du duc de Guise. Les Napolitains, révoltés à cause de l'excès des impôts dont ils étoient écrasés par les Espagnols, avoient pris pour chef Mazaniello, pêcheur de profession. A la tête de plus de cinquante mille hommes du peuple, il gouverna despotiquement (1646) l'espace de dix jours. Le vice-roi de Naples dissipa cette insurrection en le faisant assassiner. Deux mois après, les Napolitains s'insurgent de nouveau sous la conduite de Genaro Annese. Celui-ci, plus prudent que Mazaniello, appelle à son secours le duc de Guise, alors à Rome, et dont la maison avoit, comme nous l'avons déjà dit, des prétentions sur le royaume des Deux-Siciles; il s'embarque au port d'Ostie, passe avec un seul bateau à travers la flotte espagnole, et paroît tout à coup au milieu de Naples. On lui confère le titre de doge; il auroit pu se maintenir dans ce pays, si la France l'eût efficacement secondé. Elle envoya bien une flotte à Naples; mais cette flotte, qui pouvoit tout faire, s'en alla sans avoir rien fait que d'insulter celle de l'Espagne. Après sa retraite, les Espagnols parurent à la vue de Naples. Guise, sorti de

cette ville, fut fait prisonnier, emmené en 1647.
Espagne, et retenu pendant quatre ans.

En Allemagne, Turenne ajoutoit à sa gloire. 1648.
L'année précédente, en conséquence d'un traité de neutralité fait entre la France et la Bavière, il avoit eu ordre de repasser le Rhin; l'électeur alors se joignit à l'empereur. Turenne revint dans la Bavière pour le punir de ce manque de foi, et, secondé par les Suédois, battit (17 mai) les Impériaux que commandoient Montécuculli et un autre général. Les suites de cette victoire obligèrent la branche impériale d'Autriche à faire la paix connue sous le nom de paix de Westphalie (1). Elle fut très-utile à la France, à qui l'on céda la suzeraineté des évêchés de Metz, Toul et Verdun, et de Moyenvic, Pignerol, le Vieux-Brisach, l'Alsace; enfin le droit de tenir une garnison à Philisbourg. La branche d'Autriche espagnole continua la guerre contre la France. Le 20 août son armée fut entièrement détruite, près de Lens, par le prince de Condé, qui, dans cette affaire, fit preuve d'autant d'habileté que de courage. Il prit ensuite Lens et Furnes, et fut blessé de nouveau d'un coup de

(1) On nomme ainsi les deux traités de Munster et d'Osnabruck du 6 août et du 24 octobre 1648.

1648. mousquet dans les reins, au siége de cette dernière place.

On le rappela pour défendre le roi dans la guerre civile qui venoit d'éclater. Aucun des cinq règnes antérieurs n'en avoit été exempt. Depuis près d'un siècle, la nation étoit tourmentée d'un malheureux esprit d'innovation et de révolte. Cette dernière, connue sous le nom de la Fronde, fut excitée par quelques esprits turbulens et ambitieux, qui acquirent du crédit sur le parlement de Paris, et poussèrent cette compagnie aux derniers excès. C'étoit d'abord Châteauneuf, qui avoit été enfermé au château d'Angoulême sous Richelieu. Ce ministre prémunit le roi contre l'ingratitude de cet homme qui, ayant reçu, lorsqu'il ne s'y attendoit pas, les sceaux ôtés à Marillac, cent mille écus de gratification dans l'espace d'un an, et le gouvernement de Touraine, n'avoit pas laissé d'intriguer pour supplanter Richelieu, son bienfaiteur. Aussi, lorsqu'après la mort de ce dernier, on rappela ceux qu'il avoit fait disgracier, Châteauneuf et la duchesse de Chevreuse furent seuls exceptés. La régente fit grâce à tous deux. Châteauneuf eut la permission d'habiter sa maison de Montrouge, à la porte de Paris; mais il auroit désiré ou la place de Richelieu, ou tout au moins les sceaux. Ayant

été trompé dans son attente, il aigrit contre la cour le parlement où il avoit de l'influence. Chavigni, qui étoit d'une secte nommée janséniste, opposée alors au gouvernement, et dont nous aurons occasion de parler, Chavigni avoit eu la plus grande part à l'élévation de Mazarin; il en exigea peut-être trop de reconnoissance, et le cardinal le chassa du conseil. Chavigni, disposant d'une manière presque absolue de plusieurs présidens, les souleva contre le cardinal; mais le plus dangereux des ennemis de ce dernier fut le coadjuteur, qui aspiroit au ministère, et brouilla tout pour y parvenir. Les troubles avoient commencé dès 1644. Les finances étoient obérées. Le dernier Condé, né le plus pauvre des princes de l'Europe, en mourut le plus riche. Il étoit fort avide, et Gaston aimoit à dissiper; tous deux puisoient largement, et à leur gré, dans le trésor. On imagina des ressources extraordinaires pour remplir le vide qu'ils y faisoient, et qu'augmentoient aussi les pensions payées aux grands pour s'assurer de leur fidélité. On tira de l'oubli un règlement rendu depuis un siècle, pour défendre, sous peine d'une forte amende, de bâtir à Paris au-delà des limites tracées. Alors les contraventions étoient nombreuses, et l'on espéroit en tirer beaucoup 1648.

1648. d'argent. On se mit en devoir de toiser le terrain sur lequel on avoit construit au mépris de la loi : il y eut à cette occasion des émeutes. Les intéressés réclamèrent l'intervention du parlement qui fit des remontrances. La cour, après avoir tiré quelque argent de cette opération, mollit peu à peu. On lui fit adopter le projet d'un tarif qui augmentoit beaucoup les droits d'entrée dans Paris. La clameur universelle qu'il excita le fit retirer. On y substitua dix-neuf édits bursaux. Le roi, encore enfant, vint tenir un lit de justice pour les faire enregistrer. L'avocat-genéral, Omer Talon, prononça un discours éloquent et hardi, auquel la reine même ne put s'empêcher d'applaudir. Cependant les prétentions et l'autorité de cette compagnie croissoient incessamment. Dans une de ses délibérations, il fut dit qu'elle regardoit l'autorité royale comme incomplète durant une minorité; maxime fausse, et de la plus dangereuse conséquence. Bientôt elle se montra intraitable, rejeta ou limita les édits, suivant sa fantaisie ou ses intérêts. Les maîtres des requêtes témoignèrent le même esprit d'opposition : douze nouvelles charges ayant été créées dans leur corps, pour se procurer quelque peu d'argent, ils refusèrent d'admettre leurs nouveaux confrères ; et le parlement pré-

tendit que, durant une minorité, on ne devoit pas créer de nouvelles charges. Un autre édit excita encore plus de fermentation. Sous Henri-le-Grand (1604), Charles Paulet avoit imaginé une taxe annuelle de quatre deniers pour livre du prix des offices. Si le pourvu l'acquittoit, sa famille, à sa mort, héritoit de sa charge; sinon, elle étoit dévolue au roi. Le droit de propriété, acquis à ce prix, étoit renouvelé tous les neuf ans comme une grâce spéciale du roi. Le terme expiroit en 1648. En continuant la même faveur, le gouvernement, outre les quatre deniers pour livre, exigea de toutes les cours souveraines, à l'exception du parlement, un prêt équivalent à quatre années de leurs gages. Les cours, lésées par cette taxe, firent sentir au parlement que l'exception faite en sa faveur avoit pour but leur désunion; que s'il les abandonnoit dans cette circonstance, il seroit accablé à son tour: cette observation étoit plausible. En conséquence, le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlemens et autres compagnies souveraines du royaume, le 13 mai et le 15 juin. Ils portoient que deux conseillers de chaque chambre conféreroient avec les députés des autres compagnies, et feroient leurs rapports aux chambres assemblées, qui ordonneroient

1648.

1648. ensuite ce qui seroit convenable. Cette mesure, qu'on auroit bientôt étendue à toutes les matières, pouvoit changer la constitution de l'Etat, et mettre le roi en tutelle. Les arrêts d'union furent cassés par un arrêt du conseil. On défendit en même temps les assemblées des chambres, mais ce fut en vain. Le 14 juillet, le parlement osa révoquer tous les intendans, et ordonner qu'on informeroit de leurs malversations. La régente se crut obligée de confirmer par une déclaration cet acte attentatoire à l'autorité royale. Louis tint un lit de justice, le 31 juillet, pour défendre les assemblées. Les chambres, au mépris de cette défense, s'assemblèrent le 17 août. Ce fut alors que les deux partis adoptèrent les noms de frondeurs et de mazarins qu'ils s'étoient d'abord réciproquement donnés par forme d'injure. L'origine du mot de *fronde*, qui désignoit cette révolte, vint d'une plaisanterie de Bachaumont. Il compara le parlement aux écoliers qui, se battant dans les fossés de Paris, se lançoient des pierres avec la fronde, et se dispersoient dès qu'ils apercevoient le lieutenant-civil du Châtelet, magistrat chargé de la police. La comparaison, dit le coadjuteur, fut trouvée juste; les adversaires de la cour la répandirent eux-mêmes, et prirent des cordons de cha-

peaux qui eurent quelque forme de fronde. 1648.
A l'instant tout fut à la fronde, les gants, les mouchoirs, le pain; « et nous fûmes, ajoute-» t-il, plus à la mode par cette sottise que par » *l'essentiel.* » Sans doute l'essentiel, à son sens, étoit la révolte. Mazarin, ayant sans fruit essayé les voies de douceur pour l'apaiser, employa la vigueur. Le jour où l'on remercioit Dieu à Notre-Dame de la victoire de Lens (26 août) lui parut favorable. Il fit arrêter deux membres du parlement : le président Potier de Blancménil, et Broussel, vieux conseiller, tous deux ennemis du gouvernement : le premier, parce qu'on n'avoit pas laissé le ministère à son oncle, l'évêque de Beauvais; l'autre, parce qu'on avoit refusé à son fils une compagnie des gardes. Cet acte de fermeté occasionna une émeute : le peuple redemanda les deux magistrats. Le coadjuteur, qui en ce moment n'étoit point disposé, dit-il, à la guerre civile, montra le danger à la cour tel qu'il existoit. La reine, à qui la nature avoit donné une âme ferme et courageuse, répondit « qu'il » y avoit de la révolte à imaginer qu'on pût » se révolter. » Elle fut cependant obligée de promettre la liberté des deux prisonniers. Le coadjuteur avoit contribué à rétablir le calme. On ne lui en sut pas gré à la cour, parce qu'on

1648. l'y soupçonnoit d'avoir excité l'orage ; il y fut même raillé. Aussitôt il se décide à tout mettre en combustion ; il passe la nuit à ordonner son plan d'attaque. Le lendemain, tout le peuple est en armes. Le coadjuteur raconte qu'il vit un hausse-col sur lequel étoit la figure de l'assassin de Henri III, avec cette inscription : *Saint Jacques Clement*, et qu'il le fit briser en public. Le parlement décrète le lieutenant des gardes de la reine qui avoit arrêté deux de ses membres, défend, sous peine de mort, à tout homme de guerre d'exécuter à l'avenir de pareilles commissions, arrête qu'il sera informé contre ceux qui avoient conseillé une semblable violence comme perturbateurs du repos public, et se rend en corps au Palais-Royal pour réclamer les prisonniers. Les chaînes furent tendues, ainsi qu'au temps de la ligue ; et cette journée fut appelée *journée des Barricades*. Il fallut rendre les prisonniers. La reine conserva le plus grand sang froid au milieu de cette révolte, et le président Molé, sujet toujours fidèle et en butte aux injures et aux menaces de la multitude en fureur, montra une intrépidité qui ne sauroit être surpassée.

Le parlement alloit entrer en vacances ; mais il demanda une prolongation de ses

séances, sous prétexte d'affaires dont la décision étoit urgente, et, dans la vérité, pour continuer ses assemblées séditieuses : la reine refusa ; mais, voyant le parlement insister et décidé à ne pas obéir, elle accorda quinze jours. Cette condescendance forcée, loin de calmer le peuple, redoubla son insolence ; il la poussa jusqu'à chanter aux oreilles de la reine des chansons satiriques faites contre elle, et à l'insulter par des huées dans la rue. Indignée de tous ces excès, elle quitta la ville, le 13 septembre, et emmena le roi à Ruel, puis à Fontainebleau et à Saint-Germain où elle s'arrêta. Comme elle soupçonna, peut-être légèrement, Châteauneuf et Chavigni d'avoir eu part aux barricades, elle exila le premier, et fit arrêter l'autre ; ce qui excita un nouveau trouble. Chacun des frondeurs craignant pour lui-même un pareil sort, ce parti fit attaquer le ministre dans le parlement. On y proposa de répéter l'arrêt porté en 1617, à l'occasion du maréchal d'Ancre, pour interdire le ministère aux étrangers, sous peine de mort. Cette proposition ne fut point adoptée ; mais un arrêt ordonna la convocation des princes et des pairs, pour délibérer sur les intérêts de l'Etat, et manda le prevôt des marchands, ainsi que les échevins, pour recevoir des ordres 1648.

1648. touchant la sûreté de la ville. Le coadjuteur, de son côté, alloit faire partir un envoyé chargé de traiter avec le comte de Fuensaldagne, gouverneur des Pays-Bas, lorsqu'il apprit que le prince de Condé arrivoit de l'armée. Il changea aussitôt de résolution, et tâcha d'attirer à son parti ce jeune héros, qui répondit très-sensément : « Je m'appelle Louis de » Bourbon, et je ne veux pas ébranler la cou» ronne. Le rôle du Balafré, dit-il, dans une » autre occasion, ne convient point à ma » naissance. » Il déclara aux députés du parlement qui l'invitoient à s'y rendre, quoique l'arrêt de convocation eût été cassé par le conseil, qu'on ne l'y verroit point, et *qu'il obéiroit à la reine, en dût-il périr*. Il proposa des conférences avec le parlement : la reine y donna les mains ; et le résultat fut une déclaration du 24 octobre, qui établit qu'on ne pourroit retenir personne en prison plus de trois jours sans l'interroger. L'élargissement de Chavigni en devint la conséquence, parce qu'il n'y avoit pas matière à interrogatoire ; il survécut peu au rétablissement de sa liberté.

Le calme ne fut pas long. Le parlement, sous prétexte de contravention à la déclaration du 24 octobre de l'année précédente, continua ses assemblées. La plupart de ses membres,

jouets d'une foule de brouillons, ne savoient 1648.
fort souvent ni par qui, ni par quels moyens, ni vers quel but ils étoient menés. La saine partie du corps avoit en vue le bien public; mais elle étoit entraînée fort au-delà de ses intentions par la fougue des jeunes conseillers. La reine ne crut pas devoir demeurer exposée aux caprices et aux fureurs des factieux, et sortit de
Paris une seconde fois, ou plutôt s'en évada, 1649.
le 6 janvier, à quatre heures du matin. Comme si cette précaution eût été un crime, le parlement, qui l'attribuoit sans doute à Mazarin, le déclara, par un arrêt du 8 janvier, perturbateur du repos public et ennemi du royaume. Alors les chefs cachés de la fronde furent obligés de se montrer. Le prince de Conti, frère cadet du grand Condé, dont il étoit bien loin d'avoir les talens, et dont il eut la foiblesse d'être jaloux, le duc de Beaufort, sauvé du château de Vincennes, les ducs de Longueville, de Bouillon et de La Rochefoucauld, offrirent leurs services au parlement. Le prince de Conti fut déclaré généralissime. L'âme du parti étoit le coadjuteur, Catilina moderne, génie supérieur, profond politique, du moins s'il en faut juger par ses Mémoires. Le parlement leva une armée à ses frais et à ceux des plus riches habitans de Paris. Chaque porte-cochère fut

1649. taxée à cinquante écus. Dans cinq à six semaines, cette compagnie dépensa dix années du montant des impôts qui avoient servi de prétexte à ses tracasseries. La guerre se fit presque en riant. Il y avoit dans le parlement vingt conseillers créés par Richelieu, et qui, en haine de ce ministre, étoient odieux à leurs confrères; ils fournirent chacun quinze mille francs pour les frais de la guerre, dans l'espoir d'acheter en quelque sorte la paix de leurs confrères. Tout ce qu'ils y gagnèrent fut le sobriquet de Quinze-Vingts. Le coadjuteur, archevêque titulaire de Corinthe, soudoyoit un régiment qu'on appela du nom de son archevêché; cette troupe ayant été battue, sa disgrâce fut nommée *la première aux Corinthiens*. Mazarin, qui ne prononçoit pas bien le français, appeloit les arrêts d'union, des arrêts *d'ognon;* ce qui devint une source intarissable de plaisanteries. Le duc de Beaufort, l'idole de la populace, dont il affectoit quelquefois les manières, et doué de peu d'esprit, étoit connu sous le nom de roi des Halles. Le grand Condé appeloit cette guerre la guerre des pots de chambre. Pour amuser la reine, il lui présenta un nain bossu, tout armé, en lui disant: « Madame, voilà le général de l'armée pari-

» sienne » ; désignant ainsi son frère qui étoit 1649.
bossu aussi.

Les Parisiens tirèrent deux seuls coups de canon sur la Bastille, qui se rendit aussitôt; elle avoit pour toute garnison vingt-deux hommes; Broussel en fut nommé gouverneur. Cette guerre ridicule ne laissa pas cependant d'astreindre le prince de Condé à une surveillance extrêmement fatigante. Ayant bloqué Paris avec huit mille hommes, pour suppléer à l'insuffisance du nombre, il passoit les journées entières à cheval. En peu de jours la ville fut menacée de la disette. Le prince de Conti crut relever le courage des assiégés en s'emparant de Charenton où il mit trois mille hommes. Condé, pour leur faire sentir toute leur foiblesse, fit attaquer ce poste par une poignée de soldats. Le duc de Châtillon, qui les commandoit, l'emporta sans beaucoup de peine; mais il fut blessé mortellement. Les troupes parisiennes qui sortoient de la ville, revenant toujours battues, étoient accueillies par des éclats de rire. La galanterie se mêloit à la guerre civile. Les duchesses de Montbazon et de Longueville tenoient pour la fronde; le maréchal d'Hocquincourt écrivoit à la première : « Péronne est à la reine des belles. »

1649. Le duc de La Rochefoucauld, ayant reçu, à une reprise de la guerre civile, un coup de mousquet qui le priva quelque temps de la vue, écrivit ces deux vers au bas du portrait de la duchesse de Longueville :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre au roi; je l'eusse faite aux dieux (1).

Le coadjuteur rapporte une anecdote qui fait encore mieux connoître avec quelle légèreté on se jetoit alors dans les hasards et les horreurs de la guerre civile : le marquis de Rouillac s'offre à lui (en 1651). A l'instant arrive le marquis de Canillac dans le même dessein; mais dès qu'il aperçoit le premier : « Il ne faut » pas, dit-il, que les deux plus grands fous de » France soient dans le même parti ; je vais à » l'hôtel de Condé, » et il y alla.

Mais cette guerre, qui amusoit les femmes mécontentes de la cour, étoit fort onéreuse pour les Parisiens. Les véritables magistrats du parlement déploroient les excès auxquels on avoit amené leur compagnie ; ils furent por-

(1) Ces vers sont de l'*Alcionée* de Duryer, tragédie qui n'est pas sans mérite, et où la passion de l'amour est quelquefois vivement exprimée. Le premier est ainsi dans cet auteur :

Pour mériter un bien si grand, si précieux.

tés au point qu'après avoir refusé de recevoir un héraut envoyé par le roi, elle introduisit dans son assemblée un moine, agent de l'Espagne. Le duc de Bouillon qui, avec le coadjuteur, étoit la meilleure tête du parti, avoit gagné le maréchal de Turenne, son frère (1). Ce dernier commandoit l'armée d'Allemagne; et, si les frondeurs lui eussent fait passer des fonds, il l'eût amenée à Paris. Mazarin, mieux avisé, avec huit cent mille francs qu'il fit distribuer à cette troupe, la détacha de son général, qui se sauva, non sans péril, en pays étranger. Malgré cet avantage, la cour devoit être d'autant plus effrayée d'une guerre civile, qu'elle avoit sous les yeux la veuve et la fille (2) de Charles Ier, qui venoit de périr en Angleterre sur un échafaud, à la suite d'une semblable guerre. Le premier président Molé, le président de Mesme et l'avocat-général Talon, résolurent de pacifier à tout prix le 1649.

(1) La passion qu'il avoit pour Mme de Longueville, sœur du prince de Condé, fut, dit-on, ce qui contribua le plus à l'incroyable foiblesse de Turenne.

(2) Le cardinal de Retz raconte que cette jeune princesse, au milieu de cette querelle de la Fronde, fut tellement négligée, qu'elle resta tout un jour au lit, parce qu'elle manquoit de bois au milieu de l'hiver. Il lui obtint quarante mille francs du parlement de Paris.

1649. Parmi les clameurs de cette journée, on distingua quelques voix qui crièrent *république*.

La paix ne contenta aucun parti : la cour garda le ministre que la fronde vouloit écarter, et le parlement conserva la liberté de s'assembler pour délibérer sur les affaires publiques, liberté que la cour eût désiré pouvoir lui interdire. L'amnistie générale qui fut accordée rétablit pour quelques momens la tranquillité à Paris. Les troubles continuèrent dans les provinces, notamment dans la Provence et la Guienne, où les parlemens s'étoient rangés du parti de la fronde.

Les querelles intestines de la France fournirent aux Espagnols une occasion, qu'ils ne négligèrent pas, de reprendre quelques unes des places qu'ils avoient perdues en Flandre; le comte d'Harcourt remporta deux avantages sur les Lorrains, leurs alliés.

La cour ne revint à Paris que plus de cinq mois après la pacification. Les dissensions recommencèrent; mais elles prirent un autre cours, et il se fit une révolution dans les intrigues. La hauteur du prince de Condé parut intolérable à tout le monde. Le parlement en avoit essuyé quelques accès : dans une séance de cette compagnie, il lui étoit échappé un geste menaçant. Après les services qu'il avoit

rendus au ministre, il croyoit pouvoir en exiger tout, et les prétentions qu'il formoit pour lui, ses amis ou ses créatures, étoient sans bornes. Si Mazarin osoit y résister, il étoit insulté. Un jour Condé trouvant sa contenance trop fière, lui dit en le quittant : *Adieu, Mars.* Ce prince étoit entouré d'une jeunesse brillante, indiscrète et hautaine. Ceux qui lui formoient ce cortége furent nommés *petits-maîtres*, parce qu'ils n'aspiroient à rien moins qu'à se rendre maîtres des affaires. Après avoir mécontenté le parlement, il eut encore l'imprudence d'offenser le corps de la haute noblesse, en voulant procurer prématurément les honneurs du Louvre à une dame qu'il favorisoit; il osa même prétendre faire la loi à la reine. Un marquis de Jarzai eut l'audace d'afficher de l'amour pour cette princesse qui s'en indigna, et lui défendit de paroître en sa présence. Condé le protégeoit. Il dit au cardinal de Mazarin qu'il falloit que la reine pardonnât à cet impertinent, qu'elle le reçût le jour même, et la reine s'y vit forcée. 1649.

Elle se trouva en butte à la fois aux outrages de ce jeune prince et aux tentatives séditieuses des frondeurs. Déjà ceux-ci avoient trouvé un prétexte pour ressusciter la révolte. Les rentiers n'étant point payés se nommèrent douze

1649. syndics, au nombre desquels étoit un factieux, nommé Joli, conseiller au Châtelet, qui a laissé des Mémoires. Cet homme, que sa véhémence contre le gouvernement rendoit cher aux rentiers, se fit une blessure au bras, et fit percer la manche de son habit d'un coup de pistolet à l'endroit qui correspondoit à sa blessure; ensuite un homme aposté par lui tire sur son carrosse, et Joli persuade au peuple qu'en haine de son zèle pour le bien public, la cour a ordonné de l'assassiner. On commence aussitôt des informations pour un procès criminel. Un étrange incident survient le même jour : on tire sur les voitures vides du prince de Condé. La cour, qui avoit fait jouer cette contre-batterie, lui persuade que les frondeurs en veulent à ses jours, et ordonne au parlement de commencer une procédure criminelle. Cette affaire absorba celle de Joli : le coadjuteur, le duc de Beaufort et Broussel furent accusés. Condé se rendoit au Palais avec une escorte de mille personnes; celle du coadjuteur n'étoit pas moins nombreuse. La plupart des membres du parlement portoient eux-mêmes des poignards. On s'aperçut que de Retz en avoit un aussi : « Voilà, dit-on, le bréviaire du coadju-» teur. » Les deux partis furent au moment d'en venir aux mains dans le sanctuaire de la

justice. Les dépositions étant insignifiantes, et les témoins des hommes flétris et condamnés à des peines capitales, ou dignes de l'être, la procédure languit, et une autre scène fixa l'attention publique. 1649.

La cour, n'ayant pu perdre les chefs de la fronde par le prince de Condé, ou faire qu'ils se perdissent réciproquement, se servit des premiers pour se délivrer du joug que le prince lui imposoit. La reine, après avoir gagné le coadjuteur, par Mme de Chevreuse dont il aimoit la fille, ne craignit pas le parti des petits-maîtres. Elle fit arrêter, le 18 janvier, le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville; ils furent d'abord enfermés à Vincennes (1), puis à Marcoussi, et enfin au Havre-de-Grâce; et, quoique les deux derniers eussent été du parti populaire de la fronde, le peuple dressa des feux de joie. On fit écrire par le jeune monarque une lettre au parlement, pour expliquer les raisons de la détention des princes, raisons qui ne furent, dit le coadjuteur, ni fortes, ni 1650.

(1) Le grand Condé fut le seul qui fit paroître de la constance. Le prince de Conti ayant demandé l'Imitation de Jésus-Christ, « Et moi, dit Condé, je vous demanderai l'Imitation de Beaufort. » Ce seigneur s'étoit sauvé, il y avoit quelques années, de la même prison.

1650. colorées. Cette compagnie donna aux chefs de la fronde accusés d'assassinat, un arrêt d'absolution qui ne fut aucunement débattu.

Une nouvelle guerre civile devint l'effet de l'emprisonnement des princes. La duchesse de Longueville tâcha de soulever la Normandie. Anne d'Autriche y mena le roi, et sa seule présence maintint ou rétablit l'ordre. La duchesse alla trouver Turenne à Stenai, et tous deux traitèrent avec les Espagnols. De là elle se rendit à Bordeaux : le duc de Bouillon, le prince de Marsillac, devenu duc de La Rochefoucauld, et la princesse de Condé y avoient été reçus depuis l'emprisonnement des princes. Le soulèvement opéré par la fronde dans la Guienne duroit encore. Mazarin partit avec la régente (1) pour encourager la petite armée royale commandée par le maréchal de la Meilleraie. Ce général ayant fort resserré les partisans des princes, la ville et le parlement de Bordeaux ne crurent pas devoir se sacrifier pour eux; ils s'accommodèrent avec la reine, et les seigneurs réfugiés dans leurs murs imitèrent cet exemple. Pendant ces hostilités, il se passa une aventure bien propre à faire sentir

(1) Elle venoit de pacifier rapidement la Bourgogne, qui s'étoit soulevée aussi.

toute l'horreur des guerres civiles. La Meilleraie ayant reçu à discrétion un officier bordelois, eut la cruauté de le faire pendre : le baron de Canolles, capitaine royaliste, qui s'étoit rendu à la même condition aux révoltés, jouoit aux cartes avec des dames de Bordeaux, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il alloit être pendu. Il crut qu'on lui faisoit une mauvaise plaisanterie; mais on lui déclara que c'étoit une très-sérieuse représaille, et on ne lui accorda que peu d'instans pour se préparer au supplice qu'il subit aux acclamations de toute la populace. 1650.

Turenne prit la qualité de lieutenant-général de l'armée du roi pour la liberté des princes; et, avec une troupe composée d'Espagnols et de François, fut défait complétement près de Réthel (15 décembre). L'Espagne eut quelques avantages sur nous en Catalogne et en Italie. Dans la Lorraine, nous fûmes plus heureux. Le comte de Ligneville, qui commandoit pour le duc, reprit à la vérité plusieurs places; mais à la fin il fut battu par le marquis de la Ferté-Senneterre.

La victoire de Réthel ayant été remportée sous les yeux de Mazarin, ce ministre espéra être reçu à Paris en triomphateur; il n'y trouva que des orages et des humiliations. Monsieur

1650. aimoit à dominer. Quoiqu'il ne manquât pas de jugement, il ne se fioit jamais à ses propres lumières, et ne pouvoit se passer d'un favori. Louis Barbier, abbé de la Rivière, l'avoit gouverné quelque temps. Cet homme, sans naissance et sans mérite, mourut évêque et duc de Langres. On disoit de lui que personne ne pouvoit mieux savoir le prix de son maître, parce qu'il ne cessoit de le vendre. Monsieur enfin s'en étant dégoûté, donna sa confiance au coadjuteur. Cet ennemi constant de Mazarin avoit un nouveau grief contre ce ministre, qui ne vouloit pas tenir la promesse qu'il lui avoit faite d'un chapeau de cardinal. Nous avons déjà dit qu'on regardoit cette dignité comme un acheminement au ministère; ce qui explique assez le motif du manque de foi dont se plaignoit le coadjuteur. Il ne tarda pas à en tirer vengeance. Après avoir contribué à la prison des princes, il disposa le duc d'Orléans, le maréchal de Turenne et les frondeurs à faire cause commune avec la maison de Condé qui demandoit la liberté des princes, ainsi qu'avec la plus grande partie du parlement qui la désiroit. L'épouse et la sœur du grand Condé (la duchesse de Longueville) présentèrent des requêtes au parlement pour solliciter son intervention; il arrêta des remontrances à la

reine. Sur ces entrefaites, le carrosse du duc 1650.
de Beaufort est arrêté à dix heures du soir dans la rue Saint-Honoré; un de ses gentilshommes y est tué. On persuade au peuple que Mazarin avoit voulu se défaire du duc, qui étoit toujours l'idole de la multitude. Molé, au contraire, dit que c'étoit une *joliade* renforcée. Quoi qu'il en pût être, la haine s'en accrut pour le ministre. Poussé à bout, il lui échappa de comparer le parlement à la chambre basse de Londres qui avoit fait périr Charles Ier (9 février 1649), et quelques uns de ses membres à Cromwel et à Fairfax. Tous les partis se réunirent contre lui. Cédant à la nécessité,
il quitta la capitale, et alla au Havre ouvrir 1651.
les portes de la prison aux princes, dans l'espoir de s'en faire un mérite auprès d'eux; mais comme ils savoient qu'il y avoit été contraint, ils le traitèrent avec beaucoup de froideur, et ne lui firent pas le plus léger remerciement. La reine voulut s'enfuir de Paris une seconde fois. Le coadjuteur mit en question avec Monsieur s'il ne seroit pas à propos de lui enlever son fils, de la renfermer dans un couvent, et que Monsieur saisît les rênes de l'administration sous le titre de lieutenant général du roi. Ils ne se portèrent point à ces coupables extrémités; mais on tint cette princesse prison-

1651. nière dans le palais l'espace d'un mois, et on lui manqua de respect au point qu'elle fut contrainte de laisser entrer à minuit la populace dans sa chambre, et d'ouvrir les rideaux du lit où reposoit le roi, pour montrer qu'il y étoit.

Cet état insupportable d'humiliation changea bientôt. Le prince de Condé, en arrivant à Paris (16 juillet), l'aggrava d'abord. La reine fut obligée de donner une déclaration qui excluoit du conseil tous étrangers; le parlement ajouta : *Même les cardinaux français*, parce qu'ils prêtent serment au pape. Ensuite il ordonna que Mazarin, sa famille et ses domestiques videroient le royaume en quinze jours; faute de quoi, il seroit permis à tout le monde de les tuer. Mais le grand Condé ne tarda pas à se brouiller avec la *grande* fronde, qu'on appeloit ainsi pour la distinguer du parti des princes, désigné sous le nom de *petite* fronde. Il avoit été stipulé des conditions entre elles pour la liberté des princes, entre autres le mariage de Mlle de Chevreuse (1) avec le prince de Conti. On peut ici remarquer le débordement des mœurs de cette époque, et

(1) Elle n'étoit que belle-fille de Mme de Chevreuse, et fille, d'un premier mariage, de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

l'effronterie du coadjuteur, homme nouveau, qui prétendoit marier à un prince du sang sa maîtresse, même celle de plusieurs autres; car il n'a pas hésité de diffamer dans ses Mémoires cette demoiselle qui mourut très-jeune. Le grand Condé ne voulut pas que ce mariage s'accomplît; ce qui ramena le coadjuteur dans son devoir et aux pieds de la reine. Mazarin, retiré à Beuil, près de Sedan, lui ayant de nouveau promis la dignité de cardinal, il intrigua pour son retour avec la même ardeur qu'il avoit témoignée pour son éloignement. La reine désiroit ce retour avec tant de passion, que, pour y faire consentir le prince de Condé, elle étoit disposée à lui accorder le gouvernement de la Guienne, de la Provence, et beaucoup d'autres choses qui l'eussent mis en état de se former une souveraineté considérable. Mazarin, dont elle prenoit toujours les conseils, ne voulut point revenir à ce prix. Il écrivit à la reine qu'après de telles concessions, il ne resteroit plus qu'à faire sacrer M. le Prince. La reine alors fut d'autant plus empressée de rompre avec lui, que, soit caprice ou ressentiment, il ne cessoit de la persécuter. Elle appela Gondi pour délibérer avec lui sur les moyens de se débarrasser des craintes que lui causoient les excessives prétentions de Condé, 1651.

1651. qui alloient toujours croissant à mesure de la condescendance qu'il éprouvoit. Le coadjuteur proposa de l'arrêter une seconde fois. Il paroît que la reine goûtoit davantage la proposition que lui avoit faite le maréchal d'Hocquincourt de le tuer, en l'attaquant dans la rue. Gondi, sans l'affirmer positivement, le fait présumer; il fit adopter un moyen plus doux: c'étoit d'obliger le prince à quitter Paris, en le rendant odieux au peuple, ou en le réduisant, pour s'y maintenir, à combattre dans son enceinte, mesure pour laquelle il avoit une mortelle aversion, et que, suivant toute apparence, il ne voudroit pas adopter. Le prince effectivement aima mieux se retirer; il alla dans la Guienne dont il avoit eu le gouvernement par un échange fait avec le duc d'Epernon (fils de celui qui vivoit sous Henri III, Henri IV et Louis XIII) pour celui de la Bourgogne. La reine sur-le-champ s'avance contre lui, et mande à Mazarin, qui étoit à Cologne, de rejoindre la cour à Poitiers. Le parlement, quoiqu'il fût d'ailleurs bien intentionné, en conçut un dépit si violent, qu'il offrit, par un arrêt (29 décembre), cinquante mille écus à celui qui le saisiroit mort ou vif; et, par une étrange contradiction, il enregistra l'édit par lequel la reine déclaroit criminel de lèse-ma-

jesté le prince de Condé, qui prétendoit ne 1651.
prendre les armes que contre Mazarin. Ce ministre, bravant la fureur qui le proscrivoit, 1652.
vint à Poitiers, escorté de six mille hommes, sous les ordres du maréchal de Hocquincourt. Il enleva aux mécontens les deux meilleures têtes de leur parti : le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne. Gaston, aussi inconséquent tout au moins que le parlement, après s'être déclaré plus d'une fois avec chaleur pour l'autorité royale, traitoit avec le prince de Condé, se réservant la liberté de continuer ses liaisons avec le coadjuteur, ennemi déclaré du prince, faisoit entrer des troupes espagnoles en France, et envoyoit sa fille, Mademoiselle, soulever Orléans contre le roi dont elle aspiroit à devenir l'épouse. Elle fit dire à la reine qu'au prix de cette alliance on pouvoit la regagner. Cependant la cour avoit senti la nécessité de revenir à Paris pour ne pas laisser la capitale au pouvoir des factions, réunies contre elle, de Gaston et de Condé. Après avoir laissé au comte d'Harcourt plus de troupes que n'en avoit le dernier de ces princes, pour l'arrêter dans la Guienne, elle avoit pris la route d'Orléans, lorsqu'elle sut que Mademoiselle étoit maîtresse de cette ville, chef-lieu de l'apanage de son père, et que les portes lui en

1652. par la ville (1). Le grand Condé et le duc de Beaufort baisèrent cent fois cette châsse, dit madame de Motteville, et lui firent baiser leur chapelet. Le peuple admira leur feinte dévotion; mais leur parti n'en fut pas plus heureux. L'armée du prince, qu'il avoit laissée près d'Etampes, attaquée par les maréchaux de Turenne et de Hocquincourt, perdit environ douze cents hommes; le reste, assiégé dans la ville, eût été probablement contraint de se rendre, si le duc de Lorraine, soudoyé par l'Espagne, n'étoit entré en France. On dit que l'argent qui l'y avoit fait arriver l'en fit partir, et qu'il reçut également celui des deux puissances belligérantes.

Cependant Condé parvint à sauver son armée; il sut la retirer d'Etampes, et la fit marcher vers Paris et camper à Saint-Cloud, dont le pont étoit en son pouvoir. Il avoit en tête le maréchal de Turenne, et bientôt il apprend que le maréchal de la Ferté s'avance sur ses

(1) Le parlement, qui ordonna cette cérémonie, délibéra, le même jour, sur les moyens de faire les fonds pour la capture ou la mort de Mazarin. Un conseiller dit à cette occasion : « C'est aujourd'hui fête double : nous » ordonnons des processions, et nous travaillons à faire » assassiner un cardinal. »

derrières avec un autre corps de troupes; alors 1652.
il se décide à se retirer vers Charenton. Turenne, sans attendre la Ferté, attaque le prince sur les hauteurs du faubourg Saint-Martin. Condé s'arrête à celui de Saint-Antoine, pour se disposer à un combat qu'il sent ne pouvoir éviter; il s'y trouvoit quelques retranchemens dont il se hâte de profiter, et d'où il repousse toutes les attaques faites coup sur coup contre lui. Tout ce que la France avoit de plus illustre se battit dans ce faubourg avec une valeur surnaturelle. Les deux généraux se mêloient à toutes les charges, l'épée à la main, et, tout couverts de sang, se trouvèrent plus d'une fois à portée de pistolet l'un de l'autre. Ce fut dans cette occasion que le duc de La Rochefoucauld (l'auteur des *Maximes*) reçut une blessure qui lui déroba pour un temps la clarté du jour. Le détachement de la Ferté arrive, et Condé alloit être accablé, lorsque les Parisiens, demeurés neutres jusque-là, et qui avoient fermé la porte Saint-Antoine, la lui ouvrirent; néanmoins il couroit encore le risque d'être écrasé par les troupes fraîches de la Ferté, si Mademoiselle n'eût fait tirer sur l'armée royale le canon de la Bastille (1); ce qui obligea,

(1) Ce canon-là, dit Mézerai, a tué son mari.

1652. dit-on, Turenne de se retirer. Mais quelques coups de canon pouvoient-ils balancer la très-grande supériorité du nombre qui étoit de son côté? N'eût-il pas été bientôt hors d'atteinte en poursuivant l'armée ennemie qui se sauvoit en désordre? Est-il hors de vraisemblance que Turenne ait répugné à verser le sang du grand Condé et celui de la première noblesse du royaume? Quoi qu'il en soit, ni lui ni son rival ne furent jamais plus grands que dans cette journée.

Condé, après avoir posté son armée au-dessus du faubourg Saint-Victor, rentra dans la ville où les preuves brillantes qu'il venoit de donner de son courage et de son génie lui ramenèrent presque tous les cœurs. Voulant profiter de cette disposition du peuple, il proposa une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, pour le 4 juillet, afin de délibérer sur l'expulsion de Mazarin. Lorsqu'il y parut, on lui dit qu'il venoit d'arriver un ordre du roi de renvoyer l'assemblée à un autre jour. Condé, le duc d'Orléans et le duc de Beaufort qui l'accompagnoient, voyant qu'on étoit disposé à obéir, sortirent à l'instant, et dirent avec un air d'humeur, sur la place, que la salle étoit remplie de mazarins. Aussitôt une grêle de pierres est lancée sur l'Hôtel-de-Ville; les

gardes tuent quelques mutins à coups de fusil; 1652.
puis, voyant redoubler la sédition, s'enfuient. La populace court prendre du bois sur le port, l'entasse devant l'Hôtel, y met le feu, et massacre ceux qui sortent, frondeurs ou mazarins; ce qui fit fit croire que le cardinal pouvoit, sinon avoir excité le tumulte, du moins cherché à l'augmenter pour rendre les princes odieux. S'il en est ainsi, le succès fut entier: la voix publique accusa le grand Condé de ce désordre, en sorte qu'il devint en horreur aux Parisiens, dont la veille il étoit l'idole. Néanmoins, seize jours après (20 juillet), un arrêt du parlement le déclara général des armées de la couronne, et Gaston lieutenant-général, pour délivrer, dit-on, le roi de la captivité où le retenoit Mazarin. Le 6 août, Louis qui, n'ayant pu entrer dans sa capitale, s'étoit rendu à Pontoise, donna ordre au parlement de s'y transférer. Les meilleures têtes de la compagnie obéirent. Il en resta encore assez à Paris pour composer une cour de justice rivale de celle de Pontoise. Elles cassèrent réciproquement leurs arrêts: il en résulta une véritable anarchie, pendant laquelle, malgré la défense de Gaston et de Condé, les ducs de Beaufort et de Nemours, quoique beaux-frères, se battirent au pistolet: le dernier fut tué. Il

1652. avoit forcé pour ainsi dire son adversaire à ce duel. Comme si ces combats singuliers eussent été une partie de plaisir, on avoit la détestable coutume de prendre des seconds : celui de Beaufort resta sur le carreau. Non seulement l'autorité des princes étoit peu reconnue à Paris, mais elle y étoit devenue odieuse depuis le désastre arrivé à l'Hôtel-de-Ville; ils n'avoient pu retenir dans la capitale que la portion la moins estimée du parlement, encore ne pouvoient-ils en arracher que par force les mesures qu'ils vouloient lui faire prendre; l'autre partie qui siégeoit à Pontoise, quoique dévouée à la cour, pensa que l'éloignement du cardinal importoit au bien public, et ayant à sa tête Molé, devenu garde des sceaux (1), l'alla demander au roi. La réponse fut une apologie du cardinal, et Louis néanmoins consentit à la demande. Mazarin partit (le 19 août) pour Sedan, et resta toujours le maître des affaires. Il laissoit la cour dans une situation très-inquiétante, avec une armée de huit mille hommes seulement, sur laquelle rouloit le sort de l'Etat et du roi; mais elle avoit Turenne. Ce général

(1) Il les réunit pendant quelque temps à sa charge de premier président; mais bientot on sentit les inconvéniens de cette réunion, et la première présidence fut donnée à Bellièyre.

se voyoit menacé par deux armées : celles de Condé et du duc de Lorraine, qui, en mettant le pied sur la frontière de ses Etats, crut s'être acquitté envers la France de sa promesse de se retirer, et avoit repris à l'instant la route de Paris, renforcé même par quelque cavalerie que lui envoya Fuensaldagne. La cour négocia encore avec le Lorrain, et se crut bientôt tellement sûre de lui, qu'elle enjoignit à Turenne de ne pas entraver sa marche; mais ce général, soupçonnant que le duc Charles la trompoit, et qu'il projetoit d'enfermer l'armée royale entre la sienne et celle du prince de Condé, répondit qu'il aimoit mieux s'exposer à porter sa tête sur un échafaud pour avoir désobéi, que de risquer de tout perdre en obéissant. L'événement justifia sa prévoyance. Charles réunit ses troupes à celles de Condé; ils campèrent auprès d'Ablon, et Turenne vis-à-vis d'eux, dans les environs de Villeneuve-Saint-Georges, à quatre lieues de Paris. Comme son armée étoit fort inférieure à celle de l'ennemi, il s'y fortifia. Le duc et le prince se crurent certains de le battre ou de l'affamer; mais il écrivit à la cour qu'il ne craignoit ni l'un ni l'autre, et qu'elle pouvoit prendre son temps pour se décider sur les négociations qui s'entamèrent alors de toute part. 1652.

1652. La disposition des esprits étoit totalement changée. D'un côté, la retraite du cardinal ne laissoit plus de prétexte à la révolte; de l'autre, les ravages commis par les deux armées dans le voisinage de la capitale mettoient au désespoir les Parisiens, déja mécontens du prince de Condé, comme nous l'avons dit, et non moins outrés de la licence qu'il étoit forcé d'accorder à ses troupes auxquelles il ne pouvoit fournir ni solde, ni vivres. Tout le monde, pour ainsi dire, étoit fatigué de la guerre civile, et désiroit le retour du roi. Condé, malade, avoit quitté son armée pour venir à Paris. Le duc de Lorraine, qui n'avoit d'autre but que de conserver la sienne afin d'en tirer de l'argent, vint aussi dans cette ville pour s'y amuser. Turenne, profitant de leur absence, délogea sans perte d'un poste où on le croyoit enfermé. Les murmures redoublèrent à Paris contre le prince de Condé; ce qui sans doute le fit résoudre d'en sortir; il quitta la ville le 18 octobre, et se jeta entre les bras des Espagnols. Le 21, le roi entra au Louvre. Il envoya ordonner au fils du conseiller Broussel, qui commandoit à la Bastille pour son père, de remettre cette forteresse, sous peine, s'il resistoit un seul instant, d'être pendu à la porte, et fut obéi. Gaston eut ordre de se retirer, et se rendit à

Blois, suivi du duc de Beaufort. Mademoiselle, prévenant celui qu'elle eût reçu, alla dans ses terres. Le roi, qui avoit déclaré sa majorité le 7 du mois de septembre de l'année précédente, tint un lit de justice au Louvre, le lendemain de son arrivée; il y fit lire une amnistie générale pour tout ce qui s'étoit passé depuis 1648, une ordonnance qui réunissoit à Paris les deux portions du parlement, à l'exception de douze d'entre ses membres auxquels il commanda de sortir de la capitale, et une autre qui lui défendoit toute délibération sur les affaires d'Etat et toute procédure contre les ministres. Dans un second lit de justice, tenu le 13 novembre au parlement, cette compagnie, dans laquelle la révolte avoit des fauteurs et des complices, déclara les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville et leurs adhérens, coupables de lèse-majesté. On prononça la confiscation de leurs biens; mais on n'en ordonna pas la vente. M. le prince fut dans la suite (1654) condamné à mort. Le coadjuteur qui, en dupant Mazarin, avoit obtenu enfin à Rome la pourpre, fut d'abord bien reçu à la cour. La reine dit à son fils de l'embrasser, comme celui auquel il devoit particulièrement son retour à Paris; mais, le 19 décembre, il fut arrêté au

1652 Louvre et enfermé à Vincennes, où il devint archevêque de Paris, par la mort de son oncle. On lui demanda sa démission pour prix de sa liberté; il la donna, et, en attendant l'acceptation du Saint-Siége, fut transféré au château de Nantes, d'où il se sauva. Mais, en se sauvant, il fit une chute qui lui démit une épaule, et dont il demeura toujours estropié. Il rétracta sa démission, et ne la donna de nouveau qu'après la mort de Mazarin. Sur la fin de sa vie, il obtint la permission de revenir à Paris, et y termina ses jours dans une sorte d'obscurité, après avoir rempli la France du bruit de ses intrigues. A la longue, il paya ses dettes; il en avoit d'énormes. Comme il étoit l'âme de la fronde, elle fut anéantie par sa prison. Le prince de Conti, qui s'étoit enfermé à Bordeaux (1) avec la duchesse de Longueville, capitula (1653), et se remit dans les bonnes grâces de la cour en épousant une nièce de Mazarin (1654). Le comte de Marsin, qui étoit dans la place avec deux mille hommes, obtint la liberté de les mener au prince de Condé. Il est à observer que, durant tous ces troubles, les réformés demeurèrent fidèles au gouvernement.

(1) Cette cité avoit sans fruit imploré le secours de Cromwel.

Il ne faut pas s'étonner si pendant cette guerre civile l'Espagne remporta quelques avantages sur la France. Nous perdîmes Barcelonne par l'infidélité de Marsin, qui avoit quitté l'armée pour joindre M. le Prince (c'est ainsi qu'on nommoit le prince de Condé). Cette ville avoit résisté quinze mois sous le commandement du maréchal de La Mothe. Gravelines soutint soixante-neuf jours de siége. Le duc de Vendôme, en voulant secourir Dunkerque, fut attaqué par la flotte angloise, suivant les ordres du *Protecteur* (1), et perdit tous ses vaisseaux, qui furent pris, à l'exception de trois. La place se rendit aux Espagnols. Cromwel l'aimoit mieux en leurs mains qu'en celles des François. Le prince de Condé fit aussi quelques conquêtes en Champagne; mais Turenne les lui arracha, et tint la promesse qu'il avoit faite au roi d'empêcher l'ennemi de prendre des quartiers d'hiver en France. 1652.

Le retour de Mazarin manquoit à la satisfaction de la reine : il revint le 9 février. Elle envoya le roi à six lieues au-devant de lui, et le reçut avec des transports de joie. Les Pari- 1653.

(1) Titre adopté par Cromwel, après qu'il eut assassiné son roi.

1653. siens l'accueillirent à peu près de même, et lui donnèrent une fête, où ils lui prodiguèrent des honneurs qui lui firent regarder avec mépris ce penchant à la flatterie et à la servitude ; tous ses ennemis dans l'intérieur étant, s'il est permis de le dire ainsi, à ses pieds ou sous ses pieds, il n'eut plus à s'occuper que de la guerre extérieure. En Italie, le maréchal de Grancei remporta une victoire ou un avantage à la bataille connue sous le nom de *la Roquetté* : les suites en furent peu importantes. En Espagne, où commandoit le maréchal d'Hocquincourt, les succès furent balancés. C'est du côté des Pays-Bas que la guerre se faisoit le plus vivement, encore ne s'y passa-t-il point dans cette campagne d'événemens d'une grande importance. Condé avoit reçu le titre de généralissime du roi d'Espagne, et avoit stipulé le droit de se composer une principauté de toutes les conquêtes qu'il feroit en France. Turenne l'empêcha d'en faire d'autre que celles de Roie et de Rocroi, et lui prit, de son côté, Mouzon et Sainte-Menehould. Le roi se trouva aux deux siéges.

1654. La guerre fut très-peu animée en Italie. Ce qui se passa de plus remarquable dans cette contrée, fut une seconde tentative sur le royaume de Naples par le duc de Guise, que

l'Espagne avoit remis en liberté, à la recommandation de M. le Prince. Mazarin lui fournit quarante galères, avec lesquelles il arriva dans le golfe de Naples, et prit Castellamare. Mais les intelligences qu'il croyoit avoir dans le royaume lui manquèrent si complétement, que personne ne se déclara pour lui : il abandonna promptement sa conquête, et regagna les côtes de Provence. 1654.

Le prince de Conti, ou plutôt les généraux qui servoient sous ses ordres, n'eurent que d'heureux succès en Catalogne. Dans les Pays-Bas les François assiégèrent Stenai, qui appartenoit à M. le Prince. Pour sauver cette place il forma, de son côté, le siége d'Arras. Turenne, contre l'avis de ses officiers, attaqua les lignes espagnoles et les força ; mais son adversaire fit une retraite aussi glorieuse que sa victoire. Philippe écrivit à M. le Prince : « On m'avoit dit que tout étoit perdu ; mais » vous avez tout sauvé. » Le roi de France fit toute la campagne (c'étoit sa première), et prit Stenai en personne ; Turenne s'empara 1655. de plusieurs autres places, et le duc de Vendôme mit en fuite la flotte espagnole devant Barcelonne. Toute cette gloire fut en quelque sorte flétrie par le traité d'alliance qu'on fit avec Cromwel, qui traita d'égal à égal avec

1655. Louis, le força de reconnoître son titre de Protecteur, et de chasser de France Charles II et le duc d'Yorck son frère. Le ministre d'Espagne, don Louis de Haro, releva cette foiblesse de Mazarin par des pamphlets qu'il fit circuler dans toutes les cours de l'Europe. Le cardinal, pour toute réponse, divulgua les propositions tout aussi humiliantes faites par l'Espagne à Cromwel. Cet usurpateur avoit été aussi, et vainement, sollicité par M. le Prince de s'allier avec lui.

1656. Il sembloit que la France, fortifiée par les secours de l'Angleterre, eût dû pousser vivement la guerre contre l'Espagne; mais ses finances étoient épuisées; celles des Espagnols ne se trouvoient pas en meilleur état, en sorte que cette année on n'entreprit, de part et d'autre, rien de fort intéressant avant le mois de juin. Turenne alors assiégea Valenciennes. Il vit, aux dispositions de M. le Prince, que ses lignes alloient être attaquées; il en avertit M. le maréchal de la Ferté, qui commandoit avec lui, et qui négligea cet avertissement. Condé les força, même sans beaucoup de peine, dans la partie que défendoit ce dernier, et le prit avec quatre mille de ses soldats et plus de quatre cents officiers. Turenne, attaqué en même temps par Marsin, le bat-

tit. Il fut obligé de lever le siége ; ce qu'il ne put faire sans une grande perte ; mais en peu de temps il répara tout si bien que l'ennemi n'osa l'inquiéter. Après avoir commencé sa retraite, il s'arrêta tout à coup, et attendit les Espagnols dans un camp dénué de toute fortification. Cette confiance rassura ses soldats, et fit perdre à M. le Prince le désir de l'y combattre. Il alla prendre Condé. Mais Turenne, avec une armée battue et en présence d'une force supérieure, s'empara de la Capelle, où les Espagnols avoient leurs magasins. 1656.

Condé fit à son tour une expédition tout au moins aussi brillante, et qui fut louée par Turenne lui-même. Ce général assiégeoit la place de Cambrai, qui ne pouvoit tenir longtemps. M. le Prince, qu'on croyoit éloigné, accourt avec trois mille cavaliers, traverse le camp françois, renversant ce qui s'oppose à son passage et entre dans la place, dont Turenne lève aussitôt le siége. Ce fut le seul succès que le grand Condé put cette année procurer aux Espagnols, dont les généraux ses collègues fatiguoient sa patience par leur opposition constante à toutes les mesures vigoureuses qu'il vouloit prendre. Un coup de main qu'il fit tenter contre Calais ne réussit point, non plus que le siége d'Ardres, qui fut formé 1657.

1657. contre son avis. Turenne, au contraire, après avoir protégé le siége de Montmédi, qui se rendit à la Ferté, attaqua Saint-Venant, et, pour prévenir les murmures de son armée, qui ne recevoit point sa solde, lui distribua sa vaisselle ; ce qui encouragea tellement ses soldats, qu'ils réduisirent promptement la place à capituler.

1658. Dans la campagne suivante ses succès, encore plus grands, furent décisifs. Il investit Dunkerque par terre, tandis qu'une flotte angloise bloquoit la place. Ses travaux devant cette ville étoient si prodigieux, que le roi et toute la cour voulurent être spectateurs d'une des plus étonnantes tentatives en ce genre qu'on eût encore vues. Les habitans avoient ouvert leurs écluses et inondé tout le pays. Les amis de Turenne cherchèrent à le dissuader d'une entreprise qu'ils présumoient devoir être nécessairement fatale à sa gloire et à son armée. Il ne laissa pas d'y persister, n'ayant que quatorze mille hommes, au nombre desquels étoient six mille Anglois envoyés par le protecteur. Les Espagnols essayèrent de troubler les opérations du siége. Condé se trouvoit dans leur armée, mais ne la commandoit pas. Il vit, aux mouvemens de Turenne, qu'il alloit les attaquer, et en prévint leurs géné-

raux, qui ne tinrent aucun compte des avis 1658.
qu'il donna pour la défense. Il jugea, par la disposition de l'armée françoise, que Turenne alloit vaincre, et dit au duc de Glocester, frère du prétendant : « Vous n'avez peut-être jamais vu perdre une bataille; eh bien, vous » l'allez voir. » Sa prédiction fut accomplie sur-le-champ. Il n'y eut guère de résistance que dans le poste où il étoit placé. Pour opérer sa retraite, il fut obligé de se faire jour à travers une foule d'ennemis, et perdit un monde considérable. Mais on lui dut encore le salut du reste de l'armée. Sans lui la plus grande partie eût été forcée de mettre bas les armes. Sa retraite fut aussi habile que hardie. On ne put réussir à la troubler du côté où il commandoit, et Turenne se vit contraint de renoncer à le poursuivre. Dix jours après cette bataille, nommée *des Dunes*, la ville se rendit (24 juin). Elle fut remise aux Anglois : c'étoit la convention. Le reste de la campagne, interrompue quelque temps par une maladie dangereuse qu'essuya le roi dans Calais, fut une suite continuelle de conquêtes. Les Espagnols, désespérant du succès des batailles, s'étoient retirés dans les places des Pays-Bas. Turenne leur en prit douze. Ils furent également battus en Italie et vers le Portugal. Tout

1658. succédoit à la France. Un événement très-heureux pour elle fut la mort de Cromwel. Quoique liée avec lui très-étroitement, la cour de France le redoutoit plus qu'aucun ennemi. Le roi n'avoit osé lui refuser le titre de frère, et Mazarin lui donna, dans une lettre, celui du plus grand homme de l'univers.

1659-60. La paix et le mariage du roi mirent le comble à la gloire de ce ministre et au bonheur de la France. Quoique Louis eût déjà plus de vingt ans, quoiqu'il eût été sacré depuis plusieurs années (13 juin 1654), quoiqu'il eût fait plusieurs campagnes, c'étoit toujours Mazarin qui régnoit sous son nom. Une fois cependant il avoit fait sentir qu'il étoit le maître. Ayant su que le parlement recommençoit ses assemblées (1653), il partit de Vincennes, parut au milieu de la grand'chambre en grosses bottes, et lui défendit sévèrement de s'assembler pour délibérer sur des objets étrangers à ses fonctions. Mais ce moment passé, il reprit le rôle de pupille du cardinal. Ce tuteur n'étoit point très-austère : il ne trouvoit pas mauvais que le jeune monarque se prît de passion pour ses nièces. L'une d'elles, qui fut depuis comtesse de Soissons, fut la première femme qui fixa ses regards. Son goût pour elle ne fut pas bien vif. Une fille d'honneur de la reine,

Mlle de La Motte d'Argencour, en excita chez lui un plus marqué. Le cardinal, craignant que cette jeune fille ne s'emparât de l'esprit du roi, brouilla les deux amans par des rapports peut-être mensongers, et alarma la conscience de Louis. Cette inclination n'eut pas de suites, et Mlle de La Motte fut obligée de se confiner dans un couvent, où elle acheva sa vie. Le roi ressentit une passion encore plus décidée pour Marie de Mancini, qui dans la suite épousa le connétable de Colonne. Mme de Motteville la peint comme excessivement laide dans sa première jeunesse, d'une très-grande coquetterie, et d'une vivacité qui alloit jusqu'à l'emportement, mais qu'elle eut l'art de modérer. Elle captiva si bien le roi qu'il eut le désir de l'épouser. Une des nièces du ministre étoit déjà, comme nous l'avons dit, devenue la femme d'un prince du sang: la route, par là, sembloit en quelque sorte frayée; Mazarin fut tenté de la suivre. Il en parla un jour à la reine, qui lui répondit: « Je » ne crois pas mon fils capable de cette lâ- » cheté; mais s'il l'étoit, je vous préviens que » toute la France se révolteroit contre vous » et contre lui, que je me mettrois à la tête » du soulèvement, et que j'y engagerois son » frère. » Mme de Motteville, qui raconte cette 1659-60.

1659-60. anecdote, ajoute que le cardinal en conserva le reste de ses jours un amer et profond ressentiment, qui produisit, en mille occasions, des effets dont la cause fut ignorée.

Après une scène aussi dure, le cardinal, renonçant à son ambitieux projet, prit son parti de très-bonne grâce. Philippe, alarmé de la rapidité de nos progrès, craignit que Turenne ne portât la guerre jusqu'au cœur de l'Espagne, et proposa la paix. La reine déclara au cardinal, et même avec chaleur, qu'elle la souhaitoit aussi. Elle avoit, de plus, un extrême désir du mariage de Louis avec l'infante d'Espagne, nièce d'Anne d'Autriche. Mazarin lui procura cette double satisfaction. Don Louis de Haro, plénipotentiaire d'Espagne, et lui, se réunirent dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa. Après vingt-quatre conférences, dit le président Hénault, ils convinrent d'une paix que tous les ministres de l'Europe n'avoient pu conclure à Munster en plusieurs années; encore Mazarin prétendoit-il qu'elle eût été plus tôt faite sans les longueurs occasionnées par l'ignorance de don Louis dans les affaires étrangères. Ce dernier, de son côté, disoit du cardinal : « Il a un grand » défaut en politique; il veut toujours tromper. » Ce traité (du 7 novembre 1659),

connu sous le nom de *traité des Pyrénées*, 1659-60.
donna au roi de France ou lui assura le Roussillon, l'Alsace, la Flandre et la plus grande partie de l'Artois. L'Espagne renonça de plus, en sa faveur, à ses prétentions sur l'Alsace. Mazarin fut obligé de souscrire au rétablissement du prince de Condé, parce que le ministre espagnol insinua que s'il s'y refusoit, l'Espagne lui procureroit dans les Pays-Bas une souveraineté; ce qui eût pu être fâcheux pour la France. Ainsi se termina une guerre qui duroit depuis vingt-un ans. Le mariage de Louis et de l'infante Marie-Thérèse fut une des clauses du traité. On y consigna la renonciation de cette princesse à la couronne d'Espagne. Dès 1645, Mazarin, méditant l'union des deux maisons françoise et espagnole, avoit prévu que par ce mariage nous pourrions, quelque renonciation qui fût faite par l'infante, prétendre à la succession de Philippe IV, s'il mouroit sans postérité masculine, et il s'en étoit expliqué dans une lettre qu'il écrivit aux ministres du roi à Munster. Cette conjecture, qui s'est vérifiée, fait honneur à sa prévoyance. Le mariage du roi ne s'accomplit (à Saint-Jean de Luz) que le 9 juin 1660. Les jeunes époux firent leur entrée à Paris au mois d'août, avec une magnificence jusqu'alors sans égale. La

1659-60. porte Saint-Antoine fut construite à cette occasion.

Gaston étoit mort depuis le 2 février 1660: prince qui eut plus d'esprit que de courage, constamment disposé à se révolter ou à se laisser entraîner dans la révolte, et à sacrifier ses partisans. Le cardinal de Retz dit avec une plaisante énergie : « Du haut de sa peur, nous » le précipitions dans nos desseins. » Il l'appeloit l'*interlocutoire incarné*, parce que ses frayeurs ne lui permettoient presque jamais de prendre un parti décisif. Sa mort fut à peine une nouvelle remarquable.

1661. Il n'en est pas ainsi de celle du cardinal, qui termina sa carrière (9 mars), dans un âge assez peu avancé, à cinquante-neuf ans. Il laissoit un neveu et sept nièces. Le neveu, du nom de Mancini, auquel il donna le duché pairie de Nivernois, prit le nom de duc de Nevers. Cinq de ses nièces étoient encore des Mancini. Hortense, qu'il fit son héritiere, épousa le marquis de la Meilleraie, fils du maréchal, à la condition qu'il prendroit le nom de Mazarin. La terre de Réthelois fut érigée pour lui en duché-pairie, sous ce nom de Mazarin. Son père étoit petit-fils d'un avocat. Des quatre autres Mancini, Olympe, comtesse de Soissons, fut mère du fameux prince Eugène. Enfin,

deux nièces, appelées Martinozzi, épousèrent, 1661.
l'une, ainsi que nous l'avons vu, le prince de Conti, l'autre, le duc de Modène. Toutes ses nièces contractèrent d'illustres alliances et furent dotées richement. Sa dépense étoit énorme. Il avoit une garde nombreuse; il perdoit beaucoup au jeu; comme il y donnoit un temps considérable, et qu'il ne vouloit point négliger les affaires, il prenoit des drogues pour écarter le sommeil; ce qui accéléra sa mort. Il laissa une réputation contestée. Les uns l'égalent presque à Richelieu; d'autres ne lui accordent pour toute qualité que la finesse et la ruse. Cependant on ne peut nier qu'il n'entendît très-bien les affaires du dehors. La confiance de Richelieu, qui lui en abandonna le soin, forme à cet égard plus qu'une présomption. Il lui fallut aussi de l'habileté pour résister au génie du cardinal de Retz, et du courage pour oser mettre et tenir en prison le grand Condé. Attribuer à son bonheur, mot vague et indéfini, les succès qu'il obtint contre tous ses ennemis, contre tous les intrigans et les factieux qu'il écrasa, ce n'est pas, à ce qu'il nous semble, lui rendre justice. Une des plus belles opérations de son ministère fut la *Ligue du Rhin*, signée à Francfort le 14 août 1658, entre le roi, les électeurs de Mayence, de

1661. Trèves et de Cologne, l'évêque de Munster, le duc de Neubourg, le roi de Suède, comme membre de l'Empire, la maison de Brunswick et le landgrave de Hesse; son objet principal étoit de faire observer le traité de Munster; elle devoit être renouvelée tous les trois ans. Ferdinand III étant mort en 1657, Mazarin, dit Voltaire, eut le désir de placer la couronne impériale sur la tête de Louis XIV. Il n'y réussit pas; mais il conclut une alliance entre le roi et plusieurs électeurs et princes de l'Empire, et les électeurs firent signer au nouvel empereur Léopold une capitulation, par laquelle il s'obligea de ne jamais donner de secours aux ennemis de la France. Quelques uns font honneur au ministre Lionne de cette ligue du Rhin. Quoi qu'il en soit, Mazarin la jugea tellement importante, qu'il recommanda sur toute chose au roi de l'entretenir. Mme de Motteville prétend qu'il avoit un grand mépris pour les François; aussi les pilla-t-il sans crainte et avec impunité. La dissimulation et la fausseté l'accompagnèrent jusqu'à son dernier moment. Pour cacher sa maladie il mit du rouge; ce qui fit dire à l'ambassadeur espagnol, en le voyant ainsi fardé : « Voilà un portrait qui ressemble » au cardinal de Mazarin. » Trois jours avant sa mort, entretenant le prince de Condé, il lui

parloit avec la plus grande effusion de cœur en apparence ; le prince reconnut après qu'il ne lui avoit pas dit un mot de vérité. Il chargea son héritier de la fondation du collége qui porte son nom, et légua au public sa bibliothèque, qui fut ensuite placée dans ce collége. 1661.

Depuis cinquante ans on étoit si bien accoutumé à voir un premier ministre, qu'après la mort du cardinal on demanda au roi à qui l'on s'adresseroit pour les affaires ; on fut très-surpris de l'entendre répondre : *à moi*; c'étoit depuis peu que Mazarin avoit commencé à l'en instruire ; ce qu'il n'avoit fait même que sur l'ordre exprès du monarque. Le ministre l'avoit bien jugé. Il répondit au maréchal de Grammont, qui le flattoit d'une puissance éternelle, fondée sur la foiblesse de Louis : « Vous ne le connoissez pas ; il y a en lui » l'étoffe de quatre rois et d'un honnête » homme. » On ne sait trop quel parti eût pris ce jeune prince si son ministre avoit encore vécu long-temps ; car si, d'un côté, il lui témoigna toujours de l'attachement et de la reconnoissance, de l'autre, il étoit impatient de régner. Dès le premier jour il s'en montra digne. Il mit de l'ordre dans toutes les branches de l'administration. Ses ministres, à la mort de Mazarin, étoient Fouquet, surintendant

1661. des finances, Le Tellier, qui avoit le département de la guerre, et Lionne celui des affaires étrangères. Colbert n'étoit revêtu d'aucun ministère particulier; mais il possédoit la principale confiance du roi, auquel il avoit été spécialement recommandé par Mazarin, qui en mourant dit à Louis : « Je vous dois tout, » Sire ; mais je crois m'acquitter en quelque » façon en vous donnant Colbert. » Tous trois s'unirent pour perdre Fouquet, ancienne créature de Mazarin, coupable de grandes dilapidations, à qui le château et les jardins de Vaux, aujourd'hui Villars, avoient coûté dix-huit millions, et que cette extravagance, jointe à ses autres profusions, avoit ruiné. Il donna dans ce château, voisin de Melun, une fête si magnifique au roi, que ce prince, scandalisé de son faste, pensa l'y faire arrêter. La reine-mère l'en dissuada. Ce fut à Nantes qu'on arrêta le surintendant (5 septembre). Comme il gardoit tout ce qu'on lui écrivoit, jusqu'aux lettres relatives à des intrigues politiques ou galantes, on apprit, par la saisie de ses papiers, qu'une foule de femmes ou de demoiselles qui jouissoient d'une bonne réputation, ne la méritoient pas. Mme de Motteville dit que « peu de personnes à la cour se trouvèrent » exemptes d'avoir sacrifié au veau d'or. »

Elle ajoute que les crimes d'Etat qui furent imputés au surintendant pouvoient bien être imaginaires. Si ce nom ne convient point à la dilapidation des finances, elle n'en est pas moins digne des plus sévères châtimens. Celui de Fouquet fut juste, mais illégal. Une commission prononça contre lui le bannissement perpétuel. Le roi aggrava la punition en la commuant en une prison également perpétuelle. Hénault dit que ce fut par des raisons d'Etat; fausse et méchante excuse. Cette commutation est une faute du plus beau règne de la monarchie. L'attachement que La Fontaine et Pélisson témoignèrent à Fouquet dans sa disgrace, honore la littérature de ce siècle. Les historiens le font mourir en 1680, dans la citadelle de Pignerol, qui alors appartenoit à la France; mais Gourville, intimement lié avec lui, et qui avoit donné à sa femme de l'argent destiné à gagner quelques uns de ses juges, dit dans ses Mémoires qu'il fut mis en liberté. Il paroît que ce fut vers 1673. 1661.

Colbert lui succéda au maniement des finances, sous le titre modeste de contrôleur général. Toutes les richesses de l'Etat se trouvoient entre les mains des partisans. Ils possédoient les plus beaux hôtels de Paris et les plus grandes terres du royaume. On établit

1661. une chambre de justice. On espéroit tirer plus de cent millions de la dépouille de ces brigands : on en tira moins, sans doute ; mais il est toujours utile d'épouvanter le crime par de pareils exemples, et il ne faut pas s'arrêter à l'opinion répandue par les sangsues publiques, qu'on ne recueille aucun fruit de ces mesures extraordinaires. C'en est un réel que de venger la morale et l'oppression du peuple par le châtiment des oppresseurs. Il conviendroit seulement que ces chambres fussent prises dans les tribunaux même, et que les membres en fussent nommés par eux ; car toute commission est illégale et justement suspecte.

Une querelle d'ambassadeurs, survenue à Londres le 10 octobre, fournit au roi l'occasion de montrer la fermeté qui caractérisa toujours son gouvernement : le comte d'Estrade, qui l'y représentoit, fut offensé par le baron de Batteville, ministre espagnol, lequel prétendoit obtenir sur lui la préséance. Louis exigea que le baron fût rappelé ; l'Espagne déclara, en outre, que ses ambassadeurs ne concourroient plus avec ceux de France. Elle souscrivit à ces mortifications pour éviter la guerre dont elle fut menacée. En 1669, elle céda la préséance d'une manière plus positive.

Son ambassadeur à Venise prit place au-dessous de celui du monarque françois. 1661.

L'année suivante, Louis soutint encore plus vivement une affaire à peu près du même genre : le duc de Créqui, ambassadeur à Rome, s'étoit rendu odieux par sa hauteur. Ses domestiques qui, de leur côté, poussoient à l'excès la licence, tombèrent un jour (20 août) l'épée à la main sur une escouade des gardes du pape. Tout le corps, excité par Chigi, frère du souverain pontife, assiégea l'hôtel du duc de Créqui, tira sur le carrosse de l'ambassadrice, tua un page, et blessa plusieurs domestiques. Le pape usa de délais pour la satisfaction due au roi. Il fit cependant, au bout de quatre mois, pendre deux des hommes qu'on jugea les plus coupables, et sortir de la ville le gouverneur, soupçonné d'avoir favorisé cette violence. Mais Louis, peu satisfait de ces réparations, faisoit filer des troupes pour assiéger Rome. Le pape implora le secours des puissances catholiques de l'Europe. Aucune n'étant disposée à embrasser sa querelle, il fallut que ce pontife, Alexandre VII, exilât son frère de la ville, envoyât son neveu, le cardinal Chigi, faire des excuses au roi, cassât la garde corse, et fit élever dans Rome une pyramide, avec une inscription qui déclaroit la nation corse incapable de servir 1662.

1662. le pape, pour la punir de l'attentat commis contre l'ambassadeur françois. Le roi permit que ce monument, érigé en 1664, fût détruit dans la suite, et rendit le comtat d'Avignon, que le parlement de Provence avoit fait saisir.

Mêlant le solide à l'éclat, Louis, en attendant les conquêtes que devoient faire ses armes, en fit par son argent : il racheta Dunkerque et Mardick pour cinq millions (le marc étoit alors à vingt-six livres dix sous). Quoique la somme fût considérable, le parlement d'Angleterre frémit de fureur en apprenant ce marché. Louis avoit fait précédemment une autre acquisition, non moins importante : le duc de Lorraine, Charles IV, par le traité de Montmartre, du 6 février, l'institua héritier de cette province, et, pour sûreté, s'engagea de lui remettre la ville de Marsal, à condition que les princes lorrains seroient déclarés princes du sang de France. Le parlement mit à la vérification de ce traité une clause qui en détruisit l'effet; savoir, qu'il n'auroit d'exécution qu'après que tous ceux qui pouvoient y avoir quelque intérêt l'auroient signé. On ne devoit guère, en conséquence, compter sur le duc Charles, dont l'inconstance, d'ailleurs, étoit connue. Louis crut donc devoir déployer l'appareil de la force pour le réduire à exécuter un traité dont on

ne remplissoit pas cependant la condition stipulée à son profit; il marcha vers la Lorraine et fit investir Marsal. Le duc, hors d'état de résister, remit cette place par un traité signé à Nomény le 5 septembre. En même temps qu'il cherchoit à s'agrandir, Louis s'opposoit à l'agrandissement de ses voisins. L'Espagne étoit au moment de recouvrer le Portugal. La France avoit contracté, par le traité des Pyrénées, l'obligation de demeurer neutre dans cette querelle; mais, sous prétexte de plusieurs petites infractions au traité, de la part des Espagnols, le roi se crut en droit d'assister secrètement leurs ennemis. Il continua d'envoyer de l'argent dans le Portugal, et le comte de Schomberg y passa, comme de lui-même, avec quatre mille hommes, qui, sans que la France eût l'air d'y prendre part, affermirent la maison de Bragance sur le trône, en battant, avec les Portugais, l'armée d'Espagne à Villa-Viciosa (17 juin 1665). 1662. 1663.

Deux petites expéditions tinrent cette année en haleine une partie de l'armée françoise. Pour punir les corsaires barbaresques qui désoloient notre commerce, le roi envoya sur les côtes d'Afrique le duc de Beaufort, qui, après avoir battu l'ennemi, s'empara de Gigari; mais les Maures, trois mois après, reprirent cette

1664. place. L'autre fait d'armes eut plus d'éclat. Les Turcs menaçoient la Hongrie. Quoique depuis François I la France fût leur alliée, comme ils étoient en ce temps redoutables à l'Europe, et que d'ailleurs le roi s'étoit obligé, par les traités, à secourir l'empereur Léopold I, il dut céder à la demande que lui fit ce souverain de remplir son engagement. Six mille François allèrent en Hongrie servir sous Montécuculli, et contribuèrent singulièrement à la victoire que remporta ce général sur les bords du Raab, à Saint-Gothard. Le jeune la Feuillade s'y distingua.

1665-66. Bientôt la mort de Philippe IV (17 septembre) fournit au roi l'occasion ou le prétexte, qu'il désiroit sans doute, d'hostilités plus directes et plus importantes. Elles n'éclatèrent cependant pas tout de suite. Auparavant, il déclara la guerre aux Anglois, en faveur de la Hollande, son alliée, qui en soutenoit une très-acharnée contre eux. Les François, au commencement de ce règne, n'avoient aucune marine. Tout à coup Louis couvrit la mer de ses vaisseaux. Le 20 avril 1666, il battit les Anglois, et les chassa de l'île de Saint-Christophe.

Le 20 du mois de janvier précédent, il avoit perdu Anne d'Autriche, fille, sœur, femme et

mère de rois. Toutes ces grandeurs finirent par 1665-66.
un cancer qui lui fit souffrir de longues et cruelles douleurs.

Cette année eût suffi pour immortaliser le 1667.
ministère de Colbert. Déjà les finances, ce nerf de toute administration, étoient rétablies; déjà il avoit répandu les bienfaits de son maître sur des savans étrangers (1663); déjà l'académie des sciences étoit fondée (1666). Il fit rendre, en 1667, la célèbre ordonnance qui régloit les procédures civiles. Celles qui concernent les procédures criminelles, le commerce, la marine, les eaux et forêts, méditées à peu près dans le même temps, furent publiées, dans la suite, à diverses époques. C'est un monument éternel de raison, de justice et de sagesse. On y a fait, on pourra y faire encore quelques changemens; mais les grandes bases en sont immuables.

Louvois, nouveau ministre de la guerre, s'occupoit, de son côté, à étendre le royaume que Colbert faisoit fleurir. Marie-Thérèse étoit née du premier mariage de Philippe IV; Charles II, d'une alliance subséquente. Dans quelques provinces des Etats de Philippe, les filles du premier mariage excluoient de l'hérédité les fils du second. Conformément à cette loi ou à cet usage, Louis réclamoit la Flandre,

1667. le Brabant et la Franche-Comté. On lui opposoit la renonciation faite par lui avant son mariage. Il répondoit qu'il n'avoit pu valablement céder les droits de sa femme et de ses enfans. Il entra dans la Flandre à la tête de trente-cinq mille hommes, et avec Turenne, sous lequel il déclara vouloir apprendre le métier de la guerre. Louvois introduisit pour la première fois, dans cette campagne, l'usage de faire subsister une armée par des magasins. Cette expédition n'éprouva pour ainsi dire aucun obstacle. Lille étoit la seule place de la Flandre espagnole qui fût bien fortifiée. Elle se rendit après neuf jours. Le roi s'exposa tellement, que Turenne menaça de lever le siége s'il ne se ménageoit pas davantage. L'abbé de Choisy (dans ses Mémoires) raconte qu'un page ayant été tué derrière lui, un soldat qui craignoit pour ce prince un coup de mousquet, le prit rudement par le bras, en lui disant : « Otez-vous ; est-ce-là votre place ? » Ses courtisans le pressèrent aussi de se retirer. Charôt, capitaine de ses Gardes, le voyant un peu incertain de ce qu'il avoit à faire, lui dit à l'oreille : *Il est tiré, Sire, il faut le boire*. Le roi le crut, et lui sut un gré infini de ce conseil courageux.

Pendant le siége, un gentilhomme espagnol

qui étoit dans la place vint trouver Louis. Charôt pria cet officier de dire à M. de Brouai, qui commandoit dans la place, de ne pas imiter le commandant de Douai, qui s'étoit rendu comme un coquin. Le roi, se retournant et riant, s'écrie : « Charôt, êtes-vous fou ? — » Comment, Sire, le comte de Brouai est » mon cousin. » Il faut convenir que ces mœurs chevaleresques avoient quelque chose d'admirable. 1667.

Les Espagnols, ayant d'abord ignoré la capitulation, s'avancèrent pour secourir la place; MM. de Créqui et de Bellefond les battirent. Après cette victoire, le roi revint à Versailles. Cette campagne, où les succès avoient été si faciles, fut regardée comme une partie de plaisir : la reine et toute la cour y avoient suivi le monarque. Vauban, un des grands hommes que ce siècle a produits, chargé de fortifier Lille, donna l'exemple de ces fortifications rasantes qui ont été depuis adoptées comme les meilleures.

L'Europe fut alarmée des progrès de Louis. 1668. Elle craignit ou feignit de craindre qu'on n'attendît que la mort de Charles II, roi d'Espagne, enfant débile et infirme, pour réunir les deux couronnes, et jeter les fondemens d'une monarchie universelle. Les Hol-

1668. landois, se croyant les premiers menacés, cherchèrent et parvinrent à former contre le roi une triple alliance entre eux, la Suède et l'Angleterre, qui avoit fait sa paix avec la France, par le traité de Breda (31 juillet 1667). L'alliance fut conclue à La Haye le 28 janvier, en cinq jours. Elle s'attribua la qualité d'arbitre des différens de la France avec l'Espagne, et de l'Espagne avec le Portugal, qui, par un traité du 13 février, fut, après vingt-huit ans de guerre, déclaré indépendant. Louis, sans être intimidé par cette coalition, part de Saint-Germain au milieu de l'hiver, pour attaquer la Franche-Comté, emmenant avec lui le grand Condé; Louvois l'avoit fait préférer à Turenne, pour diminuer l'influence de ce dernier, auquel il étoit fâché de voir le roi accorder tant de confiance, qu'il n'avoit suivi que ses conseils dans la campagne précédente, même pour les choses qui concernoient le ministère dont Louvois étoit revêtu. Au reste, Turenne n'eût pu mieux faire que Condé, qui prit toute la province en dix-sept jours.

Le roi ne se laissa point éblouir par des succès obtenus si aisément; il sentit que la triple alliance pouvoit faire tourner contre lui les forces de la plus grande partie de l'Europe, que son ambition naissante tenoit attentive,

et que d'ailleurs la coalition suffisoit seule, avec l'Espagne, pour détruire la marine qu'il venoit de créer. Il proposa lui-même la paix. Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle, le 2 mai. Toutes les places qu'il avoit conquises dans les Pays-Bas lui restèrent. Il rendit la Franche-Comté. 1668.

Louis, obligé de mettre fin à la guerre, employa les loisirs de la paix à faire fleurir son royaume, à enrichir ses sujets par les arts, et les facilités procurées au commerce, à embellir sa capitale, à y établir une police exacte qui lui manquoit. Il construisit, dans un terrain trop ingrat, Versailles, qui, par cette raison, fut appelé un favori sans mérite. Il envoya au secours de Candie, assiégée par les Turcs, MM. de Beaufort et de Navailles, avec sept mille hommes. Le premier y fut tué. M. de la Feuillade, qui n'étoit pas très-riche, y mena près de trois cents gentilshommes à ses dépens. Les François ne purent sauver Candie; mais ils retardèrent sa chute de trois mois. 1669.

Louis méditoit alors une guerre plus voisine et plus intéressante pour lui. Il n'avoit cédé un moment à l'orage que pour avoir le loisir de préparer des mesures plus certaines. La conquête de tous les Pays-Bas étoit un projet 1670.

1670. depuis long-temps arrêté dans son esprit. Il vouloit commencer par la Hollande, qui la première avoit cherché à réprimer son ambition et à lui susciter des ennemis. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, cette république avoit formé une seconde ligue avec les deux branches de la maison autrichienne : l'empereur et le monarque espagnol. Louis s'attacha d'abord à rompre la première, connue sous le nom de *triple alliance*. Dans cette vue il envoya en Angleterre la duchesse d'Orléans, sœur de Charles II, qui réussit au point qu'elle laissa ce prince dans la disposition de s'allier avec la France contre la Hollande. Le traité d'union fut signé le 12 décembre. Une belle Bretonne, Mlle de Kérouel, depuis duchesse de Portsmouth, emmenée de France par Henriette, et qui resta en Angleterre, ne fut pas, dit-on, inutile au succès de la négociation ; elle ne cessa de nous rendre des services près de Charles, devenu son amant. Turenne, qui avec Louvois avoit été le seul dans le secret de cette ambassade, eut la foiblesse de le découvrir à une maîtresse qu'il avoit, à l'âge de soixante ans, et qui le trahissoit : c'étoit Mme de Coatquen, qui, aimant le chevalier de Lorraine, lui en fit confidence, et le chevalier en instruisit Monsieur. La maison de ce prince fut remplie de trouble

à cette occasion. Ces faits sont antérieurs au voyage de Madame. Le roi en parla au maréchal de Turenne. Ce grand homme avoua sa faute avec une noble franchise, et en reçut aussitôt le pardon. Cependant, les reproches que Madame avoit essuyés de la part du duc d'Orléans avant sa négociation, se renouvelèrent avec plus de vivacité à son retour. Elle étoit incommodée, et depuis quelque temps languissante. En achevant de boire partie d'un verre d'eau de chicorée, elle sentit des douleurs aiguës, et s'écria qu'elle étoit empoisonnée; elle se rétracta, par l'avis de son confesseur. Voltaire observe que cette eau ne pouvoit contenir de poison, puisque deux personnes en burent le reste après Madame, sans ressentir la moindre incommodité. Quoi qu'il en soit, Madame mourut moins de huit heures après (30 juin), et la cause de sa mort est encore un problème (1). Elle n'avoit que vingt-six ans, et ne laissa que deux filles. Monsieur épousa, le 21 novembre 1671, la fille de l'électeur palatin. 1670.

(1) Les Mémoires intitulés *Loisirs d'un Ministre*, par M. d'Argenson, ministre des affaires étrangères, établissent un violent soupçon d'empoisonnement. C'est un fait qui ne sera probablement jamais éclairci.

1671. Pour achever de dissoudre la triple alliance, Louis gagna la Suède par l'appât d'un subside, et parvint de plus à l'engager dans son parti. Un pareil moyen lui attira quelques évêques et princes de l'Empire, voisins de la Hollande. Il obtint la neutralité de l'empereur. L'Espagne refusa de se rendre à ses sollicitations, et résolut même de secourir la Hollande. L'électeur de Brandebourg fut le seul prince du corps germanique qui voulut s'intéresser à la conservation des Pays-Bas.

1672. La France et l'Angleterre firent paroître leur manifeste contre ce pays le même jour (6 avril). Leurs griefs étoient fort légers. On ne reprochoit guère aux Hollandois que de l'orgueil et des procédés incivils. Cent dix mille François, divisés en quatre corps, s'avancèrent sous les ordres du roi (dont M. de Turenne étoit le conseil), de M. le prince de Condé, du maréchal de Créqui et du duc de Luxembourg. Nous avions, en outre, vingt mille hommes de troupes auxiliaires. Vauban, admirable pour les siéges, et Louvois pour tout ce qui concerne l'approvisionnement d'une armée, secondoient le monarque. Le prince d'Orange, Guillaume III, jeune homme de vingt-deux ans, que l'*urgence* du péril fit nommer capitaine-général, n'avoit, pour

défendre la Hollande, que vingt-cinq mille hommes de mauvaises troupes. 1672.

La première ville que les François attaquèrent fut Maesseyck, sur la Meuse. Ensuite on marcha vers le Rhin, et l'on investit à la fois quatre villes qui ne firent presque pas de résistance. On songeoit à passer le fleuve sur un pont de bateaux, lorsqu'on fut averti qu'il existoit un gué près d'un village nommé Tolhus. Il y avoit seulement l'espace d'une vingtaine de pas qu'il falloit franchir à la nage. La maison du roi et une partie de la cavalerie, le tout au nombre d'environ quinze mille hommes, passèrent sans obstacle. Le comte de Nogent et quelques cavaliers se noyèrent. Il ne se trouvoit de l'autre côté que deux régimens ennemis qui ne se défendirent pas. Cependant le jeune duc de Longueville se fit tuer par une imprudence (1), et fut cause que le grand Condé eut le poignet fracassé d'un coup de pistolet; sa blessure fut assez grave pour le contraindre de quitter pendant quelques mois l'armée qu'il commandoit. Ce passage est célèbre et fut justement célébré, parce qu'il ne s'étoit jamais effectué de cette manière. Le roi passa le fleuve sur un pont avec l'infanterie. On lui a repré-

(1) En lui finit la maison de Longueville.

1672. ché de ne l'avoir point traversé à la nage. Choisy, qui étoit présent, assure que telle fut son intention. Le grand Condé s'y opposa, ne voulant pas mettre le pied dans l'eau, à cause de sa goutte. Il n'eût osé entrer, comme il le fit, dans un bateau, s'il eût vu le roi à la nage. Le même auteur disculpe encore Louis XIV d'avoir manqué l'occasion de se battre en personne, et, suivant toutes les probabilités, avec avantage, contre le prince d'Orange. Il prétend que ce fut Louvois qui, n'aimant que les actions décisives, fit manquer celle-ci, laquelle apparemment ne devoit pas être de cette nature. Cependant, ajoute-t-il, un ministre lui a dit que le roi se reprochoit souvent d'avoir eu de la foiblesse dans ces deux occasions. C'étoit peut-être un excès de délicatesse, puisque l'intérêt public n'en souffrit aucunement. Le Rhin passé, ce ne fut qu'une suite de nouvelles conquêtes, dont la rapidité alarma l'Europe. Quarante villes furent prises en vingt-deux jours, et l'on fit plus de vingt-cinq mille prisonniers. Les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht et d'Over-Yssel furent soumises. Amsterdam étant menacé, on fit percer les digues, lâcher les écluses; et la campagne, inondée, n'offrit plus qu'une mer sans rivage. Les autres villes de la Hol-

lande, de la Flandre hollandoise et du Brabant, imitèrent cet exemple. On joignit la dignité de stathouder à celles de capitaine-général et d'amiral, dont le prince d'Orange étoit déjà revêtu. Les deux frères Corneille et Jean de With, ennemis de sa maison, et qui avoient fait abolir précédemment le stathoudérat, furent massacrés le 22 août par la populace. Elle leur reprochoit les malheurs de la guerre. 1672.

Celle qui se faisoit sur l'Océan étoit moins malheureuse pour les Hollandois, et mit le comble à la gloire de Ruyter, leur amiral, sans toutefois éclipser celle qu'y acquirent nos marins, commandés par le comte d'Estrées. La science maritime venoit de faire un très-grand pas. Les François, jusque vers ces temps, ne savoient se battre que vaisseau contre vaisseau; ils ignoroient l'art d'imiter sur les eaux les évolutions des armées de terre. Le duc d'Yorck, depuis Jacques II, ayant inventé le moyen de faire entendre sur mer les ordres par des signaux, nos marins l'apprirent des Anglois, ainsi que d'autres savantes manœuvres. Ruyter, dès le 7 juin, avoit attaqué les flottes combinées des François et des Anglois, qu'il étoit allé chercher sur les côtes d'Angleterre, près de Soultsbaie. L'avantage lui demeura, quoique

1672. la bataille ne fût pas décisive. Il y en eut trois autres l'année suivante, dans lesquelles se soutint l'honneur du pavillon françois, sans produire toutefois d'événemens d'une grande importance.

1673. Mais nous perdîmes bientôt en Hollande les avantages qui nous avoient si peu coûté. Dans l'espace de deux mois, l'activité du prince d'Orange souleva contre nous une foule d'ennemis. L'empereur et l'Espagne renouvelèrent, le 30 août, un traité avec les Hollandois. Déjà l'électeur de Brandebourg et Montécuculli, général de Léopold, avoient tenté, ou de secourir les Hollandois, ou de faire une diversion sur l'Alsace. Turenne les avoit toujours empêchés de passer le Rhin. L'année précédente, le roi, en quittant l'armée, l'en avoit nommé généralissime. Dans cette campagne (de 1672), il exécuta les choses les plus mémorables : avec des troupes des deux tiers à peu près moins nombreuses que celles des ennemis, non seulement il les empêcha de passer le Rhin, mais il le passa lui-même, et força l'électeur de Brandebourg à se retirer dans ses Etats. Louvois, jaloux de la gloire de ce grand capitaine, lui manda de repasser le Rhin, pour ne pas s'exposer à faire périr l'armée dans une saison aussi fâcheuse, et lui en

donna l'ordre au nom du monarque. Turenne 1673.
répondit que le service du roi exigeoit qu'il ne revînt pas sitôt sur ses pas. Il poussa jusque dans sa capitale l'électeur, qui, ne s'y croyant pas encore en sûreté, demanda la paix, et se sépara de la confédération.

Malgré ces prodiges de l'art militaire, nous ne pûmes conserver les trois provinces que nous avions conquises. Tandis que Turenne étoit occupé en Allemagne, le prince de Condé, guéri de sa blessure, revint commander l'armée de Hollande. Il prit Maëstricht en treize jours; mais l'inondation étoit un obstacle qu'il ne put vaincre: il essaya vainement de faire écouler les eaux; il lui fut impossible de pénétrer dans le cœur de la Hollande. Turenne ne put empêcher la jonction de Montécuculli et du prince d'Orange, ni la prise de Bonn par ce dernier. Il fallut évacuer le pays aussi promptement qu'on l'avoit subjugué.

Le parlement d'Angleterre s'étant vigou- 1674.
reusement élevé contre l'union impolitique de Charles II avec Louis XIV, le monarque anglois fut contraint de traiter avec la Hollande (19 février); mais il refusa au parlement de se déclarer contre Louis, et il laissa même les troupes angloises à la solde de ce prince. Tous nos alliés nous abandonnèrent, à l'exception

1674. des Suédois; et, seuls avec eux, nous eûmes à combattre l'Europe presque entière.

Le roi néanmoins ne se borna pas à la défensive. Il eut à la fois quatre armées. M. de Turenne, avec douze mille hommes, fut chargé de défendre la frontière du Rhin; Schomberg alla veiller sur celle de l'Espagne avec une autre armée; une troisième, sous les ordres du grand Condé, observa le prince d'Orange dans la Flandre; et, à la tête de la plus nombreuse, Louis entra dans la Franche-Comté. Il fit en personne le siége de Besançon, qu'il réduisit; et la province, conquise en six semaines, est depuis ce temps demeurée à la France.

Turenne se surpassa lui-même dans cette campagne, et ses succès furent d'autant plus glorieux que le ministre de la guerre, qui le haïssoit, ne lui donnoit que des moyens fort au-dessous des entreprises dont il étoit chargé. « On étoit si convaincu qu'il pouvoit tout, que » souvent on le réduisoit presqu'à ne pouvoir » rien, et que réellement il n'auroit rien pu » s'il n'avoit eu en lui-même des ressources » encore supérieures à celles qu'on lui con- » noissoit(1). » Le ministre n'avoit guère plus d'égards pour le grand Condé. Ce prince et

(1) Mémoires du maréchal de Villars.

Turenne convinrent, dit-on, de le perdre 1674
dans l'esprit du roi, dès qu'ils seroient de retour à Paris. Mais on fit sentir au prince que s'il laissoit éloigner Turenne, il demeureroit seul maître en quelque sorte de tout ce qui concernoit la guerre. Turenne fut donc le seul qui dit et prouva au roi que son ministre n'entendoit rien aux opérations de campagne, et qui montra le peu de sens des ordres qu'il avoit osé donner sur ce sujet. Louis enjoignit à Louvois d'aller demander pardon à Turenne. Il fut reçu avec la dignité qui convenoit au général qu'il avoit offensé. Turenne, auquel il demanda son amitié, répondit « que quand » Louvois auroit fait pour la mériter autant » de choses qu'il en avoit fait pour la perdre, » il verroit, lui, ce qu'il auroit à faire. » Malgré cette cruelle humiliation, le ministre, fidèle à sa haine et à une ridicule jalousie, ne craignit pas de nuire avec persévérance au général.

Turenne ayant passé le Rhin à Philisbourg, le 12 juin, attaque à Sintzeim, dans le Palatinat, le comte de Caprara, général de l'empereur, et le duc de Lorraine, Charles IV, qui venoit de réunir sa petite armée aux troupes impériales, et les bat, quoiqu'ils aient sur lui l'avantage du terrain, et que ses soldats soient fatigués par une marche

1674. forcée pendant quatre jours consécutifs.

Il avoit livré cette bataille, pour prévenir la jonction des ennemis avec le prince de Bournonville, autre général des Impériaux. Il courut ensuite à ce dernier, qui avoit joint les vaincus, ce qui ne l'empêcha pas de battre, le 5 juillet, à Ladembourg, l'arrière-garde des armées réunies. Turenne, par la retraite des ennemis, se trouva maître du Palatinat, dont l'électeur avoit fait une ligue offensive avec Léopold contre la France. Il mit son pays à feu et à sang, quoiqu'il n'existât pas encore de guerre ouverte entre cet électeur et nous. Les uns ont dit que c'étoit pour se venger d'horribles barbaries commises par les paysans sur ceux de nos soldats qu'ils trouvoient séparés de l'armée; d'autres, qu'il avoit eu pour but d'empêcher l'ennemi de subsister dans le Palatinat quand les opérations de la guerre le détermineroient à le quitter. On dit que l'électeur, désespéré, lui envoya un cartel. Le fait n'est pas certain. Ceux qui l'avancent ajoutent que Turenne ne jugea pas devoir l'accepter, et répondit avec beaucoup de modération. Au reste, il est juste d'observer, à la décharge du général, qui fit également dévaster une partie des campagnes de l'Alsace et celles de la Lorraine, pour priver l'ennemi

de subsistances, que toutes ces opérations, 1674.
quoique très-fâcheuses, étoient nécessaires pour empêcher une nuée d'Allemands rassemblés contre lui, de pénétrer au sein de la France.

Tandis qu'il remportoit en Allemagne des avantages toujours décisifs, le prince de Condé n'étoit pas tout-à-fait aussi heureux en Flandre, non qu'il y fût vaincu, mais ses opérations n'obtenoient pas des résultats aussi utiles. Il avoit affaire peut-être à un général plus habile que ceux qui combattoient Turenne, et, comme le maréchal, à des troupes plus nombreuses que les siennes. Le prince d'Orange y commandoit à la fois celles de l'empereur, de l'Espagne et de la Hollande. Il se promettoit la conquête de la Picardie et de la Champagne; mais il falloit préalablement passer sur le corps au prince de Condé, qui se porta près de Senef. Le 11 août, l'ennemi osa entreprendre de l'y forcer. Loin de réussir, il fut battu complétement dans une première action; mais Condé, ayant à son tour attaqué le prince d'Orange dans des retranchemens redoutables, perdit beaucoup de monde. Ce fut dans cette occasion que le marquis, depuis duc et maréchal de Villars, voyant ce prince tirer l'épée, s'écria: « Voilà la chose du monde que j'avois

1674. » le plus désiré de voir : le grand Condé l'épée » à la main. » Cet enthousiasme ne déplut point au héros. Deux bataillons suisses ayant reçu de lui l'ordre d'aller occuper un poste extrêmement dangereux, et ne s'avançant point, tout violent qu'il étoit de son naturel, il dit froidement : « Ceux-là n'iront pas, il en » faut chercher d'autres. » Jamais il ne courut personnellement de plus grands dangers. Trois chevaux furent tués sous lui. Demeuré un moment seul à pied avec deux gentilshommes sur lesquels il s'appuyoit, parce qu'il étoit incommodé de la goutte, un d'eux ne cessoit de lui dire : « Courez, Monseigneur. » Ne vois-tu pas, lui répondit-il en riant, que » mes jambes ne me le permettent point? » Les deux partis s'attribuèrent la victoire; mais la France recueillit seule le fruit de cette bataille (l'une des plus sanglantes qui se soient données), puisqu'elle empêcha l'ennemi d'y entrer comme il s'en flattoit. Condé revint à la cour. Le roi étant allé à sa rencontre, et le prince l'apercevant sur le haut de l'escalier, qu'il ne pouvoit monter que lentement, s'écria : « Sire, je demande pardon à Votre Ma- » jesté si je la fais attendre. » Le roi lui répondit : « Mon cousin, ne vous pressez pas; » quand on est, comme vous, chargé de

» lauriers, on ne sauroit marcher bien vite. » 1674.

Nous perdîmes quelques places en Flandre, entre autres Grave, où Bouton, marquis de Chamilli, depuis maréchal de France, se couvrit de gloire, par une défense de quatre-vingt-treize jours (1).

Cependant si la Picardie et la Champagne avoient été garanties par le grand Condé, la France étoit menacée plus que jamais du côté de la Lorraine. L'électeur de Brandebourg, manquant au traité qu'il avoit fait l'année précédente, avoit grossi la confédération. Soixante-dix mille Allemands vinrent attaquer Turenne dans l'Alsace. Louvois lui enjoignit deux fois de quitter cette province, pour sauver son armée, et de se retirer sous Nanci pour défendre la Lorraine, s'il étoit possible. Il répondit qu'il espéroit conserver la Lorraine sans quitter l'Alsace. Le roi lui réitéra le même ordre, par une lettre de sa main. Il prouva au roi que ce seroit un mauvais parti, obtint de rester dans cette province, et empêcha les Impériaux de passer le Rhin; mais l'électeur de Mayence leur ayant

(1) C'est à lui que furent adressées les *Lettres portugaises*. Il avoit servi dans sa jeunesse en Portugal. Beau et bien fait, il y excita une passion.

1674. livré son pont, au mépris de la neutralité à laquelle il s'étoit engagé, le maréchal reçut des ordres plus pressans d'évacuer l'Alsace. Il parvint encore à persuader au roi que cette évacuation n'étoit point nécessaire; qu'elle auroit de funestes conséquences, et ne craignit pas de se rendre responsable de l'événement. Louis avoit tant de confiance en ses lumières, qu'il s'y abandonna de nouveau. Strasbourg, qui étoit neutre, livra également son pont à l'armée ennemie, dont la supériorité en nombre lui imposa. Turenne, qui avoit alors vingt-deux mille hommes, l'attaqua et la battit, le 4 octobre, à Entsheim, quoiqu'elle en eût dix-huit mille de plus. Après cette action, l'armée impériale ayant reçu de grands renforts, le général françois feignit de se croire trop peu en forces pour lui résister, et se retira en Lorraine. Les ennemis alors se répandirent en Alsace, sans beaucoup de précaution. Comme on étoit au fort de l'hiver, ils crurent que le maréchal alloit se reposer. Tout à coup il revient sur ses pas, surprend plusieurs corps ennemis, en attaque, dans Mulhausen, un de six mille chevaux, le bat et l'en chasse (29 décembre).

1675. Le gros de l'armée ennemie étoit à Colmar et à Turckheim. Il fond sur la droite, dans

cette dernière place, le 6 janvier, et, après un 1675.
sanglant combat, l'en déloge, et oblige l'ennemi à repasser le Rhin. Il lui avoit fait perdre quarante mille hommes dans cette campagne. Ce qui mit le comble à la gloire de Turenne, c'est que non seulement il sut profiter de toutes les fautes des ennemis, mais il les avoit prévues, et avoit eu l'art d'amener leurs généraux à les commettre. Ce fait est constaté par une lettre que, dès le mois d'octobre, il écrivit à Le Tellier, secrétaire d'Etat. Il y expliquoit les manœuvres qu'il alloit faire, et en prédisoit le résultat. Le roi, après l'événement, fit lire, en présence de toute la cour, cette lettre, monument irrécusable de la prévoyance et de la profonde habileté de celui qui l'avoit écrite. Ses succès prodigieux avoient répandu la terreur parmi les troupes impériales. Léopold, pour les rassurer, mit à leur tête le célèbre Italien Montécuculli, qui n'avoit pas voulu servir dans la dernière campagne, parce qu'il eût été obligé de prendre l'ordre de l'électeur de Brandebourg. Ce général faisoit la guerre depuis près de cinquante ans. Il avoit sauvé la Hollande par sa jonction avec le prince d'Orange, opérée malgré Turenne et le grand Condé. Le maréchal et lui ayant l'un pour l'autre une estime réciproque, employèrent plus de

1675. deux mois à s'observer mutuellement. Enfin, ils alloient se mesurer près de Salsbach, lorsque Turenne, en visitant une éminence, où il vouloit faire placer une batterie, fut tué d'un coup de canon (27 juillet). Le même boulet emporta un bras à M. de Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie. Ses deux fils versant des larmes, il leur dit, en montrant le corps de Turenne : « Ce n'est pas moi, c'est ce grand » homme, c'est la perte irréparable que fait » la France, qu'il faut pleurer. » Montécuculli, loin de se réjouir d'un événement qui sembloit lui promettre une prépondérance, auparavant très-douteuse, en témoigna de la douleur, et fit du maréchal cet éloge funèbre, qui en dit autant que l'oraison de Fléchier : *Il faisoit honneur à l'homme*. Lorsque Louis XIV reçut la fatale nouvelle, il s'écria : « J'aurois » été moins touché de la perte de deux batailles. » Ce mot fut une espèce de prédiction; car la mort de ce grand homme fit tout à coup changer la face des affaires.

Le comte de Lorges et le marquis de Vaubrun se disputèrent le commandement de l'armée françoise. Enfin, le péril que l'on couroit en présence d'un adversaire tel que Montécuculli, les força de s'arranger. Ils commandèrent alternativement, chacun pendant vingt-

quatre heures, en attendant la décision du roi. 1675.
Loin de livrer la bataille projetée par Turenne, ils ne songèrent qu'à repasser le Rhin. Montécuculli se mit à leur poursuite. Le 1er août, fut donné le combat d'Altenheim, dans lequel Vaubrun fut tué. Notre armée ne laissa pas de soutenir l'attaque avec fermeté et d'effectuer sa retraite. Les habitans de Strasbourg, présumant que Montécuculli alloit reprendre l'avantage sur nous, lui livrèrent leur pont, et il pénétra en Alsace.

Du côté de Trèves, nos affaires étoient encore en plus mauvais état. En voulant secourir cette place, assiégée par le prince de Lunebourg, le marchal de Créqui, général quelquefois téméraire, fut battu, par sa faute (11 août), à Consarbruck, par une autre armée allemande. La sienne fut toute entière anéantie ou dispersée. Il trouva moyen d'entrer, lui quatrième, à Trèves, et vouloit s'ensevelir sous les ruines de cette place. Il s'obstinoit à y tenir, quoique la brèche fût praticable. Un traître ayant capitulé et ouvert les portes à son insu, le maréchal fut fait prisonnier. L'auteur de la trahison eut la tête tranchée. Le prince de Condé, à l'occasion du revers essuyé à Consarbruck par le maréchal de Créqui, dit qu'il ne lui manquoit que cette disgrâce pour être

1675. un des meilleurs généraux de l'Europe. Il avoit trop méprisé les ennemis, qu'il attaqua quoiqu'ils eussent le double de ses forces. La leçon qu'il reçut le rendit plus prudent, et le mot du grand Condé se vérifia dans la suite.

Le comte de Schomberg, en Catalogne, remporta de grands avantages, qui furent récompensés par le bâton de maréchal.

Un mousse, parvenu au premier grade de la marine, donnoit alors à notre pavillon le plus grand éclat qu'il ait peut-être jamais eu : c'étoit Duquesne, natif de Dieppe. Le 9 février, M. de Vivonne et lui, défirent devant Messine la flotte espagnole. L'année suivante (le 8 janvier 1676), il se battit seul avec avantage contre le célèbre Ruyter, venu en Sicile au secours des Espagnols. Le 22 avril, il soutint encore une bataille contre les deux flottes combinées, et Ruyter y perdit la vie. Louis XIV, affligé de sa mort, répondit à ceux qui s'en étonnoient, et qui lui disoient qu'il étoit délivré d'un ennemi dangereux : « On ne peut s'empêcher d'être sensible » à la mort d'un grand homme. » Le 2 juin, Duquesne défit encore les deux flottes ennemies.

Mais ces victoires navales ne terminoient point la querelle. Il ne faut pas néanmoins en conclure, avec Mme de Sévigné, que depuis la

bataille d'Actium les combats de mer n'ont rien produit : c'est trop dire. Il est vrai seulement qu'ils influent sur la destinée des empires d'une manière moins prompte et moins sensible que les batailles données sur la terre. 1675.

Il falloit d'autres moyens pour amener la paix : on convoqua le ban et l'arrière-ban. C'étoit une mesure qui ne convenoit plus aux mœurs du siècle. (Louis XIII n'y recourut qu'une seule fois.) Environ quatre mille gentilshommes seulement se présentèrent. Comme ils n'étoient point accoutumés à la vie des camps, on n'en put tirer aucun parti, et c'est pour la dernière fois que cette milice extraordinaire fut appelée. On crut en second lieu devoir créer des maréchaux pour remplacer celui qu'on venoit de perdre : on en nomma huit. Mme Cornuel, si connue par ses bons mots quelquefois cités dans les Lettres de Mme de Sévigné, dit que c'étoit la monnoie de M. de Turenne. Enfin une ressource plus efficace fut le choix fait du grand Condé pour remplacer son rival de gloire. Ce prince, si terrible, si audacieux à Senef, prouva qu'il avoit tous les genres de mérite militaire. Etant plus foible que Montécuculli, il joua le rôle de *Fabius Cunctator*, sut éviter habilement toute action générale, et couvrit si bien toutes les

1675. places de l'Alsace et de la Lorraine, que l'ennemi, malgré sa grande supériorité, n'osa les attaquer. Cette campagne fut la dernière du grand Condé. L'auteur de sa vie, Coste, dit que, las de se voir sans crédit dans le conseil où dominoient exclusivement Louvois et Colbert, il demanda la permission de se retirer à Chantilli, pour y finir ses jours, permission qu'il obtint sans difficulté.

1676. Privé du secours de ses deux plus grands généraux, le roi ne laissa pas de continuer la guerre avec assez d'avantage. Il eut cette année quatre armées en campagne : celle de Flandre qu'il commandoit, et dans laquelle étoit Monsieur; une en Allemagne; une autre entre Sambre et Meuse, et la quatrième dans le Roussillon. Louis prit en personne la ville de Condé; Monsieur s'empara de Bouchain; Aire fut emportée par le maréchal d'Humières. Le prince d'Orange échoua devant Maëstricht, défendu par le brave Calvo, né en Catalogne, qui dit aux ingénieurs qu'il avoit avec lui : « Je n'entends rien à la défense d'une place; » tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas » me rendre. » Effectivement, quoique attaqué pendant quarante jours avec la plus grande vigueur, il ne se rendit pas; et le prince d'Orange, à l'approche d'une armée françoise,

se retira. Nous perdîmes Philisbourg, mais après la plus belle défense, faite par Dufay pendant soixante-dix jours de tranchée ouverte. 1676.

1677. Le roi n'attendit pas la fin de l'hiver pour recommencer la campagne. Il se rendit sous les murs de Valenciennes qui étoit investi. Vauban assistoit à ce siége; il y conseilla une innovation que combattirent Louvois et cinq maréchaux de France: ce fut d'attaquer en plein jour les ouvrages du dehors. Louis adopta son idée; ils furent emportés, et les mousquetaires, au lieu de se borner à s'y loger, comme ils en avoient l'ordre, prirent la ville au moment où l'on s'y attendoit le moins (17 mars). Cambrai se rendit au roi le 5 avril. Monsieur assiégea Saint-Omer: le prince d'Orange se présenta le 11 avril pour délivrer la place. Les maréchaux d'Humières et de Luxembourg commandoient l'armée françoise sous Monsieur, qui fit preuve du plus grand courage et même d'habileté: il remporta la victoire. Voltaire dit que le roi en fut jaloux, et qu'on prédit alors à Monsieur qu'il ne commanderoit plus d'armée, prédiction qui s'accomplit. Il prit Saint-Omer le 28 du même mois. Après cette conquête, le roi et lui retournèrent à Versailles. Ce fut dans cette circonstance que

1677. Louis dit à ses historiographes, Despréaux et Racine : « Je suis fâché que vous ne soyez » pas venus avec nous; vous eussiez vu la » guerre, et votre voyage n'eût pas été long. » « Votre Majesté, répondit Racine, ne nous » a pas donné le temps de faire faire nos ha- » bits de campagne. »

De son côté, le maréchal de Créqui dont on avoit racheté la liberté, justifioit le pronostic du grand Condé; on l'opposa au jeune et nouveau duc de Lorraine, Charles V, qui, après avoir pris Philisbourg, espéroit, à la tête de soixante mille hommes, et secondé par le prince de Saxe-Eisenach, reconquérir ses Etats. Ce dernier eut en tête le baron de Monclar, qui le resserra si bien qu'il le força de capituler, le 24 septembre, près de Strasbourg, et de se retirer ainsi que ses troupes avec un passeport. Créqui, de plus de moitié moins fort que le duc de Lorraine, le harcela, lui coupa les vivres, et le battit en détail.

1678. L'année suivante, il remporta sur lui les mêmes avantages, et lui ôta l'espérance de reconquérir ses Etats. D'une autre part, le maréchal d'Humières força Gand de se rendre, le 9 mars, après quatre jours de siége. Ypres ouvrit ses portes au roi le 25. Dans cette campagne, ainsi que dans la précédente, nos

armes eurent aussi du succès en Espagne. 1678.
Enfin les négociations, commencées à Nimègue dès 1675, amenèrent des traités qui pacifièrent presque toute l'Europe. Le roi en dicta les conditions; il y en eut trois : l'un avec la Hollande (10 août), l'autre avec l'Espagne (17 septembre), le dernier avec l'empereur et avec l'empire, à l'exception de quelques princes, dont le plus considérable étoit l'électeur de Brandebourg (5 février 1679). Tout fut rendu à la Hollande contre qui seule la guerre avoit commencé. L'Espagne perdit la Franche-Comté avec une grande partie de la Flandre, et l'empereur, Fribourg. Le duc de Lorraine, mécontent du traité, n'y fut point compris. L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemarck furent contraints de rendre tout ce qu'ils avoient pris à la Suède, notre alliée. Le prince d'Orange, feignant d'ignorer la paix dont il étoit instruit, et qui lui déplaisoit, attaqua, le 14 août, à Saint-Denis près de Mons, le maréchal de Luxembourg qui dînoit tranquillement, sur la foi du traité fait avec la Hollande. Il y eut de part et d'autre deux mille hommes tués en pure perte. Voltaire dit que cette action est pleine d'inhumanité non moins que *de grandeur*. Quelle grandeur peut-on trouver dans une perfidie?

1679. La guerre continua contre l'électeur de Brandebourg; ce prince ne put la soutenir long-temps. Le brave Calvo lui prit Clèves, le marquis de Sourdis Lippstadt, et Créqui le battit deux fois près de Minden. Enfin il obtint la paix le 29 juin.

1680-82. Louis continua de s'agrandir après que la guerre eut cessé dans l'Europe. Il établit sans éprouver d'obstacle, dans Metz et dans Brisach, des chambres pour réunir à sa couronne les terres qui avoient dépendu autrefois de l'Alsace ou des Trois-Evêchés, mais qui depuis long-temps cessoient de leur appartenir. Ces réunions étoient fondées sur la clause du traité de Nimègue qui stipuloit que les cessions faites au roi seroient accompagnées de toutes les annexes et dépendances des pays cédés. Deux électeurs dépouillés par des arrêts de cette chambre en portèrent leurs plaintes à la diète de Ratisbonne, qui protesta. La ville libre de Strasbourg principalement étoit pour la France une acquisition de la plus haute importance. Les magistrats en furent gagnés: la terreur réunie à la séduction nous procura cette place. L'Espagne ne fut pas plus ménagée que l'Empire. Louis exigeoit qu'elle lui abandonnât dans les Pays-Bas la ville d'Alost et tout son bailliage qu'on avoit, disoit-il, omis

par erreur de comprendre dans les conditions 1680-82.
du traité. Comme on différoit à y consentir, il bloqua Luxembourg. Dès l'année précédente, il avoit donné des ordres de faire abaisser partout le pavillon aux Espagnols. Les ports de Brest et de Toulon furent perfectionnés, et notre marine compta plus de soixante mille matelots, et plus de cent vaisseaux de ligne. Duquesne châtia les corsaires de Tripoli, et les força de demander la paix. Il fit également justice de ceux d'Alger dont il bombarda deux fois la ville; mais ce ne fut qu'en 1684 que Tourville réduisit ces derniers à se soumettre.

Tout réussissoit au roi; cependant il ne 1683.
croyoit pas encore avoir entièrement obtenu ce que lui promettoit le traité de Nimègue. Il y trouvoit quelques équivoques sur lesquelles il demandoit satisfaction à l'Espagne. Il insistoit notamment sur la remise du bailliage d'Alost; voyant qu'on ne s'empressoit pas de l'effectuer, il reprit les armes. Nous nous emparons
de Courtrai et de Dixmude. En Catalogne, le 1684.
maréchal Bellefond bat l'ennemi, le 12 mai, à Pontmayor. Les Génois, au mépris de leur alliance avec nous, entretenant des intelligences à la cour d'Espagne, Duquesne bombarde leur ville : leur doge et quatre sénateurs

1684. furent contraints de venir l'année suivante s'humilier devant le roi. Dans cette circonstance, ce fut pour la république une nécessité de déroger à la loi qui ôte sa dignité au doge de Gênes à l'instant où il sort de la ville. Aussi, lorsqu'on lui demanda ce qu'il trouvoit de plus étonnant à Versailles, il répondit : « C'est » de m'y voir. » La prise de Luxembourg par le maréchal de Créqui (4 juin) fut la dernière opération de la campagne. La paix de Nimègue fut arrêtée à Ratisbonne avec l'Espagne et l'empire, le 10 et le 16 août. On y convint que Louis garderoit le Luxembourg.

1685. Cette année ne vit d'autre expédition militaire qu'un bombardement de Tripoli par le maréchal d'Estrées, qui de là mit à la voile pour Tunis, dont le dey fit sa paix le 30 août.

L'événement le plus remarquable de cette époque est la révocation de l'édit de Nantes. Depuis long-temps le dessein étoit pris d'extirper le calvinisme, et l'on ne cessoit d'attaquer les priviléges qui lui avoient été accordés : l'exercice de cette religion étoit chaque jour restreint et entravé. Dès le mois de janvier 1669, les chambres établies par l'édit de Nantes en faveur des protestans furent supprimées dans tous les parlemens. En 1681 et 1682, il fut permis aux enfans des calvinistes de changer

de religion dès l'âge de sept ans, de s'éloigner 1685.
de leurs familles, et de les forcer à payer des pensions conformes aux besoins, à la naissance de ces fugitifs et à la fortune de leurs parens. Les notaires, procureurs, huissiers, sergens religionnaires furent obligés de se démettre. Il fut défendu de recevoir des avocats qui ne fussent pas catholiques, et tout ce qui tenoit à l'art de guérir fut soumis à prouver son orthodoxie. A la fin de l'année précédente, on avoit envoyé des dragons dans les lieux où il y avoit le plus de protestans. On y avoit joint des missionnaires qui répandoient de l'or pour opérer des conversions. On joignit ainsi la séduction, la persuasion, la douceur et la force. Les dragons, alors indisciplinés, ayant commis beaucoup d'excès, cette expédition fut appelée une *dragonade*. Enfin l'édit de Nantes ne subsistoit presque plus lorsqu'on le supprima tout-à-fait par l'édit en douze articles du 22 octobre. Le préambule annonce que Henri IV et Louis XIII avoient aussi formé le projet de travailler à réunir au catholicisme ceux qui s'en étoient si facilement éloignés; que le roi régnant étoit entré dans leurs desseins dès son avènement à la couronne; que les guerres survenues en avoient seules empêché l'exécution à laquelle

1685. jetant les yeux sur le passé, il voyoit un siècle et demi de troubles ou de guerres civiles qu'avoit produits la nouvelle religion. Il crut en extirper le germe en ne souffrant qu'un seul culte dans son royaume. Les violences et l'infidélité dans l'exécution de sa loi ne peuvent lui être imputées. Anquetil pense « que les » deux religions ne pouvoient subsister en- » semble avec une égale solennité; » Rhullières croit que le calvinisme se seroit affoibli et presque éteint de lui-même avec le temps. A la vérité, le changement considérable survenu au dix-huitième siècle dans les idées religieuses eût pu amener ce résultat; mais Louis XIV pouvoit-il, et devoit-il prévoir ce débordement d'opinions appelées philosophiques? Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'à l'exception de quelques mouvemens d'une médiocre conséquence dont nous parlerons en leur temps, on n'eut plus en France de guerre religieuse, et il est probable qu'on n'en aura jamais.

1686. Cette année vit un établisssement qui fit honneur à madame de Maintenon; c'est celui de Saint-Cyr : elle prit le titre de supérieure de cette maison. La même époque est celle de la construction du Pont-Royal; celui des Tournelles avoit été fait en pierre vers 1656; enfin

la statue de la place des Victoires, en l'honneur du roi, fut érigée, le 28 mars, par le maréchal de La Feuillade (1). Elle étoit entourée de quatre esclaves, ce qui fit accuser Louis XIV d'orgueil. Voltaire le disculpe de ce reproche, en disant que « ces esclaves figu- 1686.
» roient des vices domptés, le duel aboli,
» l'hérésie détruite, aussi bien que des nations
» vaincues ; que les inscriptions le témoi-
» gnoient assez ; qu'au surplus ce n'étoit pas
» lui qui avoit fait élever ce monument. » Il n'en avoit pas tracé le dessin. La gloire de ce monarque avoit pénétré jusqu'à Siam, où l'on avoit, suivant le même auteur, ignoré jusqu'alors l'existence de ses Etats. Le souverain de ce royaume asiatique avoit, en 1680, envoyé à Louis des ambassadeurs qui périrent sur mer. D'autres, plus heureux, arrivèrent à Versailles en 1684. Enfin le chevalier de Chaumont qui, en 1681, avoit été nommé à l'ambassade de Siam, en ramena encore, en 1686. L'abbé de Choisy, qui l'accompagnoit, et qui avoit aussi le titre d'ambassadeur, nous a laissé une relation de son voyage. Une révolution arrivée dans ce pays en 1688 nous fit

(1) Le château de Versailles, où le roi logeoit déjà, ne fut achevé que l'année suivante.

1686. perdre quelques établissemens que nous y avions formés.

1687. Le prince d'Orange travailloit à troubler les jouissances que procuroit à Louis l'éclat de sa gloire. Dès l'année précédente il avoit projeté une nouvelle ligue contre la France. Elle fut conclue à Venise, pendant le carnaval, entre tous les confédérés de la dernière guerre. La Suède même y entra, au lieu qu'en 1672 elle étoit pour nous, et l'Angleterre neutre. Cette confédération est connue sous le titre de *ligue d'Augsbourg*, parce que plusieurs des parties intéressées s'étoient d'abord secrètement confédérées dans cette ville. Le pape Innocent XI, sans se ranger dans la confédération, secondoit par ses intrigues la haine du prince d'Orange. Il est vrai que ce souverain pontife n'avoit pas en ce moment à se louer du monarque françois, qui le traitoit avec beaucoup de hauteur, à l'occasion de l'affaire des franchises, affaire qu'il faut expliquer en peu de mots.

Tous les ambassadeurs des puissances catholiques à Rome y jouissoient du droit de franchise et d'asile, non seulement dans leurs hôtels, mais à une certaine distance; et de plus, ce qui entroit dans la ville sous le nom

de ces ambassadeurs ne payoit aucun droit 1687.
d'entrée. Ce double privilége nuisoit singulièrement à la police, au commerce et aux droits du fisc. Innocent obtint aisément des souverains de l'Europe qu'ils y renonçassent; le seul, Louis XIV, n'eut pas la même complaisance. Le pape, par une bulle du 12 mai, supprime toutes les franchises, et excommunie ceux qui prétendoient les conserver. M. de Lavardin, notre ambassadeur à Rome, y fait afficher sa protestation, et le roi se saisit du comté d'Avignon, comme il l'avoit fait en 1663.

Mais il lui fallut songer à vider une plus 1688.
grande querelle; il prévint ses ennemis, s'empara, par ses généraux, de Kayserslautern, de Creutznac, d'Oppenheim, de Neustadt, d'Hailbron, de Heidelberg et de Mayence. Le dauphin, paroissant pour la première fois à la tête d'une armée, prit Philisbourg, ou plutôt le maréchal de Duras et Vauban le prirent sous son nom, ainsi que Manheim et Franckendal. Trèves, Spire, Worms, et d'autres places, tombèrent encore en notre pouvoir.

Vers ce temps, le prince d'Orange, gendre de Jacques II, détrônoit ce monarque, frère et successeur de Charles II, mort le 16 fé-

1688. vrier 1688 (1). Il le laissa s'échapper d'Angleterre. Ce prince, qui perdit son trône pour avoir voulu procurer la tolérance de la religion catholique, devenue la sienne depuis
1689. quelques années, arriva le 7 janvier à Saint-Germain, où il trouva la reine, son épouse, que Lauzun y avoit conduite la veille. Ce seigneur, pour avoir accompagné et secondé la fuite de la princesse de Londres à Calais, recouvra les bonnes grâces du roi que lui avoit fait perdre son union secrète avec Mademoiselle. Le désir vaniteux de donner le plus grand éclat à la célébration de son mariage, lui avoit fait manquer l'occasion de le contracter avec le consentement de Louis, et l'infraction de la défense d'une alliance clandestine fut punie d'une prison de dix ans. Le malheureux Jacques eut bientôt la douleur d'apprendre qu'on avoit convoqué les Etats du royaume, non en parlement, le roi seul a droit de l'assembler, mais sous le nom de *Convention*, pour prononcer sur son sort. Le

(1) Churchill (le célèbre Marlborough) fut, après lord Cornbury, le premier qui abandonna le roi. Il avoit auparavant tenté de se saisir de sa personne. Nul cependant n'avoit été plus comblé de ses bienfaits. Il étoit regardé comme une espèce de favori.

trône fut déclaré vacant. On proposa ensuite 1689.
trois partis, une république, une régence (1) ou la continuation de la royauté sur une autre tête. Ce dernier parti l'emporta, Guillaume et Marie son épouse furent déclarés roi et reine d'Angleterre (17 février). L'Ecosse suivit cet exemple.

L'Irlande étant catholique en général, Jacques II y avoit un parti considérable. Louis XIV lui donne treize vaisseaux de ligne, sur lesquels il s'embarque à Brest, et aborde en Irlande. Le comte Château-Renaud, montant une flotte de vingt-trois vaisseaux, lui porte des secours, et met en fuite l'amiral Herbert, qui, avec douze vaisseaux, entreprend de s'y opposer. Louis essaie de rendre un plus grand service encore à Jacques II : il engage le monarque espagnol, Charles II, à se déclarer pour un prince détrôné, dont la cause est celle de tous les rois. Ne pouvant l'y décider, il lui déclare la guerre, et le duc de Noailles prend, dans la Catalogne, la ville de Campredon.

Mais Louis avoit tant d'ennemis à combattre, que pour mettre une barrière entr'eux et lui, il fit une seconde fois ravager le Palatinat

(1) Jacques avoit un fils au berceau.

1689. d'une manière bien plus complète et plus terrible que la première. Les habitans des villes et des campagnes eurent ordre, au cœur de l'hiver, de quitter leurs demeures qu'on alloit livrer aux flammes et à la destruction. L'on commença par Manheim, le séjour des électeurs, dont le palais ne fut pas plus épargné que les maisons des particuliers. Cette mesure rigoureuse souleva contre Louis tout le corps germanique, auquel le triste droit de la guerre ne parut point une excuse suffisante. La fortune sembla vouloir en punir les François : le maréchal d'Humières fut battu en Flandre, à Walcourt, par le prince de Valdeck, qui commandoit trente-trois mille Hollandois, auxquels s'étoient joints dix mille Anglois, sous les ordres du duc de Marlborough; car, dès que le prince d'Orange eut pris la place de Jacques II, il nous avoit déclaré la guerre. Nous essuyâmes d'autres revers, et n'eûmes, dans le reste de cette campagne, qu'un seul succès : la prise de Kochem, sur la Moselle, forcé par le marquis de Boufflers (26 août).

1690. Les affaires prirent une tournure bien différente sous le maréchal de Luxembourg, qui remplaça d'Humières en Flandre. Il battit à Fleurus le prince de Valdeck, alors général

des armées alliées, et cette victoire fut principalement due à son habileté. 1690.

Sur mer, nous obtînmes la plus grande supériorité dont notre marine ait eu à se glorifier. Il est vrai que nous n'avons jamais armé de si puissante flotte. Le comte de Tourville, ayant sous lui Château-Renaud, partit de Brest avec soixante-dix-huit vaisseaux et vingt-deux brûlots, pour insulter les côtes d'Angleterre. Les flottes combinées de cette puissance et de la Hollande ne s'élevoient qu'à cinquante-cinq vaisseaux. Néanmoins, elles nous attaquèrent à la vue de l'île de Wight, et furent entièrement défaites. Les Anglois irrités mirent à la Tour leur amiral Torrington, qui commandoit en chef. Cette victoire signalée n'empêcha point Guillaume de consolider son usurpation. Il passa en Irlande avec quarante-cinq mille hommes et soixante pièces de gros canon, et alla chercher son beau-père à Dublin. Jacques n'avoit guère que vingt mille hommes (dont une grande partie à demi armés), en y comprenant cinq mille que Louis XIV venoit de lui faire passer, sous le commandement de Lauzun. Néanmoins, sa situation exigeant qu'il hasardât une bataille avec des forces si inférieures, il vint attendre Guillaume au bord de la Boine, pour lui en

1690. disputer le passage. Il fut vaincu (1er juillet). Lauzun fit la retraite en bon ordre ; mais le roi, désespérant de sa fortune, repassa en France (1).

Le roi de France, malgré un échec dont les suites retomboient sur lui, se vit dans la nécessité de soutenir une guerre de plus. Victor Amédée, duc de Savoie, souverain du Piémont, et le premier de sa maison qui prit le titre de roi de Sardaigne, étoit secrètement d'accord avec l'empereur. Nous lui avions déclaré la guerre dès le 13 juin. M. de Catinat l'attaqua, le 18 août, dans le Piémont, près de Stafarde, et remporta une pleine victoire. La prise de Saluces et de Suse en devint le fruit. La Savoie fut presque entièrement conquise durant le cours de ces succès.

1691. La campagne suivante Catinat continua ses conquêtes dans le Piémont, le comté de Nice, et la Savoie. Le roi fit la guerre dans les Pays-Bas, s'empara de Mons, et laissa ensuite son armée au maréchal de Luxembourg, qui, avec vingt-huit escadrons, en battit, à Leuze, soixante-quinze d'une arrière-garde com-

(1) La réduction de l'Irlande ne se fit que l'année suivante. Elle fut la conséquence de la bataille de Kilconnel, perdue le 22 juillet 1691 par les royalistes.

mandée par le prince de Valdeck (18 septembre). Nous nous montrâmes aussi en force dans l'Espagne. Le duc de Noailles y prit une place importante, et le comte d'Estrées en bombarda deux. 1691.

Malgré tant d'efforts à la fois en diverses contrées, Louis travailloit encore au rétablissement de Jacques II. Ce prince alla sur les côtes de Normandie, où étoient assemblés, entre Cherbourg et la Hougue, vingt mille hommes, avec lesquels on voulut tenter une descente en Angleterre. Tourville, sorti de Brest avec quarante-quatre vaisseaux, devoit être joint par trente autres, que d'Estrées amenoit de Toulon. Les flottes ennemies en comptoient quatre-vingt-dix-neuf. Il les rencontra (19 mai). L'ordre lui étoit donné d'attaquer en quelque infériorité qu'il se trouvât, parce qu'on avoit, ou l'on croyoit avoir des intelligences sur les vaisseaux des alliés. Il se battit avec la plus grande vigueur pendant douze heures. Un brouillard épais sépara les combattans. Tourville en profita pour se dégager. Il fut poursuivi, et perdit quatorze vaisseaux, qu'on lui brûla tant à la Hougue qu'à Cherbourg. Le reste rentra au port de Saint-Malo. L'histoire universelle des Anglois raconte cette affaire avec quelques circonstances 1692.

1692. différentes. Elle porta un coup terrible à notre marine, qui n'a jamais repris depuis cette bataille, dite de la Hougue, l'éclat qu'elle eut un moment sous ce règne.

Louis, pour effacer ce revers, fit les plus grands efforts en Flandre. A la tête de cent mille hommes il assiégea Namur, la plus forte place des Pays-Bas, et défendue par le célèbre Cohorn. Mais Vauban étoit aussi dans l'armée françoise; la ville se rendit au bout de sept jours de tranchée (5 juin), après que Cohorn eut été très-dangereusement blessé. Le maréchal de Luxembourg, chargé de couvrir le siége, avoit si bien pris ses mesures, qu'il rendit vaines toutes les tentatives qu'on fit pour secourir la place. Guillaume, qui commandoit en personne, crut s'être procuré une occasion de rétablir la réputation de ses armes. Il surprit dans son camp un espion françois, et, avant de le faire mourir, le contraignit d'écrire une lettre qui trompa Luxembourg. Son armée fut surprise à Steinkerque (4 août), et eût été infailliblement détruite, si, quoique malade, il n'eût déployé toutes les ressources du général le plus habile et le plus actif. En deux heures il chargea trois fois à la tête de la maison du roi. Le duc de Chartres,

depuis régent, qui n'avoit pas quinze ans accom- 1692.
plis, fut blessé dans une de ces occasions, et revint au combat, malgré sa blessure. Deux autres princes du sang, M. le duc, petit-fils du grand Condé, et le prince de Conti, ainsi que MM. de Vendôme (le duc et le grand prieur, son frère, petits-fils de Henri IV) combattoient avec la même valeur et le même danger. Guillaume vaincu se retira en bon ordre. Cette brillante action excita le plus vif enthousiasme en France. Les femmes donnèrent le nom de Steinkerque à certaines parties de leur parure, et ce nom s'est long-temps conservé.

Tant de gloire ne compensoit néanmoins que foiblement les malheurs que nous causoit une guerre aussi vive. Catinat, tout victorieux qu'il étoit, n'avoit pas assez de troupes pour empêcher le duc de Savoie d'inonder des siennes le Dauphiné, où il nous rendit le mal que nous avions fait au Palatinat. Il prit Embrun (le 17 août), puis Gap; et la maladie qu'il essuya nous préserva peut-être seule de plus grands revers. En Allemagne, la fortune nous étoit plus favorable : le maréchal de Lorges y remporta des avantages, cette année, ainsi que la suivante.

1693. En Flandre, Luxembourg continuoit de vaincre. Louis, qui, après la prise de Namur, étoit revenu à Versailles, voulut faire encore cette campagne; mais, étant tombé malade au Quesnoi, il n'alla pas plus loin, et ne reparut plus dans les camps. Son général ne cherchoit que l'occasion d'une nouvelle bataille; il la fit naître, et fut vainqueur (29 juillet, à Nervinde), non sans perdre beaucoup de monde. Les princes qui s'étoient signalés à Steinkerque ne se comportèrent pas d'une manière moins brillante à Nervinde. Ce fut dans cette circonstance que Luxembourg, ayant en quelque sorte rempli la cathédrale de Paris des drapeaux enlevés à l'ennemi, fut nommé par le prince de Conti *le tapissier de Notre-Dame*, où étoient déjà déposés beaucoup d'autres monumens de ses victoires.

Catinat, de son côté, défit le duc de Savoie à Marsaille (4 octobre), et désola les campagnes de Turin, par représailles des ravages du Dauphiné. En Espagne, Roses, assiégée par terre et par mer, s'étoit rendue le 4 juin. Tourville, dans la Méditerranée, prit quatre vaisseaux anglois d'une flotte qui escortoit un riche convoi, et amarina ou coula à fond plus de quatre-vingts navires. Mais, à notre tour, nous

perdîmes Pondichéri, que nous enlevèrent les Hollandois (1), et Saint-Malo fut bombardé par les Anglois, qui, en cette occasion, employèrent un vaisseau qu'ils appelèrent machine infernale, et qu'ils avoient chargé de matières inflammables et d'instrumens de destruction. Cette machine, cependant, fit beaucoup plus de bruit que de mal. Le seul effet de son explosion fut d'endommager quelques édifices. 1693.

L'institution de l'ordre de Saint-Louis date de cette année (10 mai).

Le maréchal de Noailles signala en Catalogne l'ouverture de la campagne par la défaite des Espagnols (27 mai), et prit ensuite, entre plusieurs autres places, celle de Gironne, qui étoit très-forte. En Flandre, le maréchal de Luxembourg, plus foible que les alliés, fut réduit à la défensive. Mais son habile conduite lui acquit plus de gloire encore qu'il n'en devoit à ses nombreuses victoires. Sa pénétration lui découvrit tous les desseins de l'ennemi, et son activité les fit échouer. Louis XIV lui écrivit de sa propre main pour 1694.

(1) C'étoit, dans l'Inde, notre seule colonie. Colbert nous l'avoit procurée à grands frais.

1694. lui exprimer sa reconnoissance. Tout se borna sur le Rhin à un léger avantage obtenu par le maréchal de Lorges.

Les ennemis insultèrent nos ports avec des succès variés. Milord Berkeley, qui commandoit les flottes d'Angleterre et de Hollande, débarqua des troupes dans la baie de Camaret; elles furent reçues de manière à le forcer d'abandonner tout projet ultérieur. Dieppe fut bombardée, et réduite en cendres. Le Havre, attaqué de la même manière deux jours après (24 juillet), souffrit moins; cependant le port fut brûlé. De deux machines infernales dirigées contre Dieppe, l'une fut sans effet, l'autre ne fit de mal qu'à elle-même; tous ceux qui s'y trouvoient pour la diriger furent exterminés. Le capitaine Jean-Bart releva singulièrement l'honneur de notre pavillon par un exploit qui a l'air romanesque: les Hollandois nous avoient pris un convoi de blé; Jean-Bart, avec six frégates, attaqua leur flotte, composée de huit vaisseaux, en prit trois, mit les cinq autres en fuite, et ramena dans nos ports les navires dont l'ennemi s'étoit emparé.

Toutes les parties belligérantes étoient si épuisées qu'on ne se battit ni en Allemagne ni en Italie.

Notre position en Flandre devint critique

par le changement de général. Le maréchal de Villeroi y fut envoyé pour remplacer le maréchal de Montmorenci-Luxembourg, mort à Versailles le 4 janvier. Il ne put, avec quatre-vingt-dix mille hommes, empêcher le prince d'Orange de prendre Namur. En Espagne, en Allemagne, sur mer, il se passa peu d'événemens. Cette lassitude annonçoit une paix prochaine. Elle se fit d'abord avec le duc de Savoie. Pendant l'année 1696, il n'y eut presque pas d'hostilités. M. de Vendôme, qui, dans la campagne précédente, avoit pris la place du maréchal de Noailles (tombé malade), et fait lever le siége de Palamos en Catalogne, dans celle-ci battit un corps de cavalerie. Les alliés bombardèrent trois de nos places maritimes, Calais, le fort de l'île de Ré et les Sables d'Olonne, sans beaucoup d'effet. Jean-Bart prit aux Hollandois cinq vaisseaux de guerre et un convoi. 1695-96.

Depuis plus de trois ans on négocioit secrètement la paix. Enfin, des conférences solennelles s'ouvrirent à Riswick. Mais l'Empereur et l'Espagne marquant encore quelque opposition à la fin de la guerre, il fallut la continuer. Louis la fit avec vigueur. Catinat ouvrit la campagne en Flandre par la prise d'Ath. Le duc de Vendôme porta un coup plus 1697.

1697. décisif en Catalogne : il assiégea Barcelonne, battit l'armée qui vouloit la secourir, et força la garnison de capituler. Elle étoit de dix mille hommes, sans parler de quatre mille bourgeois enrôlés et de quinze cents cavaliers. L'Espagne apprit en même temps que M. de Pointis, chef d'escadre, avoit pris Carthagène, pillé la ville, et rasé les fortifications. Ces revers, quelques autres essuyés par les Anglois, et par les Hollandois, auxquels Duguay-Trouin, célèbre armateur de Saint-Malo, avoit enlevé une flotte marchande, quatre armées que la France avoit à la fois sur pied, et plus que tout le reste, l'épuisement produit par la guerre, toutes ces causes réunies disposèrent enfin les puissances belligérantes à la paix. Quatre traités signés à Riswick en réglèrent les conditions. Les Hollandois nous rendirent Pondichéri. Du reste, les deux nations se restituèrent réciproquement ce qui avoit été pris pendant la guerre. Nous rendîmes toutes nos conquêtes sur la branche autrichienne d'Espagne; nous reconnûmes le prince d'Orange pour roi légitime d'Angleterre; nous renonçâmes à toutes les réunions prononcées en notre faveur par les chambres de Brisach et de Metz, et à tout ce que nous avions enlevé à l'empire et au duc de

Lorraine, à peu de chose près, du moins quant à ce qui concernoit ce souverain. Cette paix ne fut pas glorieuse pour la France ; mais elle étoit nécessaire. Nous n'aurions pu résister long-temps aux armées sans cesse renaissantes de l'Europe ; et de nos grands généraux il ne restoit plus que Catinat et Vendôme ; et même la réputation de ce dernier n'étoit pas encore achevée. 1697.

Tandis qu'on travailloit à cette paix, le prince de Conti fut, par l'adresse de l'abbé de Polignac, élu roi de Pologne (27 juin). Mais deux heures après, un parti beaucoup moins nombreux choisit Auguste, électeur de Saxe. L'affoiblissement de nos moyens ne nous permit de donner au prince de Conti qu'une foible escadre, avec laquelle il se rendit dans la rade de Dantzick. Là, il apprit avec certitude que son parti étoit hors d'état de le soutenir contre son rival, sacré à Varsovie le 15 septembre, onze jours avant que le prince françois fût arrivé à Dantzick. Il revint en France, abandonnant un droit qu'il ne pouvoit faire prévaloir.

Cette nomination au trône de Pologne ne produisit donc pas de guerre en Europe ; mais déjà il s'en préparoit une, qui devoit être et longue et terrible. Charles II, roi d'Espagne, 1698 à 1700.

1698 à 1700. atteint d'une maladie incurable, approchoit de sa fin, et n'avoit pas d'enfans. Son plus proche héritier étoit Louis XIV, petit-fils de Philippe III, par sa mère, fille aînée du monarque espagnol. L'empereur Léopold descendoit de la cadette. Il est vrai que Louis XIII, ainsi que Louis XIV, en épousant, l'un, Anne-Marie, l'autre Marie-Thérèse d'Autriche (fille aînée de Philippe IV), avoient renoncé à la couronne d'Espagne ; mais l'esprit de ces renonciations étoit que les deux monarchies ne pussent se trouver réunies dans les mêmes mains. On respectoit cet esprit, si l'on appeloit au trône d'Espagne un descendant de Louis qui ne posséderoit point celui de France. Ce fut à quoi Charles II ne songea pas d'abord. Louis, Guillaume et la Hollande demeurèrent d'accord d'un partage de toute la succession du roi d'Espagne, qui, outre ce royaume, possédoit celui des deux Siciles, la Flandre, une portion de l'Italie, plusieurs îles dans l'Océan et la Méditerranée, les Philippines dans la mer des Indes, enfin, l'empire du Mexique et du Pérou. L'Angleterre et la Hollande n'avoient aucun droit à cet immense héritage ; mais elles jugèrent qu'il leur importoit de l'empêcher de tomber tout entier, même d'une manière médiate, dans les mains du roi

de France ou de l'empereur. Charles, irrité de voir partager sa dépouille, fit, à ce qu'on pense, un testament qui la donnoit toute au prince électoral de Bavière âgé de quatre ans, et petit-fils de l'empereur. Mais ce prince mourut en 1699. Comme dans le partage imaginaire fait entre les trois puissances qu'on a nommées, (avant qu'on sût qu'il y avoit un testament qui lui donnoit tout) on lui avoit assigné pour son lot, l'Espagne et l'Amérique espagnole, on fit un second partage, par lequel on donnoit l'une et l'autre à un fils puîné de l'empereur. Mais Léopold, espérant avoir l'héritage entier, n'accéda point à cet arrangement. Charles fit enfin, le 2 octobre 1700, un testament qui transmettoit toute sa succession au duc d'Anjou, second fils du dauphin, et s'il mouroit, ou devenoit roi de France, au duc de Berri, son frère, à la même condition de ne jamais posséder à la fois les deux monarchies, espagnole et françoise; à son défaut, à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur, sous la réserve aussi qu'il ne pourroit réunir l'Espagne et l'empire. A défaut de tous trois, enfin étoit appelé le duc de Savoie, petit-fils par sa mère de Philippe II. Le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, se voyant oublié dans ce testament, fit ses protestations le 1er décembre,

1698 à 1700.

1698 à 1700. et en 1703 Philippe V en donna une déclaration interprétative en sa faveur. Charles étoit mort le 1er novembre 1700. Voltaire prétend que la cour de France fut tout-à-fait étrangère à la résolution qui dicta ce testament fameux. Il l'écrivoit en 1738 au prince royal de Prusse, qui, par sa réponse, annonça qu'il ne partageoit pas cette opinion invraisemblable (1). Quoi qu'il en soit, dès le 11 novembre Louis XIV accepta le legs; son petit-fils fut proclamé à Madrid le 24, sous le nom de Philippe V, et partit de Versailles le 4 décembre. Le roi, au moment des adieux, lui dit : *Il n'y a plus de Pyrénées*. Le 3 février suivant (1701) il déclara, par des lettres patentes, lui conserver, ainsi qu'à ses enfans mâles, le droit de succéder à la couronne de France; ce qui avoit été pratiqué pour Henri III, élu roi de Pologne (2).

(1) Le roi manda à M. de Villars, alors ambassadeur à Vienne, que tous les membres du conseil d'Espagne, à l'exception d'un seul, avoient opiné pour ce dernier testament.

(2) On agita dans le conseil la question de savoir s'il falloit accepter ce testament, ou s'en tenir au partage. Le premier parti prévalut. Anquetil dit à ce sujet : *La vanité l'emporta.* Le grand Frédéric, autorité plus imposante, écrit au contraire (à Voltaire, le 20 octobre 1773), en

Une confédération ne tarda pas à se former contre Louis. Elle est connue sous le nom de la Grande Alliance. Elle fut arrêtée à la Haye le 7 septembre, entre l'empereur, l'Angleterre et la Hollande. Leur premier but étoit de démembrer, autant qu'ils pourroient, la succession du dernier roi d'Espagne. Leurs prétentions furent dans la suite poussées jusqu'à vouloir détrôner Philippe V. L'empereur n'avoit point attendu la signature du traité pour commencer les hostilités. Dès le 9 juillet, le prince Eugène, qui commandoit en Italie son armée composée de trente mille hommes seulement, avoit surpris et forcé le poste de Carpi. L'armée du roi d'Espagne fut commandée par M. de Vaudemont, les troupes (seulement auxiliaires) de Louis, par Catinat; le duc de Savoie (Victor-Amédée), beau-père du duc de Bourgogne et de Philippe V, étoit le généralissime des deux armées, auxquelles il avoit joint ses troupes peu nombreuses. Catinat obligé de reculer devant l'ennemi, éprouvant chaque jour de petits échecs, soupçonna la bonne foi de Victor-Amédée; 1701.

parlant de Louis XIV : « Tout juge impartial doit avouer » que ç'auroit été lâcheté de sa part de ne pas accepter le » testament du roi d'Espagne. »

1701. il le manda au roi, dont la loyauté rejeta ces soupçons. Le maréchal de Villeroi fut nommé pour commander en chef à la place de Catinat, qui servit un moment sous lui. Nous attaquâmes Eugène dans ses retranchemens, à Chiari, le 1er septembre. Catinat n'en étoit point d'avis. Nous perdîmes plus de cinq mille hommes. Le duc de Savoie s'exposa beaucoup; Catinat fut blessé. Voyant que Villeroi, qui avoit perdu la tête, ne donnoit aucun ordre, il donna celui de la retraite, y présida, et quitta l'armée après ce revers.

1702. Le prince d'Orange ne jouit pas long-temps du plaisir d'avoir soulevé l'Europe contre Louis XIV : il mourut le 19 mars. Son beau-père l'avoit précédé dans la tombe. Depuis le 16 septembre 1701, il avoit cessé de vivre. Louis eut le courage de reconnoître son fils Jacques III; mais ce fût la sœur de ce prince qui régna. Marie n'existoit plus depuis le 28 décembre 1694. Anne, épouse de George, prince de Danemarck, et frère du dernier roi, Christiern, monta sur le trône d'Angleterre. Elle entra dans toutes les vues de son prédécesseur; en sorte que rien ne changea dans le système de la grande alliance. Le prince Eugène continuoit de lui procurer des succès. Le 2 février, il avoit surpris et enlevé le ma-

réchal de Villeroi dans Crémone. Néanmoins 1702.
il n'avoit pu garder cette ville que la valeur des François et des Irlandois, secondée par d'heureux incidens, l'avoit forcé d'abandonner. Ce ne fut pas un malheur pour nous que cet enlèvement du général; on en eut un meilleur : le duc de Vendôme le remplaça. Son début fut un succès. Il battit, à Santa-Vittoria, un corps d'Allemands, commandé par le général Visconti (26 juillet). Peu de temps après, le 15 août, il se mesura contre Eugène en personne : la bataille, connue sous le nom de Luzara, produisit l'effet qu'il s'en étoit promis, la prise de cette ville et de Guastalla, quoique l'un et l'autre parti s'attribuât la victoire. Philippe V, venu d'Espagne en Italie, pour prendre possession du royaume de Naples, après avoir passé quelques jours dans sa capitale, s'étoit rendu à l'armée, et avoit assisté à cette bataille.

En Flandre et en Allemagne, les événemens ne furent pas très-considérables. Cependant le célèbre Marlborough acquit en Flandre beaucoup de gloire, et y jeta les fondemens de sa haute réputation. Nous en parlerons avec un peu plus d'étendue en rendant compte de la campagne suivante. En Alsace, le prince de Bade, à la tête de l'armée impériale, avoit

1702. pris Landau après quatre mois de siége. Le marquis de Villars, avec une armée fort inférieure, le battit près de Fridlingen (14 octobre). Il obtint pour récompense le bâton de maréchal. Cet avantage fut loin de pouvoir contrebalancer la perte énorme que les François et les Espagnols essuyèrent (le 22 du même mois) à Vigo, où Château-Renaud avoit conduit les galions qu'il avoit amenés du Mexique. L'amiral anglois, Rook, força le port; il prit onze galions et dix vaisseaux. Nous en brûlâmes huit autres pour qu'ils ne tombassent pas au pouvoir de l'ennemi; nous sauvâmes aussi une partie des effets précieux qui étoient sur les galions; mais l'Anglois fit encore un riche butin.

1703. Un malheur plus grand pour nous fut la défection du duc de Savoie, qui signa une ligue avec l'empereur contre la France (5 janvier). Ce fut une des principales causes de nos malheurs durant cette guerre; ils ne commencèrent pas encore cette année. Au contraire, Villars, et surtout l'électeur de Bavière, notre allié, eurent des succès en Allemagne. Ce dernier battit deux fois l'ennemi dans le même mois (11 et 28 mars). Tous deux défirent, à Hochstet, le comte de Styrum, qui commandoit les troupes impériales (20 septembre).

Le duc de Bourgogne avoit fait la campagne 1703.
précédente en Flandre, ayant sous lui le maréchal de Boufflers, contre Marlborough, qui commandoit dans ce pays les alliés. Elle n'avoit point été glorieuse pour ce maréchal qui, contraint de céder à l'ascendant d'un génie supérieur, et vaincu, sans combattre, par les marches savantes du général anglois, avoit reculé devant lui, et n'avoit pu l'empêcher de prendre Venloo, Ruremonde et Liége. En 1703, Marlborough obtint d'autres succès : il prit Bonn, résidence de l'électeur de Cologne, Hui, Limbourg.

Dans cette campagne, le duc de Bourgogne, ou du moins le maréchal de Tallard et Vauban, qui commandoient sous lui, furent plus heureux; ils n'eurent point affaire à Marlborough : ils prirent le Vieux-Brisach (6 septembre); et le 15 novembre, assiégeant Landau, Tallard, attaqué par le prince de Hesse (roi de Suède après Charles XII), défit totalement son armée, composée d'Anglois, de Hollandois et d'Allemands. En mandant cette nouvelle au roi, il lui disoit que l'armée avoit pris plus de drapeaux qu'elle n'avoit perdu de soldats. Le jour suivant, Landau fut le prix de sa victoire.

Il se passa peu de choses en Italie où Eugène n'eut point de commandement cette année.

1703. Vendôme désarma et arrêta les troupes que le duc de Savoie avoit laissées à la merci des nôtres en traitant avec l'empereur; elles ne consistoient qu'en cinq mille hommes. Ce général battit ensuite un détachement de cavalerie. Nous eûmes des avantages sur mer. M. de Coetlogon, tombant sur cinq vaisseaux anglois et hollandois, en prit quatre, et coula le cinquième à fond. M. de Saint-Pol battit une flotte hollandoise; mais nous éprouvâmes deux événemens fâcheux : Villars, qui s'accordoit mal avec l'électeur de Bavière, harcelé d'ailleurs par le ministre Chamillart, prévenu contre lui, demanda sa retraite, et l'obtint. D'un autre côté, nous eûmes un ennemi de plus dans le roi de Portugal, qui prit part à la grande alliance.

1704. Aussi la France, qui depuis quarante ans avoit eu des succès presque continuels, éprouva cette année les plus grands revers. L'empereur et son fils aîné, Joseph, roi des Romains, ayant renoncé (le 12 septembre 1703) à leurs prétentions sur la monarchie espagnole, l'archiduc Charles, fils puîné de Léopold, prit le titre de roi d'Espagne. Les Anglois surprirent (4 août) Gibraltar qui leur est resté, et dont ils ont achevé de faire une forteresse qu'on peut dire imprenable.

L'archiduc Charles ayant voulu, avec huit mille hommes de troupes angloises et hollandoises, pénétrer en Espagne par le Portugal, M. de Berwick, à la tête d'une armée françoise, prit plusieurs places dans ce royaume : succès peu durable ; il les perdit avant la fin de l'année. En Italie, MM. de Vendôme et La Feuillade firent des conquêtes; mais nous fûmes écrasés, en Allemagne, à la bataille d'Hochstet (13 août). Eugène et Marlborough foudroyèrent notre armée et celle de Bavière, sous les ordres de l'électeur et des maréchaux de Marsin et de Tallard. Ce dernier eut la douleur d'y voir périr son fils, fut blessé lui-même, et fait prisonnier. Vingt-sept bataillons et quatre régimens de dragons, qui étoient dans le village de Bleinheim, se rendirent sans avoir même essayé de se défendre. Il en résulta pour nous la perte de quatre-vingts ou cent lieues de pays, du Danube au-delà du Rhin, et celle de Landau, quoique bien défendu par M. de Laubanie. 1704.

Quelques protestans fanatiques des Cevennes, dans le Bas-Languedoc, choisirent pour se révolter le moment où le roi avoit à soutenir les efforts de l'Europe presque entière. Sous le nom de camisards, ils prirent les armes, et attaquèrent principalement ceux qui n'en avoient point. Ils commirent des

1704. cruautés sans nombre contre le clergé, massacrant, brûlant, pillant tout ce qui tomboit sous leurs mains. La Hollande et l'Angleterre leur fournirent des munitions et des officiers. Le maréchal Montrevel les combattit, en 1703, sans pouvoir les réduire; ils battirent même quelques troupes de marins employées contre eux. Cette année, le maréchal de Villars fut chargé de les soumettre. La grande difficulté, c'étoit de les trouver; ils se retiroient dans des bois et des cavernes. Villars, après s'en être fait craindre, leur proposa une amnistie. Leur chef, garçon boulanger, nommé Cavalier, accepta la pacification. Elle alloit être générale, lorsque des émissaires anglois et hollandois vinrent détacher de lui les plus obstinés. Il fit néanmoins sa paix particulière, obtint une amnistie, un brevet de colonel, et une pension de douze cents francs. Mais bientôt il passa en Angleterre, servit cette puissance en Espagne, et finit par être gouverneur de Jersey. Les troubles des Cevennes ne furent terminés que par le maréchal de Berwick, qui remplaça Villars, rappelé du Languedoc pour servir en Allemagne. Le nouveau général fut obligé d'employer le fer et le feu pour détruire cette rébellion, la dernière à laquelle le protestantisme se soit livré.

Les armes françoises se maintinrent avec honneur pendant cette campagne. En Italie, La Feuillade et M. de Vendôme firent des conquêtes. Le dernier y soutint une action sanglante contre le prince Eugène à Cassano. Ce prince y fut blessé, et Vendôme eut un cheval tué sous lui. L'avantage nous resta; il ne fut point décisif. 1705.

En Allemagne, Villars, avec des forces inférieures, se trouvant opposé à Marlborough, prit une position si avantageuse, qu'il couvrit la Champagne, où les ennemis s'étoient vantés de porter le théâtre de la guerre, et qu'ils n'osèrent l'y attaquer.

Mais l'année suivante ne fut, pour ainsi dire, marquée que par nos revers. On proclama l'archiduc Charles, à Madrid, roi d'Espagne; il est vrai qu'il n'y put rester longtemps. En Flandre, le maréchal de Villeroi, par une impéritie aperçue de tout le monde, et dont il fut averti en vain, perdit, à Ramilies, son armée, sa réputation, et, par suite de sa défaite, la portion de cette contrée qui appartenoit à l'Espagne. 1706.

Ce désastre devint l'occasion d'un autre non moins funeste en Italie. Vendôme y avoit remporté, à Calcinato (19 avril), une victoire signalée sur les Impériaux, commandés par un

1706. général danois; ce qui avoit forcé Eugène, arrivé le lendemain, de se retirer dans le Trentin, pour y attendre des renforts d'Allemagne. Peu après, Vendôme est rappelé pour prendre la place de Villeroi, et le duc d'Orléans lui succède en Italie. Le duc de La Feuillade, fils du maréchal, assiégeoit Turin depuis assez long-temps avec une armée formidable : Eugène fond sur elle (5 septembre), force ses retranchemens; le duc d'Orléans est blessé, le maréchal Marsin est pris, et meurt d'une blessure qu'il a reçue. Notre armée se retire dans le Dauphiné, de sorte qu'en moins de quatre heures nous perdons le Modenois, le Mantouan, le Milanois, le Piémont et le royaume de Naples. Le duc d'Orléans avoit voulu qu'on sortît des lignes pour aller au-devant d'Eugène; mais des ordres donnés par Chamillart, homme sans capacité, beau-père de La Feuillade, portoient que si l'ennemi se présentoit, il falloit l'attendre dans les retranchemens. Villars, en Allemagne, conserva l'honneur national.

1707. En Espagne, le frère du maréchal, le comte de Villars, reprend l'île de Minorque (5 janvier). Le maréchal de Berwick, qui avoit commandé dans ce royaume avec succès en 1704, et qui avoit été rappelé, y revint avec

des troupes espagnoles et françoises; il gagna 1707.
une bataille de la plus grande importance, celle d'Almanza, sur les frontières du royaume de Valence (25 avril). Le marquis d'Avaray eut une grande part à la gloire de cette journée, dont le résultat fut presque décisif pour Philippe V. Le duc d'Orléans, arrivé le lendemain, prit plusieurs places, entre autres Lérida, devant laquelle avoit échoué le grand Condé. Le duc de Noailles conquit toute la Cerdagne.

Mais l'ennemi étoit en France. La Provence étoit ravagée par Eugène et le duc de Savoie; ils assiégèrent Toulon : ce fut sans succès.

Villars augmenta sa réputation en Allemagne; il força les lignes des Impériaux à Stolhofen, en Souabe, s'empara du duché de Wirtemberg, et gagna une bataille à l'abbaye de Lorch; mais un de ses lieutenans-généraux s'étant laissé surprendre et battre, il fallut que Villars repassât le Rhin.

Dans cette campagne, on confia le comman- 1708.
dement de l'armée de Flandre au duc de Bourgogne, petit-fils du roi et son présomptif héritier. C'étoit le duc de Vendôme qui devoit être le véritable général; il fut sans cesse contrarié par le conseil du prince. Quoique nos forces fussent plus considérables que celles

1708. de l'ennemi, Eugène et Marlborough les mirent en fuite à Oudenarde. Notre perte n'étoit pas très-grande; mais les suites en furent déplorables. Nous laissâmes Eugène, plus foible que nous, assiéger et prendre Lille en notre présence. La place, sous les ordres de M. de Boufflers, se défendit deux mois, et la citadelle six semaines de plus. Le maréchal de Boufflers eut la pairie pour prix de sa défense qui fut jugée très-belle.

Villars étoit dans la Savoie où il y eut des places prises de part et d'autre. En Espagne, le duc d'Orléans fit quelques progrès.

1709. Cette année fut marquée par un hiver des plus rigoureux dont on ait gardé la mémoire en France, et par la bataille de Malplaquet, livrée par Villars à Marlborough et à Eugène. Les soldats, qui depuis trois jours manquoient de pain, jetèrent gaîment celui qu'on venoit de leur donner pour courir au combat. Ce fut la bataille la plus sanglante de toute cette guerre. Les ennemis restèrent maîtres du champ de bataille, quoiqu'ils eussent perdu bien plus de monde que nous; mais ils en avoient davantage. Villars fut blessé. Boufflers, quoique son ancien, avoit voulu servir sous lui; il fit la retraite sans laisser ni canons ni prisonniers. Le grand Frédéric attribue la

défaite de Villars à une négligence de ce général : il avoit à sa droite un marais qu'il crut impraticable. Ce n'étoit qu'un pré sec; les Prussiens le passèrent, et le prirent en flanc (1). 1709.

Le comte du Bourg qui, en 1706, s'étoit déjà distingué en Allemagne, y rendit un plus grand service cette année : il défit près de Rumersheim, village d'Alsace, le comte de Merci, qui avoit un corps de neuf mille hommes, et l'empêcha ainsi de pénétrer dans cette province sur laquelle il s'étoit porté. Il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et mourut maréchal de France.

En Espagne, le marquis de Bai, qui avoit pris Alcantara en 1706, Ciudad-Rodrigo en 1707, battit cette année (7 mai) milord Gallowai. Le duc de Noailles y remporta aussi deux avantages marqués.

La fortune changea : le marquis de Bai fut battu à Sarragosse, le 20 août. Louis XIV se vit obligé, pour défendre ses propres Etats, de retirer les troupes qu'il avoit en Espagne. Philippe V parut sans ressources. L'attache- 1710.

(1) Instruction militaire du roi de Prusse, article 8. L'illustre auteur dit à ce sujet : « Il faut tont voir par ses » yeux, et ne pas imaginer que de pareilles attentions » soient de peu de conséquence. »

1710. ment des Espagnols et les talens du duc de Vendôme, envoyé à son secours par son aïeul, lui en fournirent. Ce général gagna la bataille de Villa-Viciosa, où Philippe commanda en personne une aile de l'armée : ses affaires se rétablirent.

Celles de France étoient dans une situation alarmante. Nous perdîmes Douai et plusieurs autres places de la Flandre françoise. Le duc de Noailles sauva, dans le Languedoc, la ville de Cette, attaquée par une escadre de vingt-quatre vaisseaux. Nos finances étoient dans l'état le plus délabré. On établit l'impôt du dixième, qui fut enregistré par la chambre des vacations, tant le besoin étoit urgent (1). Le roi avoit fait déjà d'inutiles efforts pour obtenir la paix ; il les renouvela dans la petite ville hollandoise de Gertrudenberg. Il fut réduit au point d'offrir de l'argent pour détrôner son petit-fils ; on poussa l'outrage jusqu'à exiger qu'il le chassât lui-même de l'Espagne ; car ce

(1) La Place, dans son *Recueil de Pièces intéressantes*, et Duclos dans ses *Mémoires*, disent que le roi, ne se prêtant pas à cet expédient, son confesseur le Tellier parvint à le déterminer, en l'assurant qu'il étoit le maître et le propriétaire de tous les biens de son royaume. On peut se rappeler qu'un des flatteurs de Buonaparte lui tint exactement le même langage.

n'étoit pas dans des vues pacifiques et sérieu- 1710.
sement que de telles propositions purent être faites. Ce fut alors qu'il dit dans le conseil : » Puisqu'il faut avoir la guerre, j'aime mieux » la faire à mes ennemis qu'à mes enfans. »

Le maréchal de Villars envoyé en Flandre n'avoit pu y rien opérer, faute de troupes suffisantes, et parce qu'il lui étoit défendu d'exposer le peu d'hommes qu'il commandoit. En partant pour cette campagne, il dit au roi : « Sire, je vais combattre vos ennemis, et vous » laisse au milieu des miens. » Effectivement, jamais général n'excita plus d'envie ; mais le roi sut le garantir de tous les traits dont on vouloit le percer.

La guerre ne fut pas très-vive cette année. 1711.
Il ne se fit rien en Allemagne, ni en Savoie. Les affaires de Philippe V prospéroient toujours en Espagne. Le duc de Noailles, depuis maréchal, prit Gironne au plus fort de l'hiver. La ville basse fut d'abord emportée d'assaut, et la ville haute capitula ensuite (23 et 25 janvier). En Flandre, le comte de Gassion, le marquis de Coigni et le maréchal de Montesquiou obtinrent des avantages. Villars sut éviter, par ordre de la cour, une bataille que désiroit Marlborough, mais ne put l'empêcher de prendre Bouchain.

1711. Un célèbre armateur de Saint-Malo, Duguay-Trouin, déjà signalé par un grand nombre de belles actions, et qui alors commandoit une escadre, fit dans les mois de septembre et d'octobre, contre Rio-Janeiro, dans le Brésil, une expédition qui causa un dommage de plus de vingt-sept millions aux Portugais. Cet épisode de la guerre de la Succession ne pouvoit influer sur le dénouement. Deux causes inattendues l'amenèrent : la disgrâce de Marlborough, et la mort de l'empereur. La duchesse de Marlborough, favorite de la reine d'Angleterre, offensa cette princesse, qui résolut d'ôter au duc l'immense crédit dont il jouissoit dans le royaume. C'étoit un grand acheminement à la paix, à laquelle il étoit opposé par ambition et par le désir qu'il partageoit avec Eugène et le grand pensionnaire de Hollande, Heinsius, d'écraser Louis XIV. D'un autre côté, l'avènement de l'archiduc Charles à l'Empire changeoit les intérêts de l'Europe. Léopold étoit mort en 1705 (6 mai). Joseph, son successeur, mourut cette année (17 avril). Son frère l'archiduc, héritier de tous ses Etats sous le nom de Charles VI, fut élu empereur. On avoit craint de voir l'Espagne sous l'influence de Louis XIV; il devenoit plus dangereux qu'elle fût possédée immédiatement par un souverain

non moins puissant. Dès lors Louis XIV, accablé par une si longue guerre contre tant de nations, devoit paroître bien moins redoutable pour l'indépendance européenne, qu'une puissance que cette même guerre avoit beaucoup fortifiée. Cette raison, jointe à la détermination d'ôter à Marlborough son crédit, ce qui n'eût été ni facile, ni sans danger pendant la guerre, tant sa gloire lui avoit acquis de prépondérance, ces deux motifs réunis décidèrent la reine Anne à se détacher incessamment de la grande alliance. Les conditions préliminaires d'un traité furent signées à Londres dans le mois d'octobre. Néanmoins, l'Angleterre ne retira pas encore ses troupes. 1711.

Un congrès s'ouvrit à Utrecht le 29 janvier: 1712.
la guerre n'en continua pas moins. Elle produisit peu d'événemens en Espagne. Il n'en fut pas de même en Flandre. Marlborough, destitué de tous ses emplois, n'y commandoit plus. Le prince Eugène prit le Quesnoi (7 juillet). Dix jours après, les Anglois se retirent de l'armée des alliés. Malgré cette séparation, Eugène, encore plus fort que nous, assiége Landrecies. Villars attaque d'abord le poste de Denain, qui étoit entre le camp des ennemis et Marchiennes, où ils avoient leurs magasins. Il force les retranchemens de Denain (24

1712. juillet), prend Marchiennes six jours après, et, dans les mois de septembre et d'octobre, Douai, le Quesnoi et Bouchain. Avant qu'il fût parti pour l'armée, le roi lui avoit déclaré qu'en cas de revers il étoit résolu à convoquer toute sa noblesse et à s'ensevelir sous les ruines de la monarchie.

1713. Les succès de Villars facilitèrent singulièrement la conclusion de la paix. Elle fut signée à Utrecht le 11 avril. Il y eut divers traités entre la France et les alliés. On céda au roi de Prusse la ville de Gueldre, avec une partie de la Gueldre espagnole, et l'on promit de lui donner le titre de *Majesté*. Quant à la Savoie, les limites entre elle et la France furent réglées par la sommité des Alpes, et le duc de Savoie fut reconnu roi de Sicile, conformément à la cession qui lui avoit été faite de cette île par l'Espagne. Avec l'Angleterre, il fut stipulé que Louis reconnoissoit la succession à la couronne dans la ligne protestante de la maison d'Hanovre; que les fortifications de Dunkerque seroient démolies et le port comblé; que l'île de Terre-Neuve, la baie d'Hudson et l'Acadie seroient cédées à la Grande-Bretagne. L'Espagne lui laissa Gibraltar et Port-Mahon, et lui accorda pour le commerce de l'Amérique des priviléges re-

fusés aux François. La Hollande obtint une 1713.
barrière considérable ; et la France, la restitution de Lille, Ayres, Béthune et Saint-Venant. Dès le 5 novembre de l'année précédente, Philippe, pour lui et ses descendans, avoit renoncé à la couronne de France ; le duc de Berri, petit-fils de Louis XIV, et le duc d'Orléans, à leurs prétentions sur l'Espagne. Ces renonciations, convenues dans les préliminaires avec la Grande-Bretagne, firent partie du traité définitif avec elle et la Hollande. On les inséra en marge des lettres patentes du 3 février 1701, qui avoient conservé à Philippe V et à ses fils le droit de succession au royaume de France.

Telles furent les conditions principales des traités qui rendirent la paix à l'Europe, à l'exception de l'Empire et de l'Espagne ; car l'empereur ne voulut point accéder au traité d'Utrecht. La guerre, continuée avec lui, ne fut plus qu'une suite de succès pour la France. Villars, après avoir pris plusieurs villes, sans éprouver de résistance, fait investir Landau, et s'en rend le maître. Il passe le Rhin, et défait le général Vaubonne dans ses retranchemens (20 septembre); puis assiége et prend Fribourg, capitale de l'Autriche antérieure, après une défense opiniâtre. Ce fut la dernière

1713. action de la guerre. Villars et Eugène se rendirent à Rastadt le 26 novembre, pour traiter de la paix entre les deux souverains.

1714. Le traité signé le 6 mars entre les deux généraux remit les choses, par rapport aux frontières du côté de l'Allemagne, dans l'état réglé par la paix de Riswick, et, par rapport aux Pays-Bas, dans celui qui avoit été convenu à Utrecht. L'empereur conserva ce qu'il avoit acquis en Italie, les royaumes de Naples et de Sardaigne, le duché de Milan, les ports et les côtes de la Toscane. Le traité avec l'Empire fut conclu à Baden en Argaw (7 septembre). Il contient à peu près les mêmes clauses que celui de Rastadt, dont il est comme la ratification. Dans aucun des deux Philippe V ne fut reconnu, et Charles VI continua de garder le vain titre de roi d'Espagne, quoique son concurrent possédât le royaume. Philippe ne jouit paisiblement de la totalité de ses Etats qu'en 1715. La Catalogne, déclarée pour l'archiduc Charles, résistoit toujours. Sa capitale, Barcelonne, souffrit un blocus de onze mois, soixante et un jours de tranchée ouverte, et ne se rendit qu'après un assaut (12 septembre). Majorque, qui avoit suivi le même parti, fut forcée l'année suivante par le chevalier d'As-

feld. Tels furent les derniers événemens de la guerre de la Succession. 1714.

A peine Louis l'eut-il terminée, en ce qui concernoit directement ses Etats, qu'il vit sa postérité, en France, réduite à un arrière-petit-fils. Louis, dauphin, son fils (1), étoit mort en 1711 (14 avril). Il laissa trois fils : Louis, duc de Bourgogne, mort en 1712 (1er février), Philippe, devenu roi d'Espagne, et Charles, duc de Berri, qui mourut cette année (4 mai).

Le duc de Bourgogne eut trois fils : deux nommés ducs de Bretagne, et morts, le premier, en 1705; l'autre le 8 mars 1712; et un troisième, duc d'Anjou.

Louis XIV, n'ayant plus d'enfans légitimes, sentit redoubler sa tendresse pour ses enfans naturels, et en donna une preuve éclatante au duc du Maine et au comte de Toulouse, nés de Mme de Montespan, et qu'il avoit légitimés. Une déclaration, rendue en 1694 le 5 mai, leur avoit déjà attribué la préséance sur les pairs; et cette préséance fut confirmée par un édit du mois de mai 1711. Un autre, enregistré

(1) Louis XIV fut père de deux autres fils, et de trois filles. Tous moururent très-jeunes.

1714 au parlement le 2 août de cette année 1714, appela les légitimés et leurs descendans à la couronne, au défaut des princes du sang; et une déclaration du 23 mai 1715 rendit leur condition égale en tout à celle de ces princes. Le 30 août, Louis, qui sentoit approcher sa fin, envoya au parlement son testament, fait le 2 du même mois, avec ordre de ne l'ouvrir
1715. qu'après sa mort. Il vécut encore un an, et mourut avec courage le 1er septembre, à huit heures et un quart du matin, âgé de soixante-dix-sept ans moins quatre jours. Dans ses derniers momens il dit à son successeur: « J'ai » trop aimé la guerre; ne m'imitez point en » cela, non plus que dans les trop grandes » dépenses que j'ai faites. » Ses dernières années ayant été malheureuses, il fut peu regretté. L'ingratitude et la légèreté du peuple allèrent jusqu'à se réjouir de sa mort. L'éclat de son règne, les prospérités de tous les genres qu'il avoit répandues sur la France, la grandeur d'âme qu'il montra dans les jours de son adversité, tout fut oublié en un moment; et nul autre exemple n'a mieux prouvé que l'accomplissement des devoirs d'un prince ou d'un ministre doit être désintéressé; qu'en faisant du bien aux hommes on n'est pas toujours sûr d'exciter leur reconnoissance. Louis XIV fut

singulièrement déprimé par la secte qui, dans le dernier siècle, arbora la bannière philosophique. Le grand Frédéric défend sa mémoire, attaquée par d'Alembert, qui lui reprochoit d'avoir donné l'exemple des grandes armées. Cet usage, dit le roi de Prusse, avoit été introduit par les Romains. Louis XIV, prévoyant des guerres inévitables, ne vouloit pas être pris au dépourvu. « Il voyoit la mai- 1715.
» son d'Espagne près de s'éteindre; ne devoit-
» il pas se mettre en posture de profiter des
» événemens favorables que l'occasion lui
» présentoit? Les grandes armées ne nuisent
» ni à l'agriculture, ni à l'industrie. En tout
» pays il ne peut y avoir qu'un certain nombre
» d'agriculteurs et d'ouvriers proportionné
» au terrain et à l'étendue du débit; le surplus
» deviendroit mendiant ou voleur de grand
» chemin. Ces nombreuses armées font cir-
» culer les espèces, abrègent les guerres. Ni
» le laboureur, ni le manufacturier, ni l'homme
» de loi, ni le savant, ne se détournent de leurs
» ouvrages. Le soldat défend la patrie. Au-
» trefois, à la première alarme, tout devenoit
» soldat; les champs restoient en friche, les
» métiers oisifs; les soldats mal payés, mal
» entretenus, mal disciplinés, ne vivoient que
» de rapines. Tout cela est bien changé....

1715. » Pour Louis XIV, ce seroit proprement à » des François à le défendre. Il leur a donné » de belles manufactures, de belles frontières, » et les a si bien fortifiées, qu'il a rendu son » royaume presque inattaquable. Il a protégé » les lettres. » L'énumération pouvoit être beaucoup plus étendue. Louis XIV donna tout à la France : commerce, marine, arts, lois, grandes routes, établissemens de tous les genres. Aucun autre de ses rois n'a déployé plus de grandeur et de magnificence, n'eut un extérieur plus agréable et plus imposant, ne réunit plus de qualités aimables. Sans être aussi populaire que Henri IV, il a donné mille preuves d'une extrême bonté. L'abbé de Choisy raconte que M. de la Rochefoucauld se plaignoit devant Louis XIV de l'embarras où le mettoient ses dettes. « Est-ce ma faute ? lui » dit le roi; que n'en parlez-vous à vos amis; » et deux heures après il lui envoya cinquante mille écus. Cette libéralité, quelques autres du même genre, au nombre desquelles il faut placer les loteries d'objets précieux gratuitement distribués à la cour, furent sans doute excessives. C'étoit trop légèrement prodiguer la fortune publique. On a vu qu'il avoua noblement cette faute à son successeur; mais voici quelques autres traits dont la beauté ne souffre

aucune restriction. Un jour on lui fit attendre une demi-heure sa chaussure. Quelqu'un s'avisa de gronder le valet de garde-robe : « Laissez-le en paix, dit le roi ; il est assez fâché. » Un autre serviteur, plus malheureux, laissa tomber la cire brûlante d'une bougie sur sa jambe nue. Il se contenta de dire avec douceur : « Au moins, donnez-moi de l'eau de la reine de Hongrie. » Lauzun, qui à la vérité pouvoit avoir raison de se plaindre du roi, s'oublia jusqu'à lui dire, le poing fermé, qu'il ne le serviroit jamais. Le roi jeta brusquement par la fenêtre une canne qu'il avoit à la main, en disant : « Je serois au désespoir si j'avois frappé un gentilhomme. » Une autre fois, en ayant reçu une réponse insolente : « Ah ! s'écria-t-il, si je n'étois pas roi, je me mettrois en colère. » Jamais ce monarque ne pourra être surpassé dans l'art de dire à propos de ces mots justes, flatteurs et pleins de charmes qui gagnent les cœurs. Le maréchal Duplessis témoignant un extrême regret et une sorte de désespoir d'être hors d'état (par son grand âge) de faire la campagne de 1672, le roi lui dit, en l'embrassant : « M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise ; il est agréable de se reposer après tant de 1715.

1715. » victoires. » Au marquis d'Uxelles, qui paroissoit honteux d'avoir rendu Mayence après plus de cinquante jours de tranchée ouverte : « Marquis, vous avez défendu la place en » homme de cœur, et capitulé en homme » d'esprit. » A Bontemps, valet de chambre désintéressé, qui demandoit une charge vacante pour un parent de la famille du mort : « Bontemps, demanderez-vous toujours pour » les autres ? je donne la charge à votre fils. »

Un jeune duc, qui avoit quelques torts à se reprocher, fit voir tant d'intrépidité durant le siége de Mons, que le roi, dont il avoit encouru la disgrâce, lui rendit sa faveur en lui disant : « Nous n'étions pas contens l'un de » l'autre ; oublions le passé, M. le duc, et ne » datons que de Mons. »

Nous avons vu avec quelle grandeur d'âme il prit, avant la bataille de Denain, la résolution de périr, s'il le falloit, avec la monarchie, ébranlée par Eugène et Marlborough. Ce n'est peut-être pas tout-à-fait injustement qu'on lui a reproché d'avoir entrepris, sans des motifs assez graves, la guerre de 1672 ; mais celle de la Succession, qui pensa le perdre, étoit légitime ; et, dans le temps où il étoit aux prises avec l'Europe presque tout entière, il fit preuve d'une magnanimité au-

dessus de tout éloge. Le Portugal se déclara 1715.
pour nous en 1701, et contre nous en 1703. Le roi Pierre II étant mort en 1706, Jean V, son successeur, invité par Louis XIV à changer de parti, répond que si Louis juge qu'il le puisse sans blesser sa réputation et l'intérêt de son peuple, il est prêt à faire ce qu'on désire. Louis, après avoir examiné la question, lui conseille de tenir ses engagemens, et de s'en remettre à la Providence sur le temps où il sera convenable de renouer l'ancienne alliance entre les deux Etats. Ce trait d'une admirable franchise et du plus noble désintéressement est cité dans les Mémoires de l'abbé de Montgon (1).

Nous n'avons point parlé des maîtresses de Louis XIV. Ces foiblesses des rois doivent, en général, tenir très-peu de place dans l'histoire. Il faut en reléguer les détails dans les Mémoires historiques, à moins qu'elles n'aient eu sur les événemens une influence marquée. Louis XIV eut, entre autres maîtresses, M[lle] de la Vallière, dont il fut aimé, et qui lui donna deux enfans: le comte de Vermandois et M[lle] de Blois (Marie-Anne), qui épousa le prince de Conti. Après

(1) Mémoires trop prolixes, mais où il se trouve un petit nombre de faits bien intéressans, dont nous ferons usage.

1715. Mlle de la Vallière vint Mme de Montespan, moins tendre qu'intéressée. Il naquit de ce commerce plusieurs enfans que le roi légitima, comme ceux de Mlle la Vallière, entre autres le comte de Toulouse, Mademoiselle de Nantes et Mlle de Blois (Françoise-Marie). La première épousa Louis III, duc de Bourbon; et l'autre, Philippe II d'Orléans, depuis régent de France; mariages peu convenables, qu'un excès de tendresse fit désirer au roi, et qu'un excès de complaisance fit agréer aux princes de son sang. Louis XIV avoit changé de sentiment à cet égard; car, en parlant de ses enfans naturels, et en général de ceux des rois, on assure qu'il avoit dit précédemment: « Ces enfans-là ne devroient pas se marier. » Mme de Fontanges, *sotte comme un panier*, s'il faut croire l'abbé de Choisy, présomptueuse et prodigue à l'excès, interrompit un moment la faveur de Mme de Montespan; mais elle mourut en couches. Mme de Montespan reprit son empire, que lui fit perdre Mme de Maintenon, qui fut, dit-on, mariée en secret à Louis XIV. Il n'existe, à cet égard, que de très-grandes probabilités.

On ne peut se dispenser de dire un mot de l'homme au masque de fer, que les Mémoires de Perse, et Voltaire ensuite, ont rendu si

fameux. Ces Mémoires, en supposant que 1715.
l'homme au masque étoit le comte de Vermandois, n'ont répandu qu'une erreur sans conséquence. Il n'en est pas de même de Voltaire, qui a donné à entendre, et dont les éditeurs ont affirmé que c'étoit un frère aîné de Louis XIV, un enfant adultérin d'Anne d'Autriche. La manière dont cet auteur raconte le fait dans son Siècle de Louis XIV, est inexacte. Lui-même a, dans ses ouvrages postérieurs, relevé quelques-unes de ses erreurs, mais non pas toutes. Il raconte que « quelques mois après » la mort de Mazarin, on envoya (sans dire » d'où, ce qui étoit essentiel) au château de » l'île Sainte-Marguerite, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, de la figure la plus belle et la » plus noble. Il portoit un masque, dont la » mentonnière avoit des ressorts d'acier qui » lui laissoient la liberté de manger, avec le » masque sur le visage. On avoit ordre de le » tuer s'il se découvroit..... Le marquis de » Louvois alla le voir, et lui parla debout, et » avec une considération qui tenoit du respect..... Le gouverneur s'asseyoit rarement » devant lui.... » *Chamillart*, que son gendre conjuroit à genoux de lui apprendre quel étoit ce personnage, répondit, « que *c'étoit*

1715. » *le secret de l'Etat, et qu'il avoit fait serment* » *de ne le révéler jamais.* » Voltaire, dans son Dictionnaire philosophique, article *Ana*, dit en parlant de l'homme au masque : « Celui qui » écrit cet article en sait peut-être plus que le » P. Griffet (qui a disserté sur cette anecdote), » et n'en dira pas davantage. » Il paroît bien évident que par *ce respect de Louvois*, *ce secret de l'Etat*, cette affectation mystérieuse d'en savoir plus qu'on n'en veut dire, Voltaire ne peut vouloir désigner qu'un fils naturel de la reine; car à qui le fier Louvois eût-il pu parler avec tant de respect, puisque l'auteur du Siècle de Louis XIV avertit qu'au temps de la *reclusion* de l'homme au masque, il ne disparut de l'Europe aucun personnage considérable? Et si ce n'étoit pas un fils né pendant le mariage de Louis XIII et même avant Louis XIV ou son frère, en quoi l'Etat pouvoit-il être intéressé à cette aventure, surtout après la mort de cet infortuné? On va plus loin : après cette mort, quand c'eût été le frère aîné de Louis XIV, le royaume se trouvoit sans intérêt dans cette affaire. Une foiblesse d'Anne d'Autriche n'eût été que le secret de la reine, et non celui de l'Etat. Nous convenons cependant qu'il auroit été convenable d'ensevelir un tel scandale dans un éternel oubli.

Les auteurs de l'édition de Voltaire, faite à Kehl, citent, dans les Eclaircissemens sur le tome 1er du Dictionnaire philosophique, un morceau tiré d'une édition des Questions sur l'Encyclopédie (1), faite *in*-8°, à Londres, en 1771, morceau dans lequel se trouve établie la supposition de l'existence d'un frère aîné de Louis XIV; supposition d'autant plus importante que, suivant les éditeurs, la version de « l'anecdote donnée comme une addition dans » l'édition de 1791, passe, chez bien des » gens de lettres, pour être de Voltaire lui- » même. Il a connu (ajoutent-ils) cette édition, » et n'a jamais contredit l'opinion qu'on y » avance au sujet de l'homme au masque de » fer. » Ils ont soin d'observer que Voltaire étoit à portée d'avoir de bonnes instructions. « La reine, disent-ils, aura pu s'imaginer que » c'étoit par sa faute qu'il ne naissoit point » d'héritier à Louis XIII. La naissance du » masque de fer l'aura détrompée. » La reine n'a pas pu se croire stérile avant la conception de Louis XIV, puisquelle avoit fait une fausse couche bien des années auparavant. (Bassompierre, Vittorio-Siry, Mme de Motteville.) 1715.

(1) Ces Questions, comme on sait, ont été fondues dans le Dictionnaire philosophique par les éditeurs de Kehl.

1715. Quelques uns ont dit que l'homme au masque étoit un frère jumeau de Louis XIV, et venu au monde après lui ; mais il n'y auroit eu aucun motif d'enlever son état à un tel prince, aucune espèce de danger à l'en laisser jouir. D'autres ont prétendu que c'étoit un fils légitime d'Anne d'Autriche, secrètement mariée à Mazarin, qui n'étoit point engagé dans le sacerdoce. Tous ces divers romans ont pris naissance dans la narration de Voltaire, reconnue par lui-même erronée en quelques points et démontrée fausse en plusieurs autres par différens écrivains. La date de la mort du personnage en question est connue, c'est le 3 mars 1703 qu'il fut enterré à Saint-Paul. On prétend que, peu de jours avant de mourir, il dit qu'il croyoit avoir environ soixante ans. Il seroit donc né vers 1643. Il n'étoit donc pas, comme quelques uns l'ont écrit, fils de Buckingham, assassiné en 1628, quinze ans avant la naissance de l'homme au masque. Ce n'étoit pas non plus un frère aîné de Louis XIV, né en 1638, cinq ans avant lui, ni même de Monsieur, né en 1641.

Quel étoit donc, demandera-t-on, cet homme au masque de fer ? Il nous paroît probable que le mot de l'énigme a été trouvé par M. Roux-Fazillac, auteur d'une brochure im-

primée en l'an 9 (qui correspond à l'année 1715.
1800 ou 1801), et déposée à la Bibliothèque Royale. Dans une dissertation préliminaire, il rappelle ces marques d'un profond respect que Voltaire suppose données au masque de fer, et observe avec raison « qu'on cherche » vainement la preuve de ces assertions hasar» dées, et qu'on est forcé de les révoquer en » doute, quel que soit le caractère de l'histo» rien. » Il auroit pu dire, à cause du caractère de l'historien; car dans ce Siècle même de Louis XIV, il se trouve plus d'un fait apocryphe : il faut d'abord écarter ce que Voltaire a dit de Louvois, apprécier sa mystérieuse réticence qui, n'apprenant rien, laisse soupçonner tout ce qu'on voudra, supprimer ce masque de fer, pour lui en substituer un de velours que portoit le prisonnier, non pas sans doute constamment, mais en de certaines circonstances, rectifier plusieurs autres faits également inexacts, articulés dans le Siècle de Louis XIV, touchant ce personnage fameux. Il n'est pas vrai, par exemple, que l'homme au masque ait été arrêté quelques mois après la mort de Mazarin, arrivée en 1661. Il ne le fut que bien des années après; ce qui déjà commence à dissiper le soupçon de la paternité de Mazarin. Il n'est pas vrai qu'il ait été con-

1715. duit immédiatement aux îles Sainte-Marguerite. Il fut auparavant, et long-temps, enfermé à Pignerol. Tant d'inexactitudes en font présumer d'autres, et le merveilleux s'éclaircit. Enfin, M. Roux-Fazillac achève de le dissiper en faisant connoître avec certitude par la correspondance de M. de Saint-Mars, gardien du prisonnier dont il s'agit à Pignerol, aux îles de Sainte-Marguerite et à la Bastille, qu'il a eu constamment dans ces trois endroits successifs la garde du comte Matthioly, attaché au duc de Mantoue, de Matthioly qui avoit indignement trompé Louis XIV, et que ce prince fit enlever, près de Turin, le 2 mai 1679. Saint-Mars écrivit à Louvois que, pendant la translation de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite, le public, voyant la voiture couverte d'une toile cirée, se livroit à toutes sortes de conjectures touchant l'inconnu. Les uns disoient que c'étoit M. de Beaufort, les autres, le fils de Cromwel (Olivier), et Saint-Mars, pour mieux cacher la verité, répondoit lui-même, à ce qu'il dit, des còntes qu'il se plaisoit à inventer. Ce particulier, transféré à la Bastille, fut enterré sous le nom de Marchialy. Cette altération, assez peu considérable, du nom de Matthioly, aura été faite, dit M. Roux, pour

ne pas laisser de trace d'une violence contraire 1715.
au droit des gens, et que le plus juste ressentiment ne pouvoit autoriser. Tout porte à croire que l'auteur de la brochure dont nous parlons a découvert la vérité. On ne peut la lire sans en être à peu près convaincu.

Nous avons gardé le silence sur le jansénisme et le quiétisme, deux querelles théologiques qui firent grand bruit dans le dix-septième siècle, surtout la première, et auxquelles presque personne aujourd'hui ne prend le moindre intérêt. Dans l'une il s'agissoit de savoir comment la grâce opère. Il a été, sur cette question insoluble, écrit un nombre prodigieux de volumes dont plusieurs par des hommes d'un grand mérite. On n'en lit plus qu'un seul : les Lettres Provinciales, qui ne sont même guère connues que des gens de lettres. Cette querelle théologique fit supprimer par le pape le monastère des religieux de Port-Royal, entêtés de jansénisme. Leur couvent fut même démoli en 1709.

Un oratorien, nommé Quesnel, ayant inséré dans ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* des propositions qui sentoient le jansénisme, suivant les jésuites, ceux-ci obtinrent de Rome, en 1693, une bulle connue sous le nom d'*Unigenitus*, qui en condamna

1715. cent une, et fut enregistrée au parlement le 15 février 1714, avec de très-grandes modifications. Malgré cet enregistrement, elle trouva beaucoup d'opposition, et devint le prétexte d'une multitude de lettres de cachet contre les opposans.

Le quiétisme est une mysticité ridicule, imaginée par une dame Guyon, soutenue par Fénélon, et victorieusement combattue par Bossuet. Cette femme, avec un moine barnabite, nommé le père Lacombe, couroit le monde, qu'ils scandalisoient l'un et l'autre par leurs livres et leur conduite. Elle prétendoit être si pleine de grâces spirituelles, qu'elle en étouffoit, et qu'il falloit la délacer. Alors elle communiquoit à ceux qui se trouvoient près d'elle, ce qu'elle avoit de trop, et se sentoit soulagée (1). Cette vaporeuse créature fut connue de Fénélon, dont l'âme candide partagea non pas toutes ses extravagances, mais sa doctrine sur ce qu'elle appeloit le pur amour de Dieu. Bossuet écrivit contre les rêveries de Mme Guyon. Fénélon les défendit. Il insinua que Bossuet lui portoit envie, et l'accusa d'un zèle amer. « Vous allez, dit-il, me pleurer » partout, et vous me déchirez en me pleu-

(1) *Relation sur le Quiétisme*, par Bossuet.

» rant. » Il se plaignit de ce que son antagoniste avoit demandé pardon au roi de lui avoir caché les erreurs d'un confrère. Nous n'examinerons point de quel côté furent les torts dans les procédés, ou s'ils furent réciproques, comme il arrive dans la plupart des disputes; c'est une question qui ne doit pas être agitée dans une histoire aussi succincte que celle-ci, et peut-être d'ailleurs assez difficile à décider. Quant au fond de la querelle théologique, il paroît incontestable que la raison étoit du côté de Bossuet. Le Saint-Siége le décida ainsi, et Fénélon publia lui-même, sans aucune réserve, la bulle qui le condamnoit; ce qui fit honneur à sa modération et à sa prudence aussi; car, sous un roi ferme, comme Louis XIV, il falloit opter entre la soumission et la démission. Voltaire dit que ce prélat étoit philosophe, c'est-à-dire incrédule. Il cite à l'appui de cette assertion un couplet de chanson du cygne de Cambrai, et se garde bien de transcrire un autre couplet de la même chanson qui prouve précisément le contraire de ce qu'il avance. On sait qu'il falsifie tout pour inculper les ministres du culte catholique. Il en existe mille preuves dans ses ouvrages. Le Siècle de Louis XIV, outre le trait que nous venons de citer, en contient, entre autres, 1715.

1715. deux bien remarquables : l'auteur raconte qu'un prêtre, en révélant la confession de son pénitent, fit échouer un projet formé par Gourville pour l'évasion des princes détenus à Vincennes au temps de la fronde. Les Mémoires de Gourville, qui parlent de ce projet manqué, attestent que cette prétendue révélation est une imposture. L'éditeur, en relevant cette infidélité, dit avec justesse : « Combien » ne doit-on pas plaindre les souverains qui » ont été abusés jusqu'au point de faire mettre » ce livre entre les mains de la jeunesse pour » y apprendre l'histoire ! » C'est assurément une extrême imprudence. Ils y apprendront à détester le gouvernement prétendu despotique de nos rois, et qu'il faut *une autre sorte de gouvernement pour qu'il s'élève des génies nouveaux*. On a eu, depuis l'impression de ce Siècle, une autre sorte de gouvernement, et l'on a vu quels génies il nous a donnés. La dernière imposture dont nous voulons parler concerne Bossuet. L'auteur du Siècle de Louis XIV ne manque pas d'insinuer qu'il étoit incrédule, comme l'archevêque de Cambrai. « On a *prétendu*, dit-il, que ce grand homme avoit des » sentimens *philosophiques* différens de sa » théologie. » Ce n'est pas tout : Voltaire dit qu'il s'engagea, dans sa première jeunesse, par

un contrat de mariage secret avec une demoiselle 1715.
Des-Vieux, que cette demoiselle consentit à ne pas se prévaloir de ce contrat, qui ne fut point suivi de la célébration ; que Bossuet *cessa ainsi d'être son mari; qu'après la mort du prélat* on régla les reprises et conventions matrimoniales. Il est assez peu important que l'évêque de Meaux ait fait un contrat de mariage, puisqu'on avoue que la célébration ne l'a point suivi. Cependant, l'intention de l'auteur est visiblement de répandre du louche sur cette aventure. Il commence par dire qu'il est faux que ce prélat ait *vécu* marié. Il veut, par là, faire entendre qu'il *avoit été marié*. Il s'en explique bien clairement lorsqu'il ajoute que Bossuet *cessa* d'être mari. On ne peut cesser d'être ce qu'on n'a pas été. Le règlement des reprises et conventions matrimoniales vient encore fortifier l'idée de mariage, ainsi que l'éloge de la discrétion de cette demoiselle, qui jamais n'abusa du secret dangereux qu'elle avoit entre les mains ; tout cela est un tissu d'insinuations malignes, et en même temps d'absurdités ; car, le mariage n'ayant pas été célébré, les conventions, si l'on en avoit fait, eussent été comme non avenues ; et, dans la supposition qu'il y eût eu quelque chose à ré-

1715. gler touchant ce prétendu contrat, Bossuet, qui mourut à soixante-seize ans, eût-il négligé ce règlement pendant plus d'un demi-siècle? Au reste, quel secret dangereux étoit donc entre les mains de Mlle Des-Vieux? Quand même Bossuet auroit eu le projet de se marier, et qu'il eût ensuite changé d'avis, quelle atteinte sa réputation et son honneur en pouvoient-ils recevoir? Un contrat de mariage rompu ne peut tout au plus assujétir l'auteur de la rupture qu'à quelques indemnités qu'il est même rare de voir réclamer par des personnes d'une classe un peu distinguée. Voltaire prétend qu'on a imprimé plusieurs fois que Saint-Hyacinthe, auteur du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, étoit fils de Bossuet, et ajoute que c'est une fausseté reconnue. Mais dans une lettre bien indécente, en prose et en vers, adressée à l'abbé de Breteuil, il dit que *Bossuet, dans les bras de la jeune Lise, devint père quelquefois*. C'est ainsi qu'à force de répéter une calomnie, on lui donne enfin de la consistance.

Personne, dans le monde civilisé, ne peut ignorer que tous les arts fleurirent à la fois sous Louis XIV. Nous ne redirons pas ici ce qu'on trouve dans tous les livres. Depuis cent ans on a disserté sur le mérite des écrivains

de ce siècle, le plus grand peut-être des quatre qui, pour la littérature, sont renommés dans l'histoire; et l'on a composé sur ces écrivains beaucoup plus d'ouvrages qu'il n'en est sorti de leurs plumes. Nous rappellerons seulement, pour ceux qui n'ont qu'une connoissance très-superficielle de notre histoire littéraire, qu'il existoit de beaux vers et de la prose estimable avant Louis XIV; que plusieurs des plus grands génies qui ont vécu quelques années sous son règne appartiennent à celui de Richelieu. Louis XIV ne commença de régner véritablement qu'en 1661, après la mort de Mazarin. Son influence sur les arts ne peut dater que de cette époque. Sans parler de Malherbe, le créateur, en quelque sorte, de la langue et de la poésie françoise, mort plusieurs années avant la naissance de Louis XIV, Descartes, Corneille et Pascal, ont fleuri sous Louis XIII; et presque toutes les belles pièces de Corneille, fondateur des trois genres qui se partagent la scène, sont antérieures à la mort de ce prince; La Fontaine aussi avoit atteint la maturité de son talent avant que le roi régnât par lui-même; Bossuet avoit déjà une grande réputation, quoiqu'il n'eût encore fait ni ses Oraisons funèbres ni son Histoire

1715.

1715 universelle, ses deux plus beaux titres de gloire; et Molière promettoit beaucoup. Boileau, Racine, le premier de nos écrivains, Fénélon et La Bruyère appartiennent plus particulièrement au règne dont nous traçons l'histoire, et les deux derniers même entièrement. La langue étoit formée avant les belles années de Louis XIV. Elle en a l'obligation principalement, après Malherbe, à Vaugelas, né en 1585; Balzac en 1594; Patru l'année suivante; Ablancourt et Corneille en 1606, et Ménage en 1613. Le premier ouvrage écrit correctement en prose, et dont presque aucune expression n'a vieilli, est le Roman comique de Scarron, antérieur de quelques années aux Lettres provinciales, le premier chef-d'œuvre en prose qui ait paru dans notre langue.

Les récompenses versées sur les gens de lettres au nom du roi, furent d'abord très-mal distribuées, avec de bonnes intentions; Colbert, qui ne se connoissoit pas du tout en littérature, étoit mal guidé. Dans la liste des pensionnaires, Leclerc et Boyer furent qualifiés d'excellens poëtes françois; et Chapelain, désigné comme le plus grand de tous ceux qui avoient existé. Aussi sa pension excéda celle de Pierre Corneille. Le nom de Boileau ne

se trouve pas sur cette liste. Le roi montra beaucoup plus de discernement lorsqu'il récompensa par lui-même. Quoique son éducation eût été négligée au dernier point, le jugement exquis avec lequel il étoit né lui fit distinguer les meilleurs écrivains de son siècle, et ses grâces, en général, furent distribuées entre eux avec autant d'équité que de noblesse. 1715.

Ce fut en 1671 qu'il fit commencer la construction de l'Hôtel des Invalides; monument qui rendra sa mémoire éternellement chère aux armées françoises.

Les parlemens, qui à l'époque de sa minorité avoient été entraînés dans la guerre civile de la fronde, ne surent qu'obéir durant plus d'un demi-siècle qu'il régna par lui-même. L'ordonnance civile du mois d'avril 1667 avoit imposé l'obligation de faire les remontrances huit jours après la réception des lois, pour les compagnies qui siégeroient aux mêmes lieux que la cour; et, quant aux autres, dans un délai de six semaines; faute de quoi ces lois seroient tenues pour enregistrées. Une déclaration du 24 février 1673 restreignit encore davantage la faculté des remontrances, en ne les permettant qu'après l'enregistrement. Quoique

1715. le monarque promît d'y avoir égard s'il les trouvoit fondées, on cessa d'en faire. Nous verrons ce droit, rendu dans la suite aux parlemens, occasionner de grandes fermentations, et l'abus qui en fut fait, contribuer à la chute du trône.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DU CINQUIÈME VOLUME.

Page

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.



